

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025 À 09H 30**  
(Convocation du 19 septembre 2025)

Aujourd'hui vendredi vingt-six septembre deux mil vingt-cinq à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI  
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY  
M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE  
M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h30  
Mme Pascale BRU à M. serge TOURNERIE à partir de 17h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h50  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 11h20  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 14h50  
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Myriam BRET à partir de 17h15  
M. Jean-François EGRON à M. Gilbert DODOGARAY à partir de 17h05  
M. Loïc FARNIER à Mme Claude MELLIER à partir de 17h50  
Mme Véronique FERREIRA à M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT de 9h50 à 12h40  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h50  
M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE à partir de 16h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET à partir 17h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Véronique FERREIRA à partir de 16h  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 17h05  
Mme Andréa KISS à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER de 9h30 à 12h  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h  
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50  
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 15h45  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 14h50  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 9h30 à 12h40  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme M. Matthieu MANGIN à partir de 16h50  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h50  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h50  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h50  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Dominique ALCALA à partir de 16h15  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h15  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 14h50  
M. Jean TOUZEAU à Mme DE FRANÇOIS à partir de 14h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*La séance débute à 09 heures 34, après un hommage rendu à Monsieur Alain ANZIANI.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Bonjour. Je voudrais d'abord remercier Monsieur Michel LABARDIN pour le présent qu'il nous fait comme à l'accoutumée. Cette année est une année un peu particulière puisque ce sont les 20 ans de Lire en Poche qui se dérouleront entre le 10 et le 12 octobre prochain à Gradignan. Merci Monsieur Michel LABARDIN.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 11 juillet.

**Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2025 - Adoption**

**Mme la Présidente Christine BOST** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

Le conseil porte sur 168 affaires. Nous en avons 146 qui sont regroupées, 22 vont faire l'objet de présentations particulières et de débats.

**Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint**

**Mme la Présidente Christine BOST** : Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU et comme secrétaire adjointe Madame Claude MELLIER. Monsieur le secrétaire de séance.

**M. PUYOBRAU** : Merci, Madame la Présidente. Sont déposés sur table dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA le rapport 6, taxes d'enlèvement des ordures ménagères, exonération facultative des locaux à usage industriel et des locaux à taxes commerciaux, reconduction pour 2026, liste des établissements exonérés, décision, autorisation. A savoir que l'article 3 doit être supprimé. Il concernait un cas particulier qui doit être traité par une autre procédure hors délibération fiscale. L'exonération pour les professionnels en 2026 reste la règle inchangée. Une modification dans la délégation de Monsieur Patrick LABESSE, s'agissant du rapport 53, délibération AAP Hors Foyer, Hors Citeo et convention de groupement, décision, autorisation à la demande de la commune de Bassens, il convient de rajouter celle-ci dans, je cite, « les membres du groupement » en annexe du rapport.

Je vous annonce aussi dans la délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, le rapport 70, désignation du Directeur général de la Régie personnalisée des eaux de Bordeaux Métropole, procédure rectificative, décision autorisation, le processus de recrutement du Directeur général de la Régie personnalisée de l'eau est terminé. Il s'agit de Monsieur Vincent PONZETTO.

Il y a 146 affaires regroupées. Je vais vous lire la phrase qui exonère celles et ceux qui ont des conflits d'intérêts : Afin de sécuriser l'ensemble des affaires qui comportent des conflits d'intérêt, je cite : « préconisation sous réserve de leur accord et afin de garantir la conformité de nos décisions, il est considéré par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dans lequel leur désignation n'est pas expressément prévue dans la loi. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêt tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également l'objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du Code général des collectivités locales, articles L21-31-11 et L1111-6 du Code général des collectivités territoriales. »

- ✓ Dans la délégation de Madame Christine BOST, délibération de 1 à 3.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Pierre HURMIC, délibération n°4
- ✓ Madame Véronique FERREIRA, de 5 à 33.
- ✓ Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, 34, 35 et 37.
- ✓ Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, 38 à 42, 44, 45, 48, 49 et 52.
- ✓ Monsieur Patrick LABESSE, 53, 55 à 59.
- ✓ Monsieur Alain GARNIER, 60 et 61.
- ✓ Monsieur Jean-François ÉGRON, 62 à 66, 68 et 69.
- ✓ Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, 70 à 73, 76 à 79.
- ✓ Madame Béatrice DE FRANÇOIS, 80 à 82, 84 et 85.
- ✓ Madame Claudine BICHET, 86 à 89 et 91.
- ✓ Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, 92 à 97, 100 et 101.
- ✓ Madame Claude MELLIER, 102 à 104 et 106.
- ✓ Madame Brigitte BLOCH, 108 à 112.
- ✓ Madame Andréa KISS, 113 et 114, 119, 121 à 135, 137, 139 et 140.
- ✓ Madame Céline PAPIN, 143.
- ✓ Monsieur Thierry TRIJOULET, 145 à 150.
- ✓ Monsieur Patrick PAPADATO, 151 à 155.
- ✓ Madame Delphine JAMET, 156 et 157.
- ✓ Monsieur Alexandre RUBIO, 158, 159.
- ✓ Monsieur Nordine GUENDES, 160.
- ✓ Madame Josiane ZAMBON, 161.
- ✓ Madame Isabelle RAMI, 162 et 163.
- ✓ Monsieur Jean-Baptiste THONY, 164.
- ✓ Monsieur Jérôme PESCINA, 166
- ✓ Monsieur Éric CABRILLAT, 167 et 168.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur le secrétaire. Nous procédon au vote. Y a-t-il des explications de vote sur les différentes délibérations regroupées ? Oui, Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Bonjour à tous. Sur la 85, j'avais demandé à la dégrouper, j'ai donc en effet demandé à la regrouper, et mon vote est pour. Merci

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. BOBET** : Abstention de notre groupe sur la 37, ligne Car express, ceinture Sud-ouest. Abstention sur la 68, délégation de pouvoir à la Présidente par cohérence au vote précédent. La 70, désignation du directeur de la Régie. Et notre vote contre sur la 163, la subvention à Vélo-Cité. Vote contre.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. C'est noté. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : J'ai réussi à mettre de l'ordre dans nos notes et nos votes. Je ne sais pas vous, mais hier, la soirée était longue, hier. On a fêté la condamnation de l'ex-président malfaiteur. C'était une bonne journée que l'on a essayé de bien finir. Cela a été compliqué pour finaliser le travail.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Chacun ses priorités.

**M. POUTOU** : C'était plutôt sympa à faire. Ce n'est pas tous les jours qu'un président corrompu est condamné de la prison.

**Un intervenant (hors micro) : *Intervention inaudible.***

**M. POUTOU** : Si, il est condamné, il y a un appel, mais il est condamné pour l'instant. Je vais faire comme d'habitude, je vais laisser la liste de nos votes, parce que c'est très long, aux personnes qui s'en occupent. Sur les 146 délibérations qui sont groupées, il y en a 136 qui sont mises au vote, dont on a fait 25 pour, ce qui représente 18 %. On a fait 26 contre, ce qui représente 19 %. On a fait 85 abstentions, ce qui représente 62 %. Je précise que les abstentions ne sont pas du désintérêt, mais c'est souvent un manque de disponibilité, un manque de moyen pour pouvoir étudier les délibérations. Parfois aussi, c'est parce que l'on ne sait pas trop quoi voter. Parfois, c'est parce qu'on n'a pas d'avis. On a fait 123 notes qui sont des explications de vote, de manière à montrer que nous ne sommes pas désintéressés quand on s'abstient, mais que l'on a des raisons et que l'on a fait le travail. Ces 123 notes seront mises au service, comme je le fais d'habitude.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur ESCOTS.

**M. ESCOTS** : J'annonce quelques votes contre du groupe Communiste sur les délibérations numéro 6, ainsi que sur les dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), les dossiers 7, 9, 10, 21 et 125.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame FAHMY.

**Mme FAHMY** : Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, 2 abstentions sur la 1 et la 3.

**Mme BOST**

**(n°1) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

**(n°2) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil**

**Communication effectuée**

**Mme BOST**

**(n°3) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations**

**Unanimité des suffrages exprimés –**  
**Désignations effectuées**  
Abstention : Monsieur CAZENAVE,  
Madame FAHMY, Madame HELBIG,  
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame  
BICHET, Madame DEMANGE,  
Madame GASPAR, Monsieur  
MANGIN, Madame NOEL

**M. HURMIC**

**(n°4) BORDEAUX, LE BOUSCAT, GRADIGNAN, LE HAILLAN, LORMONT, et LE TAILLAN MEDOC - Année 2025 - Subventions pour soutenir la mise en place de dispositifs de rafraîchissement 'artificiel' - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons aucune opposition à soutenir de tels projets qui consistent à se protéger des vagues de chaleur. Mais nous n'avons pas une grande visibilité sur les dépenses car il s'agit quand même de 142 000 euros pour 9 projets, pour installer des voiles ou des ombrières, cela peut apparaître cher. Aussi nous ne savons pas pourquoi d'autres projets non pas été retenus. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°5) Dotation de solidarité métropolitaine 2025 - Ajustements 2025 - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas d'avis sur cette enveloppe de 37,8 millions d'euros à répartir entre les 28 communes, au titre de la Dotation de Solidarité (DSM). Nous ne sommes pas en mesure d'avoir une vision claire sur la justesse ou pas de la répartition telle qu'elle est proposée. Il s'agit d'une délibération très gestionnaire, nous préférons nous abstenir parce que nous n'avons pas la disponibilité pour étudier la situation (bon c'est vrai, la délibération est succincte, à peine 5 pages), sachant que nous avons de pris désaccords politiques avec la métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°6) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération facultative des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux - Reconduction pour 2026 - Liste des établissements exonérés - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous avons déjà exprimé notre désaccord avec cette exonération des entreprises qui n'utilisent pas le service public de collecte des ordures, ce qui entraîne une perte importante de recette. Nous pensons qu'il faudrait au contraire défendre le service public de ramassage des ordures, de le renforcer, d'éviter qu'il y ait une partie privée et donc de faire en sorte que tout le monde, habitant-es et entreprises utilisent le service public. Nous votons contre cette exonération et sa prolongation.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS,**  
**Madame MELLIER, Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

(n°7) ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - SA D'HLM 1001 vies habitat - Acquisition en VEFA de 13 LLS collectifs, opération ' Bel Air ' située Place Despujols - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 1 753 054 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous ne sommes pas d'accord avec le dispositif VEFA qui donne la part belle au secteur privé. Nous votons habituellement contre. Nous pensons qu'un débat est nécessaire sur ces problèmes d'opérations de logements, privées ou publiques, qui relèvent de choix politiques notamment de lutte contre la marchandisation et les logiques de spéculations financières. Les VEFA contribuent à laisser la position dominante du privé.*

**Majorité**

Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS,  
Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°8) MERIGNAC - SA D'HLM 1001 vies habitat - Acquisition-amélioration de 83 LLS collectifs, Résidence San Michele, 1 et 2 rue des Thuyas - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 9 716 545 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 83 logements sociaux collectifs. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**Mme FERREIRA**

(n°9) VILLENAVE D'ORNON - SA D'HLM 1001 vies habitat - Acquisition en VEFA de 7 LLS individuels, opération "Les Jardins de Touley" située 36 chemin de Leyran - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 1 183 871 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous ne sommes pas d'accord avec le dispositif VEFA qui donne la part belle au secteur privé. Nous votons habituellement contre. Nous pensons qu'un débat est nécessaire sur ces problèmes d'opérations de logements, privées ou publiques, qui relèvent de choix politiques notamment de lutte contre la marchandisation et les logiques de spéculations financières. Les VEFA contribuent à laisser la position dominante du privé.*

**Majorité**

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS,

Madame MELLIER, Monsieur  
POUTOU

**Mme FERREIRA**

(n°10) BORDEAUX - Aquitanis - OPH de Bordeaux Métropole - Acquisition en VEFA de 62 logements étudiants collectifs, situés rue des Français Libres - Emprunts de types PLS d'un montant total de 4 676 876 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous ne sommes pas d'accord avec le dispositif VEFA qui donne la part belle au secteur privé. Nous votons habituellement contre. Nous pensons qu'un débat est nécessaire sur ces problèmes d'opérations de logements, privées ou publiques, qui relèvent de choix politiques notamment de lutte contre la marchandisation et les logiques de spéculations financières. Les VEFA contribuent à laisser la position dominante du privé.*

**Majorité**

Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

**Mme FERREIRA**

(n°11) FLOIRAC - Aquitanis - OPH de Bordeaux Métropole- Charge foncière et construction de 45 LLS mixtes, opération "Ô Garden", rue Jules Guesde - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 7 162 852 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 45 logements sociaux. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférerons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Monsieur MORISSET,

Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

**Mme FERREIRA**

**(n°12) GRADIGNAN - SA d'HLM CDC Habitat - Réhabilitation de 211 LLS collectifs situés 9 rue des Cèdres, Résidence Saint Géry - Emprunt de type PAM d'un montant de 5 988 388 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 211 logements sociaux collectifs. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°13) BORDEAUX - SA D'HLM CDC Habitat social - Charge foncière et construction de 30 LLS collectifs situés 348-350 avenue Thiers - Emprunts de types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant total de 3 598 043 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 30 logements locatifs sociaux. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°14) PESSAC - SA d'HLM CDC Habitat social - Réhabilitation de 45 LLS individuels situés résidence Le Clos de Magonty, 5 allée Jacqueline Maillan / rue Bernard Blier / rue Mouloudji - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 137 462 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 45 logements sociaux locatifs individuels. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO**

**Mme FERREIRA**

**(n°15) BORDEAUX - COO.SOL OFS Bordeaux Métropole - Acquisition foncière de 61 logements collectifs en BRS, opération 'Valoa', Quai de Queyries, îlot B025, ZAC Bastide Niel - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 984 266 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Le dispositif BRS nous paraît être une solution positive pour le logement social même si tout n'est sans doute pas si simple, il n'y a pas que des avantages. Il s'agit d'une accession à la propriété, moins cher et donc plus accessible aux couches sociales modestes mais pas les plus précaires. Cela reste un moindre mal entre les différentes solutions mais c'est loin de résoudre la difficulté de se loger pour des dizaines de milliers de personnes (combien de dossiers en attente sur la métropole ?). En tout cas ce dispositif ne résout pas la pauvreté et les difficultés à se loger croissantes parmi la population, on reste dans le cadre d'une société où le logement est un secteur marchandisé et un terrain de spéculation, apporter quelques réponses transitoires. Donc nous reconnaissions qu'il y a des aspects positifs mais nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,**  
**Monsieur HURMIC, Monsieur**  
**N'JIKAM MOULIOM, Monsieur**  
**PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU,**  
**Monsieur RUBIO, Madame TERRAZA**

**Mme FERREIRA**

**(n°16) BORDEAUX - COO.SOL OFS Bordeaux Métropole - Acquisition foncière de 61 logements collectifs en BRS, opération "Valoa", Quai de Queyries, îlot B025, ZAC Bastide Niel - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 885 000 € souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Le dispositif BRS nous paraît être une solution positive pour le logement social même si tout n'est sans doute pas si simple, il n'y a pas que des avantages. Il s'agit d'une accession à la propriété, moins cher et donc plus accessible aux couches sociales modestes mais pas les plus précaires. Cela reste un moindre mal entre les différentes solutions mais c'est loin de résoudre la difficulté de se loger pour des dizaines de milliers de personnes (combien de dossiers en attente sur la métropole ?). En tout cas ce dispositif ne résout pas la pauvreté et les difficultés à se loger croissantes parmi la population, on reste dans le cadre d'une société où le logement est un secteur marchandisé et un terrain de spéculation, apporter quelques réponses transitoires. Donc nous reconnaissions qu'il y a des aspects positifs mais nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,**  
**Monsieur HURMIC, Monsieur**  
**N'JIKAM MOULIOM, Monsieur**

**PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU,  
Monsieur RUBIO, Madame TERRAZA**

**Mme FERREIRA**

**(n°17) PESSAC - COO.SOL OFS Bordeaux Métropole - Acquisition foncière de 12 logements collectifs en BRS, opération d'habitat participatif située 25 rue Gustave Flaubert, opération La Clairière - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 125 742 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Le dispositif BRS nous paraît être une solution positive pour le logement social même si tout n'est sans doute pas si simple, il n'y a pas que des avantages. Il s'agit d'une accession à la propriété, moins cher et donc plus accessible aux couches sociales modestes mais pas les plus précaires. Cela reste un moindre mal entre les différentes solutions mais c'est loin de résoudre la difficulté de se loger pour des dizaines de milliers de personnes (combien de dossiers en attente sur la métropole ?). En tout cas ce dispositif ne résout pas la pauvreté et les difficultés à se loger croissantes parmi la population, on reste dans le cadre d'une société où le logement est un secteur marchandisé et un terrain de spéculation, apporter quelques réponses transitoires. Donc nous reconnaissons qu'il y a des aspects positifs mais nous préférions nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame  
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
N'JIKAM MOULIOM, Monsieur  
PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU,  
Monsieur RUBIO, Madame TERRAZA**

**Mme FERREIRA**

**(n°18) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 5 LLS collectifs situés 12 rue du Hamel - Emprunt de type PAM d'un montant de 365 380 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 5 logements sociaux locatifs collectifs. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame  
LE BOULANGER, Monsieur  
PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°19) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 20 LLS collectifs situés 5-9 rue Latour - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 554 338 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 20 logements sociaux locatifs collectifs. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions.*

*Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**LE BOULANGER, Monsieur**  
**PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°20) EYSINES - SA d'HLM Ericia - Charge foncière et construction de 36 LLS collectifs situés 28 chemin de Bos, opération 2148-ch de Bos - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 5 353 061 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 36 logements locatifs sociaux. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°21) MERIGNAC - SA D'HLM Ericia - Acquisition en VEFA de 24 LLS collectifs, opération ' La Glacière ' située 46 avenue de la Marne - Emprunts de types PLAI et PLS d'un montant total de 4 565 866 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous ne sommes pas d'accord avec le dispositif VEFA qui donne la part belle au secteur privé. Nous votons habituellement contre. Pareil sur les autres délibérations qui choisissent la VEFA, les 40005, 4008, 40009. Nous pensons qu'un débat est nécessaire sur ces problèmes d'opérations de logements, privées ou publiques, qui relèvent de choix politiques notamment de lutte contre la marchandisation et les logiques de spéculations financières. Les VEFA contribuent à laisser la position dominante du privé.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur**  
**FARNIER, Monsieur FEUGAS,**  
**Madame MELLIER, Monsieur**  
**POUTOU**

**Mme FERREIRA**

(n°22) BORDEAUX - SEM InCité Bordeaux Métropole Territoires - Acquisition-amélioration d'un LLS individuel, situé 14 rue Sanche de Pomiers - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 119 285 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 1 logement social locatif individuel. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGIN, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PEREIRA, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

**Mme FERREIRA**

(n°23) BORDEAUX - SEM InCité Bordeaux Métropole Territoires - Acquisition-amélioration de 3 LLS collectifs, situés 58 rue de la Fusterie - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 162 529 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 3 logement social locatif individuel. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame LE BOULANGER, Monsieur MANGIN, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PEREIRA, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

**Mme FERREIRA**

(n°24) BLANQUEFORT - SA D'HLM Mesolia habitat - Réhabilitation des LLS de la résidence Les Coteaux de Majolan, rue du Luc / rue Gustave Piganneau - Emprunts de type PAM d'un montant global de 4 313 186 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 1 logement social locatif individuel. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

**Mme FERREIRA**

(n°25) BOULIAC - SA d'HLM Mesolia habitat - Charge foncière et construction de 5 LLS individuels situés 40 avenue de la Belle Etoile, opération Hameau Luber Chaperon - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 450 767 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 5 individuels logements locatifs sociaux. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

**Mme FERREIRA**

(n°26) LE TAILLAN-MEDOC - SA D'HLM Mesolia habitat - Charge foncière et construction de 11 LLS collectifs situés 11 allée des Jalles - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 1 429 480 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 11 logements locatifs sociaux collectifs. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

**Mme FERREIRA**

(n°27) LE TAILLAN-MEDOC - SA D'HLM Mesolia habitat - Charge foncière et construction de 14 LLS collectifs situés Avenue de Soulac - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 2 013 966 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 14 logements locatifs sociaux et collectifs. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

**Mme FERREIRA**

(n°28) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 5 LLS individuels situés 9 allée Barradot, opération Le Barradot - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant total de 1 008 606 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit ici d'une opération de constructions de 5 logements locatifs sociaux individuels. Nous sommes très sceptiques voire parfois contre les nouvelles constructions, surtout quand elles font suite à des démolitions. Nous constatons une métropole déjà bien densifiée, bien artificialisée et bétonnée, avec trop peu d'espace libres dans les quartiers. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer dans quel cas d'autres solutions seraient possibles, des solutions autres que de nouvelles constructions. Tout en sachant bien que parfois les constructions de nouveaux bâtiments sont inévitables. Avec les éléments que nous avons, nous préférons nous abstenir, d'autant que nous ne partageons pas l'ensemble de la politique urbaniste de la métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO

**Mme FERREIRA**

(n°29) BEGLES - SA D'HLM VILOGIA - Réhabilitation de 44 LLS collectifs situés Résidence Les Terres Neuves, allée Sarah Bernhardt et allée Annie Fratellini - Emprunts de type PAM d'un montant global de 1 965 967 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opérations acquisition-amélioration pour 44 logements sociaux locatifs collectifs. C'est une manière de faire du logement social que nous approuvons. Pour nous la réhabilitation des bâtiments et des logements est plus judicieuse que de nouvelles constructions. Nous votons pour la garantie.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Mme FERREIRA**

**(n°30) PESSAC - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 17 logements foyer de la maison relais Charles Péguy située avenue de Madran - Emprunt de type PAM d'un montant de 130 507 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit d'opération de réhabilitation pour 17 logements d'un foyer. Nous votons pour la garantie, même si pour rappel, nous n'avons aucune idée de la justification des coûts prévus, donc sans moyens de les valider en réalité.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame  
LE BOULANGER, Monsieur  
PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°31) PESSAC - SA D'HLM DOMOFRANCE - Extension de la pension de famille / maison relais Charles Péguy, permettant la construction de 10 LLS individuels, située 45 avenue de Madran - Emprunt de type PLAI d'un montant de 475 455 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons l'opération d'extension de la pension de famille, nous votons pour la garantie financière, même si pour rappel, nous n'avons aucune idée de la justification des coûts prévus, donc moyen en réalité de les valider.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Ne prend pas part au vote : Madame  
LE BOULANGER, Monsieur  
PFEIFFER**

**Mme FERREIRA**

**(n°32) BORDEAUX - SAS IMMOBILIERE D'IKOS - Construction d'un village du réemploi ikos situé rue du Professeur Dangeard - Emprunt de type prêt MLT d'un montant de 2 522 185 € à souscrire auprès de la CEAPC - Garantie à hauteur de 50 % - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Pour rappel, notre note rédigée en septembre 2024 : "La Métropole fait de ikos une vitrine du réemploi solidaire et ne recule pas devant les moyens financiers alloués. Le montage juridico-financier comporte toujours un risque si l'activité ne s'équilibrerait pas dans le temps ou capotait.*

*Il ne faudrait pas vivre une autre Matmut ! La Métropole a déjà accordé une subvention d'investissement de 1M€ et s'apprête à faire voter 333,33K€ de complément + 500K€ pour entrer au capital de la SCIC. Pour nous ça fait beaucoup et il serait normal de faire marche arrière ? En fait il nous semble beaucoup plus judicieux d'équilibrer et répartir les soutiens pour multiplier les initiatives dans les quartiers car d'autres associations ont des projets aussi viables. Il y a donc bien autre chose à faire que de concentrer sur une initiative qui reste à risque. Comme lors de la délibération 156 présentée en début d'année 2024, nous votons contre."*

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°33) PESSAC - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 8 LLS étudiants situés 45 avenue de Madran - Emprunt de type PAM d'un montant de 129 971 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agit dans cette délibération d'octroyer une garantie d'emprunts à Domofrance pour la réhabilitation de 8 logements locatifs sociaux pour étudiant-es. Nous approuvons et votons pour.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°34) Parcs de Stationnement - Régie Metpark - Mises en affectation complémentaires et reprises - Locaux Parcs des Grands Hommes et Pey Berland et Laharpe - Retour de matériel roulant pour reforme - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas vraiment d'avis sur ces mises en affectation, qui nous apparaissent relever de problème de gestion et non d'une décision politique. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°35) Fourrière - METPARK - Convention financière relative aux aménagements du site de la fourrière du Haillan - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous supposons qu'il y a besoin de faire de travaux pour améliorer l'accueil des usager-es et peut-être même pour améliorer les conditions de travail du personnel de la fourrière. Nous n'avons pas de souci sur cet aspect. Le problème étant que nous ne sommes vraiment pas en capacité de valider la subvention de 350 000 euros, n'étant pas expert-es en coûts des travaux.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°37) Déploiement de nouvelles lignes de Cars express ceinture sud-Ouest - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous soutenons les démarches qui visent à développer les lignes bus, notamment pour les habitant-es qui vivent autour ou pas loin de la métropole bordelaise. Nous ne sommes pas d'accord avec le fait de ne pas prévoir des trajets le week-end comme si hors travail les gens n'avaient pas besoin de se déplacer. Nous déplorons aussi le manque d'informations concernant le personnel dédié à la circulation des bus, le nombre de chauffeurs chauffeuses notamment, leur statut, les conditions sociales de leur recrutement... Il y a forcément des travailleuses et travailleurs pour faire fonctionner ces transports en commun et publics. Il est normal de se préoccuper de leurs conditions de travail et de la réalité du service proposé. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

(n°38) Université de Bordeaux - Année 2025-2026 - Subvention de soutien au DEFLE pour réfugiés - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous soutenons la démarche et approuvons la subvention de 20 000 euros pour le DEFLE. Une politique de soutien aux personnes réfugiées qui mérite à notre avis d'être renforcée, tout en dénonçant la politique xénophobe du gouvernement, les agissements répressifs de la préfecture, les expulsions de squat, les chasses et pourchasses de la police. En attendant nous votons pour cette délibération.*

**Unanimité**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°39) Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Université Bordeaux Montaigne - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet immobilier de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le principe d'un soutien financier de la métropole à la maison des sciences, sans aucun problème. Notre souci c'est la somme de 850 000 euros pour des travaux de réhabilitation rénovation, nous pourrions valider mais nous n'avons pas de vision d'ensemble, à savoir si cela est correct par rapport aux besoins ailleurs. Nous choisissons de nous abstenir*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°40) Adhésion à un groupement de commandes pour le lancement d'une consultation commune en vue de mutualiser une expertise à des fins de mise en œuvre d'un équipement commun aux travaux d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole et La Fab.**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Pour être honnête, nous n'avons pas d'avis sur la délibération. Un groupement de commande est en général une idée de bon sens, cela peut être le cas ici surtout que cela correspond à des préoccupations environnementales. Nous ne comprenons pas s'il est prévu un prestataire pour gérer la chose. Nous préférions nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame  
BRU, Madame CORNACCHIARI,  
Madame KISS, Monsieur LAMARQUE,  
Madame LEPINE, Monsieur MANGON,  
Madame NOEL, Monsieur PESCINA,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur  
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,  
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,  
Monsieur RUBIO, Madame SAADI,  
Monsieur THONY, Monsieur  
TOUZEAU, Monsieur TRIJOULET**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°41) SPL Bordeaux Aéroparc - Rapport des administrateurs sur l'exercice 2024 - Information au Conseil**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Voilà encore un rapport de 80 pages que nous n'avons pu étudier comme on le souhaitait, faute de disponibilité et de moyens humains. Il n'y a pas de vote donc pas besoin d'expliquer le vote. On repose la question ici : comment est-il possible lors d'une séance qui comporte 168 délibérations, de lire et d'avoir un avis sur les centaines, les milliers de pages fournies. Parmi ces délibérations, beaucoup sont d'ordre réglementaires, techniques ou technocratiques,*

*financières et trop peu relèvent de décisions ou de réflexions politiques.*

**Communication effectuée**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°42) SEML Routes des Lasers - Rapport des administrateurs sur l'exercice 2024 - Information au Conseil**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il n'y a pas de vote sur cette délibération, donc pas d'explication de vote. Mais nous tenions à préciser que nous n'avons pas du tout la disponibilité ni les moyens humains d'étudier un tel document de 120 pages.*

**Communication effectuée**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°44) Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne - Compte financier, rapport de gestion et rapport d'activités 2024 - Information au Conseil**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas eu la disponibilité pour étudier ce rapport de 50 pages.*

**Communication effectuée**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°45) Appui au programme d'action d'Odeys 2025 - subvention - convention - autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas d'opposition de principe à cette subvention relativement importante (38 000 euros). Mais nous n'avons pas non plus de certitude sur sa justification. Nous ne voyons pas précisément l'activité de cette association loi 1901. Nous voyons bien l'importance de la préoccupation environnementale avec l'utilisation de matériaux durables et de l'activité de conseil et de sensibilisation. Mais voilà, nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame JUQUIN, Monsieur TOURNERIE**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°48) Choix du mode de gestion pour l'extension du marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne et la création et l'exploitation d'un pôle industriel d'excellence alimentaire et lancement de la procédure de mise en concurrence pour la création d'une Société d'économie mixte à opération unique (SEMOp) et à l'attribution à celle-ci d'un contrat de concession portant délégation de service public.**

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°49) CENON - secteur Lissandre - Instauration d'un Périmètre de Prise en Considération (PPC) - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous apprécions la lucidité des services de la métropole en tentant de se préserver des conséquences de la spéculation immobilière, des logiques financières et marchande dans la construction, de la domination du privé dans ce secteur et des problèmes que cela provoque. C'est quand même dommageable que ce phénomène ne soit jamais abordé dans les délibérations, que l'idée même d'une bataille contre la mainmise des promoteurs bâtisseurs spéculateurs soit laissée de côté.*

*Alors cette alerte formulée dans cette délibération est la bienvenue, nous votons pour même si ces dispositifs PPC devraient à notre avis être plus fréquents et plus grands car de nombreux quartiers sont concernés par les conséquences désastreuses de projets immobiliers envahissants.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°52) Avenant n°1 à la subvention de fonctionnement 2025 entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous sommes en désaccord avec plusieurs aspects de la politique menée par l'Office du Tourisme et du coup par la Métropole sur les questions de tourisme. Voilà une structure qui coûte cher ! Nous avions déjà émis des fortes critiques sur les choix événementiels de l'Office de tourisme très orientés vers des manifestations très médiatisées comme la fête du fleuve ou la fête du vin qui drainent des publics privilégiés. Nous votons contre cette subvention de 3,6 millions d'euros en constatant l'absence d'espace pour débattre des choix politiques dans le domaine du tourisme.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BLOCH, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Madame PAPIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TOUZEAU, Madame ZAMBON**

**M. LABESSE**

**(n°53) Délibération AAP Hors Foyer CITEO et Convention de groupement - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il s'agirait visiblement d'un groupement de commandes pour les communes et les établissements, en ce qui concerne des bacs pour effectuer le tri des emballages et papier*

*graphiques. Pourquoi pas. Mais ce qui nous semblerait plus cohérent, plus efficace, serait une réflexion sur le développement d'un véritable service public de la collecte et du tri des déchets, avec les moyens suffisants (humains notamment) pour remplir la mission. La situation actuelle nous paraît au contraire être compliquée avec plusieurs dispositifs en parallèle. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. LABESSE**

**(n°55) CENON - Attribution de subvention au titre du Règlement d'Intervention  
Prévention des déchets - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons rien contre ces projets qui visent à réduire les déchets et à traiter au mieux ceux qui n'auront pas été réduits. Ici il s'agit d'une subvention de 10 000 euros pour la ville de Cenon. Pourquoi pas. Mais la diversité des dispositifs, l'éparpillement des initiatives, c'est bien mais cela peut ne pas être efficace. Nous le réaffirmons, la lutte contre la masse des déchets passe essentiellement par la mise en place d'un véritable service public, avec des moyens pour collecter et traiter. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. LABESSE**

**(n°56) REP - Contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage et jardin (ABJ) de catégories 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous avons un désaccord sur la gestion (collectes, tris, traitements...) des déchets. Nous défendons le principe d'un véritable service public métropolitain, avec des moyens humains suffisants pour réaliser ces missions. La multiplication des dispositifs avec prestataires (privés ou associatifs) nous semble peu efficiente. Il est nécessaire de changer de politique, ici comme sur de nombreux autres sujets.*

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. LABESSE**

**(n°57) REP - Contrat relatif à la prise en charge de la collecte séparée et enlèvement de petits appareils extincteurs (PAE)- Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas d'avis sur cette question de la prise en charge de la collecte séparée des petits appareils extincteurs. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. LABESSE**

**(n°58) REP - Contrat relatif à la gestion des déchets pneumatiques - décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

*En attendant de plus amples informations sur les conditions pratiques de ces collectes de déchets pneumatiques, nous rappelons notre désaccord avec le fait que ce soit des « éco-organismes » (des entreprises, parfois des associations) qui se trouvent être choisies pour effectuer cette mission. Nous défendons au contraire l'idée que ce soit un service public de la collecte des déchets, renforcé, avec des moyens humains et logistiques qui gère l'ensemble des collectes de déchets sur la métropole. Cela nous semble plus cohérent et plus efficace, au lieu de fragmenter, de multiplier les dispositifs. C'est un avis, notre avis, nous votons contre la proposition contenue dans cette délibération.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. LABESSE**

**(n°59) REP - Convention relative à la prise en charge des articles d'outillages du peintre collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

*En attendant de plus amples informations sur les conditions pratiques de ces collectes de déchets (ici des articles d'outillage de peinture), nous rappelons notre désaccord avec le fait que ce soit des « éco-organismes » (des entreprises, parfois des associations) qui se trouvent être choisies pour effectuer cette mission. Nous défendons au contraire l'idée que ce soit un service public de la collecte des déchets, renforcé, avec des moyens humains et logistiques qui gère l'ensemble des collectes de déchets sur la métropole. Cela nous semble plus cohérent et plus efficace, au lieu de fragmenter, de multiplier les dispositifs. C'est un avis, notre avis, nous votons contre la proposition contenue dans cette délibération.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°60) Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2025 en investissement immobilier en faveur de La Ruche Développement - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous ne sommes pas opposé-es à la subvention de 3500 euros. Mais nous ne sommes pas non plus certain-es de sa justification. Même s'il est vrai que la somme reste très modeste. Nous ne connaissons pas l'activité précise de cette société, n'étant pas très portées sur ces entreprises créées par et pour des entrepreneurs. De ce que nous savons, La Ruche Développement est l'établissement mère de La Ruche Bordeaux, qui porte à Bordeaux depuis 2014 plusieurs dispositifs d'accompagnement et de formation à destination des personnes désirant entreprendre via des projets innovants socialement et à impact pour les territoires." La participation demandée à la Métropole est certes modeste 3507€ et ne peut en soi être refusée. Cela étant on peut se poser des questions sur l'action concrète menée par la Ruche auprès des entrepreneurs et la pertinence de la participation financière récurrente à ce dispositif d'accompagnement. Notons que la Ruche SAS développement créé en 2014 est une SAS dont le CA 2022 est de 2,79M€ et profitable pour ces dirigeants. Est-on dans l'ESS ? La présidente de la Ruche est experte en finance et protection sociale et par ailleurs membre du*

comité exécutif de Generali France, un grand groupe de gestion de retraites privées. On peut se demander ce que vient faire la Métropole de Bordeaux dans cette affaire ? Avec ces réserves, nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GARNIER**

**(n°61) Economie sociale et solidaire - Association 3 S : Séjour Sportif Solidaire - Subvention de fonctionnement 2025 - Convention - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas d'opposition à cette subvention de 20 000 euros pour l'association 3S. Ceci dit, nous n'avons pas une grande visibilité concernant son activité. Notre désaccord porte sur la façon en général de distribuer les subventions au secteur associatif, nous n'avons pas de visibilité sur l'ensemble, n'ayant pas les moyens de mesurer la justesse de la répartition et du choix des associations qui perçoivent les aides. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°62) Indemnisation de personnes étrangères à l'administration dans le cadre de mises en concurrence.**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous ne voyons pas précisément qui cela peut concerter. L'indemnisation pour une demi-journée nous apparaît très correcte, beaucoup plus qu'un smic. Nous ne sommes pas opposés au principe d'une indemnisation, mais nous aurions apprécié avoir plus d'information sur le dispositif et sur les personnes que cela concerne. Il est compréhensible d'indemniser des experts pour leur participation à des commissions, encore faut-il que ce soit suffisamment encadré et que ça ne constitue pas des rentes de situation ou une sorte d'entretien de copinage. Nous faisons abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°63) Etablissement de conventions de disponibilité pour la formation et la mobilisation opérationnelle des membres de la Réserve Citoyenne Métropolitaine entre Bordeaux Métropole et leurs employeurs**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous pensons justifiée la création de cette réserve Citoyenne Métropolitaine. Nous ajouterions que face aux conséquences désastreuses du dérèglement climatique, le problème est aussi le démantèlement des services publics notamment celui des pompiers qui ont des moyens insuffisants pour assurer efficacement leurs missions. La Réserve ne peut suffire, il y a la défense des services publics, la bataille pour accroître les moyens humains et financiers. Ces problèmes ne sont pas posés, ici ou ailleurs, nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

(n°64) Communes de Cenon et de Martignas-sur-Jalle - Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Plans d'exhumation des communes - Avenant n°1 convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°65) Règlementation funéraire - Dons issus de la cession des métaux récupérés à l'issue de la crémation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**M. EGRON**

(n°66) Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de prestations d'agence de voyage pour les agents, les élus, l'accueil de délégations, intervenants extérieurs et personnalités extérieures de Bordeaux Métropole, de la ville de Bordeaux et du Centre communal d'action sociale de Bordeaux. Décision. Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous ne sommes pas convaincu-es de la nécessité de ce groupement de commandes pour gérer les voyages des agent-es et élu-es. Nous pensons que ces prestations devraient être effectuées par les services de la métropole ou de la ville, nous pensons important que ces tâches administratives soient assurées par un service public et non par une société privée. Nous votons contre.*

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°68) Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil à la Présidente

Intervention écrite de M. Poutou

*Même si voter ne signifie pas forcément fonctionnement démocratique, nous pensons que les délibérations qui présentent les mouvements dans les effectifs (créations suppressions ou transformation de postes) soient votées à minima, le mieux serait qu'elles soient débattues, ce qui n'arrivent pas car elles ne sont pas dégroupées par aucun des groupes. Quand elles sont mises au débat, quand elles étaient mises au débat (plus précisément) c'était de notre volonté, nous faisions alors notre intervention et puis le conseil passait à autre chose. Il est vrai que depuis quelques mois, il n'y avait plus de délibérations dites « modifications du tableau des effectifs ». De ce que nous comprenons, elles vont revenir pour les fois suivantes, car n'en doutons pas, la grande majorité votera oui pour leur retour après avoir accepté qu'elles disparaissent de l'ordre du jour.*

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur ALCALA,  
Madame AMOUROUX, Monsieur  
BAGATE, Monsieur BOBET, Madame  
BONNEFOY, Madame BONORON,

Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

**M. EGRON**

(n°69) Convention de groupement de commande de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur des ouvrages d'eau potable et d'assainissement d'une valeur inférieure à 5 millions d'euros hors taxes, entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Cela ressemble à une sous-traitance de certains travaux, visiblement parmi les plus importants. Nous pensons plus judicieux que ce soit la Régie qui garde les chantiers même les plus importants. Il faut une vigilance contre les faciliter à faire sous-traiter l'activité, à privatiser ainsi des services. C'est une évolution néfaste qui existe dans les collectivités, de droite comme de gauche. Nous votons contre cette délibération.*

Majorité  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°70) Désignation du Directeur Général de la Régie personnalisée de L'Eau Bordeaux Métropole - Procédure Rectificative - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Il y a eu une erreur de procédure, nous n'avons pas compris quelle erreur exactement, résultat la désignation du directeur de la régie de l'eau est revotée. Cela paraît quand même léger que le règlement n'ait pas été lu avant, pour une décision de cette importance mais aussi que le Conseil de Métropole n'ait pas été consulté d'abord et qui aurait pu discuter de cette nomination. On a un peu l'impression que c'est le fait accompli. En tout cas, nous gardons le cap, nous faisons abstention. Il n'y a rien de personnel, c'est juste une position politique à l'égard de la métropole, à savoir, que nous ne faisons pas confiance dans la "direction de la métropole" donc nous préférions nous abstenir.*

Unanimité des suffrages exprimés –  
Désignation effectuée  
Abstention : Monsieur ALCALA,

Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°71) Dotation initiale définitive de la régie de l'eau Bordeaux Métropole au titre de la gestion du service public de l'eau potable - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous défendons clairement le principe d'une régie de l'eau, étant favorable au renforcement des services publics concernant les besoins fondamentaux des habitant-es (eau, alimentation, énergies, logement, transport...). Mais ici il s'agit pour l'essentiel d'une délibération relevant de la gestion, donc avec un aspect technique, un domaine que nous ne maîtrisons pas du tout. Nous sommes dans l'impossibilité de valider les dotations, les modalités financières, les montants déclarés. Par correction, nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°72) Protocole transactionnel OTV Station d'épuration CLOS DE HILDE - Autorisation - Décision**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il n'est jamais simple de lire et tout comprendre dans ces histoires de différends lors de travaux entre les entreprises et la métropole. Ici nous voyons que c'est la métropole qui a gain de cause et qui perçoit une indemnité (208 000 euros pour 70 jours de retard du chantier + autres...). Nous préférons nous abstenir dans sur ce genre de délibérations où nous n'avons pas l'impression de tout maîtriser*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°73) Règlement de services pour l'assainissement non collectif (SPANC)-Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas la disponibilité d'étudier le nouveau règlement de services, du coup, nous préférons logiquement nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°75) Rapport d'Activité de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole 2024 des services publics de l'Eau, Eau industrielle, et SPANC - Information au Conseil**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Voici quelques commentaires sur ce rapport de 400 pages. Sur la « Création d'un comité des usagers », un lancement qui traduit un engagement fort pour renforcer la participation citoyenne sur les enjeux de l'eau sur le territoire. Cette instance de dialogue et de concertation a pour objectif d'être un véritable laboratoire d'idées pour répondre collectivement aux enjeux liés à la gestion de l'eau. Initiative intéressante mais qui doit à terme dépasser le stade d'un « club de réflexion » sur l'eau et aller véritablement vers la population pour faire évoluer les modes de consommation de l'eau et faire prendre conscience de l'importance de préserver la ressource. Le taux d'impayés s'établit à 2,42 % pour une cible inférieure à 1,5%. La cible n'est pas atteinte pour plusieurs raisons : L'action en recouvrement sur les factures 2023 n'a débuté qu'à la toute fin 2023 ; Le recours à un commissaire de justice a débuté en début d'année 2024 ; Les relances ont été interrompues en septembre 2024 du fait du changement d'outil de gestion de la relation clientèle et n'ont redémarré sur le périmètre complet qu'à compter de février 2025 à partir de la première lettre de relance, soit au début du processus. Il est dommage que le rapport ne fasse pas état des difficultés financières croissantes de certaines catégories de ménages et ne propose pas d'autres solutions en dehors de la mise au contentieux. Sur les ressources humaines et le dialogue social à partir de la page 33 sur un effectif de 521 personnes, en 2024 les femmes représentent 213 postes soit 40% de l'effectif. Les hommes sont surreprésentés dans les catégories techniques 144 sur 233 soit 61%- Sans doute lié à la pénibilité des métiers ? Comment faire évoluer cette situation ? Dans la catégorie cadres les femmes représentent 46% de l'effectif 58 sur 124. Il y a encore des progrès à réaliser pour aller vers l'égalité hommes/femmes. La moyenne d'âge au sein de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole au 31 décembre 2024 est de 42,9 ans, ce qui peut poser un problème de renouvellement de génération dans un avenir de 10 à 15 ans. Sur les mouvements d'effectifs : 1es démissions dans la catégorie TSM en 2024 est de 10 sur un total de 46 départs soit un turn-over de de près de 22% ce qui est important. Quel en serait la cause ? La Régie a conçu un système de Management Intégré Responsable SMIR. Ce Système de Management Intégré Responsable (SMIR) répond au contrat d'objectifs imposé par l'Autorité Organisatrice Bordeaux Métropole et plus particulièrement à l'objectif : « Construire un Système de Management de la Qualité dynamique, optimisé et mis à jour en permanence, selon les normes ISO 9001, ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001, ISO 22000 et NF Service Relation Client. On peut se poser des questions sur ce type d'approche qui peut s'avérer technocratique au détriment des rapports humains avec le risque de mettre les collaborateurs en compétition entre eux. Les actions de communication. En 2024, sur le territoire métropolitain, 2 617 personnes ont bénéficié d'une action de sensibilisation du dispositif pédagogique de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole.*

*Elles ont touché 2617 personnes sur une population totale de la Métropole de 802K habitants soit 0,33% de la population ce qui reste faible et doit être développé.*

#### **Communication effectuée**

##### **Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°76) Rapport Annuel du Déléguétaire (RAD) 2024 des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines - Information au Conseil**

##### **Intervention écrite de M. Poutou**

*Le Rapport Annuel du Déléguétaire (RAD) est un document de 1157 pages (!) que le déléguétaire d'un service public doit remettre chaque année à la collectivité. Il retrace l'ensemble des opérations financières et d'évaluer la qualité du service rendu et le respect des engagements contractuels de SABOM sur l'année 2024. 1157 pages de rapport. Il décrit l'activité du déléguétaire la Sabom. Beaucoup d'aspects techniques qui ne sont pas dans nos compétences. Sur le plan de l'organisation la Sabom a mis en place le LEAN MANAGEMENT panacée des organisations à la mode dans les grandes entreprises, hérité des japonais dans les secteurs automobiles. La traduction concrète consiste en autres à faire marner davantage le personnel pour gagner du temps et de l'argent. La Sabom est une filiale de Véolia ce qui explique cela. Actions de sensibilisation en direction du public (p1000 et suivantes) et des enseignants. La SABOM propose également d'organiser des actions de sensibilisation pédagogique auprès des scolaires et du grand public afin de valoriser les enjeux du traitement des eaux usées et pluviales et de promouvoir les éco-gestes. Enfin, il leur est suggéré d'accueillir l'exposition REGARD ou encore celle sur les métiers, réalisée en 2019 par le photographe Rodolphe Escher. 3 457 personnes ont été sensibilisées en 2024 (dont 457 non originaires de Bordeaux Métropole) contre 4 035 en 2023, 3 923 personnes en 2022, 2 879 personnes en 2021, 704 en 2020, ce qui dépasse le niveau de 2019 avec 3 228 personnes sensibilisées. Aussi 140 actions de sensibilisation ont été réalisées dont 21 visites pour des structures hors Bordeaux Métropole (165 en 2022 et 2023, 79 visites en 2021, 37 en 2020 et 87 en 2019). On constate une stabilisation de la fréquentation des sites qui correspond à la capacité maximale de possibilité d'accueil, en l'état actuel des ressources du service. Empreinte socioéconomique de la Sabom (pages 1040 et suivantes). Sur les années 2023 et 2024 le résultat d'exploitation est négatif respectivement -3538K€ et -2266K€. Ces chiffres posent question à l'aune du passage en Régie de l'assainissement au 1er janvier 2026. Il sera important d'analyser les causes de ce déficit et de se projeter sur la capacité de la Régie à le résorber avec un mode de gestion différent. A suivre.*

#### **Communication effectuée**

##### **Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°77) Redevance d'occupation du domaine public RODP au titre des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement collectif - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

##### **Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°78) Avenant 1 à la convention pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif par REBM pour le compte de BM et SABOM - Décision - Autorisation**

##### **Intervention écrite de M. Poutou**

*Pour être honnête et franc, nous n'avons pas d'avis sur cet avenant qui consiste à remplacer l'article 1 (il est question de date à modifier). Du coup logiquement, nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°79) Protocole transactionnel N°2 avec la SABOM (société d'assainissement de Bordeaux Métropole) dans le cadre de l'exécution du contrat de concession du service public de l'Assainissement - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°80) Protocole relatif aux travaux de déconstruction du dépôt bus provisoire Bastide Niel Quai de Queyries et à la libération des terrains pour le développement de la ZAC Bastide Niel - Décision - Signature**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas la disponibilité pour étudier le protocole d'une trentaine de pages. Nous ne sommes pas en mesure de valider la déconstruction du dépôt, ne connaissant pas la situation, ni la structure. Nous préférons nous abstenir, ce qui nous paraît le plus raisonnable.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,**  
**Monsieur HURMIC, Madame KISS,**  
**Madame LE BOULANGER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU,**  
**Monsieur TOURNERIE**

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°81) Convention entre la commune de Blanquefort et Bordeaux Métropole relative aux équipements et travaux de différenciation de l'éclairage du tramway de l'éclairage public aux abords des voies du tramway - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous comprenons bien l'importance de l'éclairage pour assurer des meilleures conditions de sécurité pour les usager-es et des meilleures conditions de travail pour les conducteurs de tramway. Mais nous n'avons aucune idée sur l'investissement de 17 millions d'euros, une somme conséquente. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°82) Protocole d'accord transactionnel - Marché n°2020-E0160M - Travaux de mise en conformité des équipements de ligne aérienne de contact des phases 1 et 2 du tramway de bordeaux - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*C'est quasi systématiquement le cas sur les protocoles transactionnels à la suite de désaccords avec des sociétés qui effectuent les travaux pour la métropole, ça se finit par des indemnités à payées par la collectivité aux entreprises. Or ici dans le déroulé de l'histoire, sur les 5 années, nous ne comprenons pas l'entièreté des désaccords et des calculs financiers. Au final, nous ne savons pas pourquoi la Métropole accepte de rembourser plus de 700 000 euros à Alstom. Nous envisageons sans problème que c'est nous qui ne comprenons pas. Mais on peut aussi dire que c'est un problème d'avoir à voter sur des délibérations qui ne sont pas claires. Il n'est pas expliqué pourquoi c'est la métropole qui paye à la fin. Sur la façon de faire plus que sur le fond, nous décidons de voter contre.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°84) Présentation du rapport annuel du concessionnaire ' abris voyageurs ' - Année 2024 - Information

**Communication effectuée**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°85) Parc de stationnement - Camille Jullian - Choix du mode de gestion - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons la remise en gestion publique du parking Camille Julian, il se trouve que nous sommes pour la fin des DSP et donc de la remise en régie des stationnements. Nous en profitons pour rappeler que nous sommes aussi pour la gratuité du stationnement. Nous votons pour.*

**Unanimité**

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

(n°86) Bordeaux - contrat de concession mixte portant délégation de service public du réseau de chaleur et de froid Bordeaux Aéroparc et conception-réalisation de centrales de production - Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession mixte - Décision – Autorisation

**Intervention écrite du groupe Communiste et apparentés**

*Madame la Présidente, mes cher·es Collègues,*

*Le Conseil de Métropole du 29 Septembre 2023, à la majorité, avait approuvé la création du réseau de chaleur et de froid « Bordeaux Aéroparc » ainsi que le choix du mode de gestion. Aujourd'hui, le Conseil doit valider le lauréat de ce contrat de concession mixte de Service Public avec travaux pour la conception, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du réseau.*

*Ce type de contrat n'est plus une DSP classique car il permet notamment de confier à un opérateur unique la conception – réalisation en étant sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour certains travaux afin de permettre le portage financier à hauteur de 35 % d'un montant estimé à 58 M € HT, de façon à maintenir un tarif compétitif.*

*Sachant que le réseau de chaleur Métropole Sud a été créé avec le même type de contrat, il apparaît ainsi une évolution, avec une maîtrise d'ouvrage de la Métropole.*

*Alors, le Groupe Communiste apprécie ce changement mais réitère, une fois de plus, les remarques formulées lors du Conseil Métropolitain dans la délibération n° 84 du 29 Septembre 2023 : demande la création d'un groupe de travail afin de trouver le mode de gestion tendant à un service public porteur de ses innovations.*

*Pour participer à tous les travaux et débats, tant en Commission de Concession qu'en Comité de Suivi, je pense qu'il serait utile et nécessaire de mener ce travail de réflexion.*

*Il permettrait de faire apparaître l'importance des travaux réalisés par tout le Service, dont la capacité d'études parfois très complexes, tant en interne qu'en externe permet de présenter aux candidats les éléments de travail particulièrement développés.*

*Il permettrait d'aborder la situation de Mixener, filiale de Bordeaux Métropole et de la Société IDEX. Mixener met, depuis 2011, son savoir-faire au service de la transition énergétique et les réseaux de chaleur en sont une résultante. Mixener est dans le groupe BME dont Bordeaux Métropole est l'actionnaire majoritaire, aux côtés de la Banque des Territoires, de 13 communes de la Gironde et d'ENGIE qui postule sur les réseaux de chaleur.*

*Tous ces partenaires sont engagés dans la transition énergétique et le développement du territoire.*

*Donc, ces explications demandent que soit clarifié le rôle de chacune des Sociétés et le lien avec Bordeaux-Métropole afin que la bonne décision mette en exergue l'initiative de Bordeaux-Métropole pour le développement des réseaux de chauffage et de froid sur son Territoire. Pour conclure sur la création du réseau « Bordeaux Aéroparc », le Groupe Communiste maintient, dans la situation actuelle, un vote contre.*

#### *Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous avions voté « contre » la première délibération lors du conseil du 29 septembre 2023. Pour ne pas redire les choses, voici notre explication de vote à l'époque : « Nous votons contre cette délibération car il s'agit une fois encore d'une délégation de service public. Vous donnez comme arguments qu'il n'y a pas à Bordeaux Métropole les compétences suffisantes mais peut-être que vous pouvez recruter des gens compétents, de même vous dites que le privé prendra tous les risques, ça c'est l'argument toujours avancé sauf que vous oubliez de dire que le privé ne prend pas en charge le réseau de chaleur parce qu'il est sympa mais parce qu'il sait qu'il sait qu'il y a des bénéfices à faire. Nous sommes opposés à la privatisation de biens communs et à l'enrichissement de groupe privé notamment sur des choses essentielles comme l'énergie. Sur la question de l'opportunité du réseau de chaleur, pas de souci ... cela va dans le bon sens. Cependant ce qui pose souci, c'est le choix d'une gestion déléguée sans justifier véritablement le rejet de l'option d'une gestion en régie directe.... D'autant que si je comprends bien, de toute façon, une bonne partie de l'investissement en infrastructure sera fait par la métropole et l'exploitation donc sera déléguée à une SEM dédiée ou les capitaux*

*privés seront dominants. » Nous maintenons le cap lors de ce conseil, en votant contre cette délibération qui est la suite de l'histoire. Nous sommes toujours opposés-es à la gestion sous forme de DSP, préférant celle directement publique. Et en plus nous sommes surpris et même, nous ne comprenons pas le principe d'une indemnisation de 25 000 euros pour le candidat malheureux. D'où ça sort, ce n'est pas le cas pour celles et ceux qui ne sont pas pris lors des candidatures pour un emploi ou un logement. Nous sommes là aussi en désaccord.*

**Majorité**

Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Madame CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur TROUCHE

**Mme BICHET**

**(n°87) Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2023-2024 - Information en Conseil**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il n'y a pas de vote donc pas d'explication de vote, un commentaire quand même pour dire qu'étudier un tel document de plus de 130 pages relève pour nous d'une mission impossible. Nous n'avons pas la disponibilité, ni les moyens humains pour faire un tel travail. Cela nous semble quand même un problème démocratique. On le redit même si cela ne change rien pour la suite.*

**Communication effectuée**

**Mme BICHET**

**(n°88) Modification du règlement d'intervention pour la création d'un fond de soutien aux particuliers pour le changement de leur appareil de chauffage au bois - Décision**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas de désaccord à priori avec les modifications du règlement. La question reste posée sur le niveau des aides (qui n'est pas modifié) : il s'agit d'une aide qui varie entre 1000 et 4000 euros en fonction du niveau des revenus du foyer. Mais il n'est pas précisé la part que cela représente sur le coût total d'un changement d'appareil de chauffage. L'aide de 4000 euros pour un foyer très modeste peut ne pas suffire si le coût total reste trop cher. Il manque donc ce genre de précision pour apprécier le niveau des aides apportées.*

*Du coup, nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme BICHET**

(n°89) Réseau de chaleur de Mériadeck - raccordement du Musée des Arts Décoratifs et du Design - paiement des droits de raccordement et des travaux d'extension par la ville de Bordeaux - décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le principe de développer le réseau de chaleur et donc la proposition de raccorder le musée au réseau de la ville municipale. Mais nous n'avons aucune idée du coût des travaux qui est annoncé comme très important (dans les 570 000 euros). Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme BICHET**

(n°91) Avenant N°1- Convention constitutive du groupement de commande - Achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine - décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*C'est une position que nous prenons depuis quelques temps, à savoir que nous approuvons le principe de groupement de commande qui suppose une organisation centralisée avec l'objectif de rationaliser les missions (ici sur l'efficacité énergétique du patrimoine). Mais nous ne partageons ce que nous comprenons du fonctionnement : d'abord que la prise de décision revienne à la seule métropole, en suite qu'il y ait sans que cela soit clairement défini, une prestation qui gère en réalité la coordination, un prestataire privé on imagine, en tout cas il n'est pas affirmé que ce sont les services publics de la métropole qui gère l'ensemble des tâches administratives. Nous votons contre.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**M. PUYOBRAU**

(n°92) Politique de la ville - Avenants aux conventions d'attribution de subventions d'investissement au titre de la réalisation ou requalification d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PUYOBRAU**

(n°93) Politique de la ville - Attribution de subventions d'investissement au titre de la réalisation ou requalification d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le principe de participer au financement de ce terrain de sport à proximité du quartier populaire Barthez à Gradignan. Nous ne partageons pas les fondements de la politique de la ville, sorte de verni pour faire comme si les collectivités luttaient réellement contre les inégalités et la pauvreté dans les quartiers populaires, ni même cette vision négative des habitant-es dans ces quartiers de la part des pouvoirs publics, un mélange de mépris*

*social et de racisme, voire le traitement fait à la jeunesse lors des révoltes dans les quartiers populaires. Malgré cette critique, nous votons pour cette subvention, pour la réalisation de cette structure sportive, privilégiant aussi le sport féminin. Même si nous n'avons pas d'avis sur la somme d'argent que cela implique (les 200 000 euros d'aides sur le million du budget au total).*

**Unanimité**

**Mme KISS**

**(n°94) Avenants aux conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'office public de l'Habitat Aquitanis**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous ne sommes pas opposé-es à un partenariat avec le bailleur social Aquitanis mais nous avons une vision critique de la politique menée par Aquitanis et par la Métropole en ce qui concerne le logement social et les conditions de logement pour les habitant-es dans les bâtiments gérés par Aquitanis. Il n'est d'ailleurs jamais question dans les délibérations et dans les ordres du jour de la métropole des difficultés vécues par les habitant-es (problèmes de chauffage, d'isolement des appartements, de ramassage des déchets, de loyers trop élevés...). Aquitanis est loin d'être correct à l'égard des habitant-es sur nombre de ces difficultés. Alors oui pour du partenariat, cela nous semble logique et préférable mais il est important de faire des bilans prévis sur le vécu des habitant-es et la réalité de la politique menée par le bailleur. Et puis concernant le niveau des subventions (plusieurs millions d'euros) nous sommes dans l'incapacité de pouvoir les valider. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame  
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,  
Monsieur HURMIC, Monsieur  
N'JIKAM MOULIOM, Monsieur  
PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

**M. PUYOBRAU**

**(n°95) GIHP - Année 2025 - Subvention d'accompagnement au projet "Prévention et habitat" - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le principe de soutenir le GIHP, association d'entre-aide et de défense des personnes en situation de handicap. Nous votons pour la subvention de 30 000 euros (moins de 1% du budget) même si nous ne mesurons pas si c'est suffisant pour l'association, si cela correspond aux moyens de la métropole. L'association a réceptionné, à l'échelle du Département de la Gironde, 1 952 appels téléphoniques concernant des problématiques liées au logement. La majorité de ces appels concernent le territoire de Bordeaux Métropole. Un peu moins de 300 dossiers de demandes ont été constitués à la suite de ces Entretiens : La file active des demandeurs en attente d'un logement adapté comporte 450 dossiers pour 975 personnes, dont la moitié sont identifiées comme étant en situation de dépendance. 86% habitent déjà à Bordeaux Métropole ou souhaitent s'y installer. Problématique importante, on peut s'inquiéter du faible pourcentage de dossiers traités face aux besoins. L'association a réceptionné, à l'échelle du Département de la Gironde, 1 952 appels téléphoniques concernant des problématiques liées au logement. La majorité de ces appels concernent le territoire de Bordeaux Métropole. Un peu moins de 300 dossiers de demandes ont été constitués à la suite de ces Entretiens : La file active des demandeurs en attente d'un logement adapté comporte*

450 dossiers pour 975 personnes, dont la moitié sont identifiées comme étant en situation de dépendance. 86% habitent déjà à Bordeaux Métropole ou souhaitent s'y installer. Problématique importante, on peut s'inquiéter du faible pourcentage de dossiers traités face aux besoins. A préciser quand même que cette défense des personnes confrontées à des situations de handicap (dans l'accès aux logements notamment) passe surtout par des politiques volontaristes lors des constructions de logements ou l'aménagement des quartiers, par exemples.

**Unanimité**

**Mme KISS**

**(n°96) SOLIHA Terres-Océan - Année 2025 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le soutien à l'association Soliha et nous votons pour la subvention de 216 600 euros même s'il nous est difficile d'en mesurer la justesse, elle que cela correspond au besoin de l'association ou pas, si cela permet de donner les moyens d'agir efficacement contre le mal logement des personnes les plus en difficultés.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

**M. PUYOBRAU**

**(n°97) ADIL 33 - Année 2025 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation.**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le soutien à l'ADIL et nous votons pour la subvention de 97 000 euros. Même si comme nous en faisons souvent la remarque, nous ne sommes pas en mesure de savoir si cette subvention est suffisante pour agir efficacement auprès du public.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Ne prend pas part au vote : Madame BETES**

**M. PUYOBRAU**

**(n°100) Concession d'aménagement pour la requalification urbaine du centre historique de Bordeaux 2022 - 2026 - Présentation du Compte rendu d'activité à la collectivité (CRAC) pour l'année 2024 - Approbation - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous ne pouvons pas approuver le compte-rendu financier tout simplement parce que nous n'avons pas eu la disponibilité pour l'étudier. En ce léger problème de déficit démocratique. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

**M. PUYOBRAU**

(n°101) **Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations pour la commune de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Cette délibération fait le constat qu'il y a un manque de logements, que malgré la construction des récent quartiers : Brazza, Ginko, Bassin à Flot, le manque logements persiste. Ceci est dû aux prix élevés des coûts de construction, à l'augmentation des taux d'intérêt mais aussi aux locations touristiques. C'est toujours intéressant de voir le constat que fait la métropole, ce que nous pouvons partager et la politique menée par cette même métropole qui n'a de cesse de vouloir rayonner à l'international, tout comme la ville de Bordeaux et attirer de plus en plus de touristes et d'habitants. Il y a de nombreux logements vides, qu'il faut réquisitionner. Le système de compensation ne peut pas contre balancer la logique de métropolisation. Nous n'avons pas de désaccord avec les modifications proposées mais celles-ci nous semblent bien loin de pouvoir résoudre quoique ce soit. Le rapport tente de nous expliquer les raisons de la crise immobilière et celle du logement, mais sans jamais remettre en cause un système qui s'est libéralisé, un secteur qui s'est marchandisé, sous domination des acteurs privés imposant leurs logiques financières et de course aux profits, bien loin de la préoccupation de satisfaire les besoins sociaux. Reste des tentatives de limiter les dégâts d'un système économique néfaste, à la marge, sans effet réel sur à terme. Il n'y a d'ailleurs même pas de bilan sur le dispositif d'encadrement des loyers, on voit que les règles restrictives concernant les AirB&B ont aussi un effet très limité. Pour nous, il s'agirait de mettre en place une politique qui lutte clairement contre l'urbanisme libéral, contre les logiques capitalistes, en créant un véritable service public du logement et du foncier, en créant y compris des entreprises du bâtiment. Nous faisons abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme MELLIER**

(n°102) **RER métropolitain - Plateforme de travail et locaux communs RER métropolitain - Convention de financement - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous partageons la préoccupation suivante exprimée dans la délibération, à savoir « Les objectifs poursuivis doivent permettre une amélioration significative des offres de transport sur le périmètre de l'aire urbaine bordelaise afin de favoriser le report modal vers les solutions alternatives au recours à la voiture particulière. » C'est bien, après des années d'une politique favorisant la voiture notamment en liquidant les lignes de chemin de fer, les pouvoirs publics réagissent et se posent le problème de relancer les transports collectifs et pourquoi tant qu'on y est d'aller vers de véritables services publics des transports contre les privatisations et autres marchandisations. Nous approuvons aussi le principe d'une collaboration et d'une plateforme commune entre la Région, la métropole et le SNCF. Mais franchement sur les conditions pratiques de la plateforme (répartition du financement notamment) nous n'en avons aucune idée ou avis. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI**

**Mme MELLIER**

(n°103) Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Libourne : convention de financement pour le démarrage des travaux préparatoires en 2025 - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons rien contre le projet d'une gare multimodale sur Libourne en lien avec le développement des transports en commun sur la Gironde. Nous avons juste du mal à valider un projet d'ensemble sans connaître la réalité du terrain. Par exemple, nous ne sommes pas certain-es que la démolition des 3 bâtiments soient justifiés (cela a un coup, visiblement pas loin des 50 000 euros). Franchement, c'est difficile d'avoir un avis catégorique sur ce genre de chantier. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI**

**Mme MELLIER**

(n°104) RER métropolitain - Avenant à la convention de financement des études de faisabilité des gares et haltes des lignes Libourne - Arcachon et Saint-Mariens - Langon - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous avions déjà lors de délibérations précédentes critiquer les grosses sommes d'argent consacrées aux études qui se sont multipliées au fil de l'avancée des projets concernant le développement du TER. Il nous apparaît y avoir une sorte d'opacité concernant ces études, des questions comme quelles sociétés sont choisies pour les faire... Les chantiers du TER se confondant parfois avec ceux liés à la prochaine LGV vers Toulouse, ajoutant encore un peu d'opacité. Certes nous défendons le renforcement du réseau ferré et du transport collectif. Mais cela se fait aussi avec des logiques de privatisation et des choix politiques discutables (le développement de la LGV). Il y a des propriétés sociales qui devraient passer avant les logiques de profits. Nous votons contre, dans la continuité des critiques formulées ici.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI**

**Mme MELLIER**

(n°106) RER métropolitain - Avenants aux CFI pour garantir les besoins de financements des opérations IFTE et OT Arcachon - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Voilà donc les soucis de budget qui percutent les projets de développement du RER métropolitain. Le département ne peut plus assumer tous ses engagements et c'est la métropole qui doit compenser. Pourquoi pas. Mais cela pose un problème politique de fond, sur la capacité de financer les projets et quels projets. Est-il raisonnable de défendre en même temps la LGV et ses investissements hyper lourd et le renforcement des lignes régionales ? Il s'agit ici d'une dépense supplémentaire de 1 million d'euros. Nous n'avons pas la visibilité pour mesurer précisément ce que cela implique pour le reste. 1 million ici c'est 1 million de moins ailleurs ? plus de restrictions sur d'autres projets ? Nous préférions nous abstenir sur cette*

délibération.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur**  
**MORETTI**

**Mme BLOCH**

**(n°108) Stade nautique de Mérignac - Actualisation de la convention patrimoniale et financière - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas la disponibilité pour étudier la convention patrimoniale et financière de 25 pages. Il s'agit ici d'accorder des compensations financières au gestionnaire. Dans ce type de partenariat qui comprend notamment Eiffage Concessions et Dalkia on a toujours le sentiment que ces réajustements se font en faveur des acteurs privés avec au bout du compte une minimisation du risque pour le privé et un engagement des collectivités plus important. Il ne faudra pas reproduire ce qui s'est produit pour l'exploitation du stade Bordeaux Atlantique. Du coup, nous préférons faire abstention même si nous avons des désaccords avec le projet, plus précisément de la manière qu'il a été mis en place, avec des entreprises privées. Nous sommes pour des piscines plus modestes et sous gestion publique.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme BLOCH**

**(n°109) Stade nautique de Mérignac - Nouvelle grille tarifaire - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous comprenons qu'il s'agit d'appliquer une grille tarifaire ne relevant pas du service public mais pour des prestations proposées par le concessionnaire. On peut espérer qu'il y a eu une concertation entre le concessionnaire et la Métropole à ce sujet et que cette grille tarifaire aille bien dans l'intérêt de l'usager du stade nautique. Nous précisons que nous sommes en désaccord avec les augmentations de tarifs surtout en ces temps de fortes inflation et d'augmentation de la précarité et des difficultés sociales. Nous sommes en désaccord aussi avec la différenciation entre tarifs résident-es et non résident-es qui revient à une sorte de discriminations envers les gens qui pour certain-es ne peuvent pas résider dans la métropole. En conséquence nous votons contre.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme BLOCH**

**(n°110) Stade Atlantique Bordeaux Métropole - Conditions tarifaires de 4 rencontres sportives - Conventions de mise à disposition avec l'UBB et la FFR - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous sommes ici dans la suite du feuilleton qui s'est conclu par le désastre financier de l'exploitation du SABM par l'ancien gestionnaire et la reprise en régie par Bordeaux Métropole.*

4 matchs négociés avec l'UBB et la FFR sont une goutte d'eau face au nombre de manifestations qu'il faudra programmer en 2025 et surtout 2026. En plus nous n'avons pas dans cette délibération le détail des conditions financières de mise à disposition du stade pour ces manifestations. Il nous est impossible de mesurer si la convention est correcte au regard des moyens à la fois du club UBB comme de la fédération de rugby. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme BLOCH**

**(n°111)      Equipement d'intérêt métropolitain - Commune de Lormont - réhabilitation et extension du Pôle des Arts Martiaux Métropolitains - Répartition des charges et recettes générées par l'exploitation des panneaux photovoltaïques - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas d'avis sur la nouvelle répartition des charges et des recettes entre la ville de Lormont et la métropole. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme BLOCH**

**(n°112)      SPL SBEPEC - Rapport des administrateurs sur l'exercice 2024 - Information au Conseil**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Il n'y pas de vote, cela tombe bien, nous n'avons la disponibilité ici encore pour étudier ce rapport de 80 pages. Difficile même de prendre acte du document. Mais bon, cela fait partie du charme de la démocratie locale.*

**Communication effectuée**

**Mme KISS**

**(n°113)      Bègles - Villenave d'Ornon Zone d'aménagement concerté (ZAC) ' Route de Toulouse ' Compte rendu financier 2024 (CRF)- Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°114)      GRADIGNAN - ZAC centre-ville Compte rendu financier et d'activités 2024 (CRFA) - Avenant 4 au traité de concession - Décision - Approbation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas la disponibilité pour étudier le document de 50 pages. Mais nous votons contre car nous avons un vieux désaccord avec ce projet. Nous avions voté contre pour sauvegarder l'ancienne maison de retraite, avec l'idée d'en faire un lieu d'accueil, notamment il y a 4-5 ans, il s'agissait d'éviter l'expulsion d'un squat citoyen, un lieu de vie pour des familles. Dans la présentation, vous faites référence à des décisions du tribunal administratif concernant les parcelles du « repos maternel » (l'ex -EHPAD) mais en invisibilisant la contestation de*

*collectifs d'habitant-es, alors qu'un débat aurait dû avoir lieu sur la façon dont les terrains étaient vendus et la façon dont la ZAC démarrait. La machine institutionnelle avance donc avec sa propre histoire qui a effacé tout opposition ou critique de la politique menée. Il s'agit pourtant de débats qui mériteraient être publics.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCINA, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOULET**

**Mme KISS**

**(n°115) LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique " Cinq chemins " Cession du lot A à la société HA INVEST - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous désapprouvons cette politique qui vise à développer l'activité économique quelle que soit l'activité. Or ici il s'agit de l'aérospatial-aéronautique-défense, une activité pas spécialement écologique ni pacifique d'ailleurs, surtout dans une époque de remilitarisation de l'Europe, de budgets militaires à la hausse. La Métropole devrait plutôt réfléchir à défendre d'autres activités économiques plus sociales, plus humaines, plus écologiques. Il s'agit évidemment de choix politiques qui sortent des logiques libérales ou même ultralibérales, de cette guerre économique débouchant sur la guerre militaire. Nous votons contre cette cession de parcelle à la société Aérix Système.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°116) Bordeaux - Place Alice Girou - Avenant au bail emphytéotique au profit de la SCI Jardins de Garonne Invest - Délibération modificative - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*L'idée d'une « guinguette sociale » est attrayante mais nous aurions apprécié en savoir un peu plus. Nous n'avons rien contre la signature d'un tel bail dans les conditions présentées mais nous choisissons de nous abstenir n'ayant pas pu étudier la situation plus précisément.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,**

**Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°117)      BORDEAUX - Dangeard Ouest - Abrogation de la délibération n° 2021-355 du 9 juillet 2021 et Cession d'une emprise de parcelle rue Dangeard à la société U'RESELF - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous avions voté contre lors de la première délibération en juillet 2021 (n°355). Nous maintenons le cap, en votant contre cette fois-ci encore. Nous ne sommes pas d'accord avec le principe de céder les terrains aux entreprises. Pour rappel d'un évènement pas si vieux que cela, cette expérience « Ford » où lors de la décision de fermer l'usine, l'argument principal de l'Etat et des collectivités pour justifier leur impuissance et quasi-inaction, c'était de dire que le terrain appartient à la multinationale, du coup il n'est pas possible d'agir. Ça fait bizarre de continuer comme si rien n'avait révélé le problème. Et puis nous ne voyons pas pourquoi le terrain serait vendu en dessous du prix fixé par les domaines.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°118)      BEGLES - Mise en vente par adjudication d'un bien, 41 rue Charles Paris - Parcelle cadastrée AC 456 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous sommes contre la vente de biens publics au secteur privé qui va pouvoir faire de la spéculation immobilière. Nous votons contre.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°119)      BORDEAUX - Projet d'aménagement Brazza - Allée du Fleuve et rue René Char - Acquisition de deux parcelles cadastrées AF 203 et AF 261 appartenant à la société VILOGIA SA d'HLM formant l'îlot B8 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*A priori il n'y a pas de souci dans l'acquisition de cette parcelle notamment pour y installer un futur groupe scolaire et une crèche. Mais nous avons très souvent la désagréable impression de ne pas avoir tous les éléments pour valider, ici aussi donc. Nous ne voyons pas comment nous pourrions valider le prix d'achat qui est de 731 000 euros, n'ayant pas la possibilité de vérifier et calculer la chose. Du coup nous faisons abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,**

**Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°121)      Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien, 65, rue du Tondu - Lot de co-propriété n° 21 - Parcelles cadastrées HN 179 - HN 219 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous sommes opposés à la vente de biens appartenant à la collectivité, le seul argument avancé est que "certains biens [sont] inutiles aux projets métropolitains" alors même qu'il manque des logements sur la métropole. Pourquoi ne pas mettre ce bien de 266 m<sup>2</sup> (un logement + un commerce) à disposition d'associations, d'hébergements d'urgence pour les nombreuses personnes sans domicile. Cette délibération révèle un certain cynisme de la part de la métropole, qui par ailleurs est capable de se plaindre de la "crise du logement", du manque de foncier pour y produire du logement social. Il y a véritablement une contradiction des propos, une incohérence dans la politique menée. Il y a pourtant une urgence à loger et reloger des milliers de gens, combien de dossiers de demandes de logements sociaux en attente, combien de gens à la rue ? Nous votons contre la cession et pour un peu plus d'imagination côté métropole et pouvoirs publics.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°122) BORDEAUX - Rue Dangeard - Délibération complémentaire et modificative de la délibération n° 2025-53 du 7 février 2025 visant à autoriser la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société immobilière IKOS - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

*La société (SAS) immobilière IKOS va recevoir 6,5 millions d'euros d'aides publiques pour la construction du bâtiment ainsi que des subventions (comme c'est précisé dans la délibération n° 41053) pour l'année 2024-2025 à hauteur de 1 333 333 €. Cette société privée mobilise beaucoup d'argent public, nous ne voyons pas de raison de lui octroyer un bail emphytéotique de 50 ans. Nous votons contre.*

**Majorité**

**Abstention : Monsieur MORISSET**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°123) CARBON BLANC - Appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) - Cession de foncier à la SCCV Aedipierre - Délibération modificative de la délibération n° 2025-54 du 7 février 2025 - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

*Pour rappel nous avions voté contre la délibération 598 lors du conseil de novembre 2022, étant par principe contre des cessions de parcelles publiques à des sociétés privées. Alors en ce qui concerne les modifications de calendrier de cession, autant vous dire que nous n'avons pas d'avis, si ce n'est le plus tard possible... Nous faisons abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,**

**Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°124) BRUGES - Avenant au bail emphytéotique conclu entre la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°125) LE HAILLAN - Acquisition en VEFA d'un immeuble de bureaux et de places de parking destinés à accueillir les locaux du Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous sommes opposé-es au dispositif VEFA. Comme nous le pratiquons depuis le début, nous votons contre les projets en VEFA pour défendre à la place une gestion publique contre l'emprise des affairistes de l'immobilier privé.*

**Majorité**

Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS,  
Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°126) EYSINES - PEANP des Jalles - Acquisition d'une maison d'habitation sise 6 chemin du Moulin de Plassan cadastrée AB 154 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur MORISSET

**Mme KISS**

(n°127) Floirac - Zac des Quais - Ilot I - Acquisition des parcelles AY 498 AY 500 et AY 501 sises 10 rue Jules Guesde - Indemnité perte de revenus locatifs - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme KISS**

(n°128) BLANQUEFORT - Abrogation de la délibération n° 2018-544 du conseil de Bordeaux Métropole du 28 septembre 2018 autorisant la cession des parcelles CK744 et CK210 - Décision - Autorisation

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas de souci avec cette délibération, la décision d'abroger nous paraissant justifiée en tout cas cohérente. Mais il nous semble de pas avoir suffisamment d'éléments,*

*comme une explication du retrait de l'acheteur et du pourquoi 7 années se sont succédé sans que l'on sache ce qui s'est passé dans la période. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°129) Mise en vente par adjudication de biens immobiliers métropolitains**  
**Autorisation - Décision**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous désapprouvons la décision de vendre ces 7 parcelles de terrain nu. Nous avons peine à croire qu'il n'y ait rien à faire de ces parcelles tant il manque de lieux pour accueillir des associations, pour les activités de la jeunesse... Nous votons contre.*

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°130) FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - Ilot I - Indemnisation du Tabacs-Presse**  
**sis 10 rue Jules Guesde - Transfert de fonds de commerce - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Pour être honnête, nous n'avons pas d'avis sur cette délibération, incapable de savoir si le dédommagement de 430 900 euros est correct ou justifié. Nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°131) Eysines- ZAC Carès Cantinolle. CRFA 2024 - Approbation - Décision -**  
**Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'approuvons pas le compte rendu financier et d'activité, faute de moyen pour étudier le rapport de 60 pages. Nous préférons nous abstenir pour être honnête.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**BRU, Madame CORNACCHIARI,**  
**Madame KISS, Monsieur LAMARQUE,**  
**Madame LEPINE, Monsieur MANGON,**  
**Madame NOEL, Monsieur PESCINA,**  
**Monsieur PUYOBRAU, Monsieur**  
**RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,**  
**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,**  
**Monsieur RUBIO, Madame SAADI,**  
**Monsieur THONY, Monsieur**

**TOUZEAU, Monsieur TRIJOULET**

**Mme FERREIRA**

**(n°132) LE HAILLAN - ZAC Cœur de Ville. Modification du dossier de réalisation - CRFA 2024 - Avenant N°3 - Approbation - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Comme la plupart des rapport financiers et d'activité (les CRFA) nous choisissons de nous abstenir, essentiellement parce que nous n'avons pas la disponibilité pour étudier un document qui fait 50 pages.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame**  
**BRU, Madame CORNACCHIARI,**  
**Madame KISS, Monsieur LAMARQUE,**  
**Madame LEPINE, Monsieur MANGON,**  
**Madame NOEL, Monsieur PESCINA,**  
**Monsieur PUYOBRAU, Monsieur**  
**RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,**  
**Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,**  
**Monsieur RUBIO, Madame SAADI,**  
**Monsieur THONY, Monsieur**  
**TOUZEAU, Monsieur TRIJOULET**

**Mme KISS**

**(n°133) Programme "Entreprendre, travailler dans la métropole " - BRUGES - Secteur d'aménagement de Terrefort - Compte-rendu financier et d'activités 2024 (CRFA) - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Comme nous le pratiquons sur la plupart des comptes-rendus financiers et d'activité, nous choisissons de nous abstenir parce que nous n'avons pas les moyens, la disponibilité, l'équipe pour étudier sérieusement des documents qui font environ une trentaine de pages habituellement.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°134) Bruges - Opération d'aménagement "Petit Bruges" - Compte-rendu financier et d'activités (CRFA) 2024 - Décision - Approbation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas la disponibilité pour étudier sérieusement le dossier de 35 pages. Nous choisissons logiquement de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

(n°135) Le Bouscat - Libération Centre-Ville - Compte rendu financier et d'activités année 2024 - Approbation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Comme nous le pratiquons depuis le début, nous faisons abstention sur les Compte-rendu financier d'activité. Comme son titre l'indique, il s'agit de rapport financier, donc de délibération concernant un bilan financier de travaux effectués. Nous n'avons pas la disponibilité ou les moyens d'étudier ces rapports. Nous préférions par honnêteté nous abstenir sur ces délibérations.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
BRU, Madame CORNACCHIARI,  
Madame KISS, Monsieur LAMARQUE,  
Madame LEPINE, Monsieur MANGON,  
Madame NOEL, Monsieur PESCINA,  
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur  
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,  
Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,  
Monsieur RUBIO, Madame SAADI,  
Monsieur THONY, Monsieur  
TOUZEAU, Monsieur TRIJOULET**

**Mme KISS**

(n°137) Mérignac - Secteur Soleil/Chemin Long - Compte-rendu financier et d'activités 2024(CRFA)- Décision - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous n'avons pas la disponibilité ou même les moyens humains d'étudier sérieusement ce rapport de 90 pages. Nous faisons abstention logiquement.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

(n°139) Mérignac - Secteur Marne - Compte-rendu financier et d'activités 2024 (CRFA) - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous n'avons pas la disponibilité ou même les moyens humains d'étudier sérieusement ce rapport de 120 pages. Nous faisons abstention logiquement.*

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°140) Accompagnement du redressement financier de l'association arc en rêve - versement anticipé du solde de la subvention 2025 - Décision - Autorisation.**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'y sommes pas oposé-es, il s'agit seulement de l'anticipation d'une subvention qui a déjà été actée. Mais nous n'avons pas vraiment d'avis sur cette question, sans pour autant être indifférent au sort de l'association Arc en Rêve. Une des questions serait de savoir ce que cela induit par ailleurs au niveau du budget et des autres aides. Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause l'intérêt de l'association Arc en Rêve, mais de s'interroger sur les déficits récurrents liés des malversations près de 1M€ entre 2022 et 2024. Cela pose la question du contrôle de la collectivité sur cette association et notamment le choix du directeur. Du rêve à la réalité ! Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame NOEL**

**Mme PAPIN**

**(n°143) Attribution de subventions - Appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous approuvons bien sûr le principe de la solidarité internationale, notamment au travers de subventions aux associations impliquées dans les missions humanitaires et d'entre-aide. Nous sommes moins favorables au dispositif d'appels à projets. Nous avons aucun problème avec les associations citées et soutenues, mais nous ne sommes pas en mesure de valider la répartition des sommes d'argent telles qu'elle est présentée.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. TRIJOULET**

**(n°145) SAEM Gertrude - Rapport des administrateurs 2025 pour les exercices 2023 et 2024 - Information au Conseil**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Il n'y a pas de vote donc pas d'explication de vote mais un commentaire quand même : il ne nous est vraiment pas possible d'étudier un tel rapport de 370 pages. On se demande d'ailleurs dans quelle mesure l'ensemble des élu-es peut se faire un avis en lisant la délibération.*

**Communication effectuée**

**M. TRIJOULET**

**(n°146) Réserve naturelle de BRUGES - Convention judiciaire d'intérêt public environnementale - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**

**M. TRIJOULET**

**(n°147) Requalification de l'avenue de la Poterie à GRADIGNAN- Bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas d'avis sur cette délibération qui consiste à valider un bilan de concertation que nous n'avons pas pu étudier faute de disponibilité. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. TRIJOULET**

**(n°148) LORMONT - Résorption de la discontinuité cyclable avenue de Paris / avenue de La Gardette - Fonds de concours au titre du redéploiement de l'éclairage public communal - Décision Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas de souci avec le principe de la participation de la Métropole. Seulement voilà, comme c'est le cas pour de nombreuses délibérations sur le même sujet, nous nous sentons dans l'incapacité de valider de telles décisions d'ordre financier, n'ayant pas la disponibilité ni les moyens d'étudier ces dossiers de plus prêt. Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. TRIJOULET**

**(n°149) BOULIAC - Requalification de la route de Latresne - Fonds de concours au titre du redéploiement de l'éclairage public - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous ne sommes pas en mesure de valider la somme de 44 440 euros destinées aux travaux de la route. Nous choisissons de nous abstenir même si nous ne sommes pas opposé-es à la participation de la Métropole.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. TRIJOULET**

**(n°150) Prise en charge financière de la pose et la mise à disposition des bouches à clés dans le cadre des travaux de voirie de la DG Mobilités - Crédit d'un compte de tiers - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. Poutou*

*On ne voit pas pourquoi cette prise en charge est mise au vote car visiblement c'est un acte administratif réglementaire, il ne peut en être autrement dans le respect des délibérations votées précédemment. Nous faisons abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

(n°151) Projet Alimentaire de Territoire - Subventions à la Fondation Bordeaux Université et à l'association EPI'SOL - - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous approuvons la démarche de financer le projet qui consiste à soutenir la recherche scientifique sur les plastiques alimentaires et à mettre une cellule de veille sanitaire. Nous sommes moins convaincu-es par le soutien à la mission de l'association Epi'Sol dont la mission nous semble confuse. Nous votons pour.*

**Unanimité**

**M. PAPADATO**

(n°152) Contrats de codéveloppement 2024-2027 - Subventions de fonctionnement et d'investissement - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Ici encore, nous n'avons pas d'opposition à ce que la Métropole soutienne ces 10 projets de défense de l'environnement. Mais nous ne sommes pas du tout en mesure de valider la répartition des aides telle qu'elle est présentée.*

*Nous choisissons de nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

(n°153) SAINT-AUBIN DE MEDOC - Fête des jardins 2025 - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide pour une manifestation - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**M. PAPADATO**

(n°154) CENON - Poursuite de la végétalisation du cimetière communal Saint Paul - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous n'avons pas vraiment d'avis sur cette subvention de 25 000 euros pour la ville de Cenon (végétalisation du cimetière en cours). Pourquoi pas. Mais nous préférons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. PAPADATO**

(n°155) Communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de codéveloppement 2024-2027 - Subvention de fonctionnement - 2025 - Décision - Autorisation

**Unanimité**

**Mme JAMET**

**(n°156) Convention triennale 2026-2028 'inclusion numérique' - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite M. Poutou**

*Nous approuvons la subvention de 15 000 euros à l'association PIMM'S dans la cadre de la lutte contre les inégalités d'accès au numérique. Comme d'autres associations sont elles aussi subventionnée pour cette mission. Mais nous ne sommes pas certain-es que la méthode soit la plus efficace. Comme sur beaucoup de sujet, il nous semble important d'envisager et de développer de véritables services publics pour assurer des missions qui sont des missions de services publics. Ou au moins qu'un service supervise et organise le travail. Car nous n'avons pas de visibilité sur l'activité des 4 associations citées, comment elle se coordonnent, comment elles collaborent (ou pas) ... Il nous semble aussi important, puisqu'il s'agit d'inégalités d'accès, qui sont pour beaucoup liées à des inégalités sociales, de mettre en place un accès gratuit à internet et aux outils numériques, dans les quartiers par exemple, en créant des locaux pour permettre ces accès.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Mme JAMET**

**(n°157) Rapport d'activités Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2024 - Avis**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*330 pages de rapport, pour nous c'est impossible à digérer. Cela dans un paquet de 168 délibérations. Nous ne voyons pas comment cela peut s'étudier et se discuter sérieusement. Illustration d'une pseudo démocratie, le conseil étant une machine à valider les délibérations.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. RUBIO**

**(n°158) Convention de mise à disposition d'un service de téléalerte entre Bordeaux Métropole et les communes - Décision - Autorisation.**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**M. RUBIO**

**(n°159) Programme pluriannuel de gestion 2026-2035 du bassin versant du Peugue - Dépôt d'une demande de déclaration d'intérêt général - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons malheureusement pas pu étudier le document d'une centaine de pages comme nous l'aurions souhaité. Nous ne pouvons que nous abstenir sur cette délibération.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. GUENDEZ**

**(n°160) Contrat de coopération public - public pour la réalisation d'études mobilité dans le cadre de projets collectifs étudiants 2025-2027**

**Unanimité**

**Mme ZAMBON**

**(n°161) Conventions entre Bordeaux Métropole et Atmo Nouvelle-Aquitaine portant sur l'occupation du domaine public et le fonctionnement des stations de mesures de la qualité de l'air de Bordeaux Gautier et de Mérignac Magudas - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous n'avons pas de problème avec les déplacements des stations de mesure et leur emplacement. Cela dit, nous sommes incapables de savoir si ces stations de mesure sont en nombre suffisant et si elles sont placées aux endroits les plus judicieux, si le dispositif mis en place par Atmo ou si les moyens mis en place par les pouvoirs publics sont suffisants pour assurer une véritable suivi. Du coup, nous préférerons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme RAMI**

**(n°162) Protocole d'accord entre la société velogik et Bordeaux Métropole - marché 2017-F0506RM ' prestations de maintenance et fourniture de pièces et accessoires pour cycles ' - solde des prestations - autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme RAMI**

**(n°163) Subvention de fonctionnement de Vélocité - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le soutien à l'activité de l'association Vélo-Cité. Nous aurions quand même apprécié avoir une explication de la diminution de l'aide par rapport à l'année précédente (1000 euros de moins). Après, comme souvent sur ces questions de subventions, nous précisons que nous avons une visibilité bien limitée en ce qui concerne la justesse de la répartition des aides au secteur associatif, sachant de de nombreuses associations n'ont pas du tout de soutien. Nous faisons remarquer aussi qu'il s'agit d'une subvention pour l'action en 2025 et que nous sommes à 3 mois de la fin de l'année. Cela n'empêche que nous votons pour cette subvention de 27 000 euros. Nous nous sommes déjà exprimé-es sur ce partenariat. Cette association est subventionnée par la ville depuis 1980. Nous n'avons rien contre, mais malgré son intérêt nous pensons que la promotion de la pratique cycliste peut se faire dans le cadre municipal.*

**Majorité**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame**

**DELATTRE, Monsieur DUPRAT,  
Monsieur GARRIGUES, Madame  
GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,  
Monsieur LAMARQUE, Madame  
LOUNICI, Monsieur MANGON,  
Monsieur MILLET, Monsieur  
MORETTI, Monsieur N'JIKAM  
MOULIOM, Madame PAVONE,  
Monsieur PEREIRA, Monsieur  
PESCINA, Monsieur POIGNONEC,  
Monsieur PUJOL, Monsieur  
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,  
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-  
LABAT, Madame SABOURET,  
Monsieur SALLABERRY, Monsieur  
TROUCHE**

**M. THONY**

**(n°164) Soutien aux projets et initiatives en faveur de l'économie circulaire -  
Année 2025**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*En vrai nous pouvons partager le souci de préserver l'environnement en facilitant les circuits courts de consommation, de fonctionner avec des associations de l'économie circulaire, par exemples, mais nous ne sommes pas d'accord avec la méthode. D'abord il nous semble qu'une grande partie de ces missions (notamment les collectes et tris de déchets) devraient être sous gestion publique directement par les collectivités. Ensuite, cette façon de lister les subventions n'est pas satisfaisante, nous ne savons pas si c'est suffisant ou pas, nous n'avons pas de visibilité sur la répartition des aides, sur les associations qui ont demandé par ailleurs sans rien avoir ou moins que souhaité, sachant aussi qu'il y a plusieurs associations qui ne sollicitent pas n'ayant pas la possibilité ou la connaissance. Du coup, sans y être opposé-es, nous préférions nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PESCINA**

**(n°166) BORDEAUX - OAIM Parc des Jalles - Etude et travaux de la  
requalification de la Réserve écologique des Barails (REB) - Phase 1 des travaux -  
Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention d'aide à l'investissement -  
Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le fait que la métropole soutienne la réserve écologique des Barails. Le bémol c'est la somme de la subvention qui est de 800 000 euros sur les 2 millions du coût total du projet. Nous ne savons pas si c'est raisonnable, si c'est suffisant ou trop, surtout au regard des autres besoins, que ce soit sur ce sujet de la défense de l'environnement ou sur d'autres sujets. Il y a de fait un manque de visibilité de l'ensemble des subventions, des besoins de soutien par ailleurs. Ce système de délibérations où les sujets sont traités au fil des mois, un par un, sans lien les uns avec les autres, sans forcément de cohérence les uns avec les autres.*

*Du coup, il est difficile d'analyser, de mesurer, de savoir. Ici plus précisément, entre les frais pour la zone dédiés aux chiens, pour le parking, pour le terrassement, les clôtures, etc... nous ne pouvons pas valider telle ou telle dépenses. Nous faisons logiquement abstention.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. CABRILLAT**

**(n°167) Ecole du centre de la ville du Haillan - participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique communale pour la ZAC - Décision, autorisation.**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous approuvons le principe de soutien financier de la part de la métropole, aucun souci sur le sujet, surtout qu'il s'agit de répondre à des besoins croissants d'une population en augmentation suite à des constructions de nouveaux logements. Seulement nous ne sommes pas en mesure de valider la somme de 3 millions d'euros, n'étant pas du tout expert en chiffrage des coûts des travaux. Nous préférerons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. CABRILLAT**

**(n°168) AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA VILLE DE CARBON BLANC, DE L'ECOLE EMILE BARBOU**  
**Approbation - Autorisation**

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Bon là franchement ça titille sur les mots. Nous n'avons vraiment pas d'avis sur la proposition de remplacement du terme « fonds de concours », sans doute ne mesurons-nous pas l'importance des implications. Nous préférerons nous abstenir.*

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Nous allons pouvoir débuter l'examen des dossiers, 3 rapports de grande importance portant sur nos politiques publiques et fondamentales que sont l'eau, l'assainissement, les transports, et une partie pré-bilan à mi-parcours de notre PCAET (Plan climat air énergie territorial). Je voudrais dire quelques mots avant que Madame la vice-présidente en charge de l'eau intervienne sur le rapport que nous examinons. Je voudrais rappeler qu'il s'agit de l'analyse de nos services sur l'exécution de ce service public. Il est aussi à rapprocher des rapports produits par la Régie, d'une part, et par la SABOM (Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole), d'autre part. C'est la seconde année pleine de fonctionnement de la Régie. Je tiens à souligner et à saluer la montée en puissance qui vient conforter les raisons pour lesquelles nous avons choisi ce mode de gestion il y a presque 5 ans. C'était le 18 décembre 2020. Avec la fin du contrat de la SABOM le 31 décembre prochain, et l'intégration complète du service de l'assainissement dans la Régie, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, nous aurons achevé cette transformation et maîtriserons l'ensemble du petit cycle de l'eau. C'est essentiel pour faire face aux défis devant nous, pour préserver la ressource pour garantir la qualité de l'eau et pour développer les traitements pour l'eau potable comme pour l'assainissement pour, *in fine*, préserver notre territoire et

préserver la santé humaine et animale. C'est notre responsabilité et notre devoir de protéger le monde vivant. La régie en est notre bras armé. Notre rôle d'autorité organisatrice est de nous assurer que l'exécution du service est conforme aux objectifs que nous lui assignons.

Durant cette deuxième année de gestion, je retiendrai quelques satisfactions. D'abord la baisse de la consommation de l'eau par habitant. J'imagine que Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE le rappellera, baisse qui atteint aujourd'hui une consommation à 141 litres par jour et baisse de nos prélèvements malgré la hausse de la population. Prise de conscience, changement de comportement, tout cela est à l'œuvre et c'est très encourageant. La baisse du rendement n'est pas une satisfaction, mais la Régie a su réagir avec vigueur. Elle a adopté fin 2023 un plan fuite qui devrait permettre des améliorations importantes. Vous le savez, en matière de réseau, l'héritage s'apprécie sur la durée. Le montant des investissements pour le service qui augmente substantiellement avec 40 millions d'euros investis en 2024 contre 25 millions d'euros investis en 2023. Et souvenons-nous, une moyenne préalablement de 16 millions d'euros pour le contrat de Suez. 45 % de nos investissements sont consacrés aux extensions et au renouvellement des canalisations. Cela devient le poste le plus important pour la totalité des investissements par rapport à la DSP (Délégation de service public).

Enfin, la tarification puisque nous avons baissé la part fixe qui pèse plus chez un petit consommateur que sur un gros consommateur. Puis un prix au m<sup>3</sup> unique qui, là aussi, fait payer plus les gros consommateurs. C'est une tarification plus juste que nous avons mis en œuvre. Combiner la tarification sociale à l'allocation sociale avec la CAF depuis 2025, c'est une réforme qui sert les petits consommateurs qui préparent ceux qui rencontrent des difficultés économiques et qui fait payer les consommateurs qui tirent plus sur notre réseau. C'est ce que j'avais envie de dire en introduction de ce rapport et de cette politique publique qui est majeure.

Je suis assez fière de notre engagement pris il y a quelques années, qui permet une maîtrise publique de l'eau, qui est efficient aujourd'hui et qui porte ses fruits. Je voudrais également, Madame la vice-présidente, vous remercier pour votre engagement majeur dans ce dossier. La parole est à Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

#### **Mme CASSOU-SCHOTTE**

**(n°74) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Approbation -Décision - Autorisation**

Mme CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame la Vice-présidente. Monsieur MARI.

**M. MARI** : Madame la Présidente, chers collègues, le passage en régie de la gestion de l'eau a été un choix politique majeur de la majorité. Notre groupe avait exprimé, dès l'origine, des réserves, non par attachement dogmatique à un mode de gestion, mais par exigence de résultat. Nous sommes avant tout attachés à garantir un service de qualité au juste coût dans le respect des engagements pris. Deux ans plus tard, force est de constater que les promesses initiales ne sont pas tenues. L'engagement de baisse du prix a été rapidement abandonné, puis remplacé par un objectif de stabilité.

Or, en 2024, la facture atteint 4 euros le m<sup>3</sup>, soit une hausse de plus de 6 %. Cette évolution résulte d'un arbitrage assumé par la Régie. Baisse de l'abonnement, hausse du prix du m<sup>3</sup> et introduction d'une tarification sociale. Cette logique peut s'entendre, mais elle suppose une régie structurée, pilotée avec rigueur et en mesure de tenir ses équilibres, ce qui n'est pas le cas. Le rendement du réseau recule à 79 % pour 82,7 visés, et les réclamations restent élevées (8,7 %). Les charges d'exploitation bondissent de 25 % en un an, atteignant 69 millions d'euros. Ces résultats font peser un risque sur les usagers et sur Bordeaux Métropole, responsable de la continuité de la qualité du service public de l'eau.

Notre groupe plaideait pour la montée en puissance progressive de la Régie avant toute réforme tarifaire. Ce cap n'a malheureusement pas été retenu. Nous savons déjà que l'intégration de l'assainissement entraînera mécaniquement une hausse de la facture. S'y ajoutent les besoins futurs en investissement et en ressources humaines, qui, nous l'espérons, ne pèseront pas davantage sur les tarifs. Nos élus saluent par ailleurs l'engagement des équipes de la Régie et de la SABOM dans cette phase de transition compliquée. Nous tirons donc la sonnette d'alarme. La majorité métropolitaine a voulu une régie coûte que coûte, reste désormais à prouver qu'elle peut faire mieux, surtout pour les usagers.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur FEUGAS**.

**M. FEUGAS** : Madame la Présidente, mes chers collègues. Sur cette délibération, le groupe Communiste apporte une appréciation positive sur ce rapport annuel 2024, qui démontre un fonctionnement en analysant l'ensemble des sujets liés à l'eau avec des faits marquants significatifs. Beaucoup marquent la volonté d'amélioration pour les services rendus aux abonnés et aux usagers, mais un sujet prédomine, celui qui concerne le rendement du réseau d'eau potable. Si l'on porte attention au paragraphe concernant ce sujet, il est un constat net qui prouve que la fin du contrat avec Suez s'est soldée par une baisse importante de ce rendement de 4,6 %, soit de 85,4 % à 80,8 %. Cela a eu une répercussion sur la première année de la Régie avec un rendement tombant à 79,08 % pour un objectif prévu à 82,7 % et qui doit progresser encore.

Une remarque concernant l'assainissement collectif, le bilan négatif de cette activité est le résultat d'une attribution du contrat DSP (Délégation de service public) 2019-2027 à Veolia, alors que les élus de la commission d'attribution avaient voté contre à l'unanimité. La Régie de l'Eau a donc des objectifs importants à réaliser dans les meilleurs délais afin de répondre au contrat d'objectif métropolitain. Lors du Conseil de juillet dernier, j'ai attiré l'attention sur le fait que nos investissements métropolitains et ceux de la Régie vont être confrontés, pour leur budget, à une austérité gouvernementale dramatique.

Le groupe Communiste, dans son intervention, a fait état de répercussions négatives qui « frapperont » les investissements, mais a proposé qu'une réaction officielle de la Métropole dénonce cette situation qui veut faire porter aux collectivités une charge pour laquelle elles n'ont aucune responsabilité. Nous, femmes et hommes politiques, savons que le spectre de la dette, dans le but de culpabiliser, de faire peur au peuple et tenter de dévoyer le vrai sujet des responsables de celle-ci, est un leurre grossier que les gouvernements éphémères vont perpétuer avec une surdité envers les protestations majoritaires dans notre pays.

Le 17 septembre, Madame la Présidente, lors de votre conférence de rentrée, vous avez fait le point des avancées sur plusieurs des sujets menés par la Métropole. Vous avez évoqué avec prudence ces difficultés budgétaires que nos services vont devoir affronter pour 2026. Votre inquiétude sur la contribution qui sera demandée aux collectivités locales dans le projet de Loi de finances 2026, qui va entraver notre capacité à faire et son impact sur les services publics, nous la partageons. Mais nous nous interrogeons sur cette nécessité de déployer des partenariats publics-privés, à laquelle vous faites allusion. Les élus de ce Conseil doivent-ils, doivent-elles, seulement réfléchir à comment pallier la pension autoritaire infligée par l'État par des ajustements, des choix de baisse de l'investissement, par des reports retardant le fonctionnement global de la Métropole ? Madame la Présidente, le groupe Communiste réitère sa proposition afin que le Conseil ait une position offensive, refusant d'admettre de supporter, sans remarque, sur ce danger budgétaire. Nous vous demandons que soit créé un groupe de travail avec les présidentes et présidents budgétaires pour réagir à ce danger.

Ces remarques étant faites, nous approuvons ce rapport annuel. Merci de votre attention.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame LOUNICI.

**Mme LOUNICI** : Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je tiens à saluer ce rapport qui est précis, détaillé et sincère, et je tiens à remercier les services pour la qualité et la clarté de sa rédaction. S'il met en lumière les réussites de la jeune Régie, il reste néanmoins des points perfectibles et des efforts à fournir pour atteindre les objectifs fixés par le contrat d'objectif entre la Régie et Bordeaux Métropole. Parmi les points forts de cette Régie, la politique sociale, et Madame la Présidente de la Régie l'a rappelé, avec le maintien du fonds de solidarité haut à 200 000 euros, qui est un niveau élevé, permettant 558 aides pour un montant de 177 000 euros. La mise en place en 2025 d'une allocation eau avec la Caisse des allocations familiales de la Gironde, sa politique tarifaire avantageant les consommateurs sobres, et encourageant la sobriété dans cette ressource, et la mise en place d'un comité des usagers qui est, à mon sens, d'un point de vue de la démocratie, une avancée. Il reste néanmoins, et je l'ai dit, vous l'avez également rappelé, Madame la Présidente de la Régie, des points en souffrance.

Le premier point est le rendement, à peine à 79 %, mais également en baisse par rapport à 2023, et inférieur à la moyenne nationale qui se situe entre 85 et 90 %. Le deuxième point, le renouvellement des réseaux, également en souffrance, et ce, malgré les investissements importants qui lui ont été alloués. Il est seulement de 0,06 % en 2024, très loin de l'objectif fixé supérieur à 0,8 % dès 2024, puis à 1 % dès 2025. Le troisième point, le prix du m<sup>3</sup> d'eau, qui a déjà augmenté, nous estimons qu'il s'agissait plutôt d'une correction, actuellement à 2,19 euros le m<sup>3</sup> TTC pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an, supérieur à Lyon, 1,98 euro, et à Toulouse, 1,73 euro, mais qui reste inférieur à Nancy 2,79 euros. Ce prix de l'eau, on le sait, va très vraisemblablement continuer à augmenter, compte tenu des investissements lourds que la Régie va devoir déployer ces prochaines années.

Il y a un an, lors de la présentation du précédent rapport, nous avions exprimé le souhait que ce dernier permette de nous assurer que la Régie soit bien en position de maîtriser ses coûts de fonctionnement. L'objectif étant de nous garantir que la Régie dégage de son fonctionnement, la capacité financière maximale pour faire face aux besoins d'investissement très importants, sans augmenter la pression, notamment sur la facture

d'eau des usagers. Force est de constater que le présent rapport n'apporte pas la réponse à cette question.

Certains éléments du rapport sont plutôt de nature à nous inquiéter. En particulier, il note une augmentation des charges de 25 % en 2024 par rapport à 2023. Ces charges comprennent la masse salariale, dont l'augmentation est de 11 %, ce qui est loin d'être exemplaire. On aurait pu s'attendre plus volontiers, de manière plus logique et cohérente, à un montant à peine supérieur à celui de l'inflation dans notre pays, qui se situe plutôt autour de 2 %. Même si nous comprenons bien que 2023 n'était pas une année de référence pour la Régie, nous comprenons également que certaines de ces charges, comme la sous-traitance à Suez du système d'information clientèle, vont s'éteindre, mais pas la masse salariale. Il est bien difficile de distinguer ce qui relève d'un fonctionnement récurrent de ce qui relève d'opérations temporaires encore liées au démarrage de la Régie ou maintenant à la préfiguration de la prise en charge de l'assainissement. L'expérience montre qu'il est toujours plus facile d'ouvrir le robinet des dépenses que de se restreindre et qu'il est beaucoup plus facile d'augmenter les effectifs que de les réduire.

C'est dès aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard, qu'il faut déterminer le juste niveau des dépenses de fonctionnement en régime établi. C'est pourquoi nous réitérons notre demande de présentation des coûts de fonctionnement de la Régie dans l'absolu et par comparaison à d'autres structures.

Enfin, concernant la gouvernance, axe majeur du contrat d'objectif. Je rappelle les péripéties en cours de la nomination et du recrutement du nouveau Directeur général de la Régie et des conditions de « débarquement » de l'ancien Directeur qui n'a pas démerité. Le même procédé a été utilisé, en dehors des clous et de la procédure, pour le recrutement et la nomination du nouveau Directeur de la Régie des restaurants. Les processus de recrutement doivent être respectés au sein de notre Métropole. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. POUTOU** : Ce sera rapide. Juste pour expliquer le vote pour. Pour le rapport, c'est une sorte de continuité avec le soutien au choix politique qui a été fait d'une gestion publique de l'eau. On pense que pour ce premier rapport, c'était logique que l'on vote pour, même si, évidemment, il y a certainement des critiques à faire sur les aspects démocratiques ou de transparence. Cela a été abordé juste avant sur la question de la gouvernance, la question de la direction. On pense qu'il faudrait impliquer beaucoup plus les associations qui sont impliquées dans les questions de l'eau, beaucoup plus les habitants sous forme de collectifs, même s'il y a un début qui est fait. Mais nous pensons qu'il faudrait en faire quelque chose de beaucoup moins institutionnel, tant que l'on reste dans les institutions, on pense que l'on ne s'en sortira pas complètement. Sinon, ce que je propose, c'est que l'on verse la note que le Conseil scientifique a pu rédiger. Ainsi, cela raccourcit aussi mon intervention, si cela vous va.

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Le rapport de 200 pages porte sur l'année 2024 la 2ème année de l'exploitation en régie du réseau de l'eau et de l'assainissement individuel et de la 1ère année de l'eau industrielle. Des questions de fond se posent sur l'avenir des stations d'épuration à l'horizon 2050. On note un résultat déficitaire de la Sabom (gestion de Véolia) par contre le résultat global toutes sections confondues est positif de +23M€. Les indicateurs du service d'eau potable (23) montrent que la BM se situe dans la moyenne des villes présentées sauf pour le taux de réclamation des usagers (8,72/1000 abonnés) 8 fois supérieur aux autres villes. Le niveau des pertes d'eau est*

encore élevé ; il se situe en 2024 à plus de 11M de m3. Les raisons présentées sont techniques. Les questions que l'on peut poser à ce sujet sont : Pourquoi un niveau de pertes en augmentation ? Les moyens techniques mis en œuvre pour diminuer ces pertes sont-ils suffisants ? On peut s'interroger. La protection de la ressource en eau est posée dans ce rapport en évitant de prélever dans les eaux profondes. On se confronte à une double problématique : celle de la tendance à l'augmentation de la consommation d'eau liée au développement de la population de la Métropole d'une part et à l'augmentation des températures en saison estivale. Le rapport présente une situation encourageante des services de l'eau depuis le passage en Régie même s'il reste à notre avis des progrès à réaliser. Nous votons pour.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Madame la Présidente, mes chers collègues. Ce projet et ce dossier de la Régie n'étaient pas notre dossier. C'était le vôtre. Il s'est mis en œuvre et il atteint aujourd'hui sa vitesse de croisière. Au fil de ces quatre années ou cinq années, nous avons pu en parler, nous vous avons fait à plusieurs reprises des propositions que vous n'avez pas retenues. Et en lisant le rapport, je m'aperçois qu'une des propositions que vous avez faites aurait peut-être pu améliorer les choses. C'est le taux de rendement de notre réseau. Et on vous avait dit que c'était peut-être l'occasion de déléguer la résorption des fuites avec un système de bonus-malus pour une société qui serait incitée à résoudre le plus facilement les fuites qui étaient sur notre réseau. Le reste, bien évidemment, peut rester en Régie. Cela ne pose pas de difficultés, mais voilà la proposition que l'on vous avait faite sur ce sujet qui reste le sujet prégnant.

Nous allons, dans quelques semaines, quelques mois, passer en Régie sur l'assainissement. On vous a fait aussi des propositions quand nous avons eu à voter. La gestion des eaux pluviales, la gestion des eaux usées, n'est pas la même technique que la gestion de l'eau potable. Elle nécessite une grande technicité de gestion de nos usines qui sont réparties sur le territoire, mais aussi comment gérer, et on l'a dit, par des épisodes pluvieux intenses, imprévisibles, immédiats, soudains, on pourrait utiliser tous les qualificatifs. Là aussi, la gestion de ces usines d'assainissement aurait pu être déléguée. Je crois beaucoup au système partagé. La vérité ne se situe certainement pas dans une DSP à outrance, ni dans une Régie unique, mais peut-être un mélange des deux qui serait l'avenir de la gestion qui pourrait être un compromis qui pourrait satisfaire les uns et les autres, et source peut-être de quelques économies.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. ROSSIGNOL-PUECH** : Je souhaitais remercier Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour la présentation de ce rapport et le travail accompli. Les faits sont là. Nous sommes en septembre 2025 avec un modèle de gestion de l'eau potable publique à 100 %, efficace et résilient. L'eau est désormais traitée réellement comme un bien commun. L'action de la Régie sert exclusivement l'intérêt général de manière transparente et maîtrisée. Elle est riche d'un savoir-faire technique et d'innovation que ses agents développent en partenariat avec des acteurs du privé et de la recherche. C'est une innovation dont nous gardons l'expertise sur le temps long. Elle établit des stratégies à l'horizon 2040-2050. C'est en effet le temps nécessaire pour penser la préservation de la ressource de manière lucide et responsable. Et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, vous le savez, ce service public inclura également l'assainissement et la gestion de l'eau pluviale. Les autres délibérations de l'eau votées lors de ce Conseil, dont celles sur la dotation initiale, sont claires. Nous tenons le calendrier. Nous tenons le cadre financier.

Nous atteignons les objectifs que nous nous étions fixés collectivement en début de mandat. Pourtant, ils étaient ambitieux. Et certains parmi nous doutaient à l'époque de notre capacité à tenir, à devenir en l'espace de 6 ans seulement l'une des plus grandes Régies de l'eau de France. Le doute n'est plus permis et la création de cette Régie rejoint la lignée des grandes réalisations métropolitaines.

Je conclurai, en écho à ma collègue, et à Madame la Présidente, en rappelant le contexte dans lequel s'ancre cette transformation. Un contexte d'aggravation du changement climatique. Un contexte où l'on observe, au quotidien, que ce soient les étés caniculaires ou les épisodes de fortes pluies qui inondent nos rues, à quel point la ressource en eau est versatile, vitale et fragile. La question de la sécurisation de la ressource, de la diminution des consommations et du renforcement de nos infrastructures se posera demain avec encore plus d'intensité qu'aujourd'hui. Nous nous sommes dotés des outils pour agir. Poursuivons, car notre responsabilité est immense.

Félicitations et bravo à l'ensemble des agents de l'eau et de l'assainissement pour ce travail et à Madame la Vice-présidente.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur MORISSET**.

**M. MORISSET** : Merci, Madame la Présidente. Je vais être un peu dans mon habitude, c'est-à-dire lanceur d'alerte. Je pense qu'il ne faut pas confondre clarté des documents et c'est déjà bien, mais on aussi comme on l'a évoquée, la transparence. J'aimerais que l'on travaille encore plus sur la transparence, en particulier sur ce qui est non déclaré dans les analyses des eaux. Je pense que je peux me répéter, mais quand un industriel ne déclare pas des molécules, elles ne sont pas recherchées dans les analyses des eaux. C'est la même chose avec les hormones, on ne sait pas faire. Que ce soit côté assainissement ou côté eau potable, il y a là un travail à faire. À mon sens, le citoyen au sens large, et là on parle de gouvernance, devrait être impliqué encore plus dans la façon dont on prend en charge cette ressource naturelle. Je mets aussi un bémol sur, à l'avenir, le principe des réinjections dans les nappes entre les différentes époques. C'est cependant quelque chose d'assez nouveau et sur lequel il faudra sans doute être encore plus vigilant à l'avenir.

Côté assainissement, je mets encore un petit point d'alerte sur ce qui s'est passé dernièrement. Nous avons eu un article de *Sud-Ouest*, et je vais le remercier parce que quelque part il y a un début de prise de conscience, même si le terme chemtrails n'a pas été prononcé. Mais le constat est le suivant. Dans l'article, il est remonté que dans les nuages, c'est-à-dire au-dessus de nos têtes, il y aurait jusqu'à 140 tonnes de pesticides. Ces pesticides, si on sait un peu comment se provoque l'évaporation, on peut dire qu'ils n'arrivent pas par le bas, ils arrivent par le haut. Parce que l'eau s'évapore de façon très naturelle sur les molécules les plus fines qu'elles comportent à l'état gazeux. Il n'y a pas de hasard. Aujourd'hui, il y a des pays et des États qui alertent, qui interdisent, qui font des lois pour arrêter cette géo-ingénierie, et parfois cette nuisance faite aux personnes. Il y aurait une confirmation que ce serait la DARPA (Defense advanced research projects agency), en partie du côté américain, qui joue un rôle particulier sur cela. Ces eaux de pluie arrivent chez nous. Elles sont contaminées, toxiques, nocives, mortelles et utilisent peut-être une technologie que l'on ne connaît pas encore puisque le militaire a été mis en œuvre. Je pense qu'il faudra travailler aussi sur la notion des molécules qui remontent dans notre cerveau, que ce soit de façon respirable, mais aussi buvable. Avec tout ce qui compose la consommation de l'eau.

De ce côté-là, il faudrait continuer à être exemplaire pour continuer à démontrer qu'il n'y aura pas de retour en arrière vers le privé. Et je pense que c'est quelque chose dont la Métropole peut être fière. Vraiment fière parce que l'on a passé un cap et j'espère qu'il n'y aura pas de tentation à remettre en place ce que l'on appelle le partenariat public-privé et une façon de faire du profit au détriment de l'intérêt général.

Évidemment, j'entends Madame Zeineb LOUNICI dans la dissonance cognitive qui lui est habituelle. En particulier sur le fait qu'il faut de nouveau travailler sur la gouvernance avec moins de personnel et plus d'efficacité. Encore une fois, il va falloir reprendre à la base ce qu'est un métier et j'espère qu'ils seront plus honorés dans l'avenir qu'aujourd'hui. C'est-à-dire que l'on n'a pas de perte de compétence. Au contraire, il faudrait que l'on monte en compétence dans ce métier qui consiste à prendre soin de l'eau et des autres. Merci de votre écoute.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame la Rapporteure, je crois que l'on a fait le tour des prises de parole. Non. Madame Marie-Claude NOËL.

**Mme NOËL** : Je voulais rapidement souligner la présentation de ce rapport qui montre, au terme de sa deuxième année, une montée en puissance opérationnelle de la Régie dont nous ne pouvons que nous réjouir. L'accent a été mis sur une donnée qui me paraît très importante, c'est la baisse de 11 % de la consommation d'eau potable en 2024 par rapport à 2021. Et c'est une évolution très significative et importante si on se réfère à ce qui a été rappelé et qui concerne l'année 2025 en lien avec le changement climatique. Cela veut dire que l'on a engagé une bataille pour l'eau confrontée à la difficulté du changement climatique. La baisse qui a été enregistrée montre la réelle prise de conscience qui s'est amorcée chez nos concitoyens en faveur de l'économie de la ressource. Et nous devons continuer à accompagner cette dynamique avec une sensibilisation renforcée. La distribution, par exemple, de kits d'économie d'eau, comme ont pu le faire les ambassadeurs de l'eau dans certaines villes. Nous devons montrer l'exemple et, à ce titre, je tiens à féliciter les progrès déjà réels qui ont permis le plan fuite dans le rythme de renouvellement des réseaux. Le cap est bon et il nous faut le tenir pour maîtriser nos coûts et léguer un patrimoine performant aux générations futures.

Concernant cette petite musique vraiment récurrente sur la baisse du prix de l'eau, je rappelle d'abord que cet objectif a bien été ajouté dans une délibération de 2020. Mais aussi que cet aspect ne doit pas non plus l'emporter de manière systématique sur d'autres objectifs qui sont essentiels pour moi. À savoir la question de la préservation de la ressource, l'entretien de l'équipement, la qualité du service public dont nous bénéficions tous. Je ne suis pas sûre que cette assemblée mesure à quel point la question de la ressource en eau, va être le grand sujet des années à venir. Je crois qu'il faut qu'il y ait un réveil et une prise de conscience très importante des élus et de la population sur ce sujet. Déjà aujourd'hui, en Gironde, on le voit, des permis de construire sont soumis à cette contrainte et ne sont pas autorisés pour des raisons d'alimentation en eau. Je crois vraiment qu'il faut que l'on se saisisse de ce sujet et que cette prise de conscience nécessite un engagement financier important. Cela ne pourra pas se faire sans engagement financier. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame la Rapporteure, Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

**Mme CASSOU-SCHOTTE** : Merci à vous pour ces remarques et commentaires qui sont quelques fois bien fondés. Je voudrais en reprendre certains pour vous affirmer, comme je l'ai fait en introduction de ce rapport, que tout est perfectible.

En ce qui concerne l'eau potable aujourd'hui, la Régie n'a que 2 ans. Vous avez noté, par exemple, une augmentation des charges. Celle-ci est conjoncturelle, puisque c'est la deuxième année. Les postes vacants de la première année ont dû être pourvus. Cela avait été provisionné.

Nous sommes donc sur une deuxième année, laissez-nous le temps de consolider, de structurer. Et faites confiance aussi à vos élus, quels qu'ils soient ici, dans ce Conseil d'administration de la Régie, pour mesurer, évaluer, accepter, orienter les décisions que la Régie prend. Nous sommes à un tournant puisque nous allons intégrer l'assainissement. Il y a eu un gros travail, encore cette année, de préfiguration. Je vous rappelle que nous avons réussi à contenir les coûts dans la préfiguration de la création de la Régie de l'eau potable. Nous en faisons de même pour la SABOM.

Nous sommes perfectibles pour atteindre les objectifs de Bordeaux Métropole, qui, pour certains, sont ambitieux, mais je souhaite que nous les atteignons. Et nous allons tout faire pour cela. Mais n'oubliez pas que nous avons un héritage. Quand nous parlons du rendement, et Monsieur Christophe DUPRAT, vous nous suggérez de reprendre quelques actions de la Régie, que ce soit pour l'eau ou l'assainissement. Par exemple, agir sur le taux de rendement, aller reprendre peut-être sous forme de DSP ou de prestations. Les prestations se font beaucoup. C'est quelque chose qui apparaît de plus en plus. On continue d'agir avec les entreprises parce qu'elles ont un savoir-faire que nous n'avons absolument pas. En revanche, leur laisser les clés, je n'y reviendrai pas. On ne va pas donner les clés à des entreprises qui nous ont laissé en héritage un patrimoine qui, aujourd'hui, nécessite des investissements aussi conséquents et importants. Si je vous donnais le linéaire depuis plus de 10 ans, même depuis 2008, vous comprendriez à quel point cet héritage est lourd. Et on ne peut pas demander à la Régie de pouvoir résoudre cela en 2 ans, même si on a doublé nos investissements pour pouvoir agir. Je plaide et je continue à plaider, et ce n'est pas dogmatique, Monsieur Stéphane MARI. Vous savez, des collectivités, qu'elles soient de droite ou de gauche, aujourd'hui, décident de reprendre en gestion publique l'eau. L'assainissement, un peu moins pour le moment. Pourquoi ? Parce que, cela a été dit par Madame Marie-Claude NOEL, la ressource en eau est absolument fondamentale. C'est un bien commun qu'il faut protéger, préserver et partager. Et on sait combien, dans cette enceinte, dans le projet du champ captant, il est compliqué de partager cette ressource qui va se raréfier. Nous sommes dans un département où cette ressource est de qualité. Elle est sous nos nappes. Nous avons cette chance là, mais nous sommes aussi sur un territoire, 3 200 km de réseau. On ne peut pas comparer, Madame Zeineb LOUNICI, les taux de performance de Paris, par exemple, et les taux de Bordeaux ou de Lyon. Nous ne sommes pas sur les mêmes territoires. 3 200 km de réseau, ce n'est quand même pas rien. Je crois à la nécessité aujourd'hui de la gestion et de la maîtrise de la gestion publique de l'eau pour l'intégrer complètement dans nos politiques, quelles qu'elles soient. Je suis dans une politique transversale, il a été question d'urbanisme, notamment, qui va être un enjeu fondamental dans nos orientations à venir.

Quel est le juste prix de l'eau ? Savez-vous, qui sait ici combien il paye d'eau par an ? Le prix de l'eau, il faut le contenir. C'est ce que nous avons tenté de faire par cette structure tarifaire qui est à la fois incitative et sociale. Et l'automaticité de l'aide que nous avons pu mettre en œuvre sur la métropole, avec la volonté de la CAF, et je l'en

remercie encore, va nous permettre d'attribuer un chèque eau à plus de 17 000 ménages. L'augmentation du prix de l'eau est réelle, malgré une année 2023 neutre. Elle sera inéluctable dans les années à venir au regard des investissements que nous allons devoir faire. Il nous faut la contenir, c'est vrai, notamment dans notre mode de gestion. Mais sachez que cette tarification, cette augmentation sont pour les gros consommateurs. Les consommateurs, les ménages qui sont composés d'une, deux ou trois personnes, qui sont les majoritaires dans notre Métropole, n'ont aucune augmentation du prix de l'eau en 2024. Je pense qu'il faut le regarder avec raison et surtout avec une prévision des lourds investissements et des projets structurants. Je parle du champ captant des Landes du Médoc, qui va influer sur la facture d'eau aussi. Pour moi, c'est un mauvais débat. En revanche, j'entends les remarques sur le fonctionnement, les charges et la nécessité de contenir ces charges de fonctionnement et notamment en matière de ressources humaines. J'en suis consciente. Là aussi, donnez-nous le temps, puisque nous sommes sur une deuxième année. Nous avons une préfiguration, on a dû intégrer aussi un travail que faisait la Métropole dans la Régie. On est dans cette phase de transition. Nous en sommes tout à fait conscients et nous avons cette volonté de contenir au maximum ce qui génère quelquefois des perturbations sociales au sein de la Régie lorsque l'on dénonce un accord que nous considérons comme n'étant pas raisonnable au regard du budget que nous avons. Et il faut assumer cela. Je vous le demande. Assumez-le. Moi, je l'assume.

Enfin, je reviendrai sur cette gouvernance où il y a eu un petit couac dans le recrutement du prochain Directeur général, qui est complexe. Parce que recruter une personne, un Directeur général de Régie qui sera une des plus grandes régies, cela ne se fait pas facilement. Je vous rassure que cela n'a pas du tout empêché, d'ailleurs, le fonctionnement de la Régie. Ce Directeur général, qui est l'ancien Directeur général de la Régie de Nice, qui avait aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement et qui a eu à gérer une nouvelle structure, une nouvelle station d'épuration, arrivera et sera en place prochainement. Ce qui ne m'empêche pas, et je voudrais le dire ici avec toute sincérité, de reconnaître et de saluer tout le travail du Directeur général actuel, qui a véritablement été un excellent architecte pour construire cette Régie qui va être capable d'intégrer l'assainissement demain. Il me semblait quand même qu'il fallait être dans la transition d'un pilotage qui va être exigeant à partir du 1er janvier. Il me semblait que cette transition d'un architecte à un Directeur général pilote d'une Régie avec autant de personnel et autant d'enjeux devant nous, était un accompagnement plutôt pertinent pour garantir le succès et l'avenir de cette Régie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Madame la Rapporteure, pour ces propos. Je vous propose que nous puissions délibérer. Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur ALCALA,  
Madame AMOUROUX, Monsieur  
BAGATE, Monsieur BOBET, Madame  
BONNEFOY, Madame BOZDAG,  
Monsieur CABRILLAT, Monsieur  
CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE,  
Monsieur COLES, Monsieur DUPRAT,  
Madame FAHMY, Madame  
GAUSSENS, Madame HELBIG,  
Monsieur LABARDIN, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LOUNICI,  
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,  
Monsieur MILLET, Monsieur

**MORETTI, Monsieur MORISSET,  
Monsieur N'JIKAM MOULIOM,  
Madame PAVONE, Monsieur  
PEREIRA, Monsieur PESCINA,  
Monsieur POIGNONEC, Monsieur  
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur RAYNAL, Monsieur  
ROBERT, Madame ROUX-LABAT,  
Madame SABOURET, Monsieur  
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;**

**Ne prend pas part au vote : Madame  
DELATTRE, Madame LECERF  
MEUNIER, Monsieur PAPADATO**

**M. PUYOBRAU** : Dans la délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS, présentation du rapport annuel du concessionnaire Transport sur l'année 2024. Information au Conseil.

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°83) Présentation du rapport annuel du concessionnaire ' Transports ' - Année 2024 - Information au conseil**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

**M. HURMIC** : Je donne la parole à Marc MORISSET

**M. MORISSET** : Il y a une erreur, je n'ai pas demandé la parole.

**M. HURMIC** : Je donne la parole à Olivier ESCOTS.

**M. ESCOTS** : Il n'y a pas d'erreur. Je l'ai bien demandée, même si je vais commencer par corriger un petit couac qu'il y a eu sur les groupées tout à l'heure, ce qui s'adresse notamment aux instances. Nous pensions que la 86 sur le réseau de chaleur et de froid Aéroparc était dégroupée. Monsieur Jean-Claude FEUGAS voulait intervenir. Comme elle a été regroupée, on vous annonce notre vote. C'est un vote contre. On verse l'intervention de Monsieur Jean-Claude FEUGAS au dossier. Je la résume : dans cette intervention, il demande notamment la création d'un groupe de travail pour trouver le mode de gestion tenant un service public porteur de ces réseaux de chaleur et de froid. Sur la 86, vote contre, et intervention de Monsieur Jean-Claude FEUGAS versée au dossier.

Sur les transports, je vais reprendre en quelques minutes notre travail pédagogique, toujours répété, sur la nécessité de mettre en place la gratuité des transports sur notre Métropole. Mais avant, je souhaite soulever quelques points importants dans ce rapport. Le premier, c'est celui de Mobibus. Il y a quelques années, les usagers étaient unanimes pour vanter ce service. Ces dernières années, il s'est dégradé, détérioré. Et pourtant, on a souligné de façon positive les offres complémentaires de renforcement qui ont été réfléchies, comme le Mobiguide ou le Mobitrottoir. Mais les plaintes des usagers que nous recevons les uns et les autres sont confirmées par le rapport. Le taux de refus de 5,9 % est important. Il est en hausse et bien au-delà de l'objectif fixé au contrat. Je vous invite à prendre toute la mesure du problème pour y apporter les réponses adéquates. D'une manière plus générale, à la lecture du rapport, on voit

l'insatisfaction grandissante des usagers depuis trois ans. Et là aussi, cela va fortement nous interroger. Et tout porte à croire, pour l'année 2025, avec les travaux de cet été, sans aucune contrepartie, que ce mécontentement va augmenter. Nous l'avons déjà dit avant l'été, ce n'est pas le décalage de l'augmentation de tarifaire TBM (Transport Bordeaux Métropole) au 1er septembre que l'on peut considérer comme un dédommagement. Nous avions porté l'idée d'une gratuité des abonnements sur la période des travaux. Cela aurait été un signal fort. Et c'est peut-être quelque chose à réfléchir pour la prochaine séquence de travaux estivaux avec un dispositif sans doute à améliorer pendant cette période.

Deux autres éléments dans le rapport sont intéressants à soulever. L'évolution des charges du personnel et la sollicitation toujours plus forte de la sous-traitance, +13 % entre 2023 et 2024. Cela fait écho au rapport présenté en commission de contrôle l'an dernier sur les effectifs. Le déficit de 204 ETP (Equivalent temps plein) salariés est compensé par un recours accru à de l'intérim, 168 sur l'année 2024, alors que le contrat n'en prévoit que 10. Et on peut se demander si l'explosion des recours à des effectifs intérimaires ne viendrait pas du groupe Keolis.

Le rapport nous dit que 70 % des prestations de sous-traitance sont effectuées par des sociétés du groupe Keolis. Cela pose question, et le rapport est clair, les informations financières et des prestations de sous-traitance, je cite : « ne permettent pas d'analyser l'évolution des charges réelles supportées et la marge dégagée par ces prestataires intragroupes ». Cela pose question, et cette opacité, cette structuration tentaculaire que cette DSP laisse sous-entendre pose la question de la maîtrise publique de son réseau de transport en commun.

Revenons à l'essentiel, l'ambition d'un véritable service public des transports. Je l'ai évoqué, nous pensons pour notre part que l'avenir réside dans la mise en place progressive de la gratuité des transports. Associée à des investissements massifs, cette gratuité sera un atout considérable pour atteindre nos objectifs climatiques. Elle inciterait massivement à l'abandon de la voiture individuelle et contribuerait significativement à la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>. Loin d'être une utopie, c'est une nécessité face à l'urgence et aux défis qui sont devant nous. Certains l'auront, d'autres balayeront la question d'un revers de main en la qualifiant d'incongrue. Pourtant, ailleurs, elle est déjà une réalité. Montpellier a sauté le pas. À Clermont-Ferrand et à Nantes, les transports sont gratuits le week-end. À Strasbourg, c'est gratuit pour les jeunes. Et maintenant, depuis le 1er septembre, c'est la Métropole de Aix-Marseille qui vient de mettre en place la gratuité des transports pour les moins de 11 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus sur son réseau de transports. Nous avons déjà évoqué le sujet ici. Pourquoi, par exemple, Bordeaux Métropole, qui se veut exemplaire, ne pourrait-elle pas sauter le pas en mettant en place la gratuité pour les pitchouns (les 6-10 ans) ? Une anecdote là-dessus. J'étais à la Fête de l'Huma il y a 15 jours. 610 000 personnes, un grand succès. Il y avait un débat sur la tarification des transports. Le président de Lyon Métropole, Monsieur Bruno BERNARD, était là. Il dit : « Moi, la gratuité, je suis contre. Je suis pour la tarification solidaire. » Je me suis dit : « Il s'entendrait bien avec certains de mes collègues à Bordeaux Métropole. » Mais il dit : « En revanche, je ne suis pas contre des mesures de gratuité. » Et qu'est-ce qu'ils viennent de faire à Lyon Métropole ? C'est gratuit depuis le 1er septembre pour les moins de 10 ans. Même s'ils prônent la tarification solidaire, ils mettent en place des mesures de gratuité partielle. Je dépasse les 5 minutes, je ne vais pas aller au bout de l'intervention, mais cette gratuité des transports, pour nous, est indispensable socialement et sur le volet environnemental. C'est aussi le droit à la mobilité pour trouver une formation, pour trouver un travail. La mobilité, aujourd'hui, est

indispensable, et elle est même obligatoire. Il faut répondre à cela, et pour nous, cela passe par la gratuité des transports, étape par étape, mais en visant ce cap-là. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. La mobilité est tellement essentielle que c'est le poste de dépense qui aura été le plus important durant ces 6 dernières années. **Monsieur MORISSET**.

**M. MORISSET** : Je suis surpris, je n'ai pas demandé à intervenir aujourd'hui. Cela fait deux fois que vous insistez. Très gentiment, je vous le dis, parce que c'est vrai que c'était Monsieur Pierre HURMIC et maintenant c'est vous. Vous voyez bien que vous vous répétez.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Cela veut dire que l'on est bien à l'unisson. Comme je vous voyais faire cela, je pensais que c'était une façon de ...

**M. MORISSET** : Non, je montrais l'axe de verticalité de Monsieur Philippe POUTOU.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Je ne savais pas que Monsieur POUTOU avait un axe de verticalité.

**M. MORISSET** : Il faut lever les yeux, Madame. Je souscris aux propos du groupe Communiste, parce que la gratuité est un des domaines sur lesquels j'interviens régulièrement. Vous me donnez la parole, je me répète, et je crois qu'il faut travailler sur ce sujet. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : J'étais en haut avec mes collègues. Nous avions prévu d'intervenir sur ce rapport. Il n'y a pas de vote, il n'y a pas besoin d'expliquer un vote. Mais on avait des commentaires à faire. Ce qui nous frappe, le mot est peut-être un peu exagéré, parce que c'est habituel, mais ce qui est très révélateur, c'est cette invisibilisation de celles et ceux qui font fonctionner le service.

On a des tas de chiffres intéressants, sur l'évolution de l'affluence, sur les recettes. On a même des chiffres intéressants sur les objectifs de contrôle contre la fraude. C'est bien détaillé. En revanche à part le fait qu'il y ait 2 900 CDI et une centaine d'intérimaires, ce que rappelait d'ailleurs Monsieur Olivier ESCOTS, on ne sait pas grand-chose ou même rien des personnes qui font fonctionner le service. C'est un souci, et cela montre l'absence de préoccupation de la Métropole à cet égard. Ce qui est un problème, parce que cela laisse une marge de manœuvre importante à TBM pour maltraiter son effectif. Et c'est ce qui se passe. Vous le savez très bien, ce n'est pas dit. D'ailleurs, ce n'est même pas dit dans les chiffres parce qu'il y a des bus qui sont supprimés, il y a des bateaux qui sont supprimés, parce que les effectifs sont trop faibles et cela génère aussi une véritable souffrance au travail. Il y a des burn-out, des gens qui craquent. Il est un peu évoqué dans le rapport que TBM améliore un peu la situation sur la question des recrutements de chauffeurs, mais on n'en sait pas beaucoup plus. Mais ce que l'on entend, nous, quand on discute avec les gens concernés, c'est que c'est loin d'être réglé, et qu'il y a une véritable difficulté de ce point de vue-là. Il y a une forme de maltraitance que l'on appelle souffrance au travail. C'est un terme un peu classique aujourd'hui, mais c'est une réalité à TBM. Monsieur Olivier ESCOTS rappelait à juste titre les problèmes de sous-traitance, parce faire faire par d'autres des parties du service, cela permet, et c'est vrai dans tous les secteurs

économiques, d'aggraver la maltraitance des salariés, parce que cela crée des chaînes très compliquées. Personne n'a un regard et un contrôle sur ces situations-là, et il y a des droits basiques de travailleurs qui sont bafoués au quotidien. Nous voudrions parler notamment des salariés du service Bato. Vous savez que c'est une sous-traitance interrive, si je me souviens bien. Ce sont des capitaines et des matelots, et il y a un manque d'effectifs très important. Il y a même des salaires qui sont bas, évidemment, mais c'est un peu une généralité. Et puis, par exemple, il n'y a pas de locaux prévus pour les salariés. Cet été, il faisait très chaud, ils n'étaient pas à l'abri du tout, ils n'ont pas d'information. C'est plein de choses basiques qui ne sont pas respectées. Ce serait intéressant que les services de la Métropole s'intéressent à cela, parce que c'est trop facile pour TBM de se vanter : « Regardez, le trafic augmente. Regardez, on contrôle. » Pas suffisamment. En plus, c'est assez terrible de voir que TBM est sanctionné parce qu'il n'y a pas assez de contrôle contre la fraude. Mais si c'est la préoccupation de la Métropole, c'est un problème. On est pour qu'il y ait un bon fonctionnement des transports publics, mais cela passe avant tout par un respect des conditions salariales, des statuts et puis des rapports sociaux dans l'entreprise. La Métropole a tout intérêt et c'est aussi sa responsabilité de donneur d'ordre, d'avoir ce contrôle-là, ce souci permanent. Parce que quand on est de gauche, quand on se dit de gauche, a priori, on a ce souci du respect social et du droit des personnes qui font fonctionner les services. Après, pour dire et rappeler, nous sommes d'accord avec ce qu'a rappelé aussi Monsieur Olivier ESCOTS. On défend la gratuité d'un véritable service public parce que la gratuité ne peut se faire qu'avec un service public, à notre avis. C'est fondamental, des accords avec la politique de chasse à la fraude, et cela va ensemble. Cela éviterait justement de faire cette chasse à la fraude, surtout que la fraude est aussi en partie liée à des problèmes sociaux et à des problèmes de pouvoir d'achat, comme on dit, de la part d'une partie de la population. Et aussi, un désaccord avec l'augmentation des prix, parce qu'au 1er septembre, les prix ont augmenté. Tout cela est lié. C'était aussi pour nous l'occasion de rappeler tout cela et surtout d'insister sur cette préoccupation que l'on doit avoir sur la question salariale, celle des effectifs, et cette préoccupation de la défense des intérêts de celles et ceux qui font fonctionner le service.

**Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MARI.**

**M. MARI** : Madame la Présidente, chers collègues, nous avons aujourd'hui à examiner le rapport annuel du délégataire Keolis Bordeaux Métropole Mobilité pour l'exercice 2024. Un document dense, parfois technique, mais qui en dit long sur l'état de notre réseau de transports publics et sur la manière dont nous pilotons, ou non, la transition des mobilités à l'échelle métropolitaine. L'année 2024 a été contrastée. D'un côté, on observe une augmentation significative de l'offre, plus de 40 millions de kilomètres parcourus, soit une hausse de 6 % par rapport à 2023. Le nouveau bus express, les navettes fluviales, les lignes scolaires montent en puissance. C'est un progrès. On note également une amélioration des recettes tarifaires avec un taux de couverture qui passe de 28 à 31 %. C'est un indicateur encourageant qui traduit une meilleure capacité du réseau à s'autofinancer. Mais il reste inférieur à celui des grandes métropoles françaises qui se situent en moyenne entre 35 et 40 %. Ces résultats positifs ne doivent cependant pas masquer des difficultés structurelles bien connues, mais qui s'aggravent. La qualité de service se détériore. Le tramway est régulièrement perturbé par des interruptions, des ralentissements, des incidents techniques qui nuisent à sa régularité. Le réseau bus, malgré une offre en hausse sur le papier, peine à assurer le service prévu.

En 2024, près des trois quarts des kilomètres non réalisés sont imputables au délégataire, principalement à cause d'un absentéisme persistant et d'un manque de

conducteurs. Ce problème n'est pas nouveau, mais il devient chronique et il pèse directement sur les usagers. Le service Mobibus destiné aux personnes à mobilité réduite continue de refuser trop de trajets, bien au-delà des objectifs fixés par le contrat. Quant au service vélo, les chiffres sont préoccupants. Disponibilité insuffisante, objectifs d'emprunt non atteints, images détériorées. Ce qui devrait constituer un pilier de notre stratégie de mobilité bas carbone devient aujourd'hui un point faible.

Nous attendons que l'année 2025 marque un tournant, un tournant opérationnel avec des améliorations concrètes sur le service vélo, la régularité des bus et des trams, l'accessibilité pour les publics fragiles. Nous ne remettons pas en cause l'engagement des équipes de Keolis, mais notre responsabilité en tant qu'élus est de nous assurer que ce contrat fonctionne pleinement dans l'intérêt des services publics, qu'ils répondent aux attentes des habitants. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Bien. **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

**M. ROSSIGNOL-PUECH** : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, on peut se réjouir, comme l'a fait Madame Béatrice DE FRANÇOIS en présentant ce rapport, du succès de ce nouveau réseau intégré dans la stratégie des mobilités. En effet, nous observons une augmentation annuelle de fréquentation comprise entre 7 et 8 % depuis plusieurs années. Nous retrouvons le niveau pré-Covid-19, ce qui est important, et nous disposons aujourd'hui de l'un des réseaux les plus dynamiques de France.

Bien sûr, il est toujours possible de progresser, mais il convient tout de même de souligner les points positifs. Cette réussite repose sur une volonté politique forte, rappelée d'ailleurs lors de l'hommage à Monsieur Alain ANZIANI. La mobilité est une priorité de la mandature, avec plus de 3 milliards d'euros investis — soit le premier poste budgétaire de la Métropole. Je le rappelle : c'est 40 % de plus que le budget de la précédente mandature. C'est un effort conséquent.

On peut également saluer la réouverture de la gare de La Médoquine, ainsi que l'arrivée prochaine des sept lignes de bus express, qui vont transformer le réseau de bus avec l'introduction de bus électriques. Ce sera le maillon manquant entre le bus et le tramway, ces bus express constituant de véritables bus à haut niveau de service.

Il est vrai qu'un enjeu majeur concerne le transport des personnes à mobilité réduite. Comme toutes les métropoles de France, nous allons faire face au vieillissement de la population. Il s'agit donc d'un enjeu d'avenir : comment proposer un réseau de transport en commun accessible à tous, y compris aux personnes âgées ou en situation de mobilité réduite ? C'est un objectif à pleinement intégrer dans nos politiques des prochaines années.

Par ailleurs, le débat sur la gratuité revient régulièrement, et c'est une bonne chose. Dans ce rapport, il est clairement indiqué que les recettes tarifaires s'élèvent à 92 millions d'euros. Si nous décidions la gratuité, cela représenterait une perte de recettes considérable pour l'agglomération bordelaise, dans un contexte financier déjà tendu. C'est donc un enjeu à la fois financier et d'équité sociale. Nous l'avons souvent rappelé : la tarification solidaire, telle que nous l'avons développée, permet de garantir une tarification juste tout en poursuivant le développement du réseau. Lorsqu'on interroge les habitants, leur première demande concerne d'ailleurs une tarification équitable, non la gratuité. Ce qu'ils souhaitent avant tout, ce sont des transports efficaces, réguliers, performants et ponctuels. Continuons donc dans cette direction, même si la gratuité reste une revendication récurrente pour ce service public — davantage, d'ailleurs, que pour d'autres.

Enfin, un dernier point mérite d'être souligné : la hausse de 17 % des incidents de sûreté. Ces atteintes à la tranquillité perturbent le service et concernent aussi bien les usagers, les biens que les conducteurs du personnel de Keolis Bordeaux Métropole (KBM). C'est un enjeu métropolitain majeur, à l'image des problématiques de sûreté et de sécurité rencontrées ailleurs. Comme l'a indiqué Monsieur Olivier ESCOTS, d'autres métropoles, telles que Nantes, ont mis en place une police métropolitaine des transports. Il serait, à mon avis, intéressant d'en observer les résultats, car il y a là un véritable enjeu de sérénité, notamment en soirée et la nuit, lors de l'utilisation des transports en commun.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. DUPRAT** : Madame la Présidente, mes chers collègues. Sur ce rapport, je reviendrai sur ce vieux serpent de mer qui ressurgit régulièrement dans cet hémicycle, la gratuité des transports. Évidemment, tout le monde peut avoir des idées et se dire : « C'est gratuit, c'est super, c'est sympa. » Cela vient d'être dit, ce sont 90 millions d'euros par an sur lesquels il faut s'asseoir, je ne pense pas que nous les ayons. Mais il y a pire parce que, certains orateurs l'ont souligné tout à l'heure, le service qui est rendu aujourd'hui, pour certains, est une catastrophe. Mais, mes chers collègues, si c'est gratuit demain, vous allez avoir beaucoup plus de voyageurs. Et vous allez avoir des effets d'opportunité. Aujourd'hui, entre la place Pey Berland et Mériadeck, on peut y aller à pied, mais là, on prendra le tram. Il va falloir non seulement s'asseoir sur les 90 millions, mais trouver deux ou trois dépôts. Vous avez vu comment cela se passe. Lescure a mis un temps infini, Floirac, c'est un peu comme l'horizon, chaque fois que l'on s'en approche, il s'éloigne.

Et ensuite, il va falloir acheter du matériel pour transporter tous ces gens, ces voyageurs supplémentaires. La plupart des réseaux qui l'ont fait, avaient un rapport recettes sur dépenses qui était beaucoup plus faible que chez nous. Rappelez-vous, mes chers collègues, ayez toujours cela en tête, qu'aujourd'hui les usagers qui ne sont pas à la tarification solidaire, il y a 170 000 abonnés dont 85 000 qui ne paient pas, et les autres ne paient que 30 % de ce que cela vaut. Nous prenons déjà en charge 70 %. Cela veut dire que c'est quasiment un prix d'amis par rapport à ce qui est proposé sur les abonnements ou sur les tickets. On peut avoir de bonnes idées, mais dans le contexte économique de nos collectivités, je vous le dis, ce serait suicidaire. Parce que cela ne serait qu'une détérioration du service public. Monsieur Olivier ESCOTS et Monsieur Stéphane MARI l'ont dit tout à l'heure, il manque des chauffeurs. Je ne sais pas si vous êtes allés un jour voir le recrutement des conducteurs, comment cela se passe. Moi, j'y suis allé pour voir. Il y a plein de gens qui viennent et quand ils regardent, il faut travailler le soir, le samedi, le dimanche. Alors, forcément, ils s'en vont. Si vous avez des transports gratuits, il va falloir davantage de conducteurs. Vous les trouvez où ? Puisqu'ils vivent l'enfer matin, midi et soir, d'après Monsieur Philippe POUTOU. C'est pire que la chaîne de production à l'usine de Flins chez Renault, sur les coûts. C'est une catastrophe, Monsieur Philippe POUTOU. Nous avons visité le dépôt de Lescure. Quand j'ai vu les locaux mis à disposition du personnel pour qu'ils puissent passer leur moment de pause, ce n'est pas mal, je trouve. Ils ont quand même des locaux pour prendre leur pause, un restaurant d'entreprise qui est de très grande qualité, il y a des choses qui sont faites. Allez-y, demandez gentiment pour pouvoir le visiter. Vous verrez que ce n'est peut-être pas ce que l'on vous dit.

La gratuité, mes chers collègues, je vous le dis très clairement, est un suicide pour Bordeaux Métropole. Cela voudrait dire que l'on ne ferait plus rien d'autre que de payer des bus, des cars et des trams. Fini le FIC (Fonds d'intérêt communal). Fini le contrat de CODEV (Contrat de développement). Fini tous les aménagements. Fini les

associations pour lesquelles vous venez réclamer une augmentation. Mettez-vous bien cela dans la tête. Déjà, le système que nous avons, fonctionne bien. Il faudrait qu'il y ait un rapport qui soit un peu meilleur. Mais cela, on y travaillera, il n'y a pas de soucis. En tout cas, réfléchissez un peu avant de proposer des idées.

Il y a eu un slogan d'un grand homme politique qui changeait la vie avec 110 propositions, mais il n'y en a pas eu beaucoup au fil du compte qui ont été appliquées.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Je pense que Monsieur ESCOTS réfléchit avant de proposer des idées.

**M. CHAUSSET** : Madame la Présidente, vous me donnerez la parole ?

**Mme la Présidente Christine BOST** : Oui, je vous donnerai la parole, Monsieur CHAUSSET, bien sûr.

**M. ESCOTS** : Ce sera très court. Je disais tout à l'heure que l'on voulait faire œuvre de pédagogie et j'ai oublié de redonner une leçon que l'on avait déjà présentée ici, celle des recettes.

Or, de manière globale, des recettes, il y en a, de l'argent, il y en a.

211 milliards d'aides publiques aux entreprises sans aucun contrôle. On peut saluer le travail des parlementaires communistes là-dessus. Et ici, à chaque fois que nous parlons de nouvelles recettes, nous parlons du versement mobilité, nous parlons d'aller demander, comme cela a été le cas sur le Grand Paris, la taxe bureau, la taxe sur les parkings et les grandes surfaces commerciales. Personne ne réagit là-dessus. Quand vous parlez de recettes, vous évacuez le sujet. Voilà, la leçon est finie.

**M. DUPRAT** (Hors micro) : Ici, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale.

**Mme la Présidente Christine BOST** : J'ai Monsieur POUTOU qui a redemandé la parole aussi. Non, c'est une erreur ?

**M. POUTOU** : Si, j'ai redemandé, mais il y avait Monsieur Gérard CHAUSSET qui était avant. Je réagis par rapport à ce qui vient d'être dit par le maire de Saint-Aubin, et puis...

**M. DUPRAT** (Hors micro) : Eh, s'il vous plaît « le gars de Saint Aubin », cela va quoi.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Il a dit « le maire », Monsieur DUPRAT.

**M. POUTOU** : Il y a un peu de tension.

Sur le service public, sur la gratuité des services, c'est aussi la caractérisation des gens qui sont réacs avec un manque d'imagination et une étroitesse d'esprit assez impressionnante. Parler de suicide si on développe le service public ou la gratuité, c'est quand même dingue parce que, par exemple, on pourrait parler d'un peu d'histoire. Quand il y a eu la gratuité de la santé, il a fallu construire des hôpitaux parce que les gens allaient se soigner. C'était tellement mieux avant, les gens ne se soignaient pas, il n'y avait pas d'hôpitaux, il n'y avait pas de dépenses publiques. Vous dites n'importe quoi. L'école gratuite, cela a permis de développer des écoles, cela a permis de faire que les gens, les enfants, aillent à l'école. La gratuité des transports, évidemment que l'objectif, c'est que les gens puissent se déplacer mieux et qu'ils puissent se déplacer pour aller travailler, mais pas seulement. Cela fait partie des besoins fondamentaux

dans la société. On peut au moins discuter de choix politiques et dire : « Oui, les services publics et la gratuité des transports contribuent à l'amélioration des conditions de vie des gens. » Et ce que vous dites là, c'est assez fabuleux. En plus, je le redis, cela ne vous gêne pas d'avoir, vous, la gratuité des transports. Tous les élus de la métropole ont la gratuité des transports. Et vous vous permettez de dire : « Moi, je veux la gratuité, mais je ne la veux pas pour les autres. » C'est assez indécent de votre part. Au moins, vous pourriez dire : « Non, la gratuité des transports pour les élus, ce n'est pas normal. » Pourquoi ce serait plus normal pour nous que pour les autres ? C'est aussi révélateur de l'incohérence de votre discours et de la mauvaise foi du discours que vous avez. Les services publics, c'est quelque chose qui est fondamental pour les personnes, en tout cas, les plus précaires, les plus fragiles. Les services publics servent à cela.

Les riches se moquent des services publics, parce que de toute façon, ils ont de l'argent pour se payer tout et n'importe quoi.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Non, mais Monsieur POUTOU, vous êtes déjà intervenu 5 minutes tout à l'heure.

**M. POUTOU** : Oui, mais on peut intervenir 2 fois.

**Mme la Présidente Christine BOST** : On peut intervenir 15 fois aussi, si on veut. Mais cela ne fait pas tellement avancer.

**M. POUTOU** : Non, la règle, c'est 2 fois. Je crois que je peux le faire et que ce serait très bien que, quand je parle, il n'y ait pas d'interruption. Je pense que ce serait logique. On peut avoir l'ambiance d'une Assemblée Générale et cela peut être plus sympa, plus dynamique.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Voilà, vous adorez cela. On vous l'offre.

**M. POUTOU** : Sur la gratuité ou sur les budgets. L'exemple de Nantes. Il y a deux aspects. D'abord, Nantes, c'est la gratuité du week-end, quand même. Ce n'est pas que la police des transports. Maintenant, c'est marrant de vanter la police des transports et de dire que d'un côté, il n'y a pas d'argent pour assurer les services publics, mais que, par contre, il y en a pour mettre en place une police des transports. Deuxième chose, par rapport à ce que disait Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, sur la question de la sécurité. La sécurité du personnel est importante. Évidemment, les chauffeurs, aujourd'hui, ont un souci à certains horaires, sur les questions de sécurité. Mais la sécurité au travail, ce n'est pas que cela. C'est aussi le bien-être, ce sont aussi des effectifs suffisants, ne pas être harcelé par la hiérarchie, c'est aussi de respecter les congés payés, c'est de ne pas mettre de la pression sur eux. Ce n'est pas le cas. Ils ne sont pas en sécurité au travail, du point de vue des relations sociales, du point de vue de la souffrance. On veut bien discuter de la sécurité, mais il faudrait englober tout.

Sur la question des avis d'usagers. Il y a des enquêtes, tout cela, c'est dans le rapport. Mais ce qui est terrible, c'est que l'on a l'avis des usagers sur le service, mais on n'a pas l'avis du personnel sur leur service et sur leurs conditions de travail. Et cela révèle un problème politique de fond. C'est que l'on ne peut pas fonctionner ainsi. On ne peut pas se vanter d'un service sans avoir le regard sur, ou en tout cas la préoccupation sur les gens qui travaillent.

Et puis, je regarde vite mes notes, on défend l'idée d'une Régie publique, évidemment. C'est pour confirmer qu'un choix fondamental de société est très utile aujourd'hui.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Vous oubliez quand même que la santé est financée aussi par la Sécurité sociale et par les mutuelles aussi des personnes. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Merci, Madame la Présidente. Je dirai que c'est ma première intervention, parce que tout à l'heure, on me l'avait donnée de façon un peu cavalière. Je vais juste dire un petit mot, en particulier sur le principe de la Régie. Je pense que c'est quelque chose à travailler, sur lequel on a aussi une notion de service public qui est pris en charge. Et là, on ne commencera pas à instiller le principe de « eux nous coûtent cher, eux ne nous coûtent pas cher, eux nous rapportent, eux font ceci, cela, bien, pas bien ». On va arrêter ces jugements si on travaille un peu plus en coopération avec une notion de service public. D'un point de vue ou plutôt dans une logique que l'on retrouve régulièrement, cela a été un peu évoqué par Monsieur Philippe POUTOU, c'est que le service du contrôle si les personnes ont bien payé leur transport, aujourd'hui, elle est quand même importante dans la masse salariale. On nourrit, nous-mêmes, par un service de contrôle, une charge qui se retrouve dans le ticket. Si aujourd'hui, on veut travailler sur la gratuité, il y a peut-être aussi une façon d'aborder les choses autrement. On parle de sécurité aussi, je pense qu'il faut travailler là-dessus, c'est évident. Mais en termes de responsabilité, si on donnait plus de droit aux citoyens, celui d'avoir une possibilité d'être acteurs de la sécurité, je pense que l'on aiderait bien toutes ces personnes. Car voit régulièrement des personnes qui se détachent, tout simplement, de ce qui se passe à côté d'eux, c'est-à-dire des violences, ils se taisent, ils ont peur. Et je pense qu'il faut redonner au citoyen sa capacité de résistance, de réagir, pour que les autres, en faiblesse, soient secourus et pas violentés ou harcelés par des usagers. Je pense que de ce côté-là, il faudra travailler plus sur la solidarité entre les personnes. Cela passe aussi par la notion de gratuité, puisque quand on a un service public, on prend soin du bien commun, on dit que cela fait partie de nos impôts au sens large. Cela veut dire que les personnes défendent ce que les autres ont tendance à détruire devant eux. Et c'est une notion sur laquelle la responsabilité des citoyens peut grandir, parce qu'il y a eu un principe instillé politiquement pour que le transport soit gratuit. Voilà. Merci de votre écoute.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur PEREIRA.

**M. PEREIRA** : Madame la Présidente, chers collègues, bonjour à tous. Je vais éclairer ce débat d'un rapport qui a été remis et publié la semaine dernière, par la Cour des comptes, et pour la première fois sur la gratuité des transports en commun à l'échelle nationale. Et donc tous les réseaux ont été étudiés en fonction des enquêtes d'analyse. Pour ne pas aller vraiment dans le sens de Monsieur Olivier ESCOTS, mais pour répondre à ses différents arguments sur l'aspect coût du réseau, et de son développement. La Cour des comptes conclut que la gratuité mène, pour les réseaux des grandes métropoles, inévitablement à une perte de la qualité du service, et à une fréquentation en diminution, dans la mesure où les coûts d'investissement sont plus difficiles à supporter par la collectivité lorsqu'il s'agit de grands réseaux. À l'inverse, dans les plus petits réseaux où la fréquentation est faible, en effet, la gratuité peut avoir un intérêt par l'augmentation de la fréquentation. Sur cette même augmentation de la fréquentation, Monsieur Olivier ESCOTS, dans les grands réseaux urbains, la Cour des comptes conclut par l'analyse de ses différentes enquêtes, que le report modal de la voiture vers le transport en commun est faible à marginal sur l'ensemble de ces réseaux, et que le seul report se fait entre la marche à pied et les transports en commun

sur ces différentes villes. Pour finir, et je crois que c'est l'argument qui est le plus intéressant, la Cour des comptes conclut qu'à l'étude des enquêtes d'opinion et des usagers, le réseau qui a la meilleure note est celui de Lyon, de la métropole de Lyon, où l'abonnement est le plus cher, mais le réseau est le plus étendu, la qualité de service la meilleure, et la fréquence de passage des transports en commun est également la plus élevée. CQFD et je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

**M. CHAUSSET** : Madame la Présidente, chers collègues. J'interviens à chaque fois sur les transports, lorsqu'il y a le rapport annuel. Moi, je me félicite bien sûr des résultats globaux du service. La DSP (Délégation de service public) que l'on a mise en œuvre produit des bons résultats, une augmentation des voyageurs, une satisfaction globale. Et puis surtout quand je vois des gens qui ne sont pas de la métropole de Bordeaux, qui viennent d'autres villes, ils sont en général assez surpris, dans le bon sens du terme, de la qualité générale du service qui est offert. Certes, il y a des problèmes sur Mobibus, il y a sûrement un certain nombre de choses à revoir et à suivre, c'est le cas de toute DSP. Et d'ailleurs, pour dire un mot, on a parlé de la Régie tout à l'heure, le problème n'est pas tant qu'un service soit exécuté par une entreprise privée, parce qu'il y a des Régies qui marchent très mal aussi. Le problème c'est souvent le contrat. Dans le cas de l'eau, c'était le contrat qui était très mauvais et très défavorable. Cette DSP que nous avons aujourd'hui, c'est plutôt un bon contrat. Il faudra revoir sûrement certains éléments, mais je pense qu'il faut être satisfait de ce service qui est rendu et du réseau que l'on a. Où que vous habitez dans la métropole, vous avez accès à un bus, à un tramway. Il y a peut-être des problèmes sur les vélos et il faut améliorer ce service mais, globalement, on ne peut que se satisfaire. Allez voir ailleurs ce qui se passe et vous verrez la qualité du réseau que l'on a. C'est le premier point. Après, à chaque fois, on a le débat sur la gratuité, chacun y va de son mot. A été fait référence au rapport de la Cour des comptes, moi, j'ai la chance d'appartenir au GART (Groupement des autorités responsables de transport), on ne prend pas d'avis officiel sur la gratuité, parce que les collectivités ont leur libre administration, chacun est libre d'administrer ses transports comme il souhaite. Cependant, depuis déjà de longues années, un certain nombre d'éléments sont évoqués sur la gratuité, sur les difficultés de sa mise en œuvre et surtout sur ses répercussions. Je dirais de façon peut-être un peu maladroite, mais on met en avant la gratuité quand on n'a pas de projet. C'est une idée simple. Et on cite l'école, on cite la santé. L'école, elle est gratuite. Pourquoi elle est gratuite ? Parce qu'elle est obligatoire. C'est une vraie différence. Vous êtes obligés d'aller à l'école, et l'école est gratuite. Mais la santé n'est pas gratuite. On paye. Les salariés payent. On paye les cotisations sociales. Je n'ai pas l'impression que la santé soit gratuite. C'est un système assurantiel. Tout le monde paye, à part les gens qui ne le peuvent pas. La santé n'est pas gratuite en France. Peut-être on peut critiquer, dire que l'on manque de moyens. C'est autre chose, mais elle est loin d'être gratuite. C'est le deuxième point.

En ce qui concerne les transports, la Fédération des usagers des transports qui défend les usagers, elle, ne réclame pas la gratuité. Elle réclame des transports qui fonctionnent. Voilà, c'est cela la différence. Et si on met en place la gratuité aujourd'hui, ce sera un autre projet. C'est-à-dire que l'on n'aura rien d'autre. Cela a été dit par **Monsieur Christophe DUPRAT** ou par d'autres. Ce dont on a besoin aujourd'hui, c'est de poursuivre le projet de développement du réseau. C'est d'avoir une évolution de notre réseau de tramway, de continuer la hiérarchisation du réseau. Mais si vous mettez la gratuité, vous allez faire payer le transport des riches par les pauvres. C'est cela. Parce que celui qui gagne 2 500, 3 000, 4 000 euros, le pitchoun qui a 10 ans, dont les

parents sont cadres, pour lui, cela va être gratuit. En revanche, on va à chaque fois détériorer le service. Parce qu'aujourd'hui le seul exemple qui est de nature importante, c'est la ville de Montpellier. On verra le résultat sur la ville de Montpellier. Déjà aujourd'hui, on sait que le report modal se fait du piéton et du vélo vers le transport gratuit, mais il ne vient pas des voitures. Notre objectif, ce n'est pas de mettre plus de monde dans le tramway ou dans le métro, ou dans ce que vous voulez par principe. Notre objectif, c'est de décarboner la mobilité. Et aujourd'hui, il n'y a pas de preuve que l'on va décarboner la mobilité par la gratuité. En revanche, on va détériorer le réseau, il y a de grandes chances. C'est cela notre enjeu aujourd'hui. Et en plus, il y en a des idées pour financer, je suis d'accord avec mon collègue, Monsieur Olivier ESCOTS. Il y a des idées. Il y a un certain nombre de propositions qui sont faites. Je ne vais pas les redire. On peut dire par exemple que l'on va augmenter le VM, le versement de mobilité. Très bien. Mais on va aller voir le patronat en leur disant que l'on va augmenter le VM pour faire de la gratuité. Là, je pense qu'il va y avoir un problème. Parce que la mobilité est financée aujourd'hui essentiellement par les entreprises et le budget, et un peu par la tarification. Si on augmente le VM pour faire de la gratuité, je pense que là, il y aura une difficulté à gérer et on peut comprendre qu'il y ait un débat. Bien sûr, peut-être qu'idéologiquement, cela peut faire plaisir à certains, mais je pense qu'il faut remettre un peu l'église au milieu du village sur le sujet. 92 millions d'euros en moins des recettes. Qu'est-ce que l'on fait ? La question est simple. Surtout que la gratuité, contrairement à ce qui est dit par ailleurs, on l'a. On a la gratuité sociale. Ce que l'on met en place, c'est une gratuité sociale qui est aussi valable que ceux qui décident de le faire le dimanche ou ceux qui décident de faire la gratuité pour les pitchouns. Notre gratuité, elle est équitable. Elle concerne les gens qui en ont besoin. Et, à mon sens, elle est beaucoup plus juste que de faire de la gratuité le week-end ou de faire de la gratuité pour telle catégorie comme l'âge. Je pense que, bien sûr, on aura ce poison lent du débat sur la gratuité qui va empêcher de réfléchir au vrai problème que l'on a, c'est le développement de ce réseau.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Je ne crois pas que cela nous empêche, parce que l'on a ce débat sur la gratuité, et pour autant, on avance considérablement sur notamment la question de la robustification de notre réseau de tramways. Madame la Rapportière, Madame DE FRANÇOIS.

**Mme DE FRANÇOIS** : Merci Mme la Présidente. Merci mes chers collègues, pour tous ces échanges forts intéressants et pertinents pour la plupart. Je voudrais, même si on en a débattu longuement, revenir un tout petit peu sur la gratuité pour rappeler que les petits jusqu'à 5 ans ont la gratuité, que notre tarification solidaire, c'est un tiers des abonnés qui en profitent. Et je voulais rappeler aussi, mais mon collègue Monsieur PEREIRA l'a dit, le rapport de la Cour des comptes, qui est fort intéressant à parcourir. Et puis, la gratuité des seniors ou la gratuité des petits n'a rien à voir avec notre tarification solidaire. Il faut savoir que c'est important ce que nous avons tous mis en place par rapport aux plus fragiles et à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule. Ils peuvent se déplacer comme cela très tranquillement. Concernant Mobibus, il y a eu un petit souci pour Mobibus qui est en train de s'améliorer. Mais là, je parle de 2024, puisque les règles d'octroi de la carte PMR (Personne à mobilité réduite) ont changé. Ce qui veut dire que nos demandes ont explosé. Il a fallu adapter tout cela. Et d'ailleurs, si vous avez lu le rapport, vous verrez bien que Keolis a mis en place la formation pour les conducteurs PMR, parce que c'est encore un métier à part. Il faut avoir une attention particulière, et c'est ce qui se fait. Et, pour information, sur les 3 mois de travaux, il y a eu 28 000 voyages. Puisque je parle des travaux, dire aussi que les travaux, certes, cela a un peu perturbé, en revanche, ils ont souligné qu'ils ont été terminés à temps. Ce qui est une belle performance aujourd'hui. Et que l'on entend des

choses. Et puis, c'est important quand il y a des problèmes de transport. Mais globalement, je vous l'affirme, on a les chiffres. On vous les transmettra si vous voulez, ou lors d'un prochain conseil. Cela s'est bien passé. Il faut le dire. Il ne faut pas toujours être en train de se flageller et dire quand cela s'est bien passé.

Pour le bateau, il n'y a pas assez de marins. Nous sommes d'accord. Ce n'est pas la faute de KB2M (Keolis Bordeaux Métropole Mobilités). C'est qu'ils ne sont pas formés, il n'y a pas de marins. Là, à un moment donné, c'est pareil. Les recrutements sont compliqués.

Dans notre DSP, il y a des sous-traitants. Mais dans les grandes entreprises aussi, il y a des sous-traitants. Et cela permet de faire vivre aussi l'économie locale. Cela peut être intéressant par moment. Il faut doser tout cela. Il ne faut pas qu'il n'y ait que des sous-traitants. C'est pour cela que nous surveillons aussi dans la DSP, et que nous avons fixé un nombre maximum.

Quant aux comptes, désolée de le dire, ils ne sont pas opaques. Tout est clair. Tout est dans le rapport. Ils sont clairement exprimés. C'est transparent. Je ne peux pas laisser dire que les chiffres sont opaques.

Sur la police des transports, je pense que c'est quelque chose qu'il faudra ouvrir en débat politique, peut-être à partir de mai 2026, pour ceux qui seront là. Mais c'est un vrai sujet, c'est une demande. Il faudra regarder cela. Qu'est-ce que j'ai oublié de dire ? Bien sûr que nous travaillons sur des pistes d'amélioration avec les services de la métropole, que je remercie pour le travail énorme qu'ils fournissent tous les jours et avec beaucoup d'heures et avec une grande capacité professionnelle. C'est vraiment bien. Et puis, ces actes d'amélioration, je les travaille aussi avec KB2M. Ce sont aussi ces actes d'amélioration que je travaille avec les organisations syndicales. Le patron, c'est KB2M, ce n'est pas nous, mais on a un dialogue social aussi. Et pour information, chez KB2M, ce sont les salaires les plus élevés de France dans les services de transport. Mais il faut vraiment avoir un dialogue social entre KB2M et les organisations syndicales, c'est vrai.

Tous ces actes sont du travail. Et puis, notre réseau est un réseau vivant. Il faut en prendre les bons côtés, ce qui a été pertinent, notamment le transport dans toutes les communes, tous les jours de la semaine jusqu'à 11h du soir, cela n'existe pas avant. Il y a de grandes avancées, mais il faut prendre en compte ce qui ne va pas et le travailler. Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame la Vice-présidente Béatrice DE FRANÇOIS, merci à vous tous pour la richesse de ce débat. Merci à vous et à nos services pour leur implication pour faire en sorte que notre réseau soit le plus performant, le plus utilisé, le plus adapté, et le plus équitable aussi.

#### Communication effectuée

Nous passons, Monsieur le secrétaire, au débat suivant.

**M. PUYOBRAU** : Tout à fait. Dans la délégation de Madame Claudine BICHET, Madame la Présidente, il va s'agir du bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie de Bordeaux Métropole.

**Mme BICHET**

**(n°90) Bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2023-2028 (PCAET)  
de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Madame la Vice-présidente, Madame HELBIG.

**Mme HELBIG** : Merci Madame la Présidente. Chers collègues. Ce bilan apporte une meilleure lisibilité du Plan Climat et donne à voir un certain nombre d'avancées, comme vous venez de le dire, chers collègues. Nous saluons le travail des services, qui ont dû s'adapter, croiser les sources, et mettre en place une méthode de suivi exigeante. Cependant, à la lecture du document, plusieurs points nous interrogent encore.

Tout d'abord, sur la méthode. En février dernier, dans le rapport de transition écologique, vous annonciez 150 indicateurs, vous parlez de 168 aujourd'hui. Vous nous faites part d'un baromètre qui en présente 26 et toujours pas de chiffre clé directement visible dans le document. Tout est désormais calé sur 2028, la fin du Plan Climat, mais de ce fait, on perd de vue la trajectoire 2030 et 2050. On nous dit que 93 % des actions sont engagées, alors qu'en début d'année, le rapport de transition disait 100 %. On parle de données consolidées 2024, mais les chiffres sont ceux de 2023. On s'interroge. Et ce qui manque surtout, ce sont des indicateurs concrets pour mesurer les résultats. Par exemple, le nombre de rénovations performantes, pas seulement accompagnées, mais réelles. La puissance réelle d'énergies renouvelables installées par filière, les kilomètres d'aménagements cyclables livrés. Vous avez parlé du nombre d'arbres plantés, 600 000, mais quel est leur taux de survie ? Combien sont toujours là et sont viables ? Les tonnes de gaz à effet de serre évitées par actions, ou encore les montants investis par politiques publiques. D'autres métropoles, comme Strasbourg ou Lille, publient ces données. Ici, elles sont absentes.

Sur le fond, nos questionnements sont toujours les mêmes. Il n'y a toujours pas de stratégie énergétique claire à horizon 2050. Pas de mix défini, pas de plan de stockage, aucune articulation avec les réseaux ou les échelles régionales. L'objectif des 100 % d'énergies renouvelables reste pour nous toujours une utopie. Mais surtout, vous avez fait le choix d'aller au-delà de ce qui est demandé. Pour être plus clair, vous avez fait le choix d'intégrer au plan toutes les émissions indirectes qui ne sont pas du ressort de la métropole, comme la production et transport des biens consommés, l'alimentation, le numérique, les vêtements, les matériaux de construction, les trajets longue distance, le traitement des déchets hors territoire. Ce périmètre échappe largement à la maîtrise de la collectivité. D'ailleurs, la coopération territoriale, pourtant essentielle pour agir sur ces flux, est à peine esquissée dans le rapport. Il serait plus cohérent pour l'instant de concentrer les moyens sur ce que nous pouvons réellement transformer, vous en avez parlé, bâtiments, énergie, mobilité. Une fois ces leviers pleinement mobilisés, oui, on pourra élargir l'ambition. Ce n'est pas parce que l'on affiche de grandes ambitions que l'on change de cap. Affirmer que l'on va tout faire, que l'on veut tout faire, sans en avoir les moyens, ce n'est pas un plan, c'est un slogan. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Monsieur RUBIO.

**M. RUBIO** : Merci, Madame la Présidente. Chers collègues. Bonjour à toutes et à tous. Simplement, quelques mots pour souligner la qualité du travail réalisé, les ambitions de ce Plan Climat-Air-Énergie, l'ensemble des actions qui sont portées, et les résultats

qui commencent à être à la fois prégnants et significatifs. Même si, comme cela a été souligné, beaucoup de choses restent à faire, mais nous sommes en bon chemin. Parce que nous portons aussi une ambition à la fois collective et que nous avançons main dans la main sur l'ensemble de tous ces sujets, il y a le Plan Climat, mais aussi ce que nous faisons sur les questions d'atténuation et d'adaptation au travers du plan de résilience que nous avons adopté ici à l'unanimité en juin dernier. Un plan de résilience qui vient en quelque sorte épouser ce Plan Climat et qui vient intégrer un certain nombre d'actions très concrètes. À peu près 170 actions en lien très étroit avec chacune des communes, avec des fiches qui sont en train d'être validées et travaillées avec l'ensemble des communes de la métropole. Et puis c'est l'occasion de vous dire, parce que vous avez trouvé deux documents sur vos bureaux en arrivant. Les ambitions environnementales, en termes d'adaptation, de prévention, c'est aussi de la culturation et de la médiation par rapport au grand public. Nous ouvrons la semaine prochaine, dès le 1er octobre, le mois de la résilience métropolitaine avec de nombreuses actions, événements sur l'ensemble de nos 28 communes. Et un focus particulier cette année est donné au public jeune et scolaire. Près de 20 % des actions y sont consacrées, 140 événements qui nous attendent pour ensemble mieux comprendre, mieux se préparer, mieux s'adapter au profit d'une métropole ambitieuse sur les questions environnementales. Mais aussi une métropole qui protège et qui ambitionne de conserver son habitabilité. Je vous donne rendez-vous le 1er octobre à 18h30 pour la conférence d'ouverture avec Monsieur Michel LUSSAULT, qui nous permettra de travailler une conférence autour de son livre *Cohabitons pour une nouvelle urbanité terrestre*. J'espère pouvoir vous y retrouver le plus nombreux possible, mobilisés autour de ce magnifique Mois de la résilience en remerciant à mon tour l'ensemble des services qui travaillent sur tous ces sujets et qui nous permettent collectivement d'avancer.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur RUBIO. Monsieur BOBET.

**M. BOBET** : Merci, Madame la Présidente. Je partage beaucoup de propos tenus par Madame Fabienne HELBIG dont je ne répéterai pas tout. On ne peut pas nier que notre territoire progresse quand même lentement sur sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la réduction de l'empreinte carbone. Malgré tout, je le dis, on ne progresse pas assez vite.

La vice-présidente l'a dit, nous ne sommes qu'au début du chemin, mais on aimerait avancer vraiment plus vite, et je fixerai mon propos surtout sur une seule thématique qui est emblématique pour nous, ce sont les réseaux de chaleur qui sont alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération, ce qui revient un peu au même. Cette action pour nous est très emblématique et assez spécifique de notre plan climat. Je regrette que l'on ait pris autant de retard dans certains domaines, Métropole Sud, l'Aéroparc. Rien à voir avec la compétence et l'engagement de nos équipes, de nos services, et je voudrais bien que les choses soient claires entre ces équipes et nous-mêmes, mais nous prenons du retard.

J'apprends aussi que l'on a un nouveau retard sur le projet Métropole Sud, cela devient quand même relativement insupportable, même s'il peut y avoir certaines raisons, mais malgré tout, j'aimerais que vous puissiez nous préciser, Madame la Vice-présidente, quels sont les remèdes que vous allez mettre en place pour remédier à ce retard. Est-ce qu'il y a des pistes, comment allez-vous pouvoir nous en sortir ? Mais en toute hypothèse, notre groupe s'abstiendra et comme l'avait inventé un emblématique élu Monsieur Max GUICHARD, c'est une abstention bienveillante, certes, mais une

abstention quand même, parce que nous aimerions que cela aille vraiment plus vite. Merci pour votre écoute.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC** : Merci Madame la Présidente, chers collègues, je veux tout d'abord remercier Madame Claudine BICHET et l'ensemble des services de la Métropole pour ce bilan à mi-parcours de notre plan climat, air, énergie. Un remerciement tout particulier pour le travail conséquent sur la construction et la fiabilisation des données. C'est important, parce que disposer d'indicateurs fiables et les mettre régulièrement à jour, c'est la clé pour la connaissance, la transparence, mais aussi pour le pilotage efficace de nos politiques publiques. En tout cas, c'est la condition nécessaire pour mener nos progrès, ajuster nos actions et conserver la confiance de nos habitants.

Sur les résultats, la dynamique est lancée, le plan s'inscrit dans le temps long. Mais déjà, nous voyons des effets concrets, Madame Claudine BICHET l'évoquait il y a quelques instants. La consommation énergétique a baissé de 7% sur le territoire, la production de déchets par habitant a baissé de 12%, la consommation de l'eau a baissé de 11%, je crois que ces résultats sont encourageants. Le territoire est en mouvement, ces résultats témoignent d'un engagement fort en faveur de la transition écologique dans tous les domaines. L'aménagement, la mobilité, l'économie, la qualité de vie, et surtout, cela prépare notre territoire à s'adapter aux effets du changement climatique, mais soyons lucides, l'urgence climatique demeure, les experts le répètent, les rapports s'accumulent. D'un côté, on voit que l'on s'éloigne de la trajectoire du 1,5% d'augmentation de nos températures prévues dans l'Accord de Paris, on est plutôt sur une trajectoire de +4%, ce qui est inquiétant, et parallèlement, de façon assez étonnante nous constatons un sous-financement chronique de la transition.

Encore récemment, la Cour des comptes a rappelé que les efforts nationaux actuels sont insuffisants, elle insiste sur un point essentiel, le coût de l'inaction sera demain supérieur à celui des investissements nécessaires. C'est-à-dire que reporter, ralentir, hésiter, c'est prendre le risque de payer demain beaucoup plus cher financièrement et socialement. Cet été, la Commission européenne, dans un rapport sur la transition écologique, a précisé qu'il manque plus de 20 milliards d'investissements dans l'environnement à la France chaque année pour remplir ses engagements. Vous avez également le rapport de Monsieur Jean PISANI-FERRY qui évalue les investissements nécessaires au niveau national à 30 milliards d'euros par an. Vous voyez que l'on en est très loin, mais surtout, ce qui est important, je le redis, l'inaction climatique coûtera demain cinq fois plus cher, c'est-à-dire qu'un euro investi aujourd'hui dans la transition écologique et climatique permet d'éviter 5 euros de dépense demain. C'est cela la dette climatique que notre pays, actuellement, est en train d'accumuler à côté de notre dette que je n'évoquerai pas.

Tout cela pour dire que, dans ce climat de défaillance et de carence de l'État, notre responsabilité à nous, les territoires, est devenue immense. C'est ce que nous faisons, nous et d'autres, à travers des plans climat ambitieux, et à notre niveau, nous avons le devoir et les moyens d'agir. Notre responsabilité, ici, est claire, continuer à nous donner des moyens de la transition, accélérer partout où c'est possible, et garder le plan climat comme notre boussole collective. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur HURMIC. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : On a un désaccord de fond avec le raisonnement qui est exprimé, même avec les choix politiques. On a hésité entre une abstention peut être bienveillante et un contre bienveillant. Et comme on avait fait beaucoup d'abstentions, on s'est dit : tiens, on va faire du contre. Un contre qui se justifie par rapport à un désaccord de fond sur le raisonnement. Parce qu'on peut bien l'entendre, comme le dit Monsieur Pierre HURMIC, les choses avancent dans le bon sens. C'est vrai que dans le discours, dans les intentions, dans les objectifs, il y a des choses qui se passent. Nous sommes un peu obligés, quand même, de faire en sorte que des choses se passent, puisque l'urgence climatique, comme l'a rappelé Monsieur Pierre HURMIC, la situation planétaire, la situation à tous les endroits, est catastrophique. On sait tous aujourd'hui que l'on est en difficulté, que la planète est en situation de catastrophe. On est convaincus, même s'il y a toujours des sceptiques sur les histoires d'évolution du climat liées au réchauffement climatique. En tout cas, je crois que l'on a tous bien compris qu'il y a quelque chose qui se passe. On est un peu obligés, quand même, dans le discours, un peu obligés dans l'affichage, de montrer qu'il y a des choses qui se passent. Et on peut s'en satisfaire, mais on ne s'en satisfait pas. Parce que, comme le dit, encore une fois, Monsieur Pierre HURMIC, la situation mondiale, elle, ne s'arrange pas. Au contraire, tous les experts, aujourd'hui, racontent que l'on prend du retard et que les pronostics sont pires que ceux que l'on avait fait l'année précédente à chaque fois. Ce qui nous amène à dire que le désaccord profond que l'on a, c'est que résoudre la question climatique et environnementale, c'est s'en prendre à un système économique et politique qui est quand même responsable de la situation actuelle. Ce n'est pas une fatalité, le dérèglement climatique. C'est le résultat de logiques économiques, productivistes, d'un cynisme des possédants, des ultra-riches, des capitalistes qui produisent n'importe comment. Ils n'en ont rien à faire. Ce qui compte, ce sont les profits. C'est se remplir les poches au détriment de l'environnement. Comme cela se fait aussi au détriment des droits sociaux ou des droits humains. On a quand même aujourd'hui des illustrations terribles. Je ne préciserai pas plus que cela, mais ce qui se passe en Palestine, ce sont à la fois les questions de la capacité d'un capitalisme à détruire l'environnement et à détruire les humains. Et puis la guerre en Ukraine, et puis des guerres aussi en Afrique, et puis la famine, et puis ces concurrences exacerbées qui conduisent à appauvrir les populations un peu partout. On est dans un monde terrible. Nous, ce que l'on pense, c'est que si on ne remet pas en question ce système, si on ne le dénonce pas et si on n'essaie pas d'avoir une réflexion sur quelle organisation économique pourrait répondre à l'enjeu et à l'urgence climatique, on ne réglera jamais rien.

Après, évidemment, il y a la question local/national. Ici, on est en métropole. Comment la Métropole peut-elle résoudre des problèmes qui touchent la planète entière ? C'est vrai que cela nous fait dire que l'on ne peut pas faire grand-chose, si ce n'est, comme vous le dites, tenter de mettre un peu plus d'arbres, de végétaliser les cours d'école, de faire du matériau durable quand on construit. Très bien, mais cela n'empêche pas que si, localement, on n'affirme pas une rupture avec un système qui détruit, qui a ces responsabilités, cela veut dire que quelque part, on n'a pas la capacité de se donner les moyens de changer la donne. C'est cela que l'on reproche.

Par exemple, dans le rapport, on sait que c'est l'agriculture et les transports qui font partie des problèmes principaux du réchauffement climatique et environnementaux. On n'a rien sur la question des pesticides. Évidemment, on sait que les pesticides, cela toucherait un pouvoir économique local qui est celui de la viticulture. Et là, on ne touche pas trop. Ce sont les affaires des grands propriétaires des vignes. Là, on respecte.

La question des paquebots, c'est aussi la question d'une confrontation avec les affairistes du tourisme. On n'y touche pas trop.

Même si, évidemment, il y a des politiques qui visent à la limiter l'artificialisation, il y en a toujours. Il y a, d'une part, la densification des populations qui continue, même si elle s'est ralentie et les questions de démolition qui sont profondément anti-environnementales, enfin qui posent un problème. Tout cela n'est pas remis en cause. Et puis, la question des transports, on a eu un petit débat fabuleux tout à l'heure sur le fait qu'il ne faut surtout pas que ce soit un service public parce que ce serait un suicide. Mais la question des transports, évidemment, elle est posée aussi pour savoir comment on peut construire un transport public large. Parce qu'encore une fois, la question du service public, et on comprend d'ailleurs pourquoi les libéraux sont aussi indignés sur l'idée d'un service public, c'est que l'argent investi est de l'argent qui ne serait pas capté par les capitalistes. Et ce serait quand même d'une injustice terrible. Et ce que l'on discute, justement, c'est que les moyens de la société soient mis à disposition d'un contrôle public et certainement pas qui permette d'enrichir les poches des actionnaires ou des profiteurs, comme c'est le cas de TBM. Parce que je rappelle, en passant, qu'il n'y a pas d'argent, mais TBM, c'est 24 millions de bénéfices l'année dernière. On s'aperçoit qu'il y a un peu d'argent, mais que l'argent ne va pas là où il faudrait qu'il aille. C'est aussi cette question du service public, de l'énergie. On pense que, même si localement, c'est compliqué, il y a des tentatives à travers les réseaux de chaleur. Il faut continuer à penser à ce qui correspond aux besoins fondamentaux de la population, l'enlever des mains des acteurs privés, c'est là où on voit tous les dégâts de l'ultralibéralisme. C'est que même la gauche a perdu ces repères-là, ces fondamentaux-là, l'importance d'un service public qui répond aux besoins des populations. Et on voit aujourd'hui comment le libéralisme a tout imprégné, et comme aujourd'hui, on trouve normal, finalement, qu'il y ait des gens qui s'enrichissent sur l'énergie, sur les transports, au détriment des populations. C'est aussi un problème politique de fond, et c'est pour cette raison-là que l'on vote contre le bilan à mi-parcours de la Métropole.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Contre, mais de façon bienveillante. **Monsieur MORISSET**.

**M. MORISSET** : Merci, Madame la Présidente. Je vais être quand même un peu en désaccord avec ce que vient de dire Monsieur Philippe POUTOU. Non, mais avec bienveillance, je vais essayer d'expliquer pourquoi. Parce que l'on est dans une manipulation de masse qui ment en permanence sur les causes du réchauffement climatique.

Évidemment, quand Madame Claudine BICHET parle de décarbonation à outrance, je ne peux qu'intervenir sur cette délibération que je n'avais pas dégroupée au départ. Mais il me semble intéressant d'en redébattre et d'essayer de comprendre pourquoi il faut se battre contre une machine de guerre qui a créé toutes ces causes et qui, aujourd'hui, est en train de mettre en place un nouveau principe. C'est celui de la monnaie carbone. Et c'est celui du poids carbone que l'on va instituer à différents endroits sur les délibérations qui vont toucher toutes les personnes de la Métropole, comme d'ailleurs. Parce que cela a une influence massive. J'y ai participé, je m'étais trompé, on m'a trompé, et je vous invite à comprendre pourquoi vous avez été trompés, vous aussi. C'est évident, puisque les manipulations sont générales. Aujourd'hui, je le répète, le GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat), ses rapports, entre le rapport politique et le rapport technique il y a des différences. Et aussi auprès des milliers de scientifiques libres et indépendants qui

disent qu'il n'y a absolument pas, ou de façon très insignifiante, d'impact de l'homme, aujourd'hui, sur le réchauffement climatique.

Il faut travailler sur cela, parce que derrière, il y a une tyrannie qui se met en place, qui s'appelle la monnaie numérique, conditionnée, au poids carbone, au statut des personnes. Et cela arrive à grands pas dès la fin de l'année.

Cela veut dire qu'il faut être encore plus unitaire pour comprendre ce qui va nous arriver. Parce que la vie, c'est quand même le carbone, c'est plus de végétaux, et c'est plus d'oxygène. Aujourd'hui, si vous commencez à avoir une pensée complètement hérétique sur la notion de dire que le carbone est mauvais, vous allez être obligés de retourner dans les cours pour les enfants. À un moment donné, il va falloir vous remettre au débat scientifique, sérieux, libre et indépendant, pour prendre en charge réellement l'hérésie dans laquelle, parfois, on amène le citoyen, les élus, les agents territoriaux, toutes les personnes qui sont là en train d'essayer de débattre pour le bien. Alors qu'ils font un principe de tyrannie déguisée sur la bienveillance, en particulier sur le poids carbone, sur la décarbonisation. Et c'est très important, à mon sens, que les élus que vous êtes s'en imprègnent, la comprennent parce qu'aujourd'hui, on a un véritable problème entre peut-être vous et moi ici, mais bien souvent aussi entre les scientifiques qui sont libres et indépendants et les médias qui ne veulent absolument pas qu'ils aient le micro. C'est-à-dire que vous ne les entendez jamais. Il faut aller les chercher dans les études sérieuses. Et aujourd'hui, on a +100 milliards de tonnes de glace en Antarctique depuis une décennie. Et comme par hasard, il n'y a pas un média qui va vous en parler, pas un. Et c'est là la complicité et le système aujourd'hui global qui amènent les gens vers cette notion d'acceptation de la monnaie numérique liée au poids carbone.

Demain, vous le savez, au poids du statut de la personne, c'est-à-dire vous êtes vacciné, vous n'êtes pas vacciné, vous avez payé vos impôts, vous êtes un bon citoyen, vous avez été bien noté. Et cela s'appelle le crédit social à la chinoise. Et j'espère que de votre côté, vous allez avoir un déclic pour essayer de sortir de cela. Je suis pour la géothermie par exemple, donc je m'abstiens. Parce que l'on a fait des progrès dans ce débat et dans la façon dont on va chercher l'autonomie énergétique. Et il y a des choses qui avancent dans le bon sens. Il y a des choses aussi sur le territoire, les halos de chaleur. Il y a des choses tout à fait basiques à faire. Mettre peut-être plus de blanc sur les chaussées, sur les toits, faire des choses plus végétalisées. Il y a plein d'idées. Mais en attendant, il y a quand même un nihilisme qui apparaît sur cette notion du poids carbone et de tout mettre dans le principe de la décarbonation. Et là, j'en appelle à une réflexion profonde. Vraiment. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Madame TERRAZA.

**Mme TERRAZA** : Je vais intervenir plus brièvement, mais simplement, je trouvais quand même important de rappeler que ce plan climat énergie, par définition, est très transversal. Et on voit bien combien tous les grands plans que la Métropole a votés pendant ce mandat intègrent toute cette donne fondamentale, les mobilités, 1 million d'arbres, urbanisme, aménagement du territoire, résilience alimentaire, ESS (Économie sociale et solidaire), etc. Je trouve ce bilan encourageant. Je salue la précision des éléments chiffrés communiqués, parce que je trouve que c'est important de pouvoir objectiver les choses, bien sûr, au moyen d'indicateurs robustes et faciles à suivre. Il n'en faut pas trop, mais il en faut des bons.

La 6<sup>e</sup> génération des CODEV a d'ailleurs intégré de façon significative les enjeux de la transition pour accompagner les communes dans la prise en compte de ces derniers. C'est essentiel et cela marche. Les maires s'approprient aussi cette démarche et y prennent naturellement largement leur part.

Par exemple, je voulais juste rappeler que depuis 2022, BM (Bordeaux Métropole) apporte une aide technique pour la réalisation des études en faveur des panneaux photovoltaïques sur les équipements et patrimoines municipaux. Cela s'est traduit entre 2022 et 2024 par une multiplication par 5 du nombre d'études d'opportunités ou de faisabilité de la mise en place solaire photovoltaïque. Cela représente quand même 89 études qui ont été réalisées sur ce sujet-là.

Rappelons également que Bordeaux Métropole développe aussi des contrats de coopération avec les territoires voisins et cela permet de mutualiser nos compétences, d'harmoniser les actions climat et de renforcer notre solidarité territoriale. Ainsi, nous avons tous des actions convergentes vers cette impérieuse nécessité de lutter contre l'urgence climatique. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame TERRAZA. Madame la rapporteure Claudine BICHET.

**Mme BICHET** : Merci Madame la Présidente. Je voudrais réagir sur certains propos. Sur le trop lentement. Oui, c'est clair qu'à l'échelle nationale et internationale, on voit bien que, et cela a été rappelé, nous sommes déjà au 1,5 que l'on ne devait pas dépasser.

Globalement, les choses vont beaucoup trop lentement. Nous sommes bien d'accord. Néanmoins, je voudrais quand même dire qu'ici, à Bordeaux Métropole, un, nous sommes sur la trajectoire que nous nous sommes fixés et que maintenant on a une trajectoire que l'on n'avait pas avant. Enfin cela paraît peut-être idiot, mais se fixer un objectif sans jamais avoir de point de passage et d'objectif chiffré clair, cela ne facilite pas les choses. Et c'est la première chose que l'on a posée dans ce plan climat, c'est d'avoir une trajectoire précise. Un, on a une trajectoire. Deux, nous sommes sur cette trajectoire. Et trois, on n'a jamais été aussi vite. Je pense que l'on peut quand même saluer ce résultat et tout ce qui a été engagé sur ce sujet depuis le début du mandat.

Je ne vais peut-être pas revenir sur le débat des chiffres, parce que dire que l'on avait prévu qu'il y avait 150 indicateurs, au final, on en a 168 et je dirais que c'est peut-être mieux d'en avoir 168 que 150, mais bref.

Sur la stratégie énergétique. Je vous invite à lire le plan climat dans son intégralité, avec l'ensemble de la stratégie carbone énergétique qui est élaborée à horizon 2050, avec des objectifs précis chiffrés sur l'ensemble des énergies renouvelables. Oui, nous avons une stratégie énergétique à horizon 2050, elle est très claire, elle vise à développer les énergies renouvelables du territoire, avec en priorité les réseaux de chaleur urbains et le solaire photovoltaïque. Nous n'aurons pas la capacité en tant que territoire fortement urbanisé à produire 100% de notre consommation et les 50% restants, nous visons à les produire en coopération avec les territoires voisins dans un cadre de coopération territoriale sur ce sujet-là. La trajectoire est celle-ci et le plan climat dresse un plan d'action beaucoup plus précis à horizon 2028. Ici, le bilan que nous faisons concerne le plan climat qui va uniquement jusqu'à 2028, nous n'avons pas aujourd'hui d'actions précises jusqu'à l'horizon 2050, mais la trajectoire, du moins, est bel et bien tracée.

Par rapport au fait que ce serait totalement illusoire d'atteindre le 100% ENR (Énergies Renouvelables), j'aurais envie de vous dire qu'il faudrait arrêter de projeter votre absence de vision sur le développement des énergies renouvelables. Voire votre volonté d'anéantir les énergies renouvelables, parce que depuis 2024, quand même, on assiste à une succession de propositions, d'amendements, de décrets, de lois qui visent à chaque fois à anéantir les énergies renouvelables et là encore. J'entends qu'il serait question d'un nouveau moratoire dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) que nous attendons depuis des années, d'un nouveau moratoire sur les énergies renouvelables. Je vous remercierai de ne pas projeter votre absence de vision sur ce sujet sur notre territoire, car en l'occurrence, nous avons une vision et nous avons clairement un volontarisme beaucoup plus affirmé que ce que l'on voit au niveau national.

Sur les émissions indirectes, là aussi, permettez-moi de rebondir. Nous agirions sur des choses qui ne sont pas de notre ressort. Deux tiers de notre empreinte carbone, sont des émissions qui sont produites, induites sur d'autres territoires, voire à l'international, mais dont nous sommes responsables. Quand nous nous alimentons, c'est bien nous qui consommons cette alimentation, mais certes, elle n'est pas produite sur notre territoire. Mais nous avons bel et bien la responsabilité des émissions carbone qui sont générées, pareil sur les autres achats. Et on entend très souvent : « Non, mais si nous, en France, on atteint nos objectifs, de toute manière, cela ne sert à rien si les États-Unis, la Chine ne font rien ». Je suis désolée. Nous avons une responsabilité sur les émissions qui sont aujourd'hui dans beaucoup de pays, et notamment la Chine et des pays d'Asie. Et nous devons agir en responsabilité sur ces émissions. Et c'est ce qu'inclut ce plan climat. Et nous avons des plans d'action concrets sur ce sujet.

Sur l'alimentation, nous avons un plan d'action territorial, avec notamment une forte augmentation du bio et de l'alimentation qui est à proximité. Tout cela, bien sûr, a une incidence sur nos émissions carbone, sur les autres achats qui proviennent d'autres pays. Nous avons des plans d'action. Et nous devons les renforcer sur l'économie circulaire. Oui, nous pouvons agir là-dessus. Et nous entendons bien agir sur l'ensemble de ces leviers d'action, car nous prenons notre part et nous prenons l'ensemble de nos responsabilités.

Et enfin, je voudrais finir sur cette phrase qui m'a sidérée. Affirmer que l'on peut tout faire sans en avoir les moyens. Cela voudrait dire que l'on devrait renoncer à toute ambition, car nous avons insuffisamment de moyens. Car oui, je pense que l'on en est tous d'accord, nous n'avons pas suffisamment de moyens pour agir à la hauteur des enjeux. Néanmoins, je voudrais quand même rappeler que nous avons mis des moyens très conséquents sur ce plan climat. C'est 1,5 milliard qui sont engagés sur l'ensemble des actions. Que nous n'avons jamais autant investi sur les mobilités avec +43% d'investissement par rapport aux précédents mandats. Que très clairement, le I4CE (Institute for Climate Economics) le dit et le redit, il faudrait multiplier par deux les investissements des collectivités pour être au niveau de l'objectif de neutralité carbone en 2050. On voit bien que dans le contexte budgétaire national, nous n'avons déjà pas suffisamment de moyens et visiblement nous en aurons de moins en moins. Et je tiendrais d'ailleurs à rappeler, Monsieur Thomas CAZENAVE doit sans doute s'en souvenir, que les premières coupes qui ont été effectuées quand on a appris le gouffre abyssal budgétaire national l'ont été sur les sujets de la transition écologique. Oui, nos moyens sont insuffisants et il faut le dire très fort. Néanmoins, comme l'a rappelé Monsieur Pierre HURMIC, nos territoires sont clairement en première ligne sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Et nous devons continuer à agir

avec les moyens dont nous disposons. En tout cas, nous ne devons certainement pas revoir à la baisse nos ambitions, car il est fondamental aujourd'hui de poursuivre et d'accélérer.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame la Vice-présidente. Merci pour votre engouement.

Peut-être un peu pour votre irritation qui est un peu palpable, mais irritation qui se comprend quand même parce que certains propos qui ont pu être tenus ici ne manquent pas de saveur comme se faire donner des leçons par certaines personnes qui supportent un gouvernement qui n'a fait que reculer en matière de transition. J'avoue que c'est assez savoureux et paradoxalement.

Je mets aux voix. Ce rapport est adopté.

**Majorité**  
**Abstention** : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;  
**Contre** : Monsieur POUTOU  
**Ne prend pas part au vote** : Monsieur CAZENAVE, Madame FERREIRA, Madame LACUEY, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON

Délibération suivante. Monsieur le secrétaire de séance.

**M. PUYOBRAU** : Oui Madame la Présidente. Délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, s'agissant de Bordeaux-Bruges, Parc des expositions de Bordeaux-Métropole, plus précisément, bilan de la concertation.

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

(n°47) Bordeaux-Bruges - Parc des Expositions de Bordeaux Métropole - Bilan de la concertation Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Il y a Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM.

**M. NJIKAM-MOULIOM** : Tout simplement, Madame la Présidente, deux indications. D'abord, en tant que président de la SBEPEC (Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès), je ne participerai pas au débat, encore moins au vote. Et puis rappeler que la SBEPEC a, dans la perspective de ce projet d'aménagement, réalisé deux études. D'abord, en 2022, une étude de faisabilité. En 2023, une étude de marché qui a conforté, évidemment, l'ensemble des acteurs sur la nécessité de réhabiliter ce hall. Je m'arrêterai là. Et comme on l'a dit, la page reste ouverte.

Et en revanche, la SBEPEC est tout à fait disponible pour apporter tous les éclairages nécessaires, soit dans le cadre du droit à l'information des élus.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Madame FAHMY.

**Mme FAHMY** : Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président.

Quelques mots, bien sûr, de notre part également sur le projet de modernisation, de renouvellement du Parc des Expositions. On échange aujourd'hui sur le bilan de la concertation. Vous y avez fait mention, je l'assume. Nous vous avons demandé, à la suite du Conseil du mois d'avril dernier, les études sur les différents scénarios s'agissant du Hall 1.

Je voudrais quand même revenir sur ce qu'est, je crois que cela peut être partagé par tout le monde, le sens d'une concertation publique. Ce n'est pas seulement un outil administratif. Une concertation publique répond aux interrogations des acteurs économiques, aux inquiétudes des habitants. C'est pour partager, répondre aux questions et envisager ensemble différents scénarios avant de prendre une décision. Parce que le deuxième aspect d'une concertation, c'est bien de nourrir notre projet et d'éclairer la décision publique. Et c'est pourquoi nous considérons toujours aujourd'hui que l'on est passé à côté de cette concertation. Pourquoi ? Vous l'avez dit, je ne reviendrai pas là-dessus, le poids économique, sentimental aussi de ce Parc des Expos pour la Ville de Bordeaux, pour la Métropole, bien évidemment. L'intérêt patrimonial, le rayonnement, le développement économique, le tourisme, l'événementiel, l'hébergement, toute l'activité qu'il y a autour et bien sûr l'identité du territoire et l'identité d'un territoire élargi avec la Jallière, avec le stade, avec Bruges, bien sûr, comme Bordeaux.

Je ne reviendrai pas là-dessus. Tout le monde sait que c'est un lieu essentiel pour notre territoire, un outil essentiel, mais pourquoi on considère que l'on est passé à côté de la concertation ? C'est parce qu'on le voit quand même, même si vous dites que les commentaires ont été peu nombreux sur ce sujet, qu'il y a eu beaucoup de questionnements, oralement et par écrit, sur le devenir du Hall 1. Parce que cette concertation s'appelle Renouvellement du Parc des Expositions, mais de quoi parlons-nous ? C'est quand même du devenir du Hall 1. Dans les questionnements et les chiffres, la concertation concerne le Parc des Expositions dans son ensemble, avec beaucoup de bâtiments, mais quand on recherche un chiffre dans la concertation, il n'y en a qu'un, c'est la reconstruction du Hall 1 pour 100 millions d'euros. C'est le seul chiffre financier qui apparaît dans la concertation. Et les questions tournent

légitimement autour du Hall 1, pour son intérêt patrimonial, son intérêt architectural, mais pas seulement. On est tous d'accord et on l'a tous compris, il faut maintenir l'activité économique du Parc des Expositions.

Et je crois que c'est le principe de base que l'on va retenir du bilan de cette concertation, mais on aurait pu retenir cet élément même si on avait eu les différents scénarios. Et quand on parle d'une faisabilité technique et économique, c'est parce que l'on a besoin d'avoir tous les scénarios dès le départ. Et d'ailleurs, la preuve, c'est qu'en avril, vous parliez de reconstruction-démolition, cette fois, j'espère qu'on l'a dit dans le bon sens, Madame la Présidente, mais vous ne parlez plus aujourd'hui de démolition au moment du bilan de cette concertation.

Et parce que c'est quand même le sujet. Et que si on avait eu les études, on aurait pu se dire : ce Hall 1, on ne pourra pas le garder en l'état pour les mêmes usages. Oui, on vous propose de reconstruire un Hall 1 à côté. Et on vous propose aussi de réfléchir ensemble au devenir du Hall 1. Parce que le devenir du Hall 1 a un autre intérêt que l'intérêt architectural et patrimonial. Il a un intérêt d'être un outil économique et de faire partie de l'équilibre financier de ce projet. Et c'est pour cela que c'est important que l'on en parle aussi aujourd'hui.

On considère que l'on aurait pu faire la concertation autrement, que l'on aurait pu présenter tous les scénarios. Je vous le dis, nous n'avons toujours pas eu les études. Nous les demanderons à la SBEPEC, puisque malheureusement, on ne peut pas passer par l'intérieur même de la Métropole. Mais je dois dire qu'il faut que l'on parle aussi de l'équilibre économique de ce projet. On a parlé à un moment donné, dans les discussions au sein de la Métropole, de logement, de restauration, de tout un tas d'autres usages qui peuvent être appropriés ou utiles pour ce Hall 1. Je veux bien que l'on en parle plus tard, mais à un moment donné, on va devoir quand même se dire où est l'équilibre financier du projet. Et on ne va pas comme cela faire des plans sur la comète sans savoir où l'on va exactement. Et puis, je voudrais replacer aussi le renouvellement du Parc des Expositions dans l'OIM, dans l'Opération d'intérêt métropolitain. Vous dire enfin que l'on se réjouit que l'opération d'intérêt d'aménagement soit lancée, mais que l'on voudrait être associés, avancer sur la dimension de cette OIM et y être associés de notre côté également. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. POUTOU** : On vote contre. Je m'en explique. Il y a deux raisons. Tout d'abord, ce n'est pas la première fois qu'on le dit. On a un désaccord avec le mode ou le dispositif de concertation que l'on ne considère pas comme une concertation. Vous n'y pouvez pas grand-chose parce que d'une part, c'est une réglementation qui est appliquée et d'autre part, cela demanderait une réflexion sur pourquoi la population ne se mobilise pas quand elle est concertée. Quelquefois, il y a des motivations justifiées. D'autres fois, non. On reconnaît que vous n'êtes pas complètement responsable de l'échec des concertations. Mais n'empêche, cela pose un problème si on ne réfléchit pas là-dessus, si on ne se pose pas des questions, si on ne met pas en évidence que 60 personnes qui participent à des réunions, c'est trop peu pour des sujets comme cela. C'est cela qui rend impossible de valider finalement une concertation parce qu'elle n'a pas eu lieu en réalité. C'est comme cela que nous, en tout cas, posons le problème.

C'est une des raisons pour lesquelles vote contre parce que l'on pense que les dispositifs devraient être améliorés, beaucoup plus ouverts en essayant de trouver des structures. Cela ne veut pas dire que l'on sait exactement comment faire, évidemment.

Mais c'est de voir comment tout ce dispositif-là peut évoluer positivement et faire en sorte que l'on arrive à attirer et à donner envie à une partie de la population, en tout cas, s'implique dans ces questions-là.

Et l'autre raison du vote contre, c'est l'utilisation du Parc des Expos, même si c'est en rapport indirect avec la délibération. Mais il y a une phrase dans la présentation qui dit que le cœur du sujet est bien de maintenir Bordeaux Métropole sur la scène nationale. Événements, congrès, tourisme d'affaires, assurant la continuité d'exploitation. Nous ne sommes pas d'accord pour mettre cela au centre de l'utilisation du Parc des Expos. On pense que cela devrait être beaucoup plus tourné vers la population, vers les questions locales. Cela devrait être une structure ouverte, disponible pour des rencontres. Et pas seulement les grands congrès commerciaux, les grandes entreprises. Parfois, ce sont des grands meetings d'idées réactionnaires qui ont lieu. Nous pensons qu'il faudrait réfléchir aussi sur l'utilisation d'une telle structure et, encore une fois, de la démocratiser et de la rendre beaucoup plus ouverte et disponible à l'ensemble de la population. Mais cela ne veut pas dire que cela se fait du jour au lendemain. Mais cela suppose quand même que l'on y réfléchisse et de ne pas avoir ces grandes phrases dont on sait que derrière, il y a un côté entrepreneurial, des grandes affaires. Ce sont ces deux raisons-là qui motivent, en tout cas, notre vote contre. Je pense qu'il y a toujours un peu de bienveillance quand même.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur BOBET**.

**M. BOBET** : Merci Madame la Présidente. Bien sûr, personne ne peut contester la nécessité de renouveler ce Parc de l'Exposition. C'est évident, c'est indiscutable, incontournable. Tous les adjectifs sont possibles et on est bien d'accord. Ne serait-ce que pour la richesse. Là, je ne suis pas d'accord avec Monsieur Philippe POUTOU, bien sûr. La richesse que cela apporte sur notre territoire en termes de ressources directes et de retombées économiques, c'est de l'ordre de 300 millions d'euros par an. 4 000 équivalents temps plein. Ce sont quand même des chiffres très importants et il n'est pas question de ne pas conserver ceci.

La concertation, je pense qu'elle a été quand même assez bien tenue. J'ai assisté à deux séances et je trouve que les choses ont été relativement bien précisées. Je n'en dirai pas autant pour certaines autres concertations. On aura le temps d'y revenir le moment venu. Elle a été bien suivie, et malgré tout, de grandes idées se sont dégagées. La première idée, bien sûr, c'est de garder cette dimension patrimoniale du Parc des Expositions, du Hall 1 en particulier, et cette fresque que tout le monde connaît. En tout cas, la garder d'une certaine manière, c'est ce qui est ressorti, bien évidemment. Également, cette dimension multifonctionnelle, je crois que tout le monde y est attaché très largement, et aussi le stationnement. C'est important de le redire, cela me semble capital, on l'a bien entendu.

Et notamment de la part des exposants, une autre chose qu'ils nous ont dite, bien sûr, c'est de conserver le plus possible, et même c'est une obligation absolue, l'activité économique, et en particulier tous les salons qui s'y succèdent. Nous savons tous qu'un salon qui ne vient pas une année dans une ville ne revient plus jamais. C'est capital de trouver le moyen de faire une opération tiroir pour que les choses soient maintenues.

Nous serions plutôt favorables à tout cela. En revanche, j'ai une grosse incompréhension dans les non-réponses aux questions qui sont posées. Cela aurait été tellement simple d'écrire aux personnes qui vous posent des questions, au lieu d'attendre un conseiller de métropole pour répondre oralement. Je trouve cela étonnant

comme méthode. Cela ne peut que créer des soupçons, des incertitudes et des quiproquos.

Nous allons nous abstenir sur cette proposition pour deux raisons essentielles. C'est que le modèle économique n'est pas proposé clairement aujourd'hui. On est quand même parti pour plus de 100 millions d'euros. Nous aurions souhaité avoir un éclaircissement plus précis là-dessus. Et de la même manière, il y a une question qui nous est posée régulièrement. J'ai le souvenir qu'aux premiers COPIL (Comité de pilotage) qui ont eu lieu, auxquels je participais, il a été beaucoup question de logement sur ce site. Cela me paraît tout à fait incongru. Je ne trouve pas d'autre terme pour le dire, mal placé en tout cas. Et j'aimerais savoir où nous en sommes dans ce domaine, parce que l'on n'en parle plus. Mais ne pas en parler ne veut pas dire que cela a été oublié ou éliminé. J'aimerais que l'on ait plus de précisions. Raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons pour l'instant sur cette délibération. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC** : Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous le savons tous, le site du Parc des Expositions est un site particulièrement stratégique pour Bordeaux et pour la Métropole. Le projet de renouvellement de ce Parc des Expositions est une évidence. Il est nécessaire, car il faut optimiser l'utilisation de ce foncier. Il faut aussi le désimperméabiliser. Le Hall 1 qui permet d'accueillir de très grands événements, et place Bordeaux en bonne place à l'échelle nationale, est, vous le savez, en très mauvais état. Malgré le travail permanent qui a été mené par la SBEPEC pour le faire durer le plus longtemps possible. Mais face à ce défi, ce projet se doit d'être particulièrement ambitieux et cette concertation constitue l'une des étapes importantes de cette ambition. Je tiens tout d'abord à souligner la qualité du dialogue qui a été instauré par la Métropole, avec les différents formats de concertation proposés aux participants. Et cette diversité de recueil de la parole a permis à toutes et à tous, habitants, usagers, professionnels, acteurs économiques, associatifs, d'apporter leur expérience, leurs idées, ainsi que leurs préoccupations. Ce Parc des Expositions, équipement majeur de notre Métropole, est aussi un moteur économique, un lieu emblématique, une vitrine internationale de Bordeaux et de sa Métropole. Son renouvellement n'est pas seulement une opération immobilière, c'est un projet stratégique qui engage l'avenir du territoire, son aménagement, son équilibre et son rayonnement.

Vous nous avez dit, Madame Anne FAHMY, que nous serions passés à côté de la concertation. Vous l'avez dit de façon péremptoire et à deux reprises, qui me permet de vous répondre en vous disant que c'est vous qui êtes passés à côté du bilan de la concertation. C'est-à-dire que vous n'avez pas vu un bilan beaucoup plus riche, beaucoup plus diversifié que le focus exclusif que vous faites sur le Hall 1. Regardez les avis, ils sont beaucoup plus diversifiés que ce que vous nous avez de façon très caricaturale présenté. Ces recommandations issues de la concertation sont riches, convergentes. Elles confirment d'abord l'urgence d'agir pour maintenir l'activité et garantir la continuité des événements accueillis qui contribuent à la dynamique de notre Ville et de notre Métropole.

Elles insistent ensuite, c'est toujours la concertation, Madame Anne FAHMY, sur la nécessité de moderniser en profondeur l'équipement, un hall spacieux, modulaire, confortable, doté d'une lumière naturelle, d'une isolation performante, capable d'accueillir plusieurs manifestations simultanément ou un grand événement occupant l'ensemble de l'espace. La concertation a aussi, dans sa richesse, mis en avant des

attentes fortes sur l'ouverture du site vers son environnement naturel. Une meilleure intégration paysagère, des continuités écologiques rétablies entre la Réserve des Barails et le lac, la préservation, l'amélioration des cheminements piétons et cyclables ainsi que des liens renforcés avec les équipements voisins comme le Grand Stade. Les participants ont également exprimé leur souhait de voir émerger de nouveaux services pour faire du Parc des Expositions un lieu vivant, attractif, animé toute l'année et pas seulement lors des grands événements.

Enfin, l'exigence environnementale a été un fil rouge de la concertation. Désimperméabiliser, végétaliser, économiser l'énergie, favoriser les énergies renouvelables sont des propos qui sont régulièrement tenus dans cette concertation. Ces apports précieux doivent guider les prochaines étapes, ils alimenteront les études à venir, les cahiers de charges et les choix d'aménagement. Ils confirment surtout que ce projet est l'occasion unique de transformer le Parc des Expositions en un véritable démonstrateur de transition conciliant attractivité économique, convivialité, durabilité et ouverture sur la ville.

Enfin, je sais que la question du devenir du Hall 1 actuel préoccupe certains et en particulier des architectes et des acteurs engagés sur les questions patrimoniales. Vous le savez, je suis de ceux qui privilégient chaque fois que c'est possible la réhabilitation plutôt que la démolition. C'est aussi le sens de notre label du Bâtiment Frugal Bordelais qui insiste régulièrement sur ses choix. Mais cela m'amène à réaffirmer ici mon souhait que le geste architectural initial continue d'exister à travers la préservation sous une forme ou sous une autre de la signature originale de ce bâtiment pour lequel on a deviné un attachement très fort. Je suis très attaché au patrimoine de notre Ville et à la peinture de Perrier-Dubuisson sur les plaques de la façade qui donnent à ce Hall 1 une grande élégance. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur HURMIC. Madame KISS.

**Mme KISS** : Oui, chers collègues, j'ai l'impression que les Conseils se suivent et se répètent. Sur ces questions de concertation, on fait preuve d'un masochisme absolu puisque, quel que soit le sujet, on est toujours en train de se lamenter sur l'absence de participants. On trouve que ce n'est pas assez bien, etc.

Bien sûr, on peut toujours progresser. Mais plus de 400 contributions sur une concertation de ce type où il n'y a pas de riverain immédiat, il faut le dire, c'est quand même plus qu'honorables. Simplement aussi, ce que je souhaitais souligner, c'est qu'au-delà du PEX (Parc des Expositions), c'est un quartier qui va bouger dans les années à venir. On est sur la porte métropolitaine du lac. Rappelez-vous, avant l'été, on a lancé une consultation internationale dont on devrait d'ailleurs avoir les dépôts de dossiers aujourd'hui même. Et il faut imaginer ce projet de PEX dans un ensemble beaucoup plus vaste puisque nous avons en face le quartier de la Jallère. Mais aussi le PRU (Programme de renouvellement urbain) des Aubiers. On a toute la plaque commerciale de Bordeaux Lac. On a l'OIM du Parc des Jalles avec le tour du lac. Il faudra aussi que l'on apprenne à dézoomer et peut-être ne pas se focaliser uniquement sur ce projet de PEX qui est très important, mais qui devra s'articuler en cohérence avec l'ensemble des projets qui sont situés sur ce grand, grand territoire qui fait plus de 1 600 hectares.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Merci Madame la Présidente. Je suis d'accord avec ce qui est dit et la façon de Madame Andréa KISS de se dire qu'il y a des bilans qui sont bons et peut-

être qu'il est bon. Mais la question de Monsieur Philippe POUTOU se pose quand même. Et ce n'est pas forcément pris en compte dans les réponses en ce moment. Je pense que c'est la façon dont sont menées les concertations peut-être qui, dans la méthode, créent un biais avec une possibilité de dire : regardez, on a un parc, il faut le refaire, il est insalubre. On va travailler sur un focus et on va orienter les gens qui vont participer à la concertation à répondre à ce focus.

Mais on se pose la question de façon plus large, de la façon dont on pourrait utiliser le bien par la suite. Parce que si on fait rentrer ce bien dans le bien commun, à mon sens, on peut travailler sur des concertations plus élargies sur la façon dont on utiliserait un bien commun. Et je pense que la plupart des associations, des collectifs, des divers mouvements et autres, seraient très intéressés d'avoir des espaces libres et gratuits pour faire du débat, de la réunion, des repas partagés, enfin tout ce que l'on veut pour que la société vive mieux et soit peut-être plus riche avec une diversité qui s'y joint. Je pense que de ce côté-là, il y a une possibilité de travailler sur le tirage au sort, pour que les gens qui animent, et c'est une proposition, soient des personnes lambda, tirées au sort dans la population du territoire. Et qui sont eux-mêmes finalement en position de dire : « OK, on a un nouveau projet, peut-être que l'on nous demande de le reconstruire, mais pas seulement. C'est-à-dire que le politique aujourd'hui et j'en fais partie, c'est je suis citoyen tiré au sort, je participe au fait que peut-être demain, ce bien que l'on va refaire, qui sera peut-être pris en charge par la commune, par la Métropole, soit aussi quelque chose qui nous appartienne. Et sur lequel la gouvernance qui va gérer ce bien soit beaucoup plus démocratique ». C'est là-dessus que le propos de Monsieur Philippe POUTOU m'a incité indirectement pour intervenir. C'est une proposition, je vais maintenir mon vote pour, parce que le focus a été fait, il y a eu quand même un bon bilan, certes, mais il faut se poser la question de pourquoi on n'a pas des nouveautés, des gens qui de nouveau s'intègrent dans le débat démocratique. Et là, je pense que c'est une question de confiance avec les élus si les gens ne participent pas tant que cela. Il peut y avoir cette méfiance. Vous avez parlé Madame Andréa KISS, que cela ne concerne pas vraiment tout à fait les riverains et autres, mais cet exemple-là ne doit pas cacher les autres. Ma proposition est de façon élargie pour que toutes les concertations participent de façon très démocratique à une animation faite par les citoyens tirés au sort.

Merci de votre écoute et de votre compréhension.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame FAHMY.

**Mme FAHMY** : Merci. Rapidement pour répondre à Monsieur le Vice-président. Je vous rassure, le bilan de la concertation, je l'ai lu de la première à la dernière ligne. Je pense que vous n'avez retenu de mon intervention que ce que vous vouliez en retenir. J'ai bien dit qu'il y avait eu plusieurs contributions au dossier et que certaines d'entre elles, juste pour que l'on n'oublie pas ce sujet, concernaient le Hall 1. J'ai bien dit certaines d'entre elles. Et j'ai expliqué mon propos en disant que si on avait présenté les différents scénarios au début de la concertation nous ne serions pas passés à côté de la concertation. J'entends que l'on a raté le point de départ, puisqu'il faut que j'exprime peut-être plus clairement mon propos. J'ai même dit que si on avait présenté tous les scénarios au départ, on aurait rassuré, on aurait levé certaines inquiétudes et on serait arrivé au point qui est essentiel pour tout le monde à savoir qu'aujourd'hui dans cette salle, on a besoin d'assurer la continuité de l'exploitation. Et que présenter les scénarios au départ permet de lever les doutes, les interrogations et toutes les questions sur ce sujet. C'est cela que j'ai dit Monsieur Pierre HURMIC. Et ce que j'ai ajouté, c'est que le début d'une concertation, s'il peut rassurer les habitants, les

opérateurs économiques, répondre aux questions, éclairer notre décision publique, il doit au départ prendre tous les scénarios et les présenter.

Nous-mêmes, nous n'avons pas eu les études, on les aura autrement, ce n'est pas grave. Et cela alimentera le sujet de nos discussions. Mais si je parle de ce Hall 1, c'est parce qu'il y a quand même certaines contributions. Et ce n'est bien sûr pas l'ensemble, puisque l'on a aussi parlé des nouveaux usages. Quand vous parlez d'ouverture sur le lac, cela interroge quand même sur ce que l'on fait du Hall 1 ? Est-ce qu'on l'ouvre ? Est-ce qu'on le diminue ? Est-ce qu'on le détruit ? Cela veut aussi dire cela.

Une ouverture sur le lac, forcément, si vous construisez derrière le Hall 1, cela pose la question du devenir du Hall 1. C'est cela le sens de mon propos. Et l'équilibre économique, c'est cela aussi. Les nouveaux usages dont vous parlez, ils doivent reposer sur un équilibre économique que l'on ne connaît pas aujourd'hui. C'était cela le sens de mon propos.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame BLOCH.

**Mme BLOCH** : Moi aussi, je voulais revenir sur cette concertation. Madame Anne FAHMY, je n'avais probablement pas compris non plus, parce que moi aussi, je trouve que la concertation a été extrêmement riche. D'une certaine manière, presque, elle m'a surprise, parce que l'ensemble des sujets qui ont été abordés ont justement dépassé la problématique du Hall 1. Monsieur Philippe POUTOU, peut-être que votre groupe des experts n'a pas travaillé suffisamment. Parce que, justement, la question de l'ouverture sur le quartier, sur des usages extérieurs, la question de comment on peut faire en sorte que l'ensemble des espaces soient accessibles, ont été abordées.

Et je trouve, en fin de compte, que les personnes qui ont participé à cette concertation, ont à peu près abordé tous les sujets et toutes les questions que l'on se pose sur ce dossier. Je trouve que cela les a enrichies, y compris de propositions en matière de diversification d'usages. Et je voulais me satisfaire de ce travail et aller aussi dans le sens de ce qui a été dit précédemment.

Les professionnels du tourisme sont très attentifs à ce que va devenir l'ensemble de ce périmètre, et notamment la continuité d'exploitation pendant les rénovations, parce que ce sera aussi essentiel pour l'activité économique. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Évidemment, c'est indispensable. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, pour conclure.

**M. DELPEYRAT-VINCENT** : Merci Madame la Présidente, et merci pour ces questions qui sont extrêmement intéressantes et toutes pertinentes. Elles montrent surtout l'importance de ce dossier et l'attachement que nous avons tous pour ce site important pour la Métropole.

Pour répondre au questionnement de Madame Anne FAHMY, peut-être anticipiez-vous un peu dans les étapes de ce débat, puisque pour l'instant, nous en sommes à une phase de concertation dont nous tirons le bilan sur les grands objectifs que les acteurs peuvent se fixer. Certains habitants usagers du secteur également. Et nous n'en sommes pas encore au modèle économique, au projet, etc., puisque nous avons lancé un premier appel à manifestation d'intérêt qui va être renouvelé. A ce stade, à part les études qui ont été réalisées par l'exploitant sur l'état bâimentaire, et qui peuvent vous

être communiquées par l'exploitant, nous n'avons mené aucune étude de ce type, et nous n'avons tranché moins encore sur le devenir de tel ou tel bâtiment.

Sur la concertation également, vous dire, Madame Anne FAHMY, que certes, le Hall 1, je le comprends, peut être un symbole, mais les réponses et les plus de 460 contributions, ne sont quand même pas négligeables. Cela va bien au-delà de la question du Hall 1. Il y avait les questions de sécurité que l'on n'a pas évoquées dans ce quartier mais qui sont importantes pour les acteurs économiques, la question des transports en commun, de la signalétique, de l'accès au lac, d'un site plus naturel et plus accueillant pour les métropolitains. En fait, il y avait beaucoup d'autres sujets, et c'est vrai que l'on a focalisé le débat sur le Hall 1, parce que la SPL (Société publique locale), c'est l'un de ses principaux bâtiments. Bien sûr, avec le Palais des congrès, le Hangar 14. On n'ignore pas que c'est important, mais il est abordé par la SPL, je crois aussi. Et ils essayent d'évaluer si le Hall 1 est toujours adapté aujourd'hui aux demandes en matière d'organisation d'événements et de congrès, et je ne crois pas que l'on puisse leur en faire reproche pour un bâtiment construit en 1969. Aujourd'hui, la demande de ce point de vue a bougé, c'est certain et puis, il y a les aspects techniques, l'état du sol, l'état du bâtiment, etc., mais en tout cas, tout le monde est d'accord. Monsieur le maire de Bordeaux l'a rappelé dans son intervention pour garder aussi la signature architecturale qui a fait de ce hall l'un des symboles de notre Métropole. Pour Monsieur Philippe POUTOU, dont acte, vous considérez que la concertation n'a pas été à la hauteur. En revanche, je suis plus étonné de votre argument sur l'aspect économique, parce qu'en effet, aujourd'hui, c'est essentiellement une activité économique sur ce site. Il y a très peu d'habitants riverains, il y a très peu de logements *in situ*, d'habitants qui vivent là. Et l'un des objectifs justement du projet, c'est d'ouvrir à toute la population et non plus avoir simplement un lieu d'événements économiques ponctuels. Et c'est cohérent également avec la porte métropolitaine, le quartier de la Jallière. Justement, l'un des objectifs, c'est de l'ouvrir à toutes et tous et de ne pas seulement avoir un aspect organisation de manifestations. Le Président Monsieur Patrick BOBET a raison de souligner l'aspect multifonctionnel de ce quartier, des usages notamment que nous devons y développer. La question du logement, elle se pose malgré tout, parce que sur des lieux déjà artificialisés, au moment où nous avons Lausanne et où nous avons un développement du quartier, on sait qu'il y a un vrai sujet de rapprocher l'emploi du logement également.

Je ne dis pas qu'il faut en faire un quartier de logement forcément, mais en tout cas, cela mérite quand même, que l'on s'interroge aussi sur ce point. Et puis sur la concertation, Monsieur Marc MORISSET, c'est vrai que l'on peut imaginer d'autres modalités sans doute, toujours progresser en la matière, mais c'est quand même l'une des concertations qui a suscité le plus de contributions, on peut quand même s'en réjouir et s'en féliciter. Et puis on aura l'occasion en matière de concertation, bien entendu, lorsque nous aurons pris connaissance des différents projets qui reviendront de l'appel à manifestations d'intérêt, de reprendre le débat et les concertations avec l'ensemble des élus, bien sûr, mais aussi des acteurs intéressés par ce projet. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Je mets aux voix. La délibération est adoptée.

**Majorité**

Abstention : **Madame AMOURoux**,  
**Monsieur BAGATE**, **Monsieur BOBET**,  
**Madame BONORON**, **Madame BOZDAG**, **Monsieur CABRILLAT**,  
**Monsieur CAZABONNE**, **Monsieur CAZENAVE**, **Monsieur COLES**,

Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame FERREIRA, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

Délibération suivante.

**M. PUYOBRAU** : Délibération par Madame Claude MELLIER, RER Métropolitain, financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au service annuel 2025 et convention de financement des rapports de circulation du RER Métropolitain. Déport de Fabrice MORETTI.

**Mme MELLIER**

(n°105) **RER Métropolitain-Financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2025 et Convention de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain - Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame MELLIER pour cette délibération fort importante. Monsieur GARRIGUES.

**M. GARRIGUES** : Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues. Le développement de notre RER métropolitain (Réseau express régional) se poursuit et je veux saluer l'action de la Métropole dans son financement garantissant ainsi une hausse progressive des fréquences. Ces renforts sont plébiscités par les usagers et contribuent à réduire la congestion routière et à diminuer la pollution sur notre territoire. Mais certains renforts sont beaucoup plus discutables.

Je veux vous alerter sur les choix opérés sur la ligne du Médoc. Nous finançons 50% du coût de l'ajout de 8 trains supplémentaires sur l'axe Macau-Pessac via le triangle des Échoppes et 2 trains supplémentaires sur l'axe Macau-Bordeaux. Il faut rappeler, Madame la Présidente, que les trains empruntant le triangle des Échoppes ne vont pas à la gare de Bordeaux Saint-Jean, pourtant centre de mobilité du territoire.

Pendant des années, nous avons constaté que ces trains étaient quasi-vides, au contraire des trains Macau-Bordeaux via la ligne de ceinture qui eux connaissent un

succès croissant. On nous avait alors répondu qu'il fallait attendre que les choses se mettent en place et que les habitudes se prendraient progressivement.

Neuf ans après la mise en service de ce triangle des Échoppes, qui a coûté, je le rappelle, près de 26 millions d'euros d'investissement aux contribuables, nous avons maintenant, depuis 2025, Madame Claude MELLIER l'a rappelé, autant de trains allant vers Bordeaux que de trains allant vers Pessac et ne passant pas par la gare Saint-Jean. Soit 13 allers-retours par jour Macau-Bordeaux et 13 allers-retours par jour Macau-Pessac.

Il est temps maintenant, neuf ans après, d'en faire un bilan. Le résultat des comptages est sans appel. Il y a dix fois plus de voyageurs se rendant vers Bordeaux Saint-Jean que vers la gare TER de Pessac à offre de transport équivalente. Dix fois plus. 66% des usagers ont en effet pour destination des gares situées entre Macau et Mérignac-Arlac. 31% des usagers vont vers Bordeaux Saint-Jean et seulement 3% vont vers la gare TER de Pessac. Pourtant, seule la moitié des trains vont vers Bordeaux et l'autre moitié vont vers Pessac. Ces dessertes ne sont utiles ni pour les Pessacais ni pour les habitants de la ligne résidant à Mérignac dans le quartier de Caudéran, au Bouscat, Bruges, Blanquefort, Parempuyre ni pour les habitants du Médoc qui sont très peu nombreux à les utiliser.

Les usagers de la ligne de ceinture sont même pénalisés, car le Triangle des Échoppes divise par deux le nombre de trains dont ils bénéficient pour se rendre à Bordeaux. Les chiffres sont formels. Ils sont dix fois plus nombreux à avoir besoin de se rendre à Bordeaux et pourtant, dans cette délibération, vous avez fait le choix pour cette année d'ajouter quatre fois plus de renforts sur Macau-Pessac que sur Macau-Bordeaux.

Ce choix défie toute logique et ne répond pas aux besoins des usagers. Alors qu'il avait par exemple été indiqué aux habitants de Parempuyre qu'ils n'auraient pas besoin de l'extension du tram, car ils bénéficieraient d'un RER inspiré des célèbres lignes d'Île-de-France. Ils se retrouvent aujourd'hui avec seulement quatre départs vers Bordeaux entre 6h et 10h, soit un train par heure. La fréquence dont ils bénéficient vers Bordeaux se rapproche davantage de la fréquence en gare d'Oloron-Sainte-Marie que de Châtelet-Les Halles.

S'ils se rabattent vers le Triangle des Échoppes, ils doivent effectuer une correspondance pénalisante vers Bordeaux. J'ai bien compris que la Région aimait beaucoup faire faire de nouvelles correspondances aux usagers, on va en reparler avec la délibération d'après sur le Car Express Arès-Bordeaux, mais les usagers apprécient beaucoup moins ces nouvelles correspondances.

Par ailleurs, ces 8 trains supplémentaires Macau-Pessac représentent un coût annuel pour le contribuable de près de 500 000 euros par an, soit 250 000 euros par an pour Bordeaux Métropole puisque l'on en finance la moitié. Et il faut rappeler que le contribuable a déjà versé 26 millions d'euros d'investissement pour réaliser ce triangle des échoppes. Il est temps, Madame la Présidente, d'arrêter les frais et de ne plus cautionner cette gabegie. La Région doit arrêter de nous faire payer ce gaspillage d'argent public.

Le service annuel 2026 étant déjà défini avec la SNCF, il est de notre devoir dans le service annuel 2027, en cohérence avec les chiffres de fréquentation, de retirer notre financement à la desserte du triangle des Échoppes et de réaffecter ces 8 trains supplémentaires sur l'axe Macau-Bordeaux pour proposer une offre de RER décente

aux habitants de la ligne de ceinture et permettre efficacement de décarboner nos déplacements.

Concernant mon vote, je soutiens pleinement les renforts Libourne-Arcachon, Saint-Marien-Saint-Yzan-Bordeaux, Langon-Bordeaux et Macau-Bordeaux, mais je m'oppose aux renforts du Triangle des Échoppes et j'attends vos réponses pour vous donner mon vote.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur FARNIER**.

**M. FARNIER** : Pour donner suite à l'intervention de **Monsieur Guillaume GARRIGUES**, au niveau des trains, peut-être qu'il serait nécessaire de faire une étude pour aller de la ligne de Médoc jusqu'à la ligne d'Arcachon en modernisant la gare de Pessac. Puisque l'on a ouvert Talence-Médoquine il n'y a pas longtemps pour 25 millions d'euros. Si on mettait quelques millions à Pessac pour faire une aiguille, on pourrait peut-être résoudre le problème. Et un projet pour le futur, pourquoi pas. Mais je ne voulais pas intervenir dessus.

**Madame la Présidente**, chers collègues, pendant 40 ans, les communistes, les élus, ici, à la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux), puis à la Métropole, se sont battus pour éviter la fermeture de la ligne de ceinture.

En 1995, c'est l'ouverture et l'inauguration de la Halte d'Arlac. 20 ans plus tard, nous assistons à la réouverture de la gare de Talence-Médoquine transformée en halte ferroviaire. Ce sont des moments que les Communistes savourent.

C'est un combat de plusieurs années avec les habitants afin d'apporter une réponse de plus aux besoins de mobilité de notre population. Toujours dans un combat de service public ferroviaire, nous continuerons à défendre les atouts du train en matière de temps de parcours et de report modal.

Malgré cette bonne nouvelle, la politique d'abandon des services publics se poursuit sous prétexte de contraintes financières, le Conseil régional demande à la SNCF la fermeture de certaines gares et la réduction des horaires en Nouvelle-Aquitaine. Des choix lourds de conséquences. Ils fragilisent la mobilité quotidienne des habitants, creusent les inégalités entre territoires et accélèrent la désertification des zones rurales.

Fermer des gares ou réduire les horaires, c'est condamner des milliers d'usagers, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées à moins de renseignements, moins de services et à moins d'opportunités. Des populations seront de fait exclues, livrées à elles-mêmes. Les gares deviendront dortoirs et seront pour certains des terrains de jeu, mais pire la sécurité ferroviaire ne sera plus assurée et mettra directement en danger nos populations. Tout incident entraînera des conséquences sur la régularité, sur la circulation des trains. Nous pouvons déjà recenser beaucoup de tragédies et nous en serons indirectement responsables.

Les conséquences de cette déshumanisation, c'est de supprimer plus de 30 emplois directs, c'est de repousser l'ouverture d'une gare de 7h à 8h ou sa fermeture de 18h à 17h. En supprimant un guichet sur deux, les usagers trouveront porte close. Et la prochaine étape, ce sera leur fermeture définitive.

Renoncer à renseigner, à proposer des services, c'est renoncer à une vision ambitieuse du service public. Pourtant, défendre le maintien et le développement du ferroviaire, c'est aussi choisir l'égalité, la cohésion territoriale et la transition écologique.

Selon une vision strictement budgétaire plébiscitée par certains, les services publics et le rail en particulier sont avant tout perçus comme une charge financière. Dans cette logique, la solution privilégiée réside dans l'ouverture à la concurrence et dans l'application de la loi du marché, censée faire baisser les coûts et améliorer l'efficacité. Mais ce choix entraîne également des conséquences sociétales importantes et coûte à notre société. Nous le verrons dans quelques mois.

Il est aussi possible d'avoir une autre logique du service public et de la transition écologique, un levier stratégique pour la santé publique et la dette climatique. N'oublions pas que derrière le service public se trouvent des femmes et des hommes qui assurent la continuité, la sécurité et la qualité des services, et nous en sommes garants.

La fermeture des gares et la réduction des horaires ne sont pas une fatalité. C'est un choix politique d'abandon du service public et ses conséquences. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur MORISSET**.

**M. MORISSET** : Merci, Madame la Présidente. Je suis quand même assez surpris de ce discours de Monsieur Loïc FARNIER parce que je ne suis pas dans la même réalité. On augmente le nombre, je pense que ce n'est pas en cohérence avec les propos de Madame Claude MELLIER. Je ne sais pas s'il y a vraiment quelque chose qui se dessine derrière, mais je n'ai pas bien compris le débat entre Madame Claude MELLIER et Monsieur Loïc FARNIER. Pour moi, on augmente le nombre. Et je veux plutôt rebondir sur le problème du service rendu, parce que ce n'est pas parce que l'on augmente le nombre que l'on augmente absolument les fréquences.

Et on voit que si on augmente le nombre et que cela participe aux heures creuses et que les heures creuses continuent aujourd'hui d'être peu utilisées. Certes, il en faut, mais si on en met davantage pour que ce soit encore plus aux heures creuses, sachant que l'on est déjà en dessous de 20 %, on va passer entre 10 et 5 %. C'est peut-être un service élargi aux personnes qui ont envie de visiter Bordeaux aux heures creuses, ou d'aller se déplacer dans le Médoc, ou sur le Bassin, ou dans le Libournais, ou dans le Langonais. Mais non, à un moment donné, il y faut aussi quand même des investissements qui soient efficaces. Même pour le service public, pour rendre service aux gens, surtout aux heures pleines. Et je pense que là-dessus, il devrait y avoir un débat. Est-ce que l'on ne peut pas, aujourd'hui, travailler beaucoup plus avec la SNCF, pour faire qu'il y ait deux trains qui soient accolés, plutôt que de réinvestir dans des quais rallongés que l'on attend pour commencer à dire : « Tiens, on va accepter cette version du train, mais on pourrait très bien faire un séquençage et gagner en temps de charge de personnes en deux temps, mais avec le même train doublé ».

Et cela, je pense que c'est une proposition qui devrait être travaillée avec la SNCF. Ce n'est pas vraiment un gros problème technique, quand même, j'espère, en France, de mettre deux trains côté à côté. Cela se fait avec le TGV. Aujourd'hui, s'il faut vraiment encore plus travailler sur cela, pour que l'on ait en heures pleines des trains qui font leurs fréquences actuelles, mais que l'on charge le double de personnes dedans, là, je trouve que l'investissement et la prise en compte du nombre de trains correspond à la demande. Et là, malheureusement, ce n'est pas le cas. Je vais encore une fois

conditionner mon vote à votre réponse. Si on travaille sur l'efficacité du transport en commun et que l'on met plus de trains, mettons-les aux heures pleines. Et arrêtons aujourd'hui de leurrer les gens sur la notion de services garantis en élargissant tout. A un moment donné, il y a quand même aussi des gens qui sont dans le besoin du service public.

J'espère que de ce côté-là, on va y travailler. Et si vous me donnez une réponse intéressante, je changerai mon vote. Mais pour l'instant, je suis quand même dans le contre bienveillant. Merci à vous.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

**M. DUPRAT** : Madame la Présidente, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les deux précédents orateurs. D'abord, on ne va pas bouder notre plaisir. C'est une amélioration du service qui est proposé. On se déroule bien dans le SERM (Services express régionaux métropolitains) ou le RER métropolitain. Suivant où on se trouve, on prend un terme différent. Mais enfin, en tout cas, tout le monde aura compris que c'est une amélioration.

Il y a un débat sur la desserte de Macau à Pessac. Il faut se rappeler pourquoi on l'a faite. C'est qu'avant la réouverture de la gare de la Médoquine, pour pouvoir relier le campus, c'était plus facile de descendre à Pessac que de descendre à Saint-Jean ou à Fontaine d'Arlac. Aujourd'hui, la superbe halte ferroviaire de Talence-Médoquine étant ouverte, la question doit se poser. Et si je suis très honnête avec vous, en aparté lors de l'inauguration, ce sont des discussions que nous avons eues sur ce sujet. Nous n'allons pas bouder notre plaisir.

Monsieur Loïc FARNIER, je vous ai beaucoup écouté. Je vous invite à prendre votre document et le transmettre à Monsieur Frédéric MELLIER, qui est Président de la commission de transport au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Si vous ne savez pas qui il est, voyez avec Madame Claude MELLIER, elle vous dira qui c'est. Vous aurez comme cela l'occasion de pouvoir directement, en famille si je puis dire, résoudre ce problème.

Cependant, vous avez raison sur un point que l'on ne pourra jamais vous enlever. C'est que si la ligne de chemin de fer de ceinture a été maintenue, c'est grâce à l'opiniâtreté des élus communistes. C'est une évidence. On ne peut pas vous le contester. Si on avait laissé faire, on aurait fermé la gare de Ravezies. C'était la première étape de tout le reste. Vous vous êtes mobilisés et c'est très bien. Merci beaucoup. Vous avez nos remerciements éternels pour l'avoir fait et pour que cela puisse être aujourd'hui une vraie desserte.

Monsieur Marc MORISSET, vous savez que l'idée que vous avez, il y a longtemps qu'on l'a eue. Parce que des trains allongés, on en a déjà fait. On a même fait mieux que ce que vous proposez. On les a faits à deux étages et allongés. Mais il faut de temps en temps rallonger les quais pour pouvoir desservir. Vous avez raison, plus le train sera long, plus de voyageurs on fera entrer à l'intérieur.

Je rappelle aussi que pour pouvoir augmenter les fréquences à l'heure de pointe, il faut des sillons. C'est pour cela que l'on a fait les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux pour aller vers Langon et pouvoir faire passer plus de trains.

Je m'arrêterai aux aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux. Ce qui se passera au-delà de Langon fera l'objet d'un autre débat. En tout cas, il faut que vous ayez conscience que le déplacement aujourd'hui en TER est une véritable chance pour notre agglomération.

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, c'est 100 000 voyageurs par jour. Ils ont encore augmenté de 10% pour les quelques mois de 2025. C'est un véritable succès aujourd'hui et il faut s'en féliciter. Mais cela veut dire que, comme tout système, il y a des améliorations qui sont apportées.

Enfin, je terminerai par une satisfaction. Nous avons pris un train pour rejoindre la Médoquine et quel plaisir de voir sur les portes de ce train le logo du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Jusque-là, c'est normal, mais aussi celui de Bordeaux Métropole à côté. Cela veut dire que les 5 rames que nous avons achetées sont aux couleurs de Bordeaux Métropole. Et cela, je trouve que c'est une bonne chose au regard des financements. L'usager a aussi besoin de savoir qui paie. Dans le cas présent, nous avons plusieurs partenaires sur ce sujet-là. Et je pense que c'est assez intéressant.

En tout cas, je voterai sans aucun état d'âme cette délibération. Il nous faudra encore davantage de trains. Tout le monde essaie de s'en occuper, mais encore une fois, ce n'est pas aussi simple de faire rouler un train que de faire rouler un bus.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur DUPRAT**. **Monsieur POUTOU**.

**M. POUTOU** : Ce n'est pas simple parce que cela implique beaucoup d'éléments. C'est la difficulté aussi de délibérations qui saucissonnent. Cela étant, il n'y a pas vraiment le choix. Mais là, on discute d'un aspect très précis sur le développement du RER. Et on le sait très bien que, d'ailleurs, ce que je retiens de l'intervention de l'élu communiste, c'est qu'il y a des choses qui semblent aller mieux, qui progressent. L'augmentation de la fréquence, les moyens mis pour développer le RER, cela, on le partage complètement. Mais c'est vrai que cela se fait dans une ambiance d'incohérence puisque l'on assiste en même temps à un démantèlement de la SNCF, à des marchandisations, des privatisations, et on le sait, des difficultés de plus en plus importantes sur le territoire.

En ce qui concerne le train, la LGV (Ligne à grande vitesse) est un problème aussi qui entre en contradiction quelque part avec le développement des trains secondaires, des petites lignes. On voit que la politique de suppression de lignes ou de gares continue. C'est cela qui est mis en évidence. C'est qu'il y a quelque part une incohérence, ou en tout cas, il y a des choses qui ne vont pas. Et c'est cela que l'on aimerait bien aussi mettre à plat. Nous sommes partagés, parce que l'on est pour, comme je le disais, le développement du RER, mais en même temps, comment cela peut-il s'organiser ? En plus, il y a des dépenses relativement énormes. Cela paraît logique mais est-ce que ces dépenses-là sont justifiées. Nous n'avons pas la visibilité. Et cela rejoint un peu ce que disait **Madame Brigitte BLOCH** tout à l'heure. C'est que l'on ne travaille pas toujours très bien, mais c'est vrai que l'on ne se sent pas toujours très compétent sur ces sujets-là. Et on a des moyens limités, je précise. On a des principes, on a des idées globales sur ce qu'il faudrait faire, mais après, dans la pratique, comment les réaliser ? Et là, on a l'exemple. Comment faire ? Est-ce que c'est justifié comme cela ? Est-ce que l'on ne peut pas faire autrement ? Et cela montre aussi comment les réflexions des uns et des autres se complètent. C'est-à-dire, est-ce que l'on ne met pas trop là et trop peu de l'autre côté ? Comment on décide ? Il y en a qui ont des visions beaucoup plus

profondes ou beaucoup plus larges, qui permettent de décider ces choses-là, c'est là-dedans que l'on est.

C'est pour cela que l'on s'abstient sur cette délibération. Cela étant, il y a des discussions qui sont intéressantes, parce que Monsieur le Maire de Saint-Aubin-de-Médoc, n'est pas gêné par l'augmentation de la fréquence avec plus de trains et le fait qu'il y ait plus de gens qui prennent le train. Ce n'est pas non plus très cohérent avec le fait qu'il ne faut pas plus de bus et pas plus de trams, et qu'il ne faut pas développer les transports de TBM, parce que cela coûterait trop cher et que ce serait un suicide pour la collectivité.

C'est aussi de savoir comment on discute d'un service public du transport qui englobe à la fois le bus, le tram, le bateau, le train, et tout l'ensemble des transports. Comment on essaie d'être cohérent et en lien avec l'aménagement du territoire. Parce que l'on s'aperçoit que là aussi, il y a des logiques de saturation. A force de vanter l'attractivité de la Métropole, cela pose des problèmes parce que les gens ont besoin d'aller à la Métropole, soit pour travailler, soit pour des services administratifs, soit pour la santé, parce que tout est concentré sur la Métropole. Et je ne sais plus qui évoquait la désertification des zones périurbaines ou des zones rurales. On voit bien que tout est déréglé, et cela pose le problème aussi de faire le lien avec un réaménagement du territoire. Comment on remet de l'activité dans les zones périurbaines, comment on remet des services publics. Comment on permet aux gens de ne pas être obligés de venir sur la Métropole et d'avoir une vision du développement du transport qui serait différente à l'échelle plus large que la Métropole. Qui discuterait d'un réseau de transport à l'échelle départementale ou même au-delà ? C'est cela aussi, et c'est pour cela que ces délibérations nous amènent à réfléchir sur un sujet précis, alors que l'on sait qu'à côté, cela ne colle pas forcément. Cela justifie notre abstention. J'arrête là, je n'aurais pas tout dit.

Quand on discute du développement du réseau ferré, d'augmenter la fréquence des trains, c'est intéressant aussi de discuter des moyens, et des moyens humains notamment. Cela suppose aussi une coordination avec la SNCF, et la délibération ne pose pas ces problèmes-là. On sait aujourd'hui d'ailleurs que quand on prend la ligne du Médoc ou la ligne d'Arcachon, et je suppose aussi que c'est le cas pour la ligne de Langon, il y a déjà des difficultés, il y a des retards assez importants. Les gens qui vont travailler se plaignent souvent du fait que ce n'est pas fiable et qu'ils arrivent en retard au travail. On a déjà de toute façon quelque chose qui n'est pas bien réglé, c'est-à-dire à la fois développer le RER, et en même temps de s'assurer que le personnel derrière peut travailler. Ce sont aussi ces difficultés-là que l'on peut mettre en avant, et ce n'est pas du tout discuté dans les délibérations.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur RAYNAL.

**M. RAYNAL** : Madame la Présidente, mes chers collègues, juste sur le fond de la délibération, aucun souci évidemment, et je m'en félicite à la suite de tous les orateurs précédents, et de nous tous. Je voudrais simplement réagir aux propos de Monsieur Guillaume GARRIGUES dont j'étais parfaitement informé, et avec lesquels je suis parfaitement d'accord. J'ai eu la chance, comme maire, de vivre l'épopée du Triangle des Échoppes depuis son installation, non pas au moment de la concertation, des enquêtes mais au moment de la réalisation. J'ai vécu le début de la vie de cette desserte de Pessac depuis Macau. Au début, on a vu qu'il y avait très peu de monde qui allait jusqu'à Pessac, ou partait depuis Pessac Centre pour aller jusqu'à Macau.

Je rappelle que cette ligne n'est pas connectée avec la ligne principale Saint-Jean-Arcachon, il faut changer de train si on veut continuer. J'ai vécu ces éléments-là, les riverains qui vivaient les désagréments liés notamment au stationnement des trains. Trains à l'arrêt pendant une heure, en mettant leurs moteurs en fonctionnement, qui m'ont beaucoup occupé. Monsieur Alain ROUSSET était venu, d'ailleurs, à plusieurs de ses réunions pour essayer de dire que cette ligne allait trouver son public et qu'il fallait consentir à certains sacrifices individuels pour l'intérêt général.

Malheureusement, dix ans après, l'intérêt général n'est toujours pas là, et les chiffres dont Monsieur Guillaume GARRIGUES s'est fait l'écho tout à l'heure sont têtus. C'est 3% de ceux qui utilisent cette ligne qui arrivent jusqu'à Pessac, ou qui partent de Pessac. On va dire que c'est toujours 3%, mais cela n'est que 3%. Est-ce que cela valait 26 millions d'euros plus le million de fonctionnement de la ligne ? Je pense que non. On ne reviendra pas sur l'investissement, cela a été consenti.

En revanche, sur le fonctionnement, en particulier avec l'ouverture de cette halte dont j'étais un chaud partisan de la Médoquine, on peut sans doute réaffecter une partie supplémentaire des trains pour aller jusqu'à la Médoquine et jusqu'à Saint-Jean. Ce serait beaucoup plus logique. Parce que dans les 3% qui vont jusqu'à Pessac, il y en a une partie dont je ne mesure pas la proportion, mais qui vont à Pessac pour ensuite reprendre le train pour repartir vers Saint-Jean.

Si on les retranchait de ce 3%, on serait sans doute à 1 ou 1,5%. On voit bien que c'est caractéristique d'une dépense publique qui a été mal calibrée, mal pensée, qui a malheureusement été réalisée. Aujourd'hui, au moment où on cherche des économies à faire, je ne demande pas que l'on en fasse chez le voisin, je demande que l'on en fasse chez moi. Et je suis tout à fait d'accord avec le fait que l'on réaffecte une partie des financements métropolitains sur autre chose que cette dépense et cette desserte-là. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

**M. DELPEYRAT-VINCENT** : Merci Madame la Présidente. D'abord, je voudrais me féliciter du rapport présenté qui marque un grand pas en avant sur la question du ferroviaire dans notre Métropole, à la fois en matière de transport de voyageurs, mais aussi, demain, je l'espère, sur le fret. Puisque l'un des grands enjeux de la décarbonation de nos modes de transport passera par le ferroviaire et par le fluvial. On en parlera un peu tout à l'heure, mais je voudrais quand même évoquer un sujet qui me tient à cœur. Vous le comprendrez, c'est que nous avons une desserte et un maillage qui devient tout à fait intéressant et qui le sera plus encore demain quand les AFSB (Aménagements Ferroviaires au sud de Bordeaux) seront pleinement réalisés et permettront l'ouverture de sillons. Mais nous avons la ceinture métropolitaine, des dessertes importantes vers le Sud-Gironde, vers Libourne, vers le Bassin. Bref, je ne vais pas vous rappeler toute la liste.

Il y a quand même un grand absent aujourd'hui dans la carte, parce que quand on parle de RER métropolitain, il y a métropolitain. Et nous avons quand même une zone blanche ferroviaire vers Lacanau et vers l'ouest de la Métropole, qui est quand même aujourd'hui embêtante. Et je suis conscient que nous sommes dans des situations budgétaires dont nous avons les uns et les autres largement débattu. Mais en même temps, ce sont des projets à long terme. Cela a été rappelé, notamment le combat pour la ceinture ferroviaire métropolitaine. Je me souviens, à la Région, avoir assisté au début du débat sur la Ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux. C'était soi-disant

absolument impossible. Et puis aujourd’hui, tout le monde en est satisfait. Je crois que cette liaison est extrêmement importante pour l’équilibre territorial de la Métropole, pour celles et ceux qui travaillent loin et qui doivent aujourd’hui prendre leur voiture pour venir travailler dans la Métropole, pour les touristes extrêmement nombreux qui n’ont pas aujourd’hui de solution ferroviaire l’été.

Et puisque l’on parle des coûts, je voudrais souligner qu’il y a aujourd’hui des innovations technologiques importantes avec TELLi, par exemple, qui est porté par Ferrocampus Nouvelle-Aquitaine. Ce sont des nouveaux trains légers ou des grands trams, selon comment on veut les regarder, dont les coûts à la fois de fabrication, d’exploitation et de voies sont de moitié des coûts que nous connaissons sur les TER. J’aimerais vraiment que la Métropole, je remercie d’ailleurs la première étude qui a été réalisée en ce sens, porte fortement auprès de la Région cette idée. Une desserte efficace du Médoc Atlantique qui manque dans le réseau du RER métropolitain à venir. Parce que je crois que tous les habitants de la Métropole, où qu’ils résident, doivent avoir un accès demain au ferroviaire. On sait qu’il y a aujourd’hui dans la transition écologique énergétique et la révolution des transports, toujours une tragique opposition entre le court et le long terme. Et je pense que c’est une desserte dont nous aurons besoin. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

**M. CHAUSSET** : Je vais me joindre aux louanges sur ce dossier, puisque le RER métropolitain, c’est vraiment quelque chose que j’appelle de mes vœux depuis plusieurs années. On a quand même de très bons résultats. Et je pense qu’il y aura encore, bien sûr, des progrès. Bien sûr, se pose le problème du financement. On avait évoqué dans le cadre de la commission, c’est plus anecdotique, mais cela a été évoqué par **Monsieur Christophe DUPRAT** aussi le problème du flocage. Parce que c’est vrai que l’on finance pour moitié et que le logo de Bordeaux Métropole commence à apparaître. C’est un point de détail, mais c’est quand même bien que les gens sachent que lorsqu’ils prennent un train supplémentaire dit RER métropolitain, la Métropole finance.

Il y a un débat sur le Triangle des Échoppes. Je connais un peu le sujet, il faut quand même se remettre dans l’histoire. Dans l’histoire du Triangle des Échoppes, on a commencé à discuter lorsque l’on a fait la troisième phase du tramway et que l’on évoquait aussi l’idée d’un tram-train. La gare de la Médoquine à l’époque, c’est-à-dire 2008, 2009, 2010, n’était pas du tout à l’ordre du jour. C’était une chimère.

**M. RAYNAL** (hors micro) : c’est bien dommage.

**M. CHAUSSET** : Mais ce n’était pas faute de s’y pencher. Parce que, certes, nos amis communistes ont toujours défendu la ligne de ceinture. Mais moi, en tant qu’écologiste, en 1995, j’ai tiré la manette, aussi, avec la célèbre sénatrice de Talence à la cape verte, pour faire arrêter le train. Et j’ai même mis l’amende sur mes comptes de campagne en 1995. Ce n’est pas d’aujourd’hui. On a été beaucoup à s’y intéresser.

Le Triangle des Échoppes est arrivé comme une solution avec plusieurs atouts. Il a été mis en œuvre. Je pense que ce n’est pas du tout une idiotie. Aujourd’hui, 66% des voyageurs de Macau descendent entre Arlac et Macau, principalement à Arlac. Et le reste va à Saint-Jean et une petite partie à Pessac. Via les trains supplémentaires qui sont mis, parce que l’idée du RER, c’est d’avoir une correspondance à 30 minutes sur toutes les gares. Et ici il y a une notion d’équilibre. Et puis aujourd’hui, sur la tranchée de Talence, on ne peut pas envoyer tous les trains. Si on voulait supprimer la desserte

et basculer tout ce qui va à Pessac sur la desserte de Bordeaux-Saint-Jean, on n'aurait pas les sillons.

On est sur un sujet d'équilibre. Cela n'empêche pas qu'il faut peut-être réfléchir à rééquilibrer avec peut-être un peu moins de trains. Et puis sur ce Triangle des Échoppes, il y a la possibilité, pourquoi pas, de mettre un aiguillage. Et d'avoir des trains de marchandises qui, au lieu d'aller sur Saint-Jean, pourront aller directement sur le sud. C'est un investissement qui, quand il a été fait, n'était pas du tout idiot. Et je pense qu'il y a un potentiel. Maintenant, s'il faut revoir les choses, on peut, pourquoi pas, cela sera étudié.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame MELLIER.

**Mme MELLIER** : Le débat a été d'une grande richesse autour du train. D'ailleurs, il me semble que tout le monde, d'une manière ou d'une autre, s'en revendique. Et je trouve que c'est une bonne chose. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un moyen de déplacement décarboné et qui, de plus en plus, répond aux besoins de déplacement des voyageurs, pas uniquement d'un point de vue professionnel, mais aussi familial, la visite aux parents, les vacances, etc. De plus en plus, le train prend une place importante dans les besoins de déplacement.

À partir de là, il y a des questions qui se posent en termes d'aménagement, de réponse aux besoins. En premier lieu, je voudrais répondre à Monsieur Guillaume GARRIGUES qui a posé une question concernant certains déséquilibres qui sont constatés. Ce que je peux vous dire concernant la ligne du Médoc, Bordeaux-Pessac-Macau, ce sont 10 trains par jour supplémentaires pour le renfort 2025.

D'autre part, cela a été évoqué d'un point historique, nous observions un déséquilibre fort entre la desserte de Bordeaux et de Pessac.

En 2020, seulement 18 trains pour Pessac contre 24 trains pour Bordeaux avec les différents renforts successifs. Pour le service annuel 2025 et on a recherché l'équilibre entre les désertes, il y aura 26 trains pour Bordeaux et 26 trains pour Pessac.

Il y a eu une réflexion qui s'est engagée pour éviter le déséquilibre et ce que vous avez évoqué. Je n'y réponds peut-être qu'en partie, mais il y a eu cette volonté de s'attaquer à ce déséquilibre.

Monsieur Gérard CHAUSSET l'a dit tout à l'heure, quand on vient du Médoc, l'essentiel, 66%, descendant à la gare d'Arlac. Certains descendant à Parempuyre. C'est aussi cela la réalité. Et de plus en plus de gens prennent le train du Médoc pour venir sur Bordeaux, notamment pour travailler ou pour des activités commerciales ou autres. Techniquement, j'ai apporté cette réponse.

En revanche, je voudrais reprendre deux idées. Tout d'abord, Monsieur Christophe DUPRAT a dit, c'est une chance avec le développement du TER tel qu'il est aujourd'hui. Oui, et cette chance, la question qui est posée, c'est comment on va l'améliorer et faire en sorte qu'elle corresponde le mieux aux besoins. Et c'est un travail partenarial entre la Métropole, la Région et la SNCF. Et il y a derrière l'État quand même qui a une part de responsabilité, mais comme il se désengage des services publics, ce sont les collectivités qui prennent le relais. Jusqu'à quand ? Je n'en sais rien. Parce que tout ce qui se passe en ce moment par rapport au budget, les 44 milliards, et cela veut dire -8 milliards pour les collectivités, jusqu'à quand les collectivités vont prendre le relais ?

Je partage l'idée qu'il faut développer le train, développer le RER, développer le TER, mais il nous faut des moyens. Et ces moyens-là, cela ne peut pas être que les collectivités qui les débloquent. Je vous ai quand même cité des chiffres, cela interpelle.

Tous les ans, c'est plus de 3 millions pour le RER. Simplement, la situation politique et financière est telle que... c'est pour cela que la question financière traverse toutes les questions, et notamment celle-là. Il y a cet aspect-là que je voulais souligner.

Un autre point que je voulais mettre en avant, vous avez peut-être reçu une invitation. Il va y avoir le 16 et le 17 à la Métropole, une journée de réflexion, d'études, Le train dans la ville. Je ne sais pas si vous avez reçu l'invitation, cela va arriver, c'est passionnant. Je ne l'ai pas sous les yeux mais là aussi, c'est l'occasion de poser les questions. Puisque c'est une journée de réflexion, une journée d'études. Allons-y. Mais pour ma part, je terminerai sur ce qu'a dit mon camarade Monsieur Loïc FARNIER. Les cheminots, on en a besoin, heureusement. Il sait l'importance et le rôle des gares. Et on veut, aujourd'hui réduire les heures d'ouverture des guichets. Qui dit réduction des heures d'ouverture, dit moins de gens qui auront des renseignements. Et là, c'est progressivement la fermeture des gares. C'est cela l'alerte qui est lancée. Et Monsieur le maire de Pessac, c'est très bien que, ce soir, il y ait un rassemblement de la population, pour éviter la fermeture des guichets. À 18h. C'est pour cela que l'on y est, nous, en revanche, pour faire en sorte que cela ne se ferme pas. Il y a des nuances et des différences.

Mais je termine sur le fait que la Métropole joue un rôle positif et concret pour que l'on avance avec la Région. Jusqu'à quand, financièrement ? Je pense que la question finale, ce sont les finances et une autre répartition des richesses créées dans notre pays pour servir le service public et notamment ferroviaire.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci pour ce débat passionnant et passionné. À un moment donné, j'ai cru que l'on était à la Région. On est à cheval, là, sur les compétences.

Pour conclure, parce que beaucoup de choses ont été dites et je rebondirai sur quasiment la fin des propos de Madame Claude MELLIER. Je crois que la Métropole a permis de faire considérablement avancer les choses sur ces dernières années. Et cela a un impact à la fois sur la qualité du service, sur le cadencement, sur le nombre de trains. 271 trains depuis 2021 qui sont venus renforcer le réseau, mais avec évidemment un corollaire qui est un coût pour la Métropole. D'une part en ce qui concerne le train, mais d'autre part avec la délibération qui va suivre, ce qui concerne aussi le car express.

*Grosso modo*, c'est un peu plus de 5 millions d'euros chaque année sur le budget de fonctionnement qui impacte le budget de la Métropole, mais qui permet d'améliorer considérablement les liaisons entre la Métropole et le hors Métropole.

On a démarré ce Conseil de métropole avec un hommage appuyé à Monsieur Alain ANZIANI. C'était une de ses volontés et il est de notre responsabilité de la poursuivre.

Je mets aux voix. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur MORETTI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Madame ROUX-LABAT**

Délibération suivante et je vous propose que ce soit la dernière délibération avant la pause déjeuner.

**M. PUYOBRAU** : Délibération portée par Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, à savoir déploiement de nouvelles lignes de car express bassin Nord Bordeaux, décision-autorisation.

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°36) **Déploiement de nouvelles lignes de Cars express bassin nord Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur le Vice-président. Monsieur GARRIGUES.

**M. GARRIGUES** : Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, mes chers collègues. Je suis désolé de jouer les trouble-fêtes avant le repas. Tout d'abord, je veux vous dire que je soutiens pleinement la création d'une ligne de car express vers le Nord-Bassin. Que l'on soit très clair là-dessus puisque le Nord-Bassin ne bénéficie pas de lignes ferroviaires vers la Métropole. Mais je veux quand même rappeler ce qu'est une ligne de car express. Une ligne qui accroît la fréquence offerte aux usagers, réduit les temps de trajet, augmente la fiabilité, élargit les horaires des premiers et des derniers départs et améliore le confort d'attente aux arrêts. Et cette ligne quand même, elle accomplit l'exploit de faire l'exact inverse sur tous ces points. En supprimant la desserte des communes d'Andernos, d'Arès et de Lège-Cap-Ferret, le car express impose aux usagers de réaliser une correspondance, voire deux, on verra après, en plus par rapport à l'ancien itinéraire de la ligne 412.

Sur la Métropole, la suppression d'arrêt à Mérignac, à Caudéran, dans Bordeaux-Centre, impose aussi aux usagers de nouvelles correspondances avec le réseau TBM. Et je ne partage pas votre analyse Monsieur le vice-président, puisque le résultat est celui-ci. Moins de fréquences qu'avant parce que le réseau Alégo en correspondance offre une fréquence deux fois plus faible en heure de pointe que le car express.

La fréquence des cars reste à 15 minutes à l'heure de pointe du matin, d'Arès vers Bordeaux. Je vous rappelle que l'ancienne ligne, la ligne 412, proposait déjà une fréquence de 15 minutes entre Lèges-Arès-Andernos et Bordeaux. Il n'y a rien de nouveau là-dessus. Les renforts se font dans le sens inverse qui est à moitié vide. Puisque les gens vont vers Bordeaux le matin. Mais les bus du Nord-Bassin, je le rappelle, circulent eux à une fréquence de 30 minutes.

Cela veut dire que les gens sont obligés d'attendre 30 minutes pour aller récupérer ensuite les cars. Cela n'a aucun sens de renforcer la fréquence si derrière les bus en correspondance ont une fréquence plus faible, sauf à vouloir rester abandonné au bord de la 2x2 voies. Des temps de trajet qui augmentent de 30 minutes en moyenne. C'est l'application Modalis de Nouvelle-Aquitaine Mobilités qui le dit, ce n'est pas moi. Et

même d'une heure pour certains déplacements. Une fiabilité qui n'est absolument pas changée puisqu'aucune voie réservée n'a été aménagée, on le sait. La prise de retard se fait notamment à l'intersection entre la D206 et la déviation de Martignas-sur-Jalle. Elle se fait sur Beutre et elle se fait dans Bordeaux. Dans la mesure où il n'y a eu aucun changement itinéraire sur ces espaces-là, il n'y a aucune amélioration de la fiabilité.

Une amplitude horaire qui est faussement augmentée, car les premiers et derniers départs du Car Express sont inaccessibles, faute de bus en correspondance, puisque l'amplitude horaire des bus du réseau Alégo n'est pas la même que celle du Car Express. Résultat, pour profiter du Car Express, il faut s'équiper d'une voiture pour pouvoir aller se garer sur D106. Cette analyse est totalement hallucinante.

Des arrêts aménagés au bord de la D106, au milieu de nulle part, parfois accessibles seulement en marchant dans des fossés, comme sur Arès, il n'y a pas de trottoirs ni de pistes cyclables, alors que l'ancienne ligne déposait les habitants directement dans les bourgs. Vous proposez le développement d'une motorisation au gaz pour réduire les particules fines, c'est très bien. Mais vous faites attendre les passagers au bord de la 2x2 voies, là où les concentrations en dioxyde d'azote et de particules fines sont les plus importantes. Les usagers vont profiter d'un air beaucoup plus pollué qu'ils ne l'avaient avant.

J'aimerais savoir si une étude d'impact a été faite sur la santé des usagers qui attendent maintenant à Querquillas pendant 20 minutes au bord de la 2x2 voies au milieu des voitures au diesel. Des tarifs qui explosent pour les usagers du fait de l'obligation d'acheter un ticket Alégo en plus du ticket de car. Le tarif pour les usagers occasionnels augmente de 50% et de 40% pour les abonnés. Les habitants n'ont jamais été concertés sur ce projet, ils ont été mis devant le fait accompli, et j'ai d'ailleurs reçu depuis cette rentrée de très nombreux témoignages qui sont absolument effarants.

Les lycéens de Saint-Jean-d'Illac scolarisés au lycée Simone Veil d'Andernos qui sont épisés, qui subissent un allongement de temps de trajet de 30 minutes le matin, soit une heure par jour. Les lycéens et les étudiants du Nord-Bassin qui viennent étudier à Talence ou qui vont au lycée à Bordeaux, voient leur temps de trajet se détériorer considérablement. Des lycéens aussi de la Presqu'île du Cap-Ferret qui ont vu leur temps de trajet retour passer de 30 minutes à une heure 40 lorsque leur agenda leur permet de quitter plus tôt le lycée. Les actifs d'Andernos qui travaillent à Bordeaux voient leur temps de trajet s'accroître d'une heure. Les habitants d'Arès qui n'ont que 5 minutes de correspondance entre le bus et le car en heure creuse, et qui sont obligés de scruter leur montre avec le stress de devoir attendre une heure le car suivant, avec les risques de licenciements afférents pour certains travailleurs.

Sur Caudéran, en plus de devoir effectuer une correspondance sur le Nord-Bassin, les habitants doivent effectuer en plus une correspondance avec le réseau TBM après la suppression de l'arrêt de la glacière à Mérignac et pour conséquence un allongement du temps de trajet d'une heure 15 pour certains usagers. À Beutre, la suppression d'arrêts pénalisante. Les élus de Lège-Cap-Ferret, Madame Anny BEY et Madame Brigitte REUMOND, vous ont d'ailleurs écrit, Madame la Présidente pour relayer les grandes préoccupations de leurs concitoyens.

Lorsque j'ai emprunté la ligne il y a quelques jours, j'ai rencontré moi-même des usagers désemparés. Oui, les usagers continuent à prendre cette ligne, vous avez raison, parce qu'ils n'ont pas le choix, tout simplement. On ne va pas demander à des

lycéens de faire autrement, ils n'ont pas d'autre solution. Ils souffrent en silence, ils attendent beaucoup d'ailleurs du vote d'aujourd'hui, j'ai encore reçu des mails hier.

Je suis convaincu, Madame la Présidente, que ce n'est pas ce que vous souhaitez, et que notre Métropole s'est initialement engagée dans ce projet dans l'objectif sincère d'améliorer les conditions de transport. Mais cette ligne est devenue un enfer pour ces usagers, et il est encore temps d'arrêter ce désastre, d'abandonner cette nouvelle ligne qui représente en plus un coût supplémentaire pour le contribuable d'1,3 million d'euros, dont 330 000 euros pour notre Métropole.

Je voterai contre cette délibération, et vous appelle, pour les prochaines lignes de Car Express, à exiger de la Région la tenue de vraies concertations préalables, avant tout nouvel engagement financier de la Métropole en faveur d'une nouvelle ligne.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

**M. DUPRAT** : Madame la Présidente, mes chers collègues, les quasiment 1 000 voyageurs/jour sont des aventuriers inconscients, si on écoute ce qui a été présenté.

D'abord, il y a une règle, c'est que nous n'intervenons pas dans la politique des transports des agglomérations qui nous entourent. La COBAN a fait un choix d'avoir un réseau de transports collectifs qui s'appelle Alégo, et dans les discussions qui ont été longues, parce que ce Car Express, on en parle depuis maintenant quasiment 4 ans, ils ont souhaité qu'il y ait une ligne express en diminuant le nombre d'arrêts. En correspondance pour avoir une desserte beaucoup plus fine du réseau Alégo. C'est un peu comme si les gens d'Andernos voulaient nous expliquer comment doit se faire la desserte d'Artigues-près-Bordeaux. Il nous reste la responsabilité de savoir ce que l'on va décider. Une fois que l'on a dit cela, et cette ligne s'est mise en place, avec le même principe que Créon-Bordeaux, avec le même principe que Blaye-Bordeaux. La diminution du nombre d'arrêts pour gagner du temps. Et le même principe que sur ces deux lignes-là, où on a rajouté de mémoire un ou deux arrêts à des endroits, au vu de l'expérience client. Une fois que l'on a dit cela, il y a aujourd'hui une vraie difficulté, notamment pour les habitants d'Andernos. C'est une réalité. Ils avaient un service qui venait les chercher directement chez eux, il y a aujourd'hui une correspondance.

Il y a également une vraie problématique pour un certain nombre de lycéens, plutôt dans la contre-pointe, c'est-à-dire vers le Cap-Ferret le matin, et non pas vers Bordeaux, il y a des ajustements qui sont à faire. Mais j'ai envie de dire, comme tout système de transport qui est mis en place, on se doit de l'adapter de cette manière. Mais reconnaissons quand même, et c'était un pari, que la fréquentation est au rendez-vous.

Les 1 000 voyageurs. Je rappelle que sur Créon-Bordeaux et sur Blaye-Bordeaux, l'augmentation du nombre de voyageurs a été beaucoup plus longue, et nous avons dû faire de la communication. Il y a sans doute des ajustements à faire en liaison. Dire qu'il n'y a pas eu de concertation, je parle sous le contrôle des collègues qui sont avec moi à Nouvelle-Aquitaine Mobilités, nous avons eu un nombre de comités de pilotage impressionnantes. On s'est vus à de nombreuses reprises, on en a discuté, on en a rediscuté. Après, à l'intérieur de la COBAN, c'est à eux de faire leur concertation. Ce n'est pas à nous. C'est à eux de dire à leurs usagers, à leurs clients, à leurs habitants, comment les choses doivent se passer. Ce n'est pas à nous de venir expliquer. Nous, notre objectif, c'était de dépenser de l'argent, notamment à Saint-Jean-d'Illac, pour faire une 2x2 voies et améliorer la circulation de cette ligne.

Mais vous savez bien comme moi que tout cela prend du temps, non pas pour des raisons politiques, non pas pour des raisons techniques, mais souvent pour des raisons environnementales. Il faut éviter, réguler, compenser, ce qui se traduit souvent par ne pas faire. Je n'aurais pas le même discours sur l'autre ligne.

Bautiran-Aéroparc. Là, je vais être clair avec vous, je n'y ai jamais cru. Je n'y ai jamais cru parce que tout le monde sait que les transversales en transports collectifs sont les choses les plus difficiles à réaliser. Les lignes diamétrales sont faciles, mais dès que l'on fait du transversal, tout le monde vous les réclame, mais personne ne monte dedans le jour venu. De plus, cette ligne a non pas 1 000 voyageurs/jour, mais entre 50 et 80 voyageurs/jour.

Et en plus, sur un grand morceau, on s'est un peu tiré une balle dans le pied, puisqu'elle double la ligne 39, que l'on a déjà du mal à faire vivre. Et on a le Car Express qui longe la 39, ce qui n'est pas forcément une bonne idée. Et puis, mesdames, messieurs, mettez-vous à la place des salariés de ces grosses entreprises qui, souvent, ont des horaires de travail un peu atypiques, parce qu'il faut finir un chantier, parce qu'il y a une réunion, etc., à 19h ou 18h45. Ils montent dans le bus vers Beautiran pour mettre un temps infini pour rentrer chez eux, alors qu'autour de leur usine, il y a des parkings relativement importants pour garer leur voiture. Vous avez bien compris. Je veux bien que l'on sensibilise tout le monde. Ce qui est important dans cette affaire, et il y a une réunion de Nouvelle Aquitaine Mobilité lundi matin où ce sujet sera sans doute évoqué, il y a des améliorations à faire en liaison avec Alégo, avec la COBAN, parce que je pense qu'il faut travailler en étroite de collaboration par rapport à cela, mais comme tout.

Mais je terminerai en paraphrasant le maire de Lège-Cap-Ferret. Lui me dit, mes habitants précédemment, quand ils partaient de Lège-Cap-Ferret, ils faisaient le tour par Lège-Bourg, ils faisaient le tour par Arès, ils faisaient le tour par Andernos, et ils revenaient sur la route pour pouvoir revenir. Là, maintenant, c'est droit et direct.

Je rappelle que les aménagements ne sont pas tous terminés, qu'il existe aussi la possibilité depuis Arès pour aller au Terminus de Lège à vélo, cela peut se faire sans aucune difficulté. Depuis le Bourg de Lège, c'est aussi le cas, puisque ce n'est pas très loin.

Améliorons les choses, mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : C'est un peu le même débat qui rebondit d'une dérive à l'autre, notamment sur la question des transports. Là, on est amenés à redire un peu la même chose. Parfois, on a l'impression que l'on tourne en rond dans la discussion. Mais les réflexions ou en tout cas les interventions précédentes montrent la difficulté qu'il y a à avoir une vision claire de la situation. C'est comme si on n'avait pas de plan global. Et on est amenés à décider.

C'est cela qui est difficile, parce que l'on pourrait tomber presque tous d'accord sur l'importance qu'il y a de développer les transports en commun, prioriser le train pour des raisons environnementales. Mais quand ce n'est pas possible, il reste le bus. Tous les transports collectifs sont importants.

Cela étant, ce qui est un peu ironique dans l'histoire, c'est qu'il y a eu des années de démantèlement des transports collectifs, notamment du train. Et puis aujourd'hui, on discute qu'il faudrait le refaire. On remet en place des choses qui existaient à un moment donné et qui ont été balayées par des choix politiques précédents. C'est un peu l'ironie. Mais c'est vrai que de toute façon, il y a un problème. Mais après, le problème reste toujours posé aussi de l'aménagement du territoire. Parce que, pourquoi les gens ont besoin d'aller sur la Métropole ? Parce qu'il n'y a plus rien ou quasiment plus rien dans les zones où ils habitent.

Et pourquoi des gens habitent loin de la Métropole ? Ce sont souvent les gens les plus modestes. Parce que pour vivre à Bordeaux, sur la Métropole, il faut de l'argent. Évidemment, qu'est-ce qui se passe ? On a besoin que les gens aillent quand même travailler. Pour qu'ils travaillent, il leur faut des transports. Et c'est un peu cela qui s'est passé. La preuve, là où c'est presque caricatural, c'est que pour la ligne express, pas cette délibération, mais la suivante, sur le sud, il n'y a pas de bus le week-end. Il n'y a pas besoin d'aller travailler, il n'y a pas besoin de bus. Mais, comment les gens vivent pose quand même le problème d'une réflexion sur comment on fait pour que les gens aient moins besoin de venir sur la Métropole. Et encore une fois, cela veut dire combattre ou en tout cas dénoncer les politiques absurdes de la métropolisation. L'attractivité, concentrée tout sur une zone réduite, c'est complètement absurde. Et cela a des conséquences sur le logement. Pour la saturation, on n'est plus capables, vous n'êtes plus capables d'assurer du logement pour tout le monde et c'est le retard en permanence. Mais c'est le résultat quand même de choix politiques libéraux, de construction de la société. Et si vous ne remettez pas en cause cela ou s'il n'y a pas cette vision-là, évidemment, on va tourner en rond et on va toujours courir après les problèmes et ne pas s'en sortir.

Et là, le fait de décider par petits bouts, une ligne ici et une autre ligne là, cela complique encore plus la situation. Et c'est vrai qu'il y a des réflexions où on voit bien que ce n'est pas si simple que cela. Est-ce que cela correspond vraiment à un besoin ? Est-ce que c'est comme cela qu'il faut faire ? Est-ce que l'argent, il faut le mettre là ? Est-ce qu'il faut mettre cette somme ? Ou est-ce que l'on n'a pas intérêt à réfléchir autrement et avoir une vision un peu plus partagée ? Et je suis en désaccord aussi avec le fait que, parce que l'on est à la Métropole, on ne se mêle pas des choix des autres collectivités ou des autres territoires. On n'est pas juste à vivre dans un périmètre fermé, la Métropole. Ce qui se passe à Libourne, cela nous regarde, parce que beaucoup de Libournais ont besoin de venir ici ou beaucoup de métropolitains ont besoin d'aller voir de la famille là-bas. Cela nous regarde. Et c'est vrai que les schémas de transport, ils doivent concerner *a minima* la région. C'est un aspect des choses.

L'autre aspect, et c'est ce que j'ai déjà dit, c'est que c'est quand même un problème à chaque fois de dire : on crée des lignes de bus ou on augmente la fréquence des trains sans discuter des moyens humains. Ce n'est pas normal de faire comme cela. Après, on est surpris. Oui, ce n'est pas anticipé, c'est difficile de recruter, c'est difficile de former les gens. Et on justifie le manque d'effectifs, mais cela s'anticipe. Si ce n'est pas anticipé, évidemment qu'il y a des problèmes.

Ce n'est pas normal à notre avis que l'on ne parle pas du personnel qui serait dédié à ces lignes de bus là. On ne parle pas de leur statut, de leur employeur, de l'effectif que cela concerne. Et c'est normal que l'on ait une vision là-dessus et que l'on puisse décider en fonction de ce qui se prépare, parce que c'est un ensemble de choses. On ne peut pas juste discuter du nombre de bus et des horaires de bus. Ce n'est pas

possible. Il faut discuter du sort des gens qui vont faire fonctionner ces bus-là. Je pense que je vais arrêter là. Cela devrait vous suffire.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. CHAUSSET** : Avec Monsieur Philippe POUTOU, tout est dans le tout et vice-versa. On peut toujours y arriver. Avec l'idéologie, on peut parler de tout. C'est toujours une discussion sans fin. Là, il y a un problème. Ce n'est pas le problème des chauffeurs. Peut-être qu'il y en a. Mais on peut toujours parler de cela. Le vrai problème, c'est un problème de coordination. Je pense que Monsieur Guillaume GARRIGUES exagère un peu sur certains points, bien que le problème mérite d'être regardé.

Après, les bus, ils vont dans les deux sens. C'est-à-dire que oui, il y a peut-être les gens d'Andernos qui sont pénalisés, mais il y a aussi des gens de la Métropole qui vont là-bas et qui sont aussi pénalisés. Cela nous regarde quand même. Cela ne regarde pas que les gens du bassin. Cela va dans les deux sens. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, tu es au NAM (Nouvelle-Aquitaine Mobilités) avec Madame Claude MELLIER. Je suis simple suppléant, mais je pense qu'il faut quand même poser le problème. Et il faut tout simplement qu'Alégo mette sa fréquence en cadencement avec celle du bus express. Il faut qu'ils ajustent un peu les moyens sinon ce n'est pas jouable. Comme on paie aussi, on doit être en mesure d'avoir des exigences. Parce que ce sont aussi des métropolitains qui sont pénalisés. Ce n'est pas que les habitants d'Andernos. Cela va dans les deux sens.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur CUGY.

**M. CUGY** : Madame la Présidente, merci. C'est vraiment interrogeant, cette affaire, parce que la question qui va se poser, c'est de savoir qui sont les usagers ? Qui est-ce qui prend ces cars ? Est-ce que c'est la population qui habite de façon régulière et qui participe aux concertations, aux comités ? Ou est-ce que c'est une autre population ? Et quand on regarde, on voit qu'il y a, comme l'évoquait Monsieur Guillaume GARRIGUES, les scolaires, les étudiants. Je ne sais pas trop s'ils participent à tous les comités. Et puis on va avoir quelques habitants qui font des allers-retours parce qu'ils travaillent. Et puis l'été, on va avoir des gens de la Métropole et des saisonniers, des travailleurs saisonniers qui ne peuvent pas naturellement habiter dans ces zones du Nord-Bassin parce que les prix sont beaucoup trop chers en termes de location. Et il y a un certain nombre de personnes qui habitaient à Mérignac, qui habitaient sur Bordeaux et qui faisaient l'aller-retour en une heure, une heure et quart. C'est comme aller à Paris. C'est comme quand on vient travailler de banlieue vers le centre de Paris.

Et je ne suis pas certain non plus qu'ils aient été concertés, parce qu'ils ne sont pas dans les circuits. D'un côté, on a des gens qui l'utilisent, qui sont des jeunes ou des travailleurs. Et puis de l'autre côté, il y a une population qui gère les transports sur son territoire.

Je comprends bien la complexité. Je suis très dubitatif sur ce projet, sur cette ligne actuelle, dans son système actuel. Je pense que l'on peut l'améliorer, peut-être en ayant plus de fluidité.

Et je pense, à la différence de Monsieur Christophe DUPRAT, qu'il y a une problématique d'aménagement du territoire pour permettre à l'ensemble de ceux qui font vivre les territoires d'y accéder. Un territoire vit non seulement par la population

qui est sur le territoire, mais aussi sur celle qui vient et qui travaille sur le territoire et qui bouge. On ne peut pas exclure l'aménagement.

Je n'ai pas encore pris ma décision sur ma position pour le vote.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Il ne me reste plus qu'à donner la parole au rapporteur, qui va peut-être vous convaincre.

**M. ROSSIGNOL-PUECH** : Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer, en tout cas.

Merci, chers collègues pour vos commentaires avisés. Notre collègue Monsieur Guillaume GARRIGUES avait déjà fait le débat précédemment sur ce sujet. Et c'est vrai qu'il a le talent de rentrer vraiment dans le détail.

Après, là, vous avez quand même un peu chargé la barque. Vous avez été franchement dans le négatif.

Le juge de paix, pour une ligne, c'est est-ce qu'il y a des voyageurs ou pas quelque part. Et là, on doit être à plus de 1 000 ou 1 100 voyageurs/jour. On est bien au-delà de la ligne précédente régionale. Bien sûr, quand on change un réseau de transport en commun, Madame Béatrice DE FRANÇOIS le dirait mieux que moi, on a des gens qui sont pénalisés et qui viennent s'exprimer, c'est sûr. L'objectif, c'est que globalement, il y ait plus de gagnants que de gens qui sont un peu pénalisés. Et là, en l'occurrence, il y a des nouveaux voyageurs. On va faire l'étude. C'est l'A'Urba d'ailleurs qui fait les études, qui va nous dire finement après qui sont ces voyageurs. Il y a beaucoup d'abonnés, mais on va regarder. Et c'est vrai que sur les lignes de Car Express, on a été étonnés. On pensait que la majorité des voyageurs allaient de l'extérieur de la Métropole vers l'intérieur de la Métropole. Et puis plus cela va, plus c'est équilibré. C'est ce que l'on appelle la contrepointe, c'est-à-dire les gens qui partent de la Métropole le matin pour aller étudier ou travailler hors de la Métropole, augmente. Il faut y faire attention aussi. Je suis d'accord avec Monsieur Gérard CHAUSSET parce qu'ils pèsent de plus en plus.

Après, sur Alégo, sur le fait que cette ligne de Car Express n'aille pas jusqu'au bout de la Presqu'île du Cap-Ferret, mais s'arrête à l'entrée de la COBAN. C'est ce qu'a dit Monsieur Christophe DUPRAT, c'est un choix d'une collectivité qui vient de prendre la compétence d'organisation de la mobilité et qui souhaite mettre en place son réseau. C'est la loi qui lui donne ce droit. Ils ont choisi de le faire en lien avec la Région. Et évidemment, maintenant, on est en partenariat. C'est un partenariat quadripartite, NAM, Région, COBAN et Métropole. Et en effet, l'objectif, c'est que la fréquence de l'Alégo vienne se caler sur la fréquence du Car Express autant que faire se peut. Là, c'est un enjeu d'organisation du réseau Alégo et aussi financier pour la COBAN.

C'est prévu, le réseau va monter en puissance. Également, dire que l'on se préoccupe des chauffeurs, ce n'est pas dans la délibération, parce que ce n'est pas de la compétence de la Métropole ni de NAM, c'est la Région qui gère dans ce cadre son réseau régional. Et c'est la région qui affrète les bus, gère les dépôts, gère les chauffeurs.

On en discute, c'est vrai, pas dans cet hémicycle mais si vous voulez des informations, bien évidemment.

Sur la ligne Sud-Ouest, puisqu'elle a été évoquée par notre collègue Monsieur Christophe DUPRAT, les premiers chiffres de fréquentation, la première semaine, nous étions à 50 voyageurs/jour. Au bout de 15 jours, on était à 130. Par contre, je n'ai pas les chiffres à la fin du mois. Mais cela continue à augmenter. On peut se dire que c'est peu, c'est vrai. C'est un pari, puisque c'est une ligne nouvelle. Là, il n'y avait pas de ligne précédente régionale. Mais si on compare, par exemple, avec la ligne Blaye-Bordeaux, à l'ouverture de la ligne, nous étions à 79 voyages/jour. Il a fallu attendre 3 mois pour avoir les 350 voyages/jour. Et maintenant, en moyenne, on est à presque 600 voyages/jour. Il faut un peu de temps, on le sait. Pour une ligne nouvelle, ce n'est pas en moins d'un mois que l'on peut dire si elle fonctionne ou pas. Rendez-vous dans 6 mois, et on verra s'il y a des adaptations à faire. Mais on voit bien, pour le réseau TBM, les lignes circulaires mettent un peu plus de temps pour trouver leur public. Par contre, après, elles sont là.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur le rapporteur. Je vous propose que nous délibérons. Je lance le vote. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention** : Madame AMOUROUX, Madame LOUNICI, Monsieur POUTOU  
**Contre** : Monsieur BAGATE, Madame BONORON, Monsieur GARRIGUES, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI  
**Ne prend pas part au vote** : Monsieur COLES, Monsieur PEREIRA, Monsieur PFEIFFER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Je vous remercie et je vous souhaite un bon appétit. On se donne une heure. On se retrouve à 14h50.

*La séance est suspendue pour la pause déjeuner de 13 heures 50 à 15 heures 00.*

**M. PUYOBRAU** : Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, contrat de plan, région, volet mobilité 2023-2027, subvention d'investissements du Grand Pont Maritime de Bordeaux, convention, décision, autorisation. Se déporteront Monsieur Alexandre RUBIO, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Olivier ESCOTS, Monsieur Gilbert DODOGARAY, Monsieur Baptiste MAURIN et Madame Nadia SAADI.

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°43) Contrat de plan Etat - Région - volet mobilité 2023-2027 - Subvention d'investissements du Grand Port Maritime de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur le Vice-président. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Oui, merci Madame la Présidente. Sur ce dossier, je suis étonné déjà d'être le seul à dégrouper... Si, le groupe Communiste. Tant mieux qu'il y ait d'autres

gens qui interviennent après moi pour compléter éventuellement ou infirmer tout ce que j'ai à dire.

Je vais résumer parce que je pense qu'il faut aussi gagner du temps, mais on est encore une fois dans la notion de fonds publics pour du privé. Même s'il y a beaucoup d'argumentations sur le fait qu'il faut former, faire des startups et qu'il faut essayer de travailler sur un concept assez large pour ce port. Je vois encore une fois un gros problème de gouvernance sur la façon dont on décide à l'intérieur de ce groupement. J'y vois un problème aussi sur le contrôle. Il n'y a pas de contrôle citoyen, il n'y a pas de logique de remboursement. On fait confiance et cela me rappelle un peu certaines opérations sur la Métropole, on en a déjà parlé, le MATMUT. Certains domaines dans ce genre-là qui font que des fois, on peut s'étonner et puis finalement faire une espèce de *mea culpa* Droite, Gauche, Écologiste et autres sur le fond de ce genre d'opérations. Je suis très sceptique, vous l'avez dit Monsieur le Vice-président, 3,7 millions, ce n'est pas rien, ce n'est que le début, ce n'est qu'une logique aussi encore une fois qui risque de coûter cher à terme. Je ne suis pas du tout persuadé comme vous que ce soit quelque chose de logique pour l'intérêt général et de bénéfique pour le principe tout simplement de l'exemplarité démocratique au sein de ce regroupement. Je pense que le privé pour sa part devrait déjà être dans une logique d'autonomie de recherche de fonds privés s'il doit continuer à le faire, mais de là à quémander encore une fois et faire en sorte que l'argent public serve pour ce genre d'opérations, je ne suis pas d'accord. Je voterai contre. Merci de votre écoute.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur FARNIER.

**M. FARNIER** : Madame la Présidente, chers collègues, quelques mots sur cette délibération portant sur les subventions d'équipements au Grand Port Maritime de Bordeaux.

Avant de parler des projets fléchés, rappelons dans quels cadres elles s'inscrivent. Elles trouvent pour cadre des relations de plus en plus renforcées entre Bordeaux Métropole et le Grand Port Maritime de Bordeaux. Si les projets déclinent les axes du projet stratégique du port, rappelons que nous avons participé aux échanges pour en définir les objectifs. Cette relation est également concrétisée par la convention de partenariat votée ici même en 2023. Les subventions que nous votons aujourd'hui portent 9 opérations. Nous insisterons sur quelques-unes d'entre elles.

Vous connaissez notre attachement au transport de marchandises par la voie fluviale maritime. Son développement est indispensable dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. L'adaptation des quais à Bassens pour développer le fret fluvial et la rénovation du poste roulier à Bassens pour accueillir des cargos véliques vont dans ce sens. La connexion avec le ferroviaire est aussi un cap absolument nécessaire. Nous nous félicitons que notre Métropole accompagne, certes, de manière modeste, la création d'une plateforme de report vers le fret ferroviaire. Nous n'hésitons pas néanmoins à être ambitieux sur ces enjeux d'intermodalité du fret. Avec cette délibération, Bordeaux Métropole poursuit également son soutien à l'aménagement du pôle naval et des formes de radoube.

Pour les activités de refit et de rétrofit, nous faisons partie de ceux qui se sont battus pour que l'activité industrielle se maintienne et se développe aux Bassins à flot. Nous réaffirmons cette position quand certains, qui ont choisi le camp des promoteurs, prônent la disparition de toute activité portuaire au sein du Bassin à flot.

Un dernier mot sur la subvention pour la construction du port center à Bacalan. C'est un projet qui permettra de renforcer l'interface entre la ville et le port, ce qui est un des axes du projet stratégique. Nous soulignons ici qu'en attente de site définitif, l'association du pavillon port center, dont la Métropole est membre fondateur avec le Grand Port Maritime et l'Union maritime et portuaire de Bordeaux, fonctionne déjà. Les salles provisoires ont été inaugurées en juin aux hangars G2 et les premières visites organisées par l'association ont pu avoir lieu lors des journées du patrimoine et du matrimoine. Nous voterons bien entendu cette délibération. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Cela va être rapide. Pour éviter de me répéter et de reprendre un peu les mêmes arguments et les mêmes critiques. Je propose que notre intervention soit versée sur le PV directement en précisant quand même que nous votons contre. Je pense que je vais éviter de répéter cela. Cela vous plaira aussi beaucoup de ne pas réentendre toujours les mêmes critiques.

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous ne sommes pas opposés au soutien de la métropole apporté au port de Bordeaux. Nous partageons la préoccupation d'une activité qui respecte l'environnement ou même que l'activité se dynamise. Mais il manque la préoccupation sociale, il n'est jamais question du personnel, de son statut, de ses conditions de travail. C'est un problème de parler « identité portuaire » sans faire référence à celles et ceux qui le font fonctionner. C'est révélateur d'un système qui invisibilise habituellement les travailleurs, sauf quand il s'agit de nommer les « charges en personnel ». Bon au total, l'enveloppe c'est 6,5 millions d'euros de subvention pour défendre le port. Nous votons contre parce qu'il manque des garanties sociales, en emplois, en revenus, en statuts, parce qu'il manque aussi un peu de transparence, parce que tout simplement nous sommes en désaccord avec les logiques de fond qui sont financières, entrepreneuriales... libérales en fait.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Parfait. Merci beaucoup. Monsieur le rapporteur.

**M. DELPEYRAT-VINCENT** : Juste pour rappeler, par rapport à certaines observations, qu'il s'agit d'un établissement public. Quand j'entends dire qu'il s'agit de payer à la place du privé, je suis un peu surpris. Par contre, on peut rappeler qu'il y a plus de 274 entreprises et 8 100 emplois sur le secteur et qu'au moment où on parle de réindustrialisation et de décarbonation de l'industrie, c'est quand même un dossier important.

**Mme la Présidente Christine BOST** : On va voter d'abord. Vous pouvez voter, mes chers collègues.

**Majorité**

Contre : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX,  
Madame DELATTRE, Madame DEMANGE, Monsieur DODOGARAY,  
Monsieur ESCOTS, Madame FERREIRA, Monsieur HURMIC,  
Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur N'JIKAM

**MOULIOM, Monsieur POIGNONEC,  
Monsieur PUJOL, Monsieur  
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,  
Monsieur ROBERT, Monsieur RUBIO,  
Madame SAADI**

La délibération suivante, Monsieur le secrétaire.

**M. PUYOBRAU** : Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Villenave-d'Ornon, secteur Galgon, instauration d'un périmètre de prise en considération, décision, autorisation.

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°46) VILLENAVE D'ORNON - secteur Galgon - Instauration d'un périmètre de prise en considération (PPC) - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Merci Madame la Présidente. Pour revenir juste sur mon intervention précédente, je parlais bien de gouvernance et dans la gouvernance, c'était l'entre-soi privé. Je pense que cela n'a pas été clairement dit. Je comprends tout à fait la réponse de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT. Cela reste public, mais seulement des personnes qui sont du secteur et qui sont dans le secteur privé. Je parlais bien de gouvernance avec l'ouverture aux citoyens.

Sur cette délibération, pour faire rapide, je crois que si on regarde bien ce projet, on est en gros dans un risque d'artificialisation de plus de 50% de prairies en juxtaposition d'un étang. Quelque part, on parle globalement de transition, de plan de résilience, etc. Et là, on voit bien, encore une fois, que l'on avance un peu comme un bulldozer puisque cela s'était passé juste à côté avec le golf. J'ai vu cela de façon assez émouvante où on pousse la terre sur la zone d'eau pour la boucher en partie. Et les canards qui s'envolent et la biodiversité qui se fait recouvrir par la terre. Voilà ce que je vois dans cette logique de projet, entre guillemets, d'activité où il faut essayer de faire des choses pour les emplois, pour répondre à certains lobbys. Mais en attendant, je vois le fond, on n'est pas toujours en train de chercher l'autonomie alimentaire dans les quartiers, dans les résidences, dans les lieux d'activité. On voit qu'il y aura sans doute un besoin de mailler tout cela à terme parce que cela paraît logique de favoriser les circuits courts et l'implantation éventuelle de maraîchers à certains endroits, certaines écoles de la biodiversité pour essayer de travailler sur ce long terme. Et à mon sens, on ne le voit pas du tout. On va être vraiment dans cette logique de maintenir un périmètre et de garantir une certaine cohérence pour une vision politique qui me semble assez réduite. Merci de votre compréhension.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Pour être aussi bref que Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT dans sa présentation, je propose que la note de notre équipe soit versée au PV, cela évitera encore une fois peut-être de se répéter sur certaines choses, et pour dire que l'on s'abstient sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous avons tendance à approuver les périmètres de prise en considération car ce sont des mesures qui sont censées protéger les espaces naturels et l'environnement contre les logiques de densification et d'artificialisation des sols. Mais cela ne garantit pas tout non plus. Nous ne savons pas ce que signifie précisément « Densifier les fonciers déjà construits, voire étendre l'urbanisation sur des fonciers non bâti qui ne sont pas considérés comme espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) » et pouvons avoir des doutes sur l'état final du réaménagement. Du fait d'une absence de visibilité, nous préférions nous abstenir.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur DELPEYRAT.

**M. DELPEYRAT-VINCENT** : Oui, pour répondre aux observations très vite, mais justement c'est l'inverse de permettre de sursoir à statuer. C'est justement donner les moyens aux maires d'éviter des projets qui auraient des impacts environnementaux contestables parce que s'il n'y a pas cette procédure, tous les terrains constructifs peuvent être construits de manière aléatoire.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Je lance le vote. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur MORISSET,**  
**Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Madame ZAMBON**

La délibération suivante.

**M. PUYOBRAU** : Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Prix Josy Reiffers, Fondation Bergonié, subvention, décision, autorisation.

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°50) Prix Josy Reiffers - Fondation Bergonié - Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Oui, merci Madame la Présidente. Sur ce sujet, je voterai contre parce que la technique évolue, la science évolue. Aujourd'hui, on doit sortir de cette logique du marché de la santé et à mon sens, si on cherche toujours avec les mêmes logiques, on ne trouvera rien du tout. Alors qu'à côté, il se passe vraiment une belle recherche qui prouve que l'on a été leurré, encore une fois, pendant des années. On est en train de découvrir que certains cancers sont dus à des parasites et que les parasites arrivent à être complètement guéris. Il y a plusieurs exemples, plusieurs études. Mais je vais en prendre au moins une où on a quatre femmes qui ont été diagnostiquées en phase 4 juste avec de l'Ivermectine, du Fenbendazole et des traitements en complément avec

la Vitamine C. On se retrouve avec, en trois semaines, une rémission totale de toutes cellules cancéreuses.

De ce côté-là, je pense qu'il va y avoir des démonstrations qui vont arriver et qui vont encore une fois prouver que la science a besoin de sortir du conflit d'intérêts. Parce que si on maintient le conflit d'intérêts, on peut en faire pendant des années des prix. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir aussi apprendre tout simplement. Réapprendre à faire du soin, à faire avec les petits médicaments, ce qui n'est pas appris dans les écoles de médecine en particulier, comme la vitamine. Bien sûr, les vitamines ne sont pas brevetées.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Non, mais Monsieur MORISSET, vous êtes complètement en dehors de nos sujets de compétences. Et en plus, vous tenez des propos qui n'engagent vraiment que vous.

M. MORISSET : Heureusement que cela n'engage que moi.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Ce sont des propos que l'on n'a pas envie de partager.

**M. MORISSET** : Mais si, parce que l'on est sur une délibération. Justement, heureusement que cela n'en engage que moi. Dans cet hémicycle, cela n'engage que moi, mais en attendant, derrière, il y a quand même des chercheurs qui trouvent des choses intéressantes. Et on est dans une délibération sur un prix de la Fondation Bergonié. Ce n'est quand même pas rien. J'aimerais que l'on travaille à l'ouverture sur de la science qui fait de plus en plus ses preuves. Et j'espère que les chercheurs français seront invités un peu plus, justement, à regarder ce qui se passe à travers le monde. Que ce soit en Chine, au Japon, en Australie, aux États-Unis, au Brésil, et en Afrique, évidemment.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Rapidement, c'est pour dire que l'on s'abstient et je propose, encore une fois, que l'on mette notre note sur le PV pour expliquer pourquoi on n'est pas friands des prix dans la santé. Mais en tout cas, on ne vote pas contre, on ne s'oppose pas au soutien à la recherche. Abstention et explication de vote dans le PV.

#### *Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous ne sommes pas opposés à une subvention qui vise à aider la recherche contre le cancer. Mais nous ne comprenons pas pourquoi la subvention est destinée à des personnes qui font les recherches (individualisation) et pas à un labo ou un hôpital. Apporter un soutien à un collectif, à une équipe, nous semble plus judicieux. Nous préférions nous abstenir sur cette aide de 47 250 euros notamment parce que l'Etat, le gouvernement devraient financer la recherche dans la santé, plutôt qu'augmenter le budget militaire. Plutôt que multiplier les exonérations et cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, il s'agit là d'une autre fiscalité, qui permette de redistribuer les richesses là où il y a des besoins. Ce constat et cette critique devraient figurer sur ce genre de délibération.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame AMOUROUX.

**Mme AMOUROUX** : Merci Madame la Présidente. D'abord, dire que je ne peux pas participer au vote puisque je travaille pour l'Institut Bergonié, mais justement, c'est ce

qui me fait réagir peut-être plus que d'autres. Cher monsieur, je ne vous souhaite pas un jour de venir à l'Institut Bergonié en tant que patient. Je les vois tous les jours et je vois surtout les chercheurs qui travaillent au sein de l'Institut et qui font avancer les choses sur le sarcome, par exemple, mais sur le sein aussi et sur d'autres choses. On le sait, vous êtes un antivax, un antitout. Mais mon collègue d'à-côté vous répondra sur la délibération, et vos propos sont très dangereux. C'est inadmissible que vous les teniez dans cette instance. Tenez-les chez vous, si vous voulez, ou au bar du coin, mais pas ici.

*Applaudissements.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame. Monsieur BAGATE.

**M. BAGATE** : Merci Madame la Présidente. Je vais essayer de me contenir. Monsieur Marc MORISSET, vous connaissez Monsieur Josy REIFFERS ? C'est la délibération qui est en cours. Il a consacré toute sa vie à la lutte contre le cancer, à la recherche en hématologie, plus précisément sur les leucémies. Je n'en souhaite à personne.

Il fut, sur l'essentiel, quelqu'un qui était président d'UNICancer. Il a été Directeur général de Bergonié. C'est aussi l'un des premiers à avoir fondé l'Unité de greffe sur la moelle osseuse en Nouvelle-Aquitaine, en Aquitaine à l'époque.

J'étais copain de promotion avec notre ami, le Professeur CUGY, là-bas. Ce prix Josy Reiffers, parce que c'est cela la délégation, c'est la délibération que nous avons à voter, il récompense la recherche sur ces domaines, sur cette terrible maladie, pour qu'enfin le mot cancer ne fasse plus peur. Dois-je rappeler que Monsieur Josy REIFFERS était aussi un vice-président de Bordeaux Métropole ? Je le rappelle à ceux qui ne le savaient pas, il était vice-président ici. C'était un vrai bon mec, en plus, dans les vraies valeurs de l'être humain. Et en plus, mes très chers collègues, est-ce le bon jour, aujourd'hui, pour faire baisser notre subvention contre le cancer ? Est-ce le bon jour ? S'il vous plaît, Madame la Présidente, ne pourrions-nous pas, en séance, pour une fois, prendre une décision et, au lieu de baisser de quelques milliers d'euros, cette subvention, la laisser au même niveau, pour lutter contre le cancer ? Merci.

*Applaudissements.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur BAGATE. Madame LOUNICI.

**Mme LOUNICI** : Merci Madame la Présidente. Monsieur Marc MORISSET, l'institut Bergonié, c'est un centre de lutte contre le cancer, il y en a 20 dans toute la France. Les CHU, par exemple, il y en a des centaines. C'est juste pour vous dire que c'est vraiment un fleuron en matière de recherche. Et on en a besoin.

Mon collègue a rappelé qui était Monsieur Josy REIFFERS. Honnêtement, ne pas voter ce genre de financement, ce genre de subvention, c'est indigne. Parce que l'on devrait même augmenter cette subvention. Parce que c'est cela qui permet d'avancer dans la recherche et de guérir les patients. Et comme vous l'a dit Madame Géraldine AMOUROUX, j'espère que l'on n'aura jamais affaire à l'institut Bergonié. Parce que c'est là-bas que l'on soigne les patients. On devrait plutôt être fiers de pouvoir subventionner la recherche qui, malheureusement, est le parent pauvre.

Vous savez, dans les pays où la recherche est portée à bout de bras, le financement, ce sont des millions d'euros qui sont justement alloués à la recherche pour pouvoir la faire avancer et guérir de plus en plus de patients.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET, vous êtes déjà intervenu ? On ne va pas faire un ping-pong là-dessus.

**M. MORISSET** (hors micro) : je peux répondre quand même ?  
Je n'ai pas le droit de répondre ? Ok, je note.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC** : Merci Madame la Présidente. Je crois qu'il y a des interventions qui sont non seulement indécentes, mais totalement décalées aussi. D'abord par rapport à notre ordre du jour, mais aussi par rapport à l'actualité. Je vous invite, Monsieur Marc MORISSET, à regarder le journal d'aujourd'hui, précisément, qui met à la une le titre suivant : « Le nombre de cancers explose dans le monde ».

Et vous avez une tribune qui est signée par 2 000 chercheurs qui disent « 100 nouvelles mesures et financements ciblés. Les 2 000 chercheurs signataires prévoient une hausse de 61% des nouveaux cas de cancer d'ici à 2050 ». Je vous invite à lire aussi de temps en temps la presse. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Bien. Je remercie la grande majorité des intervenants pour leurs interventions. Évidemment, nous avons le souvenir pour les plus anciens de Monsieur Josy REIFFERS qui, au-delà de son engagement professionnel, était un collègue vice-président très engagé aussi dans ses missions de vice-président en charge de l'économie.

Monsieur BAGATE, vous venez de faire une proposition en séance. Bien sûr que votre proposition est recevable. Cette délibération est passée en commission à plusieurs reprises. Nous avons eu un long temps de Conseil ce matin où on a eu l'occasion d'échanger. C'est quand même assez facile de faire les propositions. On a eu une pause déjeuner.

Vous faites cette proposition en séance. Je la considère comme recevable. Si l'ensemble des collègues en est d'accord, je souhaite que l'on rehausse la subvention puisque c'est une subvention qui est aux hauteurs de 47 500. On l'a baissée comme toutes les autres subventions aux associations. Une baisse de 5%. Si vous en êtes d'accord, nous modifions la délibération en séance et on re-augmente de 2 500 euros.

*Applaudissements.*

**M. BAGATE** : Je ne dois pas connaître les usages de cette maison. Je vais peut-être m'y habituer. J'apprendrai. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci.

**M. DELPEYRAT-VINCENT** : J'en profite d'abord pour vous remercier, Madame la Présidente d'avoir rehaussé cette aide et pour saluer tous ceux qui se préoccupent de soigner les autres au quotidien et les services d'oncologie ne sont pas des plus simples. On y est confronté à des grandes douleurs et la qualité de la recherche à Bordeaux et les nouveaux traitements extrêmement prometteurs qui sont en train d'être construits,

alors non pas par je ne sais quel Big Pharma ou autre, mais par l’Institut Bergonié, le CHU, l’INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Avec des résultats extrêmement prometteurs en termes d’immunothérapie, médecine de précision et autres. Je crois que l’on ne peut qu’encourager plus encore et remercier ceux qui vont permettre peut-être dans les années qui viennent de faire passer cette terrible maladie peut-être en maladie chronique maîtrisée et maîtrisable. Merci à elle et à eux.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci.

Je lance l’opération de vote. La délibération est adoptée. Merci.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Contre : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CHAUSSET, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur**

**POIGNONEC, Monsieur PUJOL,**

**Monsieur RAYNAL**

**M. PUYOBRAU** : Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Association ENTER, Subvention de fonctionnement 2025, ne participera pas au vote Madame Delphine JAMET.

**M. DELPEYRAT-VINCENT**

**(n°51) Association ENTER - Subvention de fonctionnement 2025 - Décision - Autorisation.**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Y a-t-il demande d’intervention ? Monsieur MORISSET ?

**M. MORISSET** : Merci Madame la Présidente. J’espère que vous comprendrez que je ne suis pas contre la recherche, mais contre ce qui s’est passé, c’est-à-dire dans cette délibération, justement la non-ouverture à la logique non marchande de la santé. Cela dit, je suis évidemment en grande compassion pour toutes les victimes des cancers, mais j’invite vraiment à travailler sur le fond.

Merci Madame la Présidente d’écouter pour la suite. Sur cette délibération, association ENTER, Subvention de fonctionnement. On a quand même un versement de 456 000 euros dans les salaires. Je trouve cela quand même assez hallucinant, encore une fois sur une logique à peu près identique aux précédentes. On est sur du privé, alors que, oui, logiquement, on devrait travailler sur le fond, sur le principe réellement d’une association, mais là, c’est avec des intérêts derrière privés. Je suis encore une fois opposé à ce genre de montage, surtout qu’il n’y a toujours pas la logique d’ouverture aux citoyens, la gouvernance citoyenne et autres, et pas de contraintes. Aujourd’hui, on mise encore une fois sur quelque chose à l’aveugle de façon globale, et on va retrouver cela dans les exemples précédents que j’avais déjà cités.

J’espère que l’on changera de politique, parce que là, on est vraiment dans une logique classique de la politique entre guillemets responsable, et j’aime bien le terme,

responsable, mais sur le fond, ce n'est pas vraiment cela, parce que l'on se désengage, on verse les yeux fermés, ce n'est pas de la responsabilité, je suis désolé de me répéter, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Oui, comme d'habitude, j'interviens, on n'avait pas dégroupé, mais on avait préparé une note, c'est pour dire, pour éviter que l'on perde du temps, et de faire en sorte que l'on débauche le plus vite possible, je propose que ce soit versé sur la note du PV. Abstention, je précise.

Intervention écrite de M. Poutou

*Ici encore nous n'avons pas d'opposition à cette subvention de 57 000 euros pour l'association ENTER et son travail sur le numérique. Nous choisissons de nous abstenir parce que nous ne maîtrisons pas du temps la question de la répartition des aides, parce que nous ne pensons pas que la réponse aux besoins sociaux divers soit correctement faite. Car valider une dépense de telle ou telle somme d'argent c'est valider qu'elle n'ira pas ailleurs. Il ne s'agit pas dans cette délibération d'une subvention énorme au regard du budget mais voilà nous ne sommes pas en mesure de la valider. Nous faisons abstention.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

**Majorité**

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame JAMET, Madame LOUNICI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Délibération suivante.

**M. PUYOBRAU** : Délibération portée par Monsieur LABESSE, coopération territoriale, traitement des déchets ménagers et assimilés, d'un groupe d'intérêt public, décision, autorisation

**M. LABESSE**

**(n°54) Coopération territoriale - Traitement des déchets ménagers et assimilés - Constitution d'un groupement d'intérêt public - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick LABESSE présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur le Vice-président. Monsieur DUPRAT.

**M. DUPRAT** : Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier compliqué. Je faisais partie avec un certain nombre d'élus de la commission de délégation de services publics, qui avait émis un avis sur l'opérateur de traitement des déchets et nous étions un certain nombre à nous dire que le prix nous paraissait anormal entre celui de la Métropole, qui nous satisfaisait puisque c'était une forte

baisse, mais qui était anormal pour les collectivités extérieures qui allaient utiliser nos équipements.

Cela a été dit, le sujet avait été un peu lancé sous la mandature de Monsieur Patrick BOBET, mais grâce à Monsieur Alain ANZIANI, le dialogue a été renoué avec ces syndicats de façon à pouvoir créer ce fameux GIP (Groupement d'intérêt public du fait que Bordeaux Métropole avait lourdement investi ces dizaines de dernières années avec des UVE (Unité de Valorisation Énergétique) qui serviront à tous les syndicats qui voudront bien venir déposer leurs déchets dans nos établissements.

Il reste un point de vigilance sur lequel nous devrions être extrêmement prudent. Si la situation d'aujourd'hui nous paraît anormale, l'inverse nous paraîtrait tout à fait anormal, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas que cela diminue pour les autres collectivités, ce qui serait plutôt une bonne chose, mais que cela augmente fortement pour nous. Même si nous savons pertinemment que par le jeu de diverses conditions de taxes, notre prix augmentera quoi qu'il arrive, puisque c'est dans les textes, il ne faudrait pas que l'augmentation soit très importante et que les habitants de Bordeaux Métropole, qui indirectement, pas au travers de leurs impôts, ont participé au fil du temps aux investissements, puissent avoir une double peine, avoir payé les investissements et avoir un prix qui augmente fortement. Il faudra que nous soyons extrêmement vigilants sur ce sujet, mais je pense que pour un délégué, avoir un contrat aussi important sur le Département de la Gironde devrait intéresser et les négociateurs seront tout à fait qualifiés pour nous obtenir le meilleur prix possible. C'est en tout cas le vœu que notre groupe forme. Nous voterons cette délibération, bien évidemment, mais nous fixons un point de vigilance, attention à l'augmentation des tarifs pour la partie métropolitaine.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur FEUGAS.

**M. FEUGAS** : Madame la Présidente, mes chers et chères collègues, le rapport de présentation de ce dossier portant création d'un groupement d'intérêt public donne à comprendre le choix qui doit s'opérer aujourd'hui par la volonté initiale de la Métropole. Cela afin de supprimer la mise en œuvre ô combien inégale sur le prix des traitements des ordures ménagères entre la Métropole et des syndicats intercommunaux suite aux contrats de DSP attribués dans les circonstances désapprouvées par le commissaire chargé de cette désignation en 2019.

Durant cette mandature 2020-2026, de nombreuses réunions de travail entre les partenaires potentiels ont donc permis de trouver une solution satisfaisante avec la création d'une structure de gouvernance partagée des équipements de valorisation énergétique des déchets. Si la SPL Unitom 33 (Société publique locale) et Bordeaux Métropole constituent ainsi le GIP pour gérer le fonctionnement de l'UVE de Cenon et de Bègles avec y compris son centre de tri, il est intéressant de lire que la possibilité pour des apporteurs externes est ouverte pour les traitements des déchets.

Le Groupe communiste réitère à la nécessité que la Métropole soit à l'initiative de travailler avec les partenaires concernés à une étude encore plus globale

Cette initiative pour une vision globale et environnementale du traitement des types de déchets, la prévention par la communication, l'incinération en dernière étape après des tris sélectifs doivent être les éléments de traitement. Il est nécessaire de bannir l'enfouissement, source incontrôlable de pollution et d'un coût favorisant les sociétés d'enfouissement.

À ce sujet, pour terminer, le Groupe communiste renouvelle la nécessité de rouvrir le dossier de la torche à plasma dont la non-réalisation et la mise en œuvre ont été abandonnées face à la puissance des lobbyings du déchet.

En conclusion, c'est avec satisfaction que nous voterons cette délibération qui instaure une gestion publique.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur FEUGAS. Monsieur CHAUSSET.

**M. CHAUSSET** : Madame la Présidente, chers collègues, le privilège parfois d'être ici depuis longtemps, ce qui fait que l'on a quand même tant que l'on n'est pas gagné par la maladie d'Alzheimer, de la mémoire. C'est quand même un privilège. Je ne veux pas trop en abuser, mais depuis longtemps j'ai demandé s'il y ait une gestion globale au niveau du Département des déchets. C'est vraiment une nécessité.

Et là aujourd'hui cette délibération, je ne vais pas refaire le débat pour polémiquer sur l'ancienne DSP, je dirais Monsieur Jean-Claude FEUGAS, il ne fallait pas la voter, à ce moment-là si tu n'étais pas d'accord avec. Mais ce qu'il y a d'important dans cette délibération, c'est la symbolique, c'est la fin quelque part de la CUB citadelle qui fait ses projets dans son coin sans s'occuper de ce qui se passe ailleurs. C'est cela le vrai changement, alors qu'il a été initié par Monsieur Patrick BOBET, par Monsieur Alain ANZIANI, évidemment.

C'est cela aujourd'hui qui est à mon avis le premier sens de cette délibération, c'est-à-dire d'avoir une perception et une gestion et une vision globale sur l'ensemble du Département et avec la recherche d'un juste prix et non pas d'un prix injuste pour les autres et super sympa pour nous. Là je pense que c'est un bon chemin, c'est vraiment quelque chose d'intéressant et maintenant juste pour aller plus loin, c'est ce que nous devrions faire sur l'eau et c'est ce que nous devrions faire sur la mobilité parce que nous avons les mêmes problèmes. Nous l'avons vu sur la mobilité ce matin avec le RER notamment où nous payons et d'autres ne paient pas, où nous faisons des aménagements, nous n'avons pas suffisamment de concertation, c'est compliqué.

Je pense qu'un Département comme la Gironde, d'ailleurs nous citons souvent Lyon et le Département et ce qu'ils font en exemple, mais un Département comme la Gironde avec 1,5 million d'habitants doit avoir sur certaines thématiques, y compris l'urbanisme d'ailleurs, une gestion beaucoup plus intégrée, beaucoup plus globale parce que, oui vous disiez, il ne faut pas que le contribuable bordelais soit pénalisé, certes, mais ce que je dis souvent et je vais en terminer, en Gironde, tout le monde est un peu bordelais. Quand vous habitez Belin-Beliet et que vous travaillez ici, vous participez à la richesse. Nous sommes tous quelque part un peu bordelais, un peu métropolitain même si habitons pas parce qu'il y en a qui y travaillent, il y en a qui viennent au cinéma, il y en a qui viennent au spectacle. Nous profitons tous de la Métropole d'une manière ou d'une autre, peut-être trop d'ailleurs parce que c'est vrai que l'effet métropolitain crée beaucoup de difficultés et qu'il y aurait besoin d'un rééquilibrage, mais justement si nous voulons rééquilibrer, il faut avoir une vision et une gestion globale avec les autres, et cette gestion des déchets avec les autres en partenariat me semble vraiment quelque chose d'important et une symbolique importante.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Étant partisan du fini-parti, on propose que la note que l'on avait prévue soit mise sur le PV, on s'abstient sur cette délibération.

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Cette création d'un GIP est possiblement une bonne idée, nous n'avons pas vraiment d'avis. A préciser que nous n'avons pas eu le temps d'étudier le projet de convention constitutive. A notre avis, cela pose surtout la question d'un service public de la collecte des déchets, à renforcer, à redévelopper partout, à unifier pour éviter la multiplication des dispositifs (parfois privés, parfois associatifs), il s'agirait de faire un choix politique de fonds, ne refusant les sous-traitance et fractionnements du secteur. Il y a aujourd'hui une incohérence entre l'objectif affiché de cette délibération et les choix effectués par ailleurs (par exemple le choix de gestion privée de la collecte dans certains secteurs). Nous nous abstenons.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame PAPIN.

**Mme PAPIN** : Je tiens vraiment à féliciter mon collègue Vice-président ainsi que l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'avancée de ce dossier majeur au titre de ma vice-présidence aux coopérations territoriales et avec la présidente, nous échangeons régulièrement avec d'autres présidents d'intercommunalité et nous pouvons vous assurer combien la création de ce GIP est une excellente nouvelle pour eux et c'est probablement l'engagement de la Métropole en faveur de la solidarité interterritoriale qui est sous sa forme la plus opérationnelle et aboutie de ce mandat.

Pour beaucoup de territoires voisins en effet, cela a été dit, l'équité de tarifs pour la tonne incinérée représente un véritable soulagement dans un contexte d'inflation continue de coûts du traitement des déchets et pour la Métropole, l'accès prioritaire aux doses UVE reste garanti.

Quant à la mise à disposition de nos équipements, elle est conditionnée au versement d'un loyer assurant notre équilibre économique.

Et pour tous enfin, ce GIP permet l'instauration d'une réflexion stratégique sur le traitement des déchets à la bonne échelle, celle du Département. Alors évidemment cela a été un travail long, je sais qu'ils n'ont pas compté leurs heures et vraiment je tiens à nouveau à saluer l'engagement de nos services, l'engagement du Vice-président pour faire aboutir ce beau projet et faire vivre la coopération territoriale.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur LABESSE.

**M. LABESSE** : Avant de répondre aux quelques éléments en particulier de Monsieur Christophe DUPRAT, je tenais vraiment à remercier moi aussi très sincèrement l'engagement des services métropolitains sur ce dossier, mais il faut aussi ne pas oublier que pour construire ce GIP il a fallu travailler aussi avec les 13 syndicats et leurs services et qu'il y a vraiment eu cette volonté d'arriver à ce que puisse déboucher une réponse à la situation dans laquelle nous étions.

Je vais aussi remercier Madame Christine BOST parce que sur la fin, son intervention a aussi bien facilité les choses parce que ce n'était pas simple de mettre 14 interlocuteurs autour de la table et je suis aussi vraiment très heureux que nous ayons aujourd'hui abouti à cette délibération.

Bien évidemment, nous avons cette vigilance par rapport au coût et au risque bien évidemment que cela pourrait représenter pour la Métropole. Cela étant, je rappelle

que la prévention est le premier de nos objectifs et que si nous continuons sur cette lancée, si nous regardons les évolutions possibles des REP (Réseau d'éducation prioritaire) et les vigilances que nous avons sur les services, nous devrions pouvoir arriver à maintenir un coût tout à fait honorable et soutenable pour notre Métropole. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur LABESSE, je voudrais ajouter quelques mots pour dire ma très grande satisfaction de voir ce dossier sur la bonne voie puisque nous sommes en train de parler de la structuration des outils à la fois le GIP, la SPL pour les autres syndicats. Très grande satisfaction parce que cela va d'abord permettre de structurer une politique publique à l'échelle du Département et une politique publique qui nécessite d'être structurée à l'échelle du Département.

C'est une façon d'aborder cette politique publique qui va mettre un peu plus d'équité entre les territoires et je crois nous avions besoin de cela. C'est une politique publique qui va aussi nous permettre d'aller plus loin dans la diminution de l'enfouissement pour les autres territoires. Évidemment, pour la Métropole qui enfouit très peu, la situation restera inchangée voire peut-être même évoluer si nous le pouvons pour les quelques pourcentages qui sont encore enfouis, mais cela va permettre d'accélérer le processus pour les autres territoires. C'est une façon d'aborder cette politique qui va améliorer l'impact environnemental à l'échelle départementale et je crois que c'est une très bonne nouvelle. Le chemin n'a pas été simple, les frustrations voire les irritants étaient nombreux et je veux aussi, comme toi, Patrick LABESSE saluer nos services, la direction générale adjointe de Luc FAVIER et Renaud BURNEL qui ont beaucoup œuvré avec l'ensemble des collaborateurs des autres syndicats pour que nous arrivions à une fusion de notre stratégie sur les déchets. Merci à vous tous.

Je lance le vote. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Madame LOUNICI,**  
**Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur**  
**MANGON, Monsieur PEREIRA,**  
**Monsieur POIGNONEC, Monsieur**  
**PUJOL**

Délibération suivante, Monsieur le secrétaire de séance.

**M. PUYOBRAU** : Délibération portée par Madame Isabelle RAMI s'agissant de Floirac, aménagements cyclables de la rue Jules Guesde, protocole d'accord transactionnel

**Mme RAMI**  
**(n°67) FLOIRAC - Aménagements cyclables de la rue Jules Guesde - Protocole**  
**d'accord transactionnel - Décision – Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame RAMI, Monsieur SALLABERRY.

**M. SALLABERRY** : Merci Madame la Présidente. Depuis ce matin, nous avons entendu des votes pour, contre ou des abstentions positives. Pour ce qui est de notre groupe,

le vote de Métropole communes sur cette délibération sera un contre ni bienveillant, mais en tout cas tout à fait résolu.

Je voudrais quand même, mes chers collègues, à la lumière de ce que nous a expliqué Madame la Conseillère métropolitaine déléguée que l'on se rende compte peut-être pour une première fois qu'une association très largement subventionnée par de l'argent public, qui est censée être partenaire de Bordeaux Métropole et qui est libre de ses décisions évidemment, vient attaquer en justice une décision prise par cette même Métropole.

Il faut se rappeler que même si le protocole fixe à 500 euros le fait de pouvoir se dédire en justice, cette action nous aura coûté incontestablement plusieurs milliers d'euros en matière d'accompagnement par les services de frais judiciaires ou que sais-je encore.

Apporter notre soutien à notre collègue Maire de Floirac parce que finalement il vit ce que nous vivons depuis quelques mois maintenant avec une association qui est devenue et qui sont devenus de véritables censeurs. Censeurs de l'action publique et surtout en capacité systématique de donner évaluation et des notes.

Vélocité, c'est une histoire de partenariat très longtemps eu avec la Métropole, avec les villes, qui permettait, même s'ils ont parfois prêché souvent dans le désert, d'avoir à nos côtés des gens qui à la fois réalisaient des actions de pédagogie, mais aussi être force de proposition et force d'accompagnement dans des projets qui, nous le savons, sauf quand nous ne vivons que dans le centre-ville de Bordeaux, pour lesquels parfois les voiries ne permettent pas de mettre tout le monde à la même échelle et ne permettent pas de faire passer tous les flux.

Vélocité aujourd'hui, c'est une association qui reçoit près de 150 000 euros d'argent public, et je voudrais parler sous le contrôle de la Vice-présidente aux finances même si elle n'est pas là. Dans le cadre de la commission de subventions que nous avions réunie, nous avons demandé à un cabinet de noter les différentes associations. Et Vélocité a obtenu la pire note en matière de transparence puisque flirtant avec les 152 000 euros d'argent public, cette association ne s'est toujours pas dotée d'un commissaire aux comptes comme quoi il est finalement plus facile de donner des leçons aux autres que de se les appliquer à soi-même.

Avec une association qui vit à près de 73% dont certains disent qu'elle est devenue une officine de certains partis politiques, ce classement et les classements que nous avons reçus ont été malhonnêtes. Pas dans les votes qui ont été donnés, d'abord vous constaterez que dans le classement qui a été établi par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette), il est d'ailleurs étrange de voir que deux associations de cyclistes donnent des notes très différentes en fonction des villes, mais surtout faites avec des critères qui étaient pour le moins imprécis, non compréhensibles et avec des résultats qui sont faux.

Aujourd'hui je voudrais vous remercier Madame la Présidente, vous aviez fait un sursoit en décision pour la subvention. Cela fait quelques années que je n'avais pas vu une telle concorde entre les groupes politiques contre quelque chose ou en tout cas pour le fait de dire que cela suffit, cela suffit de donner les leçons de morale, cela suffit de faire penser que seuls eux détiennent une vérité absolue, quasiment déifiée de l'espace public, comme si les maires et les personnes qui les accompagnent n'étaient pas capables de comprendre que l'on voudrait tous vivre dans un monde où il n'y ait que

des piétons et des cyclistes, mais que malheureusement certaines et certains de nos concitoyens sont obligés de prendre cette affreuse voiture.

Cette réunion, Madame la Présidente, je suppose que vous en avez eu un compte rendu exhaustif, je sais que votre premier adjoint a été particulièrement virulent, à juste titre d'ailleurs, cette conclusion Madame la Présidente, nous l'avons remise à Vélocité en essayant de comprendre qu'à travers différentes visions, différents groupes politiques, tout le monde était complètement insatisfait du comportement de cette association qui aujourd'hui attaque en justice nos décisions et retarde pour des années la mise en œuvre de voiries parfois pendant dix ans au profit qui manque un centimètre ci et là. On adorerait avoir des voiries très larges, mais on n'est pas tous bénéficiaires de ces aménagements.

Cette association, en conclusion de cette réunion, nous a fait part du fait que rien ne changerait, qu'eux avaient la vérité et que de toute façon, il valait mieux aller chercher sa baguette de pain à pied, à vélo qu'en voiture, ce qui pour nous a constitué une véritable révélation.

En conséquence de quoi Madame la Présidente, sur ce vote qui est quand même scandaleux de donner 500 euros à une association, j'aurais même proposé de l'enlever de la subvention globale que nous donnons à la Métropole, nous vous demandons de ne pas justement continuer dans cette voie et de leur rappeler qu'ils devraient être des partenaires loyaux, indépendants et libres de la Métropole, mais en aucun cas des militants d'une cause dont ils s'estiment les seuls récipiendaires. Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, je n'ai pas eu tout à fait le même compte-rendu de la fin de la réunion. J'ai compris quand même qu'il y avait d'abord des rendez-vous bilatéraux qui étaient repris avec les communes pour prendre en considération l'état des lieux avant les nouvelles évaluations. C'est un peu plus nuancé quand même. Monsieur DUPRAT.

**M. DUPRAT** : Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est le feuilleton de la rentrée. Ce dossier revient en deuxième semaine. La première semaine, il n'est pas passé.

Nous avons eu une fameuse réunion puisque c'est ce que nous avions demandé en Bureau et vous nous l'avez accordé, Madame la Présidente. C'est vrai, comme vient de le dire Monsieur Emmanuel SALLABERRY, nous avions rarement vu autant d'élus présents. Nous en rêvons presque lors des commissions qu'ils soient aussi nombreux. Et là chacun y est allé de son couplet et c'est vrai qu'il n'y avait que peu voire quasiment pas d'avis positifs sur ce fameux classement qui disons-le n'avait quasiment pas d'avis positifs sur ce fameux classement et en fait, c'est cela qui a mis le feu aux poudres.

En 2020, je faisais partie avec un certain nombre, nous sommes allés signer le plaidoyer, avec un enthousiasme parce que nous étions heureux de dire : nous allons faire avancer la cause du vélo. Les candidats, dont certains ont été élus et d'autres ont été battus, l'ont signé avec beaucoup d'envie. Et quand nous avons vu arriver ce classement où il n'y a pas eu finalement d'échange, parce que c'est cela qui est la vraie difficulté, c'est qu'il n'y a pas eu d'échange dans cette association avec les communes pour pouvoir voir si les chiffres étaient là.

Je prendrai quelques exemples, vous aviez zéro point lorsque vous n'aviez pas de correspondance avec une gare, nous cherchons encore celle de Martignas-sur-Jalle.

Vous aviez zéro point lorsque vous n'aviez pas des rues fermées pour les enfants, mais quand les écoles donnent sur des espaces publics où il n'y a pas de rue, comment cela se passe ? Et ainsi de suite, nous pourrions déployer toutes ces notations. Puis surtout, c'était une prime aux nouveaux et pas ceux qui avaient travaillé depuis des années. C'est-à-dire que celui qui avait fait plein de choses et qui en faisait moins maintenant, ce qui est tout à fait normal, il était plus mauvais que celui qui finalement s'était réveillé un peu plus tard.

Nous avons exprimé cela assez longuement. Il y a eu deux étapes sur la prise en compte. Je partage ce que dit Monsieur Emmanuel SALLABERRY, les premières prises de parole dans cette même salle étaient surréalistes de la part de l'association, en disant *grossost modo* : « oui vous n'êtes pas d'accord avec nous, mais nous allons continuer à faire comme nous faisions. » Peut-être que nous allons enlever la lettre de l'annotation, un peu comme à l'école, vous savez, il ne faut plus de notes maintenant, nous mettons des appréciations. Mais nous avons reçu quelques jours après un mail beaucoup plus cool que ce qui nous a été dit là, parce que j'imagine qu'il y a dû y avoir ce que l'on appelle dans l'animation, de la médiation. Il y a dû y avoir quelques messages qui sont passés.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous demandons à Vélocité ? Un : d'être des partenaires, et entre partenaires, nous ne nous mettons pas au tribunal, cela n'existe pas. Ou alors, c'est l'ultime, vraiment, chose pour dire, nous clôturons. Il y a dans la salle un certain nombre d'élus, il n'y a que des élus municipaux d'ailleurs. Je vous laisse imaginer quelles actions vous auriez à l'ordre du jour de votre Conseil municipal si une association vous mettait au tribunal. J'imagine que l'année d'après, la subvention serait réduite à sa plus faible expression, c'est-à-dire rien du tout.

Deux : je crois qu'il faut que Vélocité comprenne que ce classement, ou cette appréciation, ne peut se faire que par une visite sur le terrain. Et il y a 28 visites sur le terrain à faire pour les 28 communes. Elles auraient pu être étaillées sur l'intégralité de la mandature, et puis cela aurait fait quelques visites par an, de façon à voir comment cela se passait, et ensuite, ils auraient pu le faire. Et puis surtout, cela a été dit, qu'est-ce que nous recherchons quand nous sommes élus ? À satisfaire les usagers de nos services. Et la fédération des usagers de la bicyclette ne met pas les mêmes notes que l'association Vélocité. C'est ici qu'est la difficulté. Est-ce qu'il vaut mieux satisfaire les usagers ou une association idéologique ? Je pense que ce sont les usagers qu'il faut satisfaire. Et c'est cela qui est, à mon avis, très important.

Je pense qu'il faut donner un coup de semence à cette association, en disant : nous ne voterons pas cette subvention. En tout cas, c'est notre position. Changer de posture. Reprenons un dialogue. Travaillons. Et puis, nous verrons, dans quelque temps, si c'est le cas, parce que sinon nous irons totalement dans le mur.

Juste mes chers collègues, lorsque nous déposons aujourd'hui un dossier pour faire une piste cyclable, dossier porté par Bordeaux Métropole, nous interrogeons 19 organismes. Pour un dossier de piste cyclable, nous avons 19 organismes.

Vous imaginez dans quel système nous sommes rendus et aujourd'hui, il faut que nous ayons conscience qu'un certain nombre de pistes cyclables ne peuvent pas se faire, non pas par des raisons économiques, non pas par des raisons politiques, mais par

des raisons écologiques. Et qu'un certain nombre de dispositifs nous empêchent, parce qu'il y a un fossé avec une grenouille dedans, vous imaginez, il y a un arbre où se pose un oiseau, cela n'arrive pas, et, etc. Et il fait que nous ne pouvons pas.

Je prendrai juste l'exemple, et je ne le prends pas chez moi, comme cela nous ne pourrons pas m'accuser. Entre Parempuyre et Blanquefort, des années et des années et des années, c'est fait, nous y sommes arrivés, mais de temps nous y avons passé, et entre guillemets, combien d'argent nous avons passé dans des études, tout cela pour arriver à faire la piste cyclable. Que Vélocité soit un partenaire efficace, et à ce moment, nous redeviendrons bienveillants.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Nous on ne maîtrise pas trop la situation, on découvre certaines choses. On s'aperçoit en tout cas que le plus gros désaccord de la journée entre les cogestionnaires de Droite et de Gauche, c'est Vélocité.

Vélocité, vous votez deux fois, il y a deux délibérations, une où il y a une subvention, et une où il y a cette histoire de dispute, et vous votez contre les deux. On imagine bien qu'il y a un gros désaccord entre vous là-dessus, et cela a l'air d'être le plus gros désaccord de la journée. On aurait pu penser que cela aurait pu être presque un détail. Mais nous on ne maîtrise pas du tout la situation, on voit bien les difficultés, on comprend bien les doutes, et pourquoi pas les critiques des uns et des autres. On avait décidé de s'abstenir, cela nous apparaissait raisonnable. C'est vrai que l'on ne comprend pas trop l'histoire, enfin on imagine bien qu'il y a eu un désaccord entre Vélocité et la Métropole. Mais après pourquoi pas, il n'y a pas de principe non plus, pourquoi il n'y aurait pas de tribunal, pourquoi il n'y aurait pas de dispute. Par précaution, on préfère s'abstenir.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame JAMET.

**Mme JAMET** : Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je suis un peu étonnée des propos qui sont tenus. J'ai entendu officine politique, association idéologique, scandaleux, non loyal.

Je pense qu'il est assez étonnant que ces mots soient aussi durs dans la mesure où Vélocité est effectivement un lobby et comme beaucoup d'associations qu'elles soient environnementales, de mobilité ou potentiellement économiques, ils cherchent à faire passer des messages qui ont fonctionné ou pas. C'est un partenaire, comme nous avons des partenaires économiques parfois, qui nous attaquent sur des budgets à plusieurs millions d'euros, où il y a des protocoles d'accords, et nous n'en faisons pas tout un scandale comme cela se fait maintenant. Je trouve scandaleux que nous voulions bâillonner une association, parce que c'est le cas.

Cela nous arrive de temps en temps, nous avons des associations avec lesquelles nous ne sommes pas tout à fait d'accord, mais que nous continuons à subventionner, parce que c'est cela la démocratie, c'est que tout le monde puisse s'exprimer, que Vélocité attaque la Métropole. Mais où est le scandale ? Parce qu'il y a des endroits où ne suivons pas le droit d'aménagement du territoire, potentiellement, et si elle pense que nous ne suivons pas le droit, pourquoi elle ne pourrait pas attaquer, parce qu'elle est subventionnée par la Métropole ? Mais où va-t-on ? Enfin, je trouve scandaleux que nous puissions remettre en cause une subvention à une association, parce qu'elle a

osé attaquer la collectivité. Si vous avez dit cela, et vous l'avez dit, dans vos mairies, si jamais vous étiez attaqué, vous mettriez à zéro.

Non, pas forcément, nous avons le droit d'avoir des désaccords, et ce n'est pas pour cela qu'ils ne font pas bien leur travail aussi. Par contre, nous avons le droit d'être en désaccord avec eux. Je trouve foncièrement scandaleux, les propos qui ont été tenus, et je tenais à le dire ici.

*Applaudissements.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame JAMET. Monsieur CAZAUX.

**M. CAZAUX** : Madame la Présidente, mes chers collègues. Nous allons quand même revenir à la route qui nous intéresse, qui est la route à Floirac. Pour vous dire tout simplement, Vélocité s'appuie sur une loi, la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités), entre autres. Que vous ayez des problèmes avec la loi, peut-être, c'est de votre ressort. Mais ils sont ici pour nous aider et nous accompagner.

Pour vous donner un exemple, nous allons venir sur des cas concrets, puisque nous parlons de la rue Jules Guesde à Floirac. Mais sur Bordeaux, Vélocité est un partenaire sur lequel nous avons pu nous appuyer fortement, ne serait-ce que pour obtenir que la loi LOM soit appliquée sur le cours de la Marne.

Ainsi, le cours de la Marne, nous avons pu faire un sens unique, de manière à pouvoir faire une double piste cyclable vélo et maintenir un sens unique, en site propre, pour les bus. Et c'est pourquoi la ligne G, la ligne 6, les camps régionaux du Port, de Lacanau et du Ferret explosent en termes de fréquentation. C'est parce que nous avons pu faire ce tronçon entre la gare et la Place de la Victoire que tous les bus qui passent par cet itinéraire peuvent tenir l'horaire. Et tenir l'horaire, comme nous l'avons dit ce matin, c'est quand même une des priorités des usagers des transports en commun. Pour ceci, Vélocité est un partenaire. Par moment, il est un peu poil à gratter, mais il est ici pour nous faire appliquer la loi, la loi LOM en priorité.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. ROSSIGNOL-PUECH** : Madame la Présidente, chers collègues, quelques réactions sur Vélocité. Tout d'abord, rappeler l'histoire de Vélocité. Vélocité a été fondée, il y a plusieurs décennies, sur la ville de Bordeaux, à une époque où le vélo avait pratiquement complètement disparu de nos rues et c'étaient des militants bénévoles, qui se sont mobilisés très fortement pour que la petite reine, la bicyclette, puisse retrouver sa place dans nos espaces publics.

Et comme toutes les associations ont un vrai but, ce sont des bénévoles et des militants, bien sûr, mais pas des militants politiques, comme j'ai cru l'entendre ici ou là par certains collègues, c'est leur faire un mauvais procès, je vous assure, ils ne sont pas encartés, il y a tout un panorama spectre politique dans l'association. Et d'ailleurs, pour la précision, Vélocité fait partie de la FUB, puisque la FUB, c'est l'association des associations d'usagers du vélo. Et ce sont deux notes complètement différentes.

Le questionnaire qui a fait réagir avec raison, parce qu'il y a eu sur le fond des approximations et sur la forme, *a minima*, des grandes maladresses, nous pouvons le dire, nous l'aurons tous dit, et ils ont pris bonne note, ils ont dit qu'ils allaient corriger

et qu'ils allaient proposer un plaidoyer en 2026, et qu'ils allaient faire mieux. C'est mieux, c'est bien.

La FUB, c'est autre chose, ce sont les habitants qui votent sur internet. Le classement FUB qui est sorti il n'y a pas très longtemps, certaines communes d'ailleurs sont très bien notées par la FUB et moins bien notées par le classement, parce que cela mesure deux choses différentes. Bien sûr, ce n'est pas confortable quand nous sommes mal notés ou mal classés, c'est un classement ou une notation. Maintenant, il y a des classements et des notations, tous les jours il y en a un qui sort sur une donnée.

En revanche, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Les associations cyclistes, en l'occurrence, heureusement qu'elles sont présentes, sinon nous n'aurions pas cette politique cyclable que nous avons ici sur la Métropole. Je leur dis merci et je leur dis de continuer. Il faut continuer, il faut pousser. À l'origine, c'étaient elles, et elles ne sont, comme l'a dit Madame Delphine JAMET, ou Monsieur Cazaux, je ne sais plus, elles sont ici comme poil à gratter, pour nous pousser dans nos retranchements. Elles ne font pas du lobbying, parce que le lobbying c'est financier, ce sont les entreprises qui font cela. Elles font du plaidoyer, parce que ce sont des bénévoles, et c'est vraiment différent, cela n'a rien à voir. Et c'est vrai que nous avons été mis en procès pour des montants, non pas à 500 euros, mais des millions d'euros, par des partenaires économiques, dans le cadre de DSP, nous en avons actuellement d'ailleurs, et je n'entends pas mes chers collègues dire que c'est scandaleux, ces entreprises qui répondent à l'appel d'offres, qui ne l'ont pas et qui font un procès, qui veulent des millions d'euros, cela arrive malheureusement trop souvent. Pourquoi pour les associations, c'est scandaleux, et pour les entreprises, cela ne l'est pas ? Et je pense qu'une association qui est financée par la puissance publique, la puissance publique n'a pas à lui dire ce qu'elle doit faire ou ne doit pas faire.

Après, c'est notre choix de continuer à financer ou pas. Nous finançons soit des actions, soit le but de l'association. Et en l'occurrence Vélocité, Madame Isabelle RAMI le dira, ce sont les deux à la fois. A la fois sur un programme donné, et à la fois c'est pour aider les militants de l'usage du vélo, pour qu'ils continuent à développer l'usage du vélo.

Et enfin, cher Monsieur Christophe DUPRAT, quand même, je pense qu'il ne faudrait plus que nous disions ce que tu as dit, quand tu t'es un peu moqué de la grenouille dans le fossé et de l'oiseau dans un arbre. C'est normal que quand nous faisons une piste cyclable, nous respectons les normes environnementales.

Et je tiens à vous rappeler, chers collègues, tous ensemble, et nous le savons, que nous vivons la sixième extension de masse globale du vivant sur notre planète. 69% des vertébrés ont disparu, 80% des insectes ont disparu. Si nous continuons à ce rythme, le vivant sera extrêmement fragilisé, en tant qu'individu, en tant qu'espèce, et en tant qu'écosystème. Et vous savez que notre planète, c'est un équilibre subtil et la vie va être mise à mal. C'est aussi grave que le changement climatique. Nous en parlons beaucoup moins, mais je pense qu'il ne faudrait pas que nous en parlions comme vous avez fait, chers collègues, mais que nous comprenions, que nous comptons, nous le faisons dans la politique nature, Monsieur Patrick PAPADATO pourrait le dire, mais c'est fondamental, tout est lié dans le vivant. La petite grenouille dans le fossé, elle joue un rôle clé dans le vivant, et le petit oiseau dans l'arbre également, et c'est un équilibre.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. POUTOU** : Je réinterviens, parce que je voulais aller dans le sens de l'intervention de Madame Delphine JAMET sur la question de, après je n'utiliserais pas forcément les mêmes mots, mais la sorte de menace qu'il y a sur les associations dès que les associations se rebiffent, ou dès qu'elles critiquent, ou dès qu'elles dénoncent. Et cela dénote quand même une conception du rapport entre le pouvoir public et le secteur associatif. Nous l'avions vu déjà, et c'est vrai que c'est surtout à Droite, mais cela doit exister de tous les côtés.

Quand il y avait eu, vous vous rappelez, que ce soit Anticor (anticorruption) ou la LDH (Ligue des doigts de l'homme), quand il y avait eu des soucis politiques, il y avait toujours eu des menaces, ou des dirigeants de régions comme Wauquiez, je ne me rappelle pas exactement les histoires, mais nous avions vu ce ton de menace en disant : nous, il n'y aura plus de subvention, ou Pécresse d'ailleurs, dès qu'il y a un souci, plus de subvention, c'est coupé. Et c'est un problème. Et il y a pas mal de livres aujourd'hui écrits par des sociologues, ou même des militantes des milieux associatifs, qui montrent l'évolution de la relation entre le milieu associatif et les pouvoirs publics, avec une sorte de rapport de domination, ou de rapport de donneurs d'ordre, qui font que les associations sont tenues de plus en plus, ou en tout cas, elles ont de moins en moins de liberté, parce que si elles veulent une subvention, si elles veulent une aide, il faut qu'elles montrent un bon visage. Et c'est vrai que c'est une réalité. Et cette conception est quand même particulièrement néfaste. Sur l'histoire, je ne dirai rien, même si nous pouvons penser que c'est courageux de la part de Vélocité de s'opposer, et de dire : nous ne sommes pas d'accord, et puis nous considérons que, comme les arguments ont été avancés, la planète est en danger, il y a intérêt à mettre en place des dispositifs qui protègent, et notamment sur la question de la circulation.

A la limite, il y a même un côté courageux de la part de Vélocité de risquer une confrontation, et de risquer derrière, la menace a été dite, de risquer le fait qu'il n'y ait plus de subvention. C'est vrai que c'est quand même très problématique de la part des pouvoirs publics, de raisonner comme cela, et c'est une atteinte à la liberté d'expression, c'est une atteinte à la liberté de pratique, et cette domination du pouvoir sur le milieu associatif, et on sait que c'est un souci aujourd'hui. Je rejoins ce que disait Madame Delphine JAMET, je ne sais pas, on ne pensera pas tout exactement pareil, je suppose, mais enfin, en tout cas, il y a quand même un petit aspect où on peut voir les choses comme cela.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur SALLABERRY.

**M. SALLABERRY** : Ce seront mes deux seules prises de parole de la journée, remercier tous mes collègues et tous les élus Europe Écologie-Les Verts qui se sont exprimés sur le sort de Vélocité. Rappeler qu'il n'est pas question de museler la parole de l'association Monsieur Philippe POUTOU. La question est le fait de recevoir au mois de mai un classement erroné, qui est faux. Et si la Présidente de Bordeaux Métropole, à notre demande, et avec la sienne en Bureau, ne sursoit pas à la délibération d'avoir un classement qui est toujours erroné. Nous pouvons trouver courageux le fait de mentir, mais en l'occurrence, nous avons aussi le droit de ne pas l'accepter. La question n'est pas le fait de conditionner à telle ou telle chose. Vous savez, nous avons tous les jours dans nos mairies, Monsieur Philippe POUTOU, des associations que nous aidons sans connaître les votes des uns et des autres. Et encore eux, c'est la démocratie.

En revanche, ne plus disposer du droit de réponse, puisqu'il ne vous aura pas échappé que depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la période électorale s'est ouverte, ou simplement dire aux gens, nous nous sommes trompés, mais nous n'allons pas changer le classement.

La question n'est pas la note, la question est celle de l'honnêteté intellectuelle. Par rapport à ce que vous avez dit Madame Delphine JAMET, vous avez le droit d'être scandalisée, et nous avons le droit d'être aussi un peu les poils à gratter d'une majorité en tant qu'opposition. Mais la question est quand même que quand vous êtes dans votre mairie ou ici, vous faites des choix politiques, d'aider telle ou telle association. Il y a des associations qui sont aidées par des mairies avec des élus qui votent contre.

Je peux vous donner un exemple. Je suis à la mairie de Talence. Je vote une subvention pour l'association Métro de Bordeaux, et certains élus ne votent pas cette subvention. C'est un choix politique. Il n'y a pas de mal à cela.

La question n'est pas le fait de mélanger le politique et les choix de l'association. La question est le fait de dire stop à une dérive que tout le monde a constatée. Je veux ici remarquer que les propos qui ont été tenus pendant cette réunion sont beaucoup plus mesurés, mais je peux vous assurer que toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette réunion, Vélocité n'a pas passé un bon moment.

Je pense même que Madame Isabelle RAMI avait dit que c'était une réunion qui n'est pas très agréable à subir. Nous ne sommes pas en train de remonter des choses qui ne viendraient que dans les mairies de Métropole commune. Cela a été une remontée unanime de l'ensemble des participants.

Et enfin, j'ai fait partie de ceux qui ont signé le plaidoyer, et maintenant, il n'est pas question de le regretter. Je pense qu'il faudra aussi un moment ou un autre, c'est la seule association qui note la Métropole. Je n'en trouve pas d'autres, personnellement, depuis quelques années.

Rappeler que celles et ceux qui doivent contrôler l'action des exécutifs, ce sont les citoyennes et les citoyens, et pas des militants.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur LABESSE**.

**M. LABESSE** : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais être très, très court parce que j'étais à cette réunion, et quand j'ai reçu la première mouture de l'étude de Vélocité, appelons-la comme cela, j'étais très surpris parce qu'il y avait beaucoup d'erreurs. Suite à cette réunion, je les ai conviés, comme ils ont dit, qu'ils étaient prêts à se rendre dans n'importe quelle commune.

Ils sont venus, nous avons passé deux heures avec mon directeur des services techniques, avec mon adjoint à la mobilité. Nous avons eu un échange où ils reconnaissent un certain nombre de choses et ils sont prêts à faire bouger les lignes. Je suis désolé, et j'espère qu'ils vont le faire, et j'ai envie de leur faire confiance. Il y a un moment aussi où nous ne pouvons pas rester sur des choses comme cela, arc-bouté, sans donner le moyen que cela avance, parce que cela n'avancera pas. Or, ils ont une réelle utilité sur le terrain. Ils interviennent aussi sur mes écoles, et c'est quand même quelque chose qui est assez remarquable. Je pense qu'il y a à construire, mais ce n'est pas en supprimant la subvention ou en montant sur nos grands chevaux que nous avancerons.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur MORISSET**.

**M. MORISSET** : Madame la Présidente, je vais vous remercier, parce que le débat me semble important, d'abord sur le fait que, vis-à-vis des habitants qui nous regardent, je pense qu'une partie du groupe Métropole commune a embrouillé un peu le débat. Le fond, c'est le protocole d'accords transactionnels.

**M. SALLABERRY** (hors micro) : Et c'est lui qui dit ça.

**M. MORISSET** : Non c'est lui qui dit cela, je suis d'accord, mais quelque part, faites comme moi, justement, posez des questions à la fin du Conseil. Vous avez un problème avec des notations ? Posez des questions et il y a un débat qui s'ouvre.

Mais aujourd'hui, les gens veulent savoir si vous êtes pour ou contre le fait qu'il y ait des normes, il faut les respecter, et quelque part, il y a une justice qui a parlé. J'espère que, quelque part, vous avez toujours confiance dans la justice. C'est tout, c'est ce que je vois.

J'ai envie de vous dire, mais quelle est votre position vis-à-vis de la justice ? Faites un effort pour clarifier votre vote parce que je pense que les habitants ont besoin de savoir ce qui se passe. Dans votre tête, à mélanger les deux propos que vous avez tenus. Il y a d'un côté un travail à faire, certes, de médiation, cela ne s'est pas fait, cela a débouché sur quelque chose d'un peu clivant, mais, quelque part, nous pouvons noter le courage politique de cette association, c'est-à-dire le courage, avant tout, de faire appliquer les règles environnementales pour que les choses aillent dans le bon sens. Faites un effort de ce côté-là pour ne pas mélanger vos électeurs. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame JAMET, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur BOBET, Madame RAMI.

**Mme JAMET** : Juste pour dire très clairement une chose. Bien entendu que nous pouvons voter contre certaines subventions parce que nous ne sommes pas d'accord sur un sujet. Je ne remets pas du tout cela en cause. Ce que je remets en cause, ce sont les propos. Et les propos, c'est d'attaquer une association parce qu'elle nous a heurtée, parce que nous ne sommes pas d'accord avec une méthodologie et je peux l'entendre que vous ne soyez pas d'accord avec leur méthodologie et avec les résultats de leur enquête.

Par contre, nous parlions d'un protocole d'accord et ce qui a été dit dans cette enceinte et je le dis très sincèrement, que nous osions remettre en cause la subvention d'une association d'usagers de la bicyclette parce que nous ne sommes pas d'accord du fait qu'elle nous ait attaqués en justice, je trouve cela grave et honteux. Je trouve cela très grave dans la période actuelle que nous vivons, où l'état de droit est systématiquement remis en cause, avec une parole acerbe, dénonçant des soi-disant idéologies, dogmatismes sur tous les sujets, au niveau international ou national. C'est cela que je dis.

Après, vous avez le droit de ne pas être d'accord avec ce qu'ils ont fait, mais peut-être qu'ils vont revoir leur copie, mais le sujet n'est pas à ce niveau. Je trouve que ce que vous avez fait, ce que vous avez dit, c'est vraiment honteux et scandaleux. Franchement, j'ai aujourd'hui très peur de la démocratie que nous sommes en train de vivre.

Dans le cas présent, c'est un exemple qui est en train de se faire dans notre hémicycle, ce qui n'était pas encore arrivé. C'est cela qui m'inquiète.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Monsieur PUYOBRAU puisqu'il s'agit d'un dossier qui concerne la ville de Floirac.

**M. PUYOBRAU** : Oui, mais au-delà de cela, Madame la Présidente, il s'agit d'un protocole transactionnel entre l'association Vélocité et la Métropole et je fais partie de ceux qui considèrent que Vélocité a le droit d'ester en justice dès lors qu'il estime que la loi ici ou là n'est pas respectée. C'est un principe fondamental de notre démocratie, de notre état de droit. Cela ne me gêne pas. C'est regrettable. Il est dommage que nous ne soyons pas arrivés à un consensus avant, mais c'est ainsi. Mais au-delà de cela, j'étais à la réunion aussi. Nous pouvons faire des lectures différentes.

J'ai fait partie de ceux qui se sont exprimés au cours de cette réunion. Qu'est-ce que j'ai dit à Vélocité ? Et je crois que cela a été reçu de cette façon. Tout en reconnaissant leur expertise à nos côtés, le besoin qui était le nôtre de les avoir à nos côtés, au regard de leurs compétences, de ce partenariat que nous devons développer avec eux, j'ai demandé à Vélocité de savoir écouter les élus, les maires, lorsque ceux-ci tâchent de leur expliquer qu'au regard d'un projet, ici ou là, il peut y avoir des contraintes techniques, des contraintes juridiques, des contraintes budgétaires qui font que ce qu'ils préconisent est difficile voire impossible à mettre en place sur tel ou tel projet, sur telle ou telle commune. Je leur ai demandé d'intégrer dans la mesure du possible les contraintes qui sont celles que nous connaissons en tant qu'aménageurs, en tant qu'élus. Et il me semble, mais peut-être que j'ai pu me tromper, que nous avons été entendus à tel point qu'ils sont venus vers moi pour que nous puissions en l'occurrence, au-delà de cet aspect transactionnel, sur un autre sujet floiracais, regarder à nouveau le dossier, à l'instar de nos obligations, de nos contraintes, de telle sorte que nous ne soyons pas tenus de détricoter un projet qui est sur un PRU (Programme de renouvellement urbain), sur un quartier politique de la ville, au détriment d'un travail de longue date, etc. Je n'ai plus la date exactement en tête mais de fait nous avons un rendez-vous.

Et je crois que cela, sauf erreur de ma part, ils sont en mesure de l'intégrer. Aussi j'en appelle à plus de communication avec eux, peut-être de meilleures relations lorsque c'est nécessaire ou que c'est un peu tendu, mais nous avons besoin en tant qu'aménageurs, de leur expertise à nos côtés, de façon à développer une ville, une commune, une agglomération, où nous pourrons circuler plus facilement à vélo.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. BOBET** : Oui, merci Madame la Présidente. Je crois qu'au point où nous en sommes, il faut peut-être que nous nous écoutions un peu plus les uns les autres et que nous essayons de nous comprendre surtout, parce que nous disons malgré tout un peu la même chose. Les propos de Madame Delphine JAMET me dérangent autant que ceux de Monsieur Emmanuel SALLABERRY vous dérangent, d'une certaine manière. Je ne pense pas qu'il y ait un déni de démocratie, une envie de bâillonner qui que ce soit. Nous ne nous sommes pas compris du tout. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit que Vélocité avait eu plusieurs décennies. C'est vrai, cela a plus de 40 ans, ce n'est pas d'hier. Je le connais depuis 30 ans, très bien, et depuis 25 ans, surtout, depuis que je suis maire. L'un de mes premiers pas a été de les inviter à venir discuter avec moi pour que nous créons un plan cyclable au Bouscat. Vous connaissez le Bouscat, ville contrainte, très construite, très compliqué de faire passer des cyclistes en sécurité. Nous avons réussi à bien travailler pendant plusieurs années et on a fait un vrai plan

cyclable avec eux. Nous sommes dans le conseil, et dans le conseil, tout marchait très bien.

Et j'ai vu, comme beaucoup de personnes ici, certainement, certains n'osent peut-être pas le dire, mais je le dis très clairement, évoluer tout doucement ce rôle de conseil dans un rôle de contrôleur, voire de censeur. C'est un peu désagréable. Finalement, ils l'ont bien dit à cette tribune, il y a trois semaines, dans Vélocité, il y a deux catégories de personnes. Il y a ceux qui sont là pour le conseil, ce sont plutôt les salariés qui connaissent toutes les lois, toutes les choses, et qui sont prêts à nous aider pour mettre des choses très carrées, et puis il y a les militants. Nous avons bien compris que les militants étaient plutôt politiques.

Je ne vous dirai pas de quel parti politique, cela ne m'intéresse pas du tout, mais ils assument ce rôle de militant. Est-ce qu'il ne faut pas, dans ce cas, quand nous donnons des sommes pareilles, passer des conventions écrites avec ces associations sur un cahier des charges, sur lesquelles nous nous mettons d'accord, les militants font leur boulot de militants et l'association fera son boulot d'association, à savoir de conseil auprès de la Métropole et des villes. Je pense qu'autrement, cela ira de plus en plus mal. Si nous laissons les choses dériver comme cela, cela va être très compliqué.

Je pense qu'il faudrait que nous nous écoutions un peu plus les uns les autres et que nous soyons un peu intelligents et que nous les rencontrions pour repartir de quelque chose. Je les ai connus, je vous le dis, il y a 25 ans, et ils nous ont beaucoup aidés.

C'est très différent maintenant. Les réunions publiques, ils viennent comme des censeurs, des contrôleurs, que dites-vous, et c'est un peu désagréable.

Cette dérive, il faut trouver le moyen de la rectifier. Je pense que c'est dangereux de continuer comme cela. Mais nous persistons. Pour l'instant, notre vote est contre, bien évidemment.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

**M. DUPRAT** : Oui, nous avons sans doute commis une erreur. Nous n'aurions jamais dû regrouper la première délibération. Et mélanger les deux délibérations était sans doute une chose difficile. Parce qu'il y avait deux sujets différents.

Premier sujet, c'était la subvention à Vélocité. Et je reconnais aujourd'hui, je ne suis pas le seul, d'ailleurs, il y en a qui étaient beaucoup plus bavards lorsque nous étions face à Vélocité qu'aujourd'hui. Mais c'est normal. Le temps a changé. L'automne est arrivé. Il y a peut-être des voies qui sont cassées, je ne sais pas.

En tout cas, ils étaient beaucoup plus bavards ce jour-là. Ce qui nous a déplu dans Vélocité, c'est non pas le jugement, mais c'est qu'il s'appuyait sur des faits qui n'étaient pas réels. C'est la vraie difficulté et qu'il s'appuyait sur des différences. Vous me l'avez entendu dire souvent ici. Notre Métropole est composée de communes totalement différentes. Et que cette différence entre Saint-Vincent-de-Paul 1 000 habitants et Bordeaux 260 000, qu'elle n'ait pas été prise en compte. Et que cette notation qui a été jetée en pâture dans un journal quotidien régional qui est *Sud-Ouest*, n'ait pas pris le temps de confronter avec la commune si c'était vrai ou pas. Ils nous ont même avoué qu'ils avaient pris des informations sur le data de la Métropole.

Pour vous dire, c'est qu'ils n'ont même pas pris le temps d'aller voir directement, alors qu'ils ont une relation privilégiée avec les services de Bordeaux Métropole, puisqu'ils travaillent avec eux en permanence. Et c'est normal pour pouvoir améliorer les projets. Qu'ils n'aient pas pris le temps d'aller chercher le linéaire de pistes cyclables.

C'est cela que nous reprochons. C'est que la notation a été élaborée à partir de faits qui n'étaient pas justes. Et que la grille de lecture était une grille de lecture générale alors que les communes sont totalement différentes.

C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord sur l'analyse. Et qu'aujourd'hui, quand vous avez... nous pouvons ne pas être d'accord avec la fédération des usagers, mais ce sont les usagers qui comptent. Pourquoi nous faisons cela ? Pourquoi nous faisons des pistes cyclables ? Pourquoi nous mettons des pompes à vélo ? Pourquoi nous faisons un Vélobus ? Pourquoi nous faisons transporter des personnes âgées dans des carrioles ? Pourquoi nous faisons cela ? Pour eux, nous ne le faisons pas pour nous faire plaisir. Nous nous en moquons. Nous ne le faisons pas pour faire plaisir à une association. Nous nous en moquons. Nous le faisons pour les usagers qui vont l'utiliser tous les jours dont nous savons très bien que cela va convenir. C'est cela que nous reprochons. Excusez-moi du terme, mais je n'ai pas entendu une seule commune ce jour-ci qui dressait un satisfecit. Si cela avait été enregistré, nous pourrions écouter ce qui a été dit nommément avec chacune et chacun par rapport à cela.

J'ai tendu la main, j'ai dit : maintenant la balle est dans le camp de Vélocité, ils reviennent vers nous, j'ai répondu aux questions, nous faisons une visite de terrain, Monsieur Patrick LABESSE à Carbon-Blanc a beaucoup de chance parce qu'il l'a déjà eu, c'est peut-être vrai, ce n'est pas grand. Je leur ai proposé de venir, nous faisons le déplacement à vélo et nous voyons. Après, qu'est-ce que c'est la démocratie Madame Delphine JAMET ? C'est permettre à tout citoyen d'avoir une liberté d'expression.

Et de grâce, excusez-moi, dans cet hémicycle depuis 2020, la liberté d'expression s'est exprimée dans tous les sens. Il faudrait que laisser dire des orateurs qui en permanence disent des contre-vérités à qui nous ne dirions rien, et à un moment donné, parce que nous sommes deux à avoir dit ce que nous ressentions, c'est une catastrophe. Qu'est-ce que c'est cette démocratie à géométrie variable ? Acceptez à un moment donné que nous ayons une opinion différente, et le monde est ainsi fait.

**Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur CHAUSSET.**

**M. CHAUSSET** : Je me suis exprimé au nom de la ville de Mérignac et comme Président de la commission de transport pendant cette fameuse réunion. Il est vrai que nous n'avons pas mâché nos mots, parce que nous étions assez mécontents.

Je crois qu'après, je leur ai dit à d'autres reprises, à une autre reprise aussi en direct. Ils se sont trompés. Ils l'ont même reconnu. Maintenant, tout le monde a le droit à l'erreur. C'est la vie. Il y a un droit à l'erreur. Nous n'allons pas pour autant les sanctionner. Je pense qu'ils doivent être mal, d'ailleurs, parce qu'ils ont compris qu'il y avait eu un gros problème, et ils se sont trompés, ils s'en sont rendus compte. Maintenant, évidemment, il ne faudrait pas qu'ils recommencent dans les mêmes circonstances. Ils ont leur compte à soi. Ils ont le droit de faire ce qu'ils jugent bon. Mais c'est vrai, avec des bonnes données et avec un minimum de contradictions. Ce qui est important, c'est la contradiction. S'ils viennent nous voir, voilà ce que nous pensons. Nous discutons.

Je pense qu'il faut accorder le droit à l'erreur. Et je ne pense pas que ce soit utile de les sanctionner une nouvelle fois.

**Mme la Présidente Christine BOST : Madame la Rapporteure.**

**Mme RAMI** : Nous allons essayer d'en sortir vers le haut de toutes ces discussions, parce que l'objectif, c'est d'en sortir vers le haut.

**Monsieur Christophe DUPRAT** l'a dit, il y a eu un doux mélange de trois sujets sur une délibération concernant un recours. Cela a été très peu énoncé. Il y a trois sujets traités.

La subvention de fonctionnement de Vélocité, pour un montant de 27 000 euros. Subvention qui a été dégradée de -5 %, comme toutes les associations. Vélocité touche également, au titre des MAMMA (Maison métropolitaine des mobilités alternatives), une subvention de 56 K€. Comme les autres MAMMA. Je vous rappelle qu'il y en a une sixième qui a été acceptée. Ce qui veut dire que le cumul de ces deux subventions passe au-delà du seuil réglementaire du CAC (Chiffre d'affaires consolidé). Première réponse.

La subvention de fonctionnement de Vélocité. Nous l'avons rappelé, Vélocité existe depuis 1980, avec une montée en puissance à des actions. 45 ans de présence sur le terrain. La subvention de fonctionnement que nous allouons à Vélocité, sur laquelle il y a eu beaucoup d'échanges, et je rejoins complètement les échanges qu'il y a eu sur la démocratie et le droit de cette association à s'exprimer. Je rappelle que la subvention de fonctionnement permet à Vélocité... Je vais vous donner les chiffres de 2024. Il y a eu 160 avis de projets qui ont été rendus par des bénévoles. Il y a eu 229 sessions de Vélo-école. Il y a eu 100 cyclistes formés et il y a eu 250 cyclo-fiches remontées en 2024, avec un pool de 6 salariés et plus de 7 700 heures de bénévolat. Je vais dire bénévolat plutôt que militantisme. Nous sommes d'accord. C'est le premier point.

Le deuxième point, parce que là-dedans vient se mêler le plaidoyer, je le traiterai à la fin. Le deuxième point, c'est le recours. Sur la rue Jules Guesde. Je vous rappelle quand même que depuis que nous avons la loi LAURE (L'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) et la loi LOM, nous avons une responsabilité claire et engagée.

Chaque projet de voirie doit adopter des aménagements cyclables adaptés. Et sur ce point, nous devons être irréprochable. Et cela aussi veut dire que l'association Vélocité, comme cela a été dit a le droit d'utiliser l'article L228-2 qu'elle a utilisé pour faire un recours.

Pour autant, cela ne veut pas dire que nous devons ignorer les contraintes de terrain, que nous avons des situations qui sont complexes. Je vous rappelle, et cela a été présenté en Bureau, je pense en 2022, que la Métropole a engagé une démarche pragmatique avec une doctrine métropolitaine et une commission de décision pour examiner des cas particuliers et trouver les meilleurs compromis. C'est la loi de dérogation, c'est la commission LOM. Sur ce point, je vais vous donner des chiffres que je m'étais marquée, si je les retrouve. Depuis la création de cette loi LOM, nous avons examiné 12 projets au sein de la Métropole. 5 ont été validés sous réserve d'amélioration, 4 avec des demandes d'études de complément ou des modifications pour repasser en commission. 2 projets ont été validés avec une dérogation loi LOM et 1 projet reporté. Cela veut dire qu'au niveau métropolitain et avec les services, et ici je fais une grosse parenthèse, je les remercie vraiment du travail qu'ils font, cela veut dire

que cette commission loi LOM essaie de déminer les possibilités de recours qui sont offertes par la loi, par la réglementation. Nous essayons déjà de le faire.

Et nous pouvons accorder des dérogations quand nous estimons, avec les standards du CRMA (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat), les flux cyclistes, que cela peut passer. Nous l'avons dit à chaque fois : attention aux recours. Cela veut dire qu'il faut que nous arrivions à recréer de toute façon des conditions de dialogues qui sont exigeants et constructifs. Il faut le créer.

Vous avez parlé du plaidoyer. Nous avons refait le match de la réunion que nous avons fait avec Vélocité. Je pense que Vélocité a compris. Ils ont reconnu leur erreur de méthodologie. Nous sommes d'accord. Je ne peux pas vous dire le contraire. Il y a eu des erreurs. Il y a eu des choses qui n'étaient pas tout à fait exactes. Ils l'ont compris. Ils ne vous ont pas fait un *mea culpa*. Mais derrière, ils se sont engagés à prendre contact avec les collectivités. À ce jour, il y a 11 demandes de rendez-vous qui ont été formulées. Je les ai. Il y a 2 communes qui ont été visitées. Ils sont complètement à l'écoute pour discuter avec vous, comprendre les difficultés et engager quelque chose de constructif. Parce que moi, ce que je plaide vraiment aujourd'hui, c'est d'engager un dialogue renouvelé. C'est ce qui a été dit quand même sur la fin, avec des expressions un peu vives au démarrage. Il faut que nous arrivions à trouver un protocole équilibré, parce que l'enjeu quand même, c'est la sécurité des cyclistes et le partage de l'espace public. Je vous rappelle que cette semaine, il y a eu un décès tragique sur une de nos collectivités métropolitaines. La sécurité, cela doit être ce qui nous mène. Et c'est ce qui mène, ce qui nous mène, mais c'est ce qui mène aussi Vélocité.

Retrouvons les bases d'une discussion avec cette association, mais avec d'autres aussi. Et je pense que nous sommes vraiment là-dedans, parce qu'il faut trouver des leviers de coopération. Il faut que nous arrivions à travailler ensemble. Il faut que nous soyons le symbole de quelque chose de partagé et que nous avancions ensemble. J'ai bien entendu vos échanges, vos discussions, vos prises de position, mais ce que je voudrais vraiment, et c'est parti, c'est renouveler le dialogue et partir dans des directions communes.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci pour cette implication. Au-delà de la cristallisation de l'article de presse d'il y a quelques semaines, cela prouve bien que la politique cyclable sur notre Métropole infuse, qu'elle intéresse tout le monde, que les maires sont très attentifs et très jaloux des résultats qu'ils obtiennent et de l'avancée, de la sécurisation des déplacements doux sur notre territoire.

Par rapport à Vélocité, je crois qu'il ne s'agit pas de contester le bienfondé de l'association. Il ne s'agit pas de contester leur rôle. Isabelle RAMI vient de le rappeler. L'historique, l'antériorité d'existence de l'association, le fait qu'ils aient joué un rôle prépondérant, poil à gratter dans notre Métropole, dans notre communauté urbaine, n'est absolument pas à remettre en question. L'utilité de Vélocité est bien admise par tous. Ce qui a posé question, c'est la question de la méthode. Cela a été dit à plusieurs reprises.

Je crois avoir compris de la conclusion ou en tout cas de l'infusion après la réunion, parce que pour avoir échangé pendant la semaine de la mobilité avec des personnes de Vélocité, je crois qu'ils ont compris le message. Et je crois que la méthode va être revue. Et je crois que c'est cela qui est important, parce que c'est un partenaire, me semble-t-il, dont nous avons besoin, qui est utile par son expertise. Et j'espère que

nous allons arriver à reconstruire des relations sereines avec l'ensemble des communes de la Métropole.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

**Majorité**

Abstention : Madame FAHMY,  
Madame HELBIG, Monsieur POUTOU  
Contre : Monsieur ALCALA, Madame  
AMOUROUX, Monsieur BAGATE,  
Monsieur BOBET, Madame  
BONNEFOY, Madame BOZDAG,  
Monsieur CABRILLAT, Monsieur  
CAZABONNE, Monsieur COLES,  
Madame DELATTRE, Monsieur  
DUPRAT, Madame GAUSSENS,  
Monsieur LABARDIN, Monsieur  
LAMARQUE, Madame LOUNICI,  
Monsieur MANGON, Monsieur  
MILLET, Monsieur MORETTI,  
Monsieur N'JIKAM MOULIOM,  
Madame PAVONE, Monsieur  
PEREIRA, Monsieur PESCINA,  
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur  
RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame  
ROUX-LABAT, Madame SABOURET,  
Monsieur SALLABERRY, Monsieur  
TROUCHE  
Ne prend pas part au vote : Monsieur  
CAZENAVE, Monsieur GUILLEMIN,  
Monsieur MARI, Monsieur  
POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Monsieur le Secrétaire.

**M. PUYOBRAU** : Fonds d'aide aux jeunes sur la délibération de Jean-Jacques PUYOBRAU.

**M. PUYOBRAU**

(n°98) Fond d'aides aux jeunes (FAJ)- Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Y a-t-il demande d'intervention ? Monsieur FARNIER.

**M. FARNIER** : Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération nous impose une actualité qui ne cesse de nous indignier. Être étudiant n'a jamais été facile, mais aujourd'hui plus que jamais, le parcours est de plus en plus compliqué. Entre le coût des logements, la flambée des prix de l'alimentation et les charges diverses, beaucoup peinent à joindre les deux bouts et la précarité étudiante explose.

Malgré l'accélération de la construction de logements étudiants par la Métropole de Bordeaux, la crise du logement étudiant persiste. Nous peinons à rattraper le retard pris. C'est le résultat de choix politiques antérieurs, qui pendant des années ont favorisé la spéculation immobilière au détriment du droit fondamental à se loger. Mais aujourd'hui encore, des milliers d'étudiants sont pris en étau entre les loyers prohibitifs et un parc public saturé. Les chiffres sont formels et accablants, 137 000 étudiants dans l'Académie.

Le coût de la vie a augmenté à Bordeaux de 6,64% pour les non-boursiers et 6,37% pour les boursiers. Pire encore, des dispositifs comme le PLS étudiant (Prêt locatif social) excluent de fait les jeunes issues des classes populaires en exigeant des garants au revenu solide. Nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle, certaines familles, comme les familles monoparentales composées de jeunes étudiants, comment font-elles ? Elles choisissent un de leurs enfants qui auront droit de faire des études supérieures. C'est un système profondément injuste.

Le parc locatif public est saturé. C'est un fait. 8 080 logements CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) dans notre Métropole. Cela représente une place pour 13 étudiants. Cela est révélateur. Le plus gros contingent de logements étudiants ne se situe pas dans le parc public, mais bien dans le privé. 58% des étudiants vivent dans un logement du parc privé et 25% vivent dans le parc public.

Dans le privé, les loyers moyens atteignent 589 euros et 64% des étudiants déclarent renoncer à un logement pour des raisons financières. Nous le disons clairement, nous avons une responsabilité et des choix politiques forts doivent être pris, notamment pour contraindre le parc privé en attendant de rattraper urgentement le retard pris sur la construction de logements étudiants publics. Les décisions que nous devons prendre ne sont pas nouvelles. Nous devons étendre l'encadrement strict des loyers, incluant le meublé, sur l'ensemble de la Métropole avec des contrôles renforcés.

Réguler les locations touristiques type Airbnb en réduisant drastiquement leurs plages de location dans les secteurs sous tension, là aussi sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous devons également prendre en considération l'ensemble des charges qui ne font qu'augmenter pour eux, sans que leur compte en banque n'augmente.

Rien que pour leur mobilité, le pass TBM, c'est une augmentation de 2,8% depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour les étudiants de 28 ans. Pour ceux de plus de 28 ans, c'est l'abonnement tout public qui augmente de 3,1%.

Chers collègues, il ne s'agit pas de discours, mais de justice sociale. Les jeunes et les étudiants se mobilisent, comme en témoigne la pétition des jeunes communistes girondins qui a recueilli plus de 1 000 signatures. Ils exigent des actes. Nous, les élus communistes, porterons ces exigences dans chaque délibération, dans chaque vote. Parce qu'une Métropole qui abandonne sa jeunesse est une Métropole sans avenir. Ces remarques faites, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. POUTOU** : Juste pour dire que l'on avait prévu une note et qu'on la verse au PV. Et pour dire que l'on vote pour aussi la délibération.

### Intervention écrite de M. Poutou

*Nous approuvons ces subventions d'un total de 69 500 euros dans le cadre du fonds d'aides aux jeunes. Même si nous n'avons pas les moyens de mesurer la justesse de la répartition telle qu'elle est proposée. Nous votons pour. Cela ne règle rien une crise du logement qui frappe la jeunesse comme les couches populaires. Au-delà de ce fond d'aides, le problème est posé de mettre en place une politique qui se confronte avec la marchandisation de l'habitant, contre la gentrification donc pour la maîtrise des loyers (blocages, sanctions contre les abus...), avec une bataille pour un service public du foncier, avec une série de réquisition de bâtiments inoccupés, en stoppant les démolitions aberrantes des logements sociaux comme à Saige-Formanoir (Pessac) ou à Thouars (Talence) par exemples.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur Baptiste MAURIN**.

**M. MAURIN** : Merci Madame la Présidente. Juste pour rappeler quelques éléments et faire la démonstration que la Métropole se mobilise pour ses étudiantes et ses étudiants et que c'est un sujet qui nous préoccupe au plus haut point.

D'abord, sur le logement, rappeler que depuis mars 2021, nous avons un contrat d'objectif et d'orientation entre l'État, la Région, le CROUS et les bailleurs avec un objectif d'ici 2030 de construction de 6 000 logements. Ce sont 600 logements par an. Et pour l'instant, nous tenons la cadence. C'est un effort que nous maintenons, que nous coconstruisons et qui est jusqu'ici efficace.

Et puis, élargir un peu le propos en disant que la question de la précarité étudiante, avec un coût de la vie qui a augmenté, nous mobilise pleinement. Plusieurs dispositifs ont vocation à y répondre et nous essayons de les améliorer au fur et à mesure du temps.

D'abord, depuis 2021, nous avons lancé un appel à projets sur la précarité étudiante, en lien avec le FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes), en lien avec le Contrat local de santé, avec la Mission alimentation. Nous sommes passés d'une dotation initiale en 2021 de 60 000 euros à 80 000 euros. Aujourd'hui, c'est 15 associations qui sont accompagnées cette année, dont 3 qui sont accompagnées de manière pluriannuelle pour lutter contre la précarité alimentaire, contre la précarité en termes de santé, notamment la santé mentale qui est une priorité que la présidente a fixée, mais aussi sur l'isolement.

C'est un gros engagement. Nous avons eu la volonté de construire d'abord une structuration de réseau, avec un réseau d'associations portées par les étudiantes et les étudiants, mais aussi des associations qui ont vocation à accompagner la précarité d'une manière générale. Ce réseau permet aussi une montée en compétences et permet aussi une entraide entre associations pour lutter toujours mieux contre la précarité croissante.

Dire aussi que nous avons des projets recherche-action qui sont très ciblés sur l'observation de la santé étudiante avec l'espace santé étudiant de l'Université de Bordeaux et un projet de lutte contre l'isolement avec les architectes de la gratuité.

Et enfin, redire tout ce que nous avons fait en termes de mobilité, puisque vous le pointez. D'abord la tarification sociale de TBM, parce que certes il y a des augmentations de tarifs, mais il y a surtout une tarification sociale qui permet à beaucoup d'étudiantes et d'étudiants de bénéficier de tarifs extrêmement bas, si ce n'est de la quasi-gratuité. Et redire le travail que nous effectuons sur le plan vélo, sur

les mobilités douces, et le travail que nous effectuons aussi avec les établissements du campus, sur un plan inter-établissement qui mobilise 11 établissements, pour permettre davantage de mobilité douce entre les différents établissements. Nous savons aussi que cette question des mobilités et de l'accompagnement de mobilité douce, notamment du vélo et de la marche à pied sur le campus, permet aussi de soulager progressivement les étudiantes et les étudiants de ce coût.

Et enfin, redire que l'opération campus que nous avons accompagnée avec plusieurs dizaines de millions d'investissements, a vocation à chaque fois à cibler l'amélioration du campus, notamment sur des dispositifs d'aide de la vie quotidienne, sur des espaces comme l'espace Smart, ou l'espace le Pôle Marne, ou encore d'autres espaces qui accueillent par exemple des kinésithérapeutes, ou des espaces pour les étudiants pour leur permettre de faire du sport ou d'avoir des activités à moindre coût. L'engagement de la Métropole sur l'investissement de campus est à chaque fois tourné vers la vie étudiante, et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants les plus précaires pour qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions pour réaliser leurs études.

C'est une approche globale que nous avons, et le Fonds d'aide aux jeunes est pleinement mobilisé sur les questions d'extrême précarité, mais nous avons su dépasser aussi ce fonds et construire une politique plus globale pour accompagner cette précarité croissante. Nous pouvons considérer que ce n'est jamais assez, mais en tout cas la Métropole est pleinement mobilisée et continue de l'être pour accompagner ces étudiantes et ces étudiants, au côté, je le dis aussi, des communes qui sont concernées par les différents campus, qui elles aussi se mobilisent pour accompagner les associations qui se déplient sur ce territoire.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci beaucoup. La parole est au rapporteur, Monsieur PUYOBRAU.

**M. PUYOBRAU** : Merci Monsieur Jean-Baptiste MAURIN. Je crois que tu as abordé les différents outils mis à disposition des jeunes et des étudiants, plus particulièrement sur la Métropole. Mais pour répondre plus précisément à l'intervention du Parti communiste, s'agissant du logement et de la précarité, du déficit du logement en termes d'habitat, je vais en profiter pour vous inviter à prendre connaissance du rapport de la Cour des comptes de juillet dernier sur le soutien public au logement des étudiants. Il me semble qu'il met particulièrement en avant l'action de Bordeaux Métropole en matière de gouvernance d'une part locale, par rapport à la convention que nous avons passée avec la Région, le CROUS et notre établissement, s'agissant de produire du logement, tant nous sommes certains qu'il y a un gros déficit vis-à-vis de cela en termes de propositions faites aux étudiants.

Et je n'oublie pas non plus la conférence départementale HLM (Habitation à loyer modéré), où le sujet du logement étudiant est un sujet très prégnant.

Pour conclure, la Métropole n'abandonne pas sa jeunesse.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci.

Je lance le vote. Le rapport est adopté.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur**

**CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET,  
Madame CHOPLIN, Madame  
DELATTRE, Madame FERREIRA,  
Monsieur GUENDEZ, Madame  
HELBIG, Madame JAMET, Madame  
LECERF MEUNIER, Monsieur MARI,  
Monsieur POIGNONEC, Monsieur  
PUJOL, Madame RECALDE, Madame  
SAADI**

Délibération suivante. Monsieur PUYOBRAU.

**M. PUYOBRAU** : Oui, Madame la Présidente, il s'agit là du projet urbain du centre ancien de Bordeaux.

**M. PUYOBRAU**

**(n°99) Projet urbain du centre ancien de Bordeaux - bilan de la concertation préalable - Approbation -Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : C'est nous qui avions dégroupé. Peut-être que l'on était les seuls à dégrouper. C'est ce que j'avais compris, mais j'ai perdu toute motivation pour l'instant. Et je propose que cette intervention qui était prévue soit basculée sur le PV. Comme cela, cela fera rattraper un peu le temps que l'on a passé à discuter de comment on pouvait faire taire les associations qui contestaient la Métropole.

Je vous propose cela, de mettre sur le PV en vous disant quand même que l'on s'abstient sur cette délibération.

Intervention écrite de M. Poutou

*La délibération rend compte du bilan de la concertation préalable à un projet d'aménagement vieux centre de Bordeaux. Sur le coup, des problèmes de forme et de fond. Sur la forme : En réalité, le résultat est quand même ridicule : des "balades urbaines" auxquelles ont participé pas plus de 58 personnes, un questionnaire en ligne auquel ont répondu 230 personnes, des ateliers auxquels ont participé 35 personnes. Bon c'est vrai, il s'agit d'une critique que nous formulons très régulièrement quand un avis nous est demandés sur un bilan de concertation. Cela relève plus à notre avis d'une opération de communication que d'une réelle concertation. Certes, l'institution n'est pas complètement responsable de cette faible participation des habitants, les raisons de cette absence sont multiples et complexes. Mais ne pas souligner la difficulté, ne pas chercher à modifier le dispositif, ne pas relativiser ce type de concertation qui exprime que trop peu l'opinion large. Car en quoi ces quelques personnes représentent un échantillon des habitants de la ville ? Sur le fond : les préconisations retenues relèvent de l'évidence, plus de plantes, des mobilités douces, dynamiser les commerces... Tout cela nous semble bien éloigné de la réalité qu'on retrouve lorsqu'on se balade en ville ou que l'on y vit. Pas un mot sur les inégalités sociales qui sautent aux yeux dans les rues du centre-ville. Pas un mot sur la gentrification, notamment du quartier de Saint Michel. Pour le coup, le seul résultat intéressant apparaît à partir de la page 25. Un des plus gros problèmes qui ressortent est celui du logement. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle : la flambée des prix des loyers, les logements insalubres, le problème des logements en location de tourisme*

(Airbnb)... Après 6 ans de mandature, les problèmes n'auront pas été réglés, ni même avoir inversé les tendances. Sur les autres sujets, évidemment, se pose la question des mobilités, c'est à dire, en finir avec le tout-bagnole ; se pose la question de la végétalisation, mais on sait très bien que d'un autre côté, ça continue à bétonner et l'artificialiser des sols. Nous sommes en désaccord avec des choix politiques sont bien dans une ligne gestionnaire libérale, sans jamais remettre en cause les inégalités sociales qui sont la conséquence d'un système de spéculation immobilière, d'affairisme des bâtisseurs et promoteurs.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur POUTOU.

Je mets aux voix. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZAUZ, Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Madame HELBIG, Madame JAMET, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Madame SAADI**

Délibération suivante, Madame la secrétaire de séance, Madame Claude MELLIER, qui reprend la main.

**Mme MELLIER** : Madame Brigitte BLOCH, stade nautique de Mérignac, protocole d'accord, cause légitime Covid, décision, autorisation.

**Mme BLOCH**  
(n°107)      **Stade nautique de Mérignac - Protocole d'accord cause légitime Covid**

**Madame BLOCH** : Je vous propose de répondre aux questions.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Très bien, Madame BLOCH. Y a-t-il des questions ? Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais voter contre cette délibération par un principe assez simple. Vous allez, j'espère, comprendre. L'origine de la pandémie, et de la plandémie, c'est quand même le Gouvernement. Je le dis corrompu, vous faites ce que vous voulez avec votre imaginaire et votre connaissance. De mon côté, je trouve cela absolument anormal que l'on fasse subir les coups de ce qu'instille l'État par sa campagne de peur, de tout ce qu'il a fait, que ce soit tout ce qui était inutile et qui ont été prouvés dans le monde entier. En particulier par le Professeur John IOANNIDIS, pour commencer, avec ce que l'on appelle le confinement.

Bref, on s'est retrouvé avec des gens dans la peur. On a aujourd'hui un manque à gagner dans cet établissement. Et puis, on a une demande de prise en charge. Et je pense que, de ce côté-là, question principe, ce n'est pas à nous de payer tout cela. C'est vraiment l'État qui a, lui, la capacité de créer de l'argent en faisant un claquement de doigts et de commencer à dire : on s'excuse, on s'est trompé, et ainsi de suite. Ils ne le feront jamais parce qu'ils sont tous corrompus, là-haut.

C'est assez simple. Dans ces décideurs, j'espère que le peuple français sera de nouveau un peu plus souverain à l'avenir. Parce qu'il est grave, aujourd'hui, de voir dans la situation actuelle de la France ce qui se passe.

On fait payer aux contribuables quelque chose dont normalement la charge revient à l'État. J'espère que la prise de conscience fera que cette délibération ne soit pas votée du tout et que l'on fasse réellement un appel avec une motion auprès du Gouvernement actuel pour que ce soit pris en charge par l'État. C'est cela que je voulais dire avant tout. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Juste pour dire que l'on vote contre pour des raisons peut-être un peu différentes. Et pareil, la note pour le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous désapprouvons la méthode et même le fait d'indemniser (700 000 euros quand même !). Nous sommes en désaccord avec les conclusions du protocole. Il devrait y avoir à minima une discussion sur le fait d'indemniser des sociétés, pas au cas par cas mais déjà sur le principe. Cette affaire est mêlée dans un paquet de 165 délibérations, avec des centaines, des milliers de pages. On ne voit pas comment des élu-es peuvent décemment et sérieusement avoir un avis sur de telles situations qui relèvent de dossier financier à étudier. Avec les éléments que nous avons et la façon dont cela nous est présenté, nous décidons de voter contre.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur POUTOU.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

#### **Majorité**

**Contre : Monsieur MORISSET,  
Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Madame BONORON, Monsieur CAZENAVE,  
Monsieur EGRON, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG,  
Madame JAMET, Madame LOUNICI,  
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,  
Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame SAADI, Monsieur TOUZEAU**

Mes chers collègues, comme je sais pouvoir compter sur la bienveillance de chacun, certains d'entre vous ont noté que je n'avais pas voté la délibération concernant le protocole avec Vélocité. Il est bien évident que c'est une erreur de manipulation de ma part.

La délibération suivante, Madame la secrétaire de séance. La bienveillance de Monsieur SALLABERRY. Merci, Monsieur SALLABERRY, de veiller au grain en toutes circonstances.

**Mme MELLIER** : Madame Andréa KISS, Bordeaux-ZAC, Bordeaux Bastide Niel, acquisition d'emprises foncières auprès de la SNCF Réseau et SNCF Voyageurs pour

passage de la future ligne de bus express H, circulaire des boulevards, et aménagement de Brazzaligne. Décision, autorisation. Il y a le dépôt de Monsieur Fabrice MORETTI.

**Mme KISS**

(n°120) **BORDEAUX - ZAC Bordeaux Bastide Niel - Acquisition d'entreprises foncières auprès de la SNCF RESEAU et SNCF VOYAGEURS pour passage de la future ligne de Bus Express H - circulaire des boulevards - et aménagement de la Brazzaligne - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais voter pour cette délibération, mais j'ai une question qui me semble, peut-être dans l'intérêt général, d'essayer de gagner du temps. Vous avez parlé de dix ans de négociation, et je me pose la question : pourquoi on n'est pas allé chercher la partie plus au sud de cette zone que vous avez bornée à deux routes séparées pour essayer de travailler sur le plus long terme encore, puisqu'il reste une partie des voies sur la partie sud. Je ne vois pas trop l'efficacité dans cette délibération. C'est déjà un début, mais cela aurait été sympa d'essayer de savoir pourquoi la SNCF voulait garder cette zone au sud. J'espère avoir une réponse de ce côté-là. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : On s'abstient, et note pour le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

*Nous choisissons de nous abstenir (nous aurions pu voter contre) car l'acquisition de ces deux parcelles modestes s'inscrit dans une vaste opération de construction que nous ne partageons pas. Nous n'avons pas de souci en soi avec l'acquisition de petites parcelles auprès de la SNCF, surtout pour développer derrière une ligne de bus. Mais pour en faire quoi ? Nous n'approuvons pas la méthode de la métropole, le principe de mettre vote des délibérations sans avoir un plan global, sans permettre aux élu-es d'avoir une vision d'ensemble de la situation.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur POUTOU, je lance le vote. Madame MELLIER, pardon.

**Mme MELLIER** : J'avais demandé à intervenir.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Excusez-moi Madame MELLIER. Comme vous êtes secrétaire de séance, je ne vois pas votre demande.

**Mme MELLIER** : Oui, c'est cela le problème. Je comprends.

Je ne ferai pas de détour. Je veux exprimer ici mon agacement face à cette délibération. Une fois de plus, notre établissement rachète du foncier ferroviaire pour en détourner la fonction initiale. Depuis de nombreuses années, j'ai demandé au titre de ma fonction et de mon groupe qu'un état des lieux du foncier ferroviaire soit réalisé et qu'une analyse précise des usages futurs soit menée, en priorisant systématiquement la fonction ferroviaire. Or, rien de tout cela n'est fait. Nous continuons d'avancer à

l'aveugle. Que SNCF Réseau brade son foncier sous injonction de l'État est déjà un problème, mais que nous participions à cette politique mortifère en l'affectant à autre chose que du ferroviaire est pour le moins préoccupant. Petit à petit, nous détricots ce foncier et une fois qu'il a disparu, il sera impossible de refaire du ferroviaire en zone dense. Je vous renvoie à la situation du MIN (Marché d'intérêt national), qui auparavant recevait des wagons de marchandises de légumes et de fruits. Maintenant, on construit sur les voies ferrées et on ne peut être alimenté que par les camions et les voitures, donc fini le fret.

Je suis d'autant plus agacée que lundi, nous avons inauguré la gare de la Médoquine et que dimanche, un train de voyageurs s'y est arrêté pour la première fois depuis 1949. Pendant 40 ans, les communistes, leurs élus ici à la CUB, puis à la Métropole, se sont battus pour cette réouverture en lien avec l'activation de la ligne de ceinture. À l'époque, qu'est-ce que l'on n'a pas entendu ? Nous étions dépassés, tournés vers le passé. J'ai même entendu à l'époque un élu écologiste affirmer dans cette Assemblée que nous n'avions rien compris aux évolutions de la mobilité. Vous voyez, mes chers collègues, nous avons les épaules larges, l'échine souple, mais surtout la tête dure, et nous ne boudons pas notre plaisir de voir nombre de nos collègues s'attribuer aujourd'hui la paternité de cette bataille. Les convertis de la dernière heure ont toujours quelque chose d'amusant, surtout à six mois des élections municipales.

L'essentiel, c'est que le RER ou le SERM se développe dans notre département et que la gare de la Médoquine, comme la halte d'Arlac ou du Bouscat soit ouverte et mise à disposition de nos concitoyens.

Alors, arrêtons-nous de considérer le foncier ferroviaire comme une simple aubaine urbaine. Posons-nous, réfléchissons, projetons à 20 ans ou 30 ans pour savoir si ce foncier ne sera pas nécessaire aux besoins des voyageurs ou du fret. Arrêtons de foncer tête baissée et faisons enfin de la véritable prospective ferroviaire.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame KISS.

**Mme KISS** : Juste pour répondre à Monsieur Marc MORISSET. Probablement que c'est parce qu'il n'y en avait pas besoin, néanmoins, je ferai vérifier ce point et je te dirai exactement ce qu'il en est. Si le périmètre a été arrêté sur cette emprise-là, c'est que c'était l'emprise dont on avait besoin.

Pour répondre à Madame Claude MELLIER, j'entends ses arguments. On peut légitimement penser qu'au bout de 10 ans de négociations, la SNCF savait ce qu'elle faisait et que pour la consoler, pour adoucir sa peine, je rappelle que ce que l'on achète, c'est aussi pour faire du transport en l'occurrence, du bus express et des modes doux puisqu'il s'agit de la Brazza ligne.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Je lance le vote qui avait déjà été lancé.

Le vote est terminé. Je vous remercie.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**  
**Contre : Monsieur BAGATE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER,**

**Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER**  
Ne prend pas part au vote : Madame BONORON, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MORETTI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Madame TERRAZA

Délibération suivante.

**Mme KISS**

(n°136) **Mise en œuvre de la démarche labellisation Bâtiment Frugal Bordelais**  
- Convention de partenariat pour le financement des missions d'animation et d'instruction - Décision - Autorisation

**Intervention écrite de M. Poutou**

*Nous partageons la préoccupation de construire plus durablement, avec le souci du respect de l'environnement (sans oublier les priorités sociales). Mais ce dispositif nous paraît peu convaincant. Pourquoi passer par un prestataire (une société privée, laquelle ?) pour « encourager » les bâtisseurs ? Cela représente 500 000 euros en 3 ans (c'est estimatif). Pourquoi les collectivités, les pouvoirs publics n'imposent-ils pas les règles environnementales qui leur semblent nécessaires ? Pourquoi ce ne sont pas les services publics qui gèrent ces histoires de « label frugal » ? Nous ne sommes pas d'accord avec la méthode. Nous votons contre*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Il faut voter la délibération 136 sur la démarche Bâtiment frugal qui est regroupée, mais il faut toutefois la voter. La délibération est adoptée

**Majorité**

Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MILLET, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONORON, Monsieur ESCOTS, Monsieur FARNIER, Monsieur FEUGAS, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI,

Madame MELLIER, Madame PAVONE,  
Monsieur POIGNONEC, Monsieur  
PUJOL, Monsieur RAUTUREAU,  
Monsieur SALLABERRY, Madame  
TERRAZA

**Mme MELLIER** : Madame Andréa KISS, Bordeaux – Projet Brazza – Délibération portant modification de la délibération n° 2022-127 en date du 25 mars 2022 relative à la demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe – Décision – Autorisation.

**Mme KISS**

(n°138) BORDEAUX - Projet Brazza- Délibération portant modification de la délibération n°2022-127 en date du 25 mars 2022 relative à la demande d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Merci Madame Andréa KISS de préciser que l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine n'a pas cherché à retenir mes trois critères que j'avais proposés à l'époque et que je reprends encore une fois, en parallèle de toutes les autres délibérations qu'en général sont proposées par Madame Véronique FERREIRA au sujet des VEFA.

Je vais redire à peu près la même chose c'est-à-dire que là, on avait l'occasion de faire quelque chose un peu différent où on aurait pu sauvegarder un peu plus tout ce qui est biodiversité et puis travailler sur l'autonomie alimentaire. Il faut dire que l'on est sur 96 millions d'euros, toujours sans retour pour les habitants du côté de mes critères que j'avais dits.

Puis, cela me permet de rappeler que sur le total de ce Conseil, on n'a pas passé en délibération énormément de logements où on aurait pu faire aussi la même chose sur cette politique résiliente à ma façon, c'est-à-dire résistante plutôt et cela représente plus de 900 logements concernés juste dans ce conseil. Je le rappelle au bout des 6 ans de mandature, cela commence à faire vraiment beaucoup. On aurait pu faire quelque chose de beaucoup plus intéressant sur le projet métropolitain vis-à-vis de ces aspects de la politique de la transition et de la souveraineté alimentaire. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : Comme d'habitude, pour dire que l'on met la note au PV et on vote contre.

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous sommes plus que sceptiques sur la politique urbanistique menée par la métropole, voire très critiques. Nous contestons la densification et les politiques libérales du logement, du côté de Euratlantique, de Bastide Niels, de Ginko... comme ici à Brazza, nous ne partageons pas la façon dont les affaires sont menées. Tout en reconnaissant bien sûr qu'il y a besoin de loger des gens, notamment parmi les plus en difficultés socialement. Avant d'acter la DUP il nous*

*semblait nécessaire de préciser les intentions en termes de logements sociaux, d'espaces vitaux, d'équipement et structures publiques pour garantir des conditions de vie correctes pour les futur-es habitant-es et usager-es du quartier. Nous votons contre.*

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame Andréa KISS.

**Mme KISS** : Très rapidement pour répondre à Monsieur Marc MORISSET, il faut se rappeler que sur ce secteur de Brazza, on a des terrains qui ne sont pas de très, très bonne qualité et que je ne suis pas sûre que d'y cultiver des fruits et des légumes soit la meilleure idée du monde.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame KISS.

Je lance le vote. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Abstention : Monsieur MORISSET**  
**Contre : Monsieur POUTOU**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONORON, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur MARI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur THONY**

La délibération suivante.

**Mme KISS**

**(n°141) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de BORDEAUX pour la première phase du projet de réhabilitation du complexe de dalle de l'îlot 3 terrasse Koenig au sein du quartier Mériadeck - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le dossier

**M. HURMIC** : Je donne la parole à Madame Anne FAHMY.

**Mme FAHMY** : Merci Monsieur le Vice-président Pierre HURMIC. Mériadeck, on est tous ici en son cœur, un quartier emblématique classé au monument historique, mais on le sait tous aussi largement délaissé. Vous engagez aujourd'hui une réhabilitation partielle qui est limitée dans une part à l'esplanade Charles de Gaulle et là aujourd'hui à la terrasse Koenig. On le sait, on s'attaque à la terrasse Koenig, c'est l'îlot le plus facile à traiter puisqu'il relève exclusivement de nos collectivités. Alors vous allez me dire : il faut bien commencer par un bout, c'est un bout le plus facile, commençons par celui-là, mais au moment d'ouvrir cette réhabilitation de l'îlot Koenig, nous, ce que l'on aurait voulu entendre et on le demande depuis le début du mandat, ce n'est pas une nouveauté, vous le savez. Quand on a entamé ce mandat en 2020, on avait proposé un plan global pour Mériadeck. C'est toujours une demande que nous portons parce qu'on le sait, le vrai problème est ailleurs, sur le reste de la dalle, vétuste, enclavée, peu accessible, dangereuse parfois et illisible bien souvent.

Le temps long devient aussi un facteur d'aggravation pour cette dalle. Ce quartier central reste un angle mort de la stratégie urbaine de Bordeaux. Nous voulions, nous, et nous voulons toujours défendre le fait de rendre Mériadeck un quartier vivant, un quartier accessible et pleinement réinvesti par les Bordelais et par les métropolitains. Il nous faut pour cela un véritable projet d'ensemble qui dépasse la seule requalification d'aujourd'hui et qui s'attaque aux usages, à l'inclusion, à l'attractivité.

Si on parle aujourd'hui de la terrasse Koenig, il faut que l'on parle de Mériadeck et il faut que l'on donne des perspectives pour Mériadeck. C'est le moment ou jamais, aujourd'hui, parce que maintenant on touche à la fin de ce mandat, de se dire que oui, bien sûr, on commence par le plus facile, mais que oui, enfin, on va s'intéresser aussi au plus important, que l'on va mettre de la végétalisation massive pour atténuer la minéralité de la dalle, que l'on va créer des équipements pour les familles, des espaces de jeux, des lieux de détente et que l'on va mettre des lieux de vie et de sociabilité, des zones de restauration peut-être, des activités commerciales, des activités sportives, des activités culturelles et pourquoi pas de nouveaux usages pour le toit du centre commercial. Oui, on commence par le plus facile, mais ce que j'attends et ce que je voudrais entendre aujourd'hui, c'est oui, on va lancer un grand projet urbain pour Mériadec et oui, ensemble, on va sauver Mériadeck. Merci.

**M. HURMIC** : Je passe la parole à Madame Béatrice SABOURET.

**Mme SABOURET** : Merci Monsieur le Président Pierre HURMIC. Je vous remercie. De la même façon, c'est vrai que cette délibération, c'est l'occasion d'élargir le sujet et de l'inscrire dans un cadre plus global de l'avenir du quartier Mériadeck, comme vient de le dire d'ailleurs Madame Anne FAHMY. Je ne sais pas si on mesure que Mériadeck, c'est un quartier assez singulier au sein de notre ville. Il est plutôt unique en son genre et c'est bien plus qu'un aménagement paysager tel que l'on semble le réduire aujourd'hui.

Je ne vais pas redire la totalité ou énumérer la liste de ses atouts, mais ici, on est dans un quartier qui regroupe toutes les administrations majeures. C'est de nombreux logements aussi. C'est un centre commercial emblématique. C'est une bibliothèque. C'est aussi, je crois que l'on oublie de le dire, c'est plusieurs milliers d'emplois et plusieurs milliers de personnes qui traversent ce quartier parce qu'il est aussi desservi par le tramway. Il en fait un vrai nœud de vie et d'activité.

Si je rappelle succinctement ces données extrêmement simplifiées, c'est pour insister sur le fait que le sujet, ce n'est pas seulement le traitement d'une dalle. Pourtant, aujourd'hui, comment ce quartier est-il traité ? Ce sont des interventions fragmentées, des interventions ponctuelles souvent improvisées. Ici, quelques ganivelles. Là, un cani-parc expérimental. Demain, une halle réaménagée, mais en aucun cas, ces actions-là ne s'inscrivent dans un projet global et avec une vision un peu plus systémique, dirais-je. Pourtant, c'est un quartier qui mérite une vraie ambition. Un projet qui mérite d'être revu de manière globale, de manière concertée et qui redonne tout son sens à ce quartier emblématique de notre ville, mais qui surtout s'inscrit pleinement dans les mutations profondes que vit la ville.

On a, cette fois-ci, une opportunité de transformer ce quartier un peu atypique en un quartier en phase avec son époque qui puisse être à la fois respectueux de son patrimoine, respectueux de l'environnement, innovant dans ses usages, dans ses lieux de vie qui créent des lieux de vie qui soient ouverts sur le reste de la ville.

Alors, ce que j'appelle de mes vœux aujourd'hui, c'est que nous avons ici une belle opportunité qui s'offre à nous et j'espère que vous saurez la saisir et que vous ne le gâcherez pas. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Madame JAMET.

**Mme JAMET** : Chers collègues, en 2020, le maire de Bordeaux s'était engagé de travailler sur la question de Mériadeck, lieu qui a été abandonné pendant 40 ans, qui pourtant, l'idée de Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS à l'origine de faire de ce quartier un quartier piéton était assez innovante pour l'époque, particulièrement innovante même, je dirais. J'avais même trouvé un jour, dans un document qui avait été exposé aux archives, qu'à l'époque, Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS parlait déjà de la Métropole millionnaire, c'est pourquoi il voulait faire aussi ce quartier pour centraliser toutes les administrations, faire un centre d'affaires et qu'il y ait une pluralité d'activités. À cette époque, on peut dire que c'était visionnaire.

Les années qui ont suivi ont laissé Mériadeck à l'air libre, sans suivi particulier, sans organisation et surtout sans structuration. Par-là, j'entends la complexité foncière de Mériadeck. Ce qu'a fait le maire de Bordeaux, la ville de Bordeaux avec la Bordeaux Métropole, c'est de lancer une demande, une étude sur la question foncière, et vous le savez, elle est complexe et variée. Ces études ont été menées et sont encore en cours pour affiner les choses. Il y a aujourd'hui 14 îlots sur Mériadeck, et ce que l'on a décidé de faire, c'est d'aller sur les parties simples, c'est-à-dire la partie centrale, espace vert qui, on sait, est le maître d'ouvrage et la ville de Bordeaux, c'est comme cela. Par contre, sur les autres parties, ce n'est pas que la ville de Bordeaux.

On met toutes les personnes autour de la table, et à commencer par les collectivités publiques parce que l'on peut s'entendre plus facilement entre collectivités publiques ou de l'État, d'ailleurs, territorial et local, pour travailler d'où l'espace Koenig sur lequel on travaille en priorité.

Ensuite, il est de notre devoir de se doter d'outils qui permettront d'accompagner les copropriétés de Mériadeck, savoir comment on va travailler ensemble, qui va prendre en charge les travaux, se faire rembourser ou pas. Toutes ces questions doivent être posées sur la table en concertation avec tous ces copropriétaires qui sont publics et privés.

Si rien n'a été fait pendant 40 ans, ce n'est pas en 3 ans que l'on arrive à finaliser cela. J'en appelle vraiment à votre responsabilité de conscience sur la complexité du problème. On ne peut pas dire que c'est un angle mort de la stratégie urbaine de la ville de Bordeaux ou de Bordeaux Métropole.

Ce que l'on peut dire que c'est un sujet complexe, que l'on a pris à bras-le-corps, et je pense que l'on ne peut pas dire que l'on a mis quelques ganivelles par-ci, par-là. Je pense que les travaux qui sont en cours aujourd'hui, l'affluence qu'il peut avoir déjà sur les lieux de vie qui ont été créés, des tables. Il n'y avait pas de table sur l'esplanade de Mériadeck, pourtant, lieu de vie avec beaucoup d'employés, comme il a été dit, pour pique-niquer, pour s'aérer, pour s'asseoir, pas de bancs, pratiquement, pas de tables. Là, maintenant, il y en a. Il y avait quelques petits bancs. Là, aujourd'hui, on peut dire qu'il y en a.

L'accessibilité a été revue aussi, notamment l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, mais les cheminements, ils n'y étaient pas, avec les racines, etc.

Tout cela est en cours de réalisation. Oui, on commence par l'îlot le plus facile, mais qui n'aurait pas commencé par l'îlot le plus facile, entre nous, soit dit ? Et il faut bien commencer à un moment donné.

C'est ce qui se fait aujourd'hui, tout en ayant une vision globale des choses et que l'on amène aussi aux copropriétés. Cela prendra encore de nombreuses années avant que l'entièreté de Mériadeck soit rénovée, bien entendu, mais le fond du sujet, c'est de faire de ce lieu un lieu de vie et que cela ne soit pas qu'un lieu de vie pendant les heures de bureau. C'est bien la volonté du maire de Bordeaux, c'est bien la volonté de la Métropole que de faire cela.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : C'est très court. On a décidé de s'abstenir, mais c'est sur la question qui nous paraissait être le sujet de la délibération, c'est-à-dire la décision de maîtrise d'ouvrage. Cela nous apparaissait une délibération très administrative qui applique une réglementation. On s'abstient.

Après, on n'était pas du tout dans le débat sur le réaménagement ou le sauvetage du quartier Mériadeck. On n'était pas du tout sur cette discussion-là. On pensait que c'était juste administratif, mais *a priori*, cela devait l'être. On s'abstient et puis on en reste là pour les explications.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. DUPRAT** : J'ai juste une petite question technique, là, tout d'un coup. La terrasse du général Koenig, c'est laquelle ? Cela tombe bien. J'avais compris que sur les terrasses de Mériadeck, il y avait une extrême urgence. C'était front du Médoc. C'est en cours. La vraie urgence, c'est front du Médoc, parce que cela risque de s'écrouler dessous et que cela nous coûte quand même plusieurs millions d'euros tous les ans en étais... C'est une deuxième urgence.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame KISS.

**Mme KISS** : Très rapidement, parce que notre collègue a répondu à beaucoup d'interrogations. Je pense que l'on est tous d'accord sur le fait que ce quartier a besoin d'être régénéré pour employer un terme positif à tout point de vue, notamment par rapport au danger que représente une partie de ses revêtements ou de sa structure. J'ai un peu de mal à entendre que l'on bricole et que l'on improvise. Je trouve que c'est faire insulte au travail de l'ensemble des cadres qui travaillent sur ce projet. Il y a bien un plan global. D'ailleurs, on l'a abordé en commission et on s'est proposé d'ailleurs de le présenter lors d'une prochaine commission. C'est sous cette mandature que les travaux ont démarré. Un, parce qu'il y avait urgence. Deux, parce que l'on ne peut pas tout faire d'un coup et qu'il faut bien mettre le pied dans la porte et cela ne pourra se faire que par face, parce que, vu l'ampleur des surfaces à traiter, je ne vois pas comment on pourrait faire tout cela d'un seul bloc, et tout cela fait effet, bien évidemment, avec beaucoup de pragmatisme.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Pardonnez-moi, j'ai oublié de donner la parole à Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC** : Compléter en deux mots ce que vient de dire Madame Delphine JAMET et Madame Andréa KISS puisque Madame Delphine JAMET m'a fait parler, je le dirai

en direct, qu'il y a une vraie ambition de la part de la ville de Bordeaux et de son maire de faire de ce quartier Mériadeck un vrai quartier à part entière. C'est actuellement un quartier à part, pratiquement une île, difficile d'accès avec le reste de la ville. Je tiens à vous rassurer. Oui, nous avons une vraie ambition pour Mériadeck, d'en faire un quartier à l'heure du XXI<sup>e</sup> siècle ce qu'il n'est pas aujourd'hui.

Je comprends que vous n'ayez rien fait pendant 40 ans parce que c'est très compliqué. Des problèmes de domanialité, une partie appartient à la ville, l'autre à la Métropole. Une autre partie appartient aux copropriétés. On ne commence pas forcément par le plus facile, même par le plus évident. Il faut bien commencer à un moment donné et nous commençons par ce qui est pour nous totalement évident et urgent.

Pour répondre aussi à notre collègue Monsieur Christophe DUPRAT, c'est vrai qu'il y a des urgences. Dommage qu'elles n'aient pas été traitées plus tôt, mais en tout cas, nous en héritons et nous allons les traiter avec le degré d'urgence que ces aménagements méritent.

Je tiens à vous rassurer, puisque c'était notamment votre question, Madame Béatrice SABOURET, on ne va pas bricoler autour de Mériadeck, mais nous avons une ambition pour Mériadeck et on commence. Il faut bien commencer à un moment donné et croyez-moi, cela va se poursuivre au cours des années qui viennent.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur HURMIC. Je lance le vote.  
La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

**Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame FERREIRA, Monsieur GUENDEZ, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL**

**Mme PAPIN**

(n°142) Volontariats de solidarité internationale à Douala (Cameroun) et à Hyderabad (Inde)- Service Civique de réciprocité à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais voter abstention sur cette délibération. Je pense que les premières années, on peut voter pour, mais il faut savoir à terme ce qui peut ressortir de ce genre de réciprocité dans un sens comme dans l'autre. Dans un sens, cela peut être très, très positif, mais dans l'autre sens, on a vu ce qui s'est passé des fois sur la notion de France-Afrique. Je pense qu'il faut être vigilant sur les associations qui œuvrent. On a vu cela en particulier sur un lobby citoyen déjà formé. On est, par exemple, sur les soins palliatifs. C'est juste un exemple, mais on peut chercher d'autres choses là-dessus. Je pense qu'il faudra être vigilant à terme. Ce qui est bien aussi, c'est que s'il y a eu deux ans de travaux qui ont été faits dans ce sens, c'est que l'on ait un petit bilan sur le positif comme le négatif et de ce côté-là, je pense que cela ne peut qu'enrichir le débat pour, soit continuer plus fortement, soit, au contraire, faire quelque chose *a minima* parce que les choses ne se passent pas tout à fait comme on le pense. Ce n'est pas parce qu'il y a une notion de volontariat. Ce n'est pas parce qu'il y a une notion d'étudiants. Ce n'est pas parce qu'il y a une notion de « jeunes personnes ». Je pense qu'il faut mesurer ce qu'il peut y avoir d'ailleurs comme intention à terme.

Je suis toujours très, très vigilant avec, en particulier, ce qui s'était déjà passé sur Saint-Médard-en-Jalles, avec les puits du désert, c'est-à-dire que l'on va marchandiser l'eau. On peut faire de l'assainissement dans certaines contrées et on va marchandiser l'eau. On va peut-être aussi marchandiser certains soins. Je pense qu'il faut être vigilant et regarder ce qui se passe réellement sur ce travail de volontariat.

Voilà, c'était juste par rapport à cela que je mettais un bémol. N'y voyez pas de choses malveillantes. C'est plutôt, au contraire, une question de transparence sur laquelle j'aborde ce sujet. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : On vote contre et on laisse une note sur le PV. Le contre, c'est juste pour dire que l'on n'a rien contre, évidemment, la solidarité internationale. C'est quelque chose que l'on approuve complètement, mais on a un désaccord sur les contrats de travail pour les jeunes concernés. Nous ne sommes pas pour les services civiques. Nous sommes pour des contrats qui assurent une rémunération et un statut correct. Nous, c'est ce désaccord-là que l'on a dans le contenu de la délibération et c'est cela qui explique notre vote contre.

*Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous n'avons pas de souci avec le principe de coopération culturelle ou économique avec la ville de Douala au Cameroun (même si la situation est là aussi dramatique, avec une guerre qui dure depuis des années, avec un régime si peu démocratique) ou avec l'Inde. Ici n'est donc pas la question même s'il y aurait beaucoup à discuter sur le rôle de ces coopérations. Nous votons contre parce que nous ne sommes pas d'accord avec le revenu des jeunes qui*

sont recrutés en VSI ou service civique. Leur revenu mensuel est déclaré à 1200 euros (indemnités comprises) ce qui est en dessous du smic. Nous ne pensons pas que ce soit correct, même si c'est légal, même si leurs conditions de vie et de travail sont atypiques, nous pensons au contraire que les collectivités devraient respecter les jeunes qui s'engagent d'une manière ou d'une autre, en les rémunérant décemment. Nous ne le défendons pas seulement pour les jeunes, mais pour toutes et tous, des contrats de travail qui assurent une rémunération suffisante et un statut d'emploi correcte.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame Céline PAPIN.

**Mme PAPIN** : Oui, vraiment très brièvement. Monsieur Marc MORISSET, je pense qu'il mélange plusieurs sujets dans son intervention et que cela serait difficile d'y répondre.

Sur le deuxième point, je pense que l'insertion professionnelle des différents volontaires qui se sont succédé dans le cadre de nos accords de coopération démontrent bien en quoi cela a été un véritable levier pour eux d'expérience.

Je suis en désaccord complet avec ce qu'a pu indiquer Monsieur Philippe POUTOU.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Je lance le vote.

**Majorité**  
Abstention : Monsieur MORISSET  
Contre : Monsieur POUTOU  
Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame FERREIRA, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Monsieur TRIJOULET

**Mme PAPIN**

(n°144) Attribution de subventions à des actions spécifiques en gré à gré dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame SABOURET.

**Mme SABOURET** : Merci Madame la Présidente. Dans cette délibération, je voudrais attirer l'attention sur le projet qui est soutenu par Bordeaux et qui concerne la ville de Ramallah, ville jumelle de longue date, d'ailleurs. Il s'agit de subventionner un projet de construction d'une conduite des eaux usées. J'ai une question : Est-ce que la ville a demandé son avis à la Métropole quand en juin dernier, elle a décidé de suspendre le jumelage avec Ashdod ? Car le sujet est bien celui-ci : la rupture de l'équilibre des partenariats bordelais entre des territoires dont nous connaissons tous la situation de part et d'autre. Il y a ici un deux poids, deux mesures, une dissymétrie qui est pratiquée par Bordeaux et qui n'est pas de nature à créer de l'apaisement et je le regrette profondément. Soyons clairs, et à toutes fins utiles, nous ne remettons pas en cause la coopération de Bordeaux avec Ramallah. Nous ne remettons pas en cause cette

coopération. Je rappelle qu'elle est de longue date. Elle date de 2007, et je rappelle également que c'est Monsieur Alain JUPPÉ qui en était à l'origine.

Non, aujourd'hui, de toute évidence, nous voyons bien qu'il s'agit d'un acte politique à l'approche d'échéances électorales, et ce mélange des genres est aussi regrettable que condamnable.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Je pense qu'il n'y a pas de lien. La Métropole n'a pas à donner son avis et a demandé au maire de Bordeaux d'intervenir, d'agir. Le maire de Bordeaux et son conseil municipal sont souverains sur les décisions qui concernent la ville de Bordeaux. Je crois que vous avez déjà eu des échanges au sein du Conseil municipal sur ce sujet. Ici, nous sommes à Bordeaux Métropole. Le sujet est tout autre.

**Mme SABOURET** : Je suis étonnée, Madame la Présidente, parce que la subvention est accordée par la Métropole. De ce fait, c'est quand même « le payeur ». Cela ne me paraît pas tout à fait anormal. Nous voyons que, dans d'autres circonstances, elle intervient, elle donne son avis, ce qui ne me choque pas d'ailleurs, là où, parfois, cela choque. C'est un acte qui est symbolique et nous ne voilons pas la face, nous en sommes tous conscients. Peut-être que nous n'aborderions pas ce sujet s'il ne s'agissait pas des territoires dont nous parlons et ce sont des sujets suffisamment sensibles pour que, précisément, nous ne nous en fassions pas ici des sujets politiques et que nous soyons absolument neutres.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Je crois que c'est précisément ce que vous êtes en train de faire.

**Mme SABOURET** : Non. Ne jouez pas au pompier pyromane parce que c'est vous qui avez probablement choisi à dessein. N'inversons pas les rôles.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Écoutez, Madame SABOURET, ici, nous ne sommes pas au Conseil municipal de Bordeaux. Je crois qu'il y a un conseil municipal dans quelques jours pour régler ce sujet, pour l'instant ce qui convient.

Est-ce que Madame PAPIN, vous avez des choses à ajouter ou on passe au vote ? Évidemment, ne jouons pas aux pompiers pyromanes.  
Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU** : On avait prévu de verser une note sur le PV en votant pour cette subvention. Puis aussi pour dire, puisque le sujet politique est venu et que les pompiers pyromanes, cela ne nous dérange pas, l'attitude ou le choix qui a été fait par la ville de Bordeaux, même si on peut le considérer comme juste, symbolique et insuffisant, on l'approuve, parce que c'est quand même une marque, ou un signe de solidarité ou un signe d'humanité face au génocide qui a lieu en ce moment. Il y a une guerre coloniale. Il y a un peuple qui est massacré, qui est bombardé depuis deux ans et il y a bien un moment donné, des attitudes ou des choix à faire, et on peut aussi remercier qu'il y ait des collectivités qui essaient de se positionner.

On préférerait que cela aille plus loin, qu'il y ait l'expression d'une solidarité plus forte, qu'il y ait le drapeau palestinien qui soit sur la façade. On a compris que les préfectures ne voulaient pas, parce qu'il y a eu des tentatives par ailleurs, notamment à Besançon ou d'autres villes de gauche qui ont tenté, mais c'est normal qu'à un moment donné on réfléchisse et que l'on ait envie d'exprimer une solidarité, que l'on ait envie d'exprimer

un peu d'humanité, que l'on montre une solidarité. Il y a des choses qui se passent qui sont très graves, mais on n'est pas du tout choqué, bien au contraire. On pense qu'il faudrait même aller plus loin dans une sorte de mobilisation populaire, une mobilisation de l'opinion publique contre la guerre, mais comme aussi contre la guerre en Ukraine.

Il y a plein de choses qui se passent aujourd'hui dans le monde qui sont malheureusement le signe d'un système d'une société qui est ultra-violente, militarisée, avec des idées d'annexion, d'envahissement, de colonialisme. Ce sont des points politiques de fond et c'est normal que l'on se les pose, et c'est normal que dans les collectivités aussi territoriales, il y ait quelquefois des discussions comme cela parce que l'on ne peut pas rester indifférent ou silencieux quand il se passe des choses en direct. En plus, c'est hyper filmé, on sait tout. Je me suis permis d'intervenir là-dessus parce que le sujet était un peu lancé.

#### *Intervention écrite de M. Poutou*

*Nous approuvons les démarches visant à renforcer la solidarité internationale. Ici il s'agit plus particulièrement d'aider à développer l'accès à l'eau dans les pays en difficulté, où les peuples sont en souffrance, souvent victimes des conséquences du colonialisme, de l'exploitation et du pillage par les pays occidentaux. C'est comme une sorte de bonne conscience parfois, les pays riches dominent et exploitent mais des institutions contribuent à aider pour limiter les dégâts. Malgré ses limites, ces aides ont une utilité importante face au drames humains et aux catastrophes naturelles. Nous votons pour ces deux subventions de 30 000 et 50 000 euros pour des actions à Ouakam au Sénégal et à Ramallah en Palestine, victime par ailleurs du génocide perpétré depuis des mois par l'Etat d'Israël.*

**Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur POUTOU, Monsieur MORISSET.**

**M. MORISSET** : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais voter pour cette délibération. Je crois que par rapport aux propos qui ont été faits, je pense qu'il faut mesurer un peu le pompier pyromane. Je pense que les besoins là-bas sont en particulier sur Ramallah, mais que ce soit en Afrique ou ailleurs, il y a des besoins importants. Je rappelle toujours, quand il y a de l'eau, il faut essayer de travailler sur la solidarité et qu'elle soit gratuite, mais en attendant, c'est quand même une goutte d'eau par rapport aux besoins réels sur le territoire, surtout sur Ramallah parce que l'on a juste à proximité, à Gaza, plus de 470 000 enfants déjà affamés. C'étaient les chiffres en juin. On avait en septembre un bilan de plus de 65 000 morts et par rapport aux chiffres des morts de juin et qui ont progressé assez fortement, de 53 000 à 65 000, on peut estimer qu'aujourd'hui, on a dépassé les 200 000 blessés dans cette zone.

Il se passe énormément de choses et je ne suis pas tout à fait d'accord avec Monsieur POUTOU sur le fait que l'on sait les choses. Non, je pense qu'il y a beaucoup de mensonges dans les médias parce que l'origine du 7 octobre a été faite sous faux drapeau et le Hamas fait partie des gens qui ont été financés aussi à l'origine par Monsieur Benyamin NETANYAHOU. Il le dit lui-même.

Il faut comprendre ce qui se passe et au contraire, c'est un prétexte pour essayer de faire en sorte que la guerre soit justement la plus large possible et qu'elle fasse un leurre en particulier dans cette zone géographique pour éviter de reparler de l'Ukraine et de ce qui se passe là-bas, en particulier avec ce régime ukro-nazi.

Voilà ce que je voulais dire. Merci de votre écoute Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Christine BOST : Merci.**

**M. MORISSET** : J'ai bien compris que je commence à agacer, mais je pense que cela fait partie du débat. Je suis désolé de vous dire, mais cela fait partie du débat et j'espère que vous regarderez un peu plus les journalistes libres et indépendants qui travaillent sur les territoires, que ce soient les étrangers comme les Français partout.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Tous les journalistes sont indépendants. Madame BOZDAG.

**Mme BOZDAG** : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le sujet est en train de dévier. Mais je vais justement essayer de recentrer un peu, et je vais me permettre de parler ne serait-ce que pour rééquilibrer les choses pour que vous ne nous fassiez pas passer pour ce que nous ne sommes pas. Mes parents sont du Maroc. Je suis d'origine du Maroc, et au Maroc, nous avons une culture d'unicité. Pour rappel, le roi du Maroc, pendant la Seconde Guerre mondiale, n'a pas dénoncé les Juifs, contrairement à la France. Il a été élevé au rang des Justes, parmi les Justes, pour avoir protégé ses concitoyens de religion juive. J'ai grandi dans l'idée que nous faisons tous partie d'un même peuple et nous ne nous opposons pas les uns aux autres. Je tiens donc vraiment à rectifier cela.

Il y a une situation qui est catastrophique à Gaza, en Palestine. Les enquêtes indépendantes menées par l'ONU (Organisation des Nations-Unies) ont conclu à une famine organisée, mais je pense aussi aux otages qui sont détenus et qui souffrent aussi, aux familles qui souffrent par rapport aux otages que nous n'avons pas retrouvés. C'est une situation qui est très complexe et je ne pense pas que ce soit le lieu ici pour que nous en parlions, mais je ne voudrais pas entendre dire que nous, le groupe Métropole commune, nous ne voterons pas cette délibération parce que nous serions pro ou pas, ce n'est pas le lieu.

Nous, ce qui nous importe surtout, c'est le timing et l'objectif derrière. Il y a des partis politiques qui ont le monopole, qui estiment avoir le monopole de ce conflit, de ce positionnement et vous prenez en otage les gens. Je pense qu'au contraire, nous devrions pouvoir se parler les uns aux autres. Nous devrions échanger et ce n'est pas parce que nous avons un avis, que nous sommes contre les autres, mais vous pouvez.

La délibération qui nous concerne, aujourd'hui, vise à participer à la construction d'un tronçon d'une conduite principale des eaux usées à Ramallah à une ville de Cisjordanie qui est un territoire occupé et qui reçoit les fameux Gazaouis qui sont expulsés. Nous sommes tous d'accord sur ce point. La ville de Bordeaux, comme disait ma collègue, a eu l'impulsion depuis 2017 sur un partenariat équitable avec Ramallah. Donc, ce n'est pas nouveau et ce n'est pas de votre apanage. Cela a été démarré par Monsieur Alain JUPPÉ. Les liens historiques existent.

Pour toutes ces raisons, je voterai pour cette délibération. Cependant, sans naïveté, car je sais aussi que vous vous inscrivez dans un agenda électoral. Cette délibération, après avoir suspendu le jumelage avec Ashdod, ville israélienne, vous aide sans doute à flatter vos partenaires politiques.

J'affirme également que le soutien aux peuples palestiniens ne serait pas uniquement la chasse gardée de l'extrême gauche. Face à la haine et à son instrumentalisation, nous devons opposer l'unicité. Face à la peur, nous devons affirmer avec courage que la paix entre les peuples est notre horizon commun. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention.  
**Madame PAPIN.**

**Mme PAPIN** : Quelques éléments en réponse. Tout d'abord, c'est vrai que je regrette un peu ce mélange des genres, alors qu'il ne faut pas perdre de vue, je pense, l'objectif et le contenu de cette délibération qui porte bien sur le droit fondamental d'accès à l'eau dans le monde, et c'est bien dans ce cadre que nous intervenons dans le cadre de la politique métropolitaine des financements solidaires avec le dispositif Oudin-Santini. Un dispositif qui se décline principalement par des appels à projets et par des projets en gré à gré, mais de manière minoritaire.

Pour ce qui est du projet à Ramallah, je rappelle qu'un projet avait déjà été accompagné par Bordeaux Métropole à Ramallah et il avait été adopté en février 2020, dans cette même assemblée, sans que cela pose de difficultés particulières. Depuis, je pense que chacun comprendra aisément que la situation ne s'est guère améliorée, elle s'est même empirée, et j'évoquerai notamment le fait que Ramallah, de fait, et c'est simplement un constat, accueille notamment un certain nombre de réfugiés qui n'ont pas pu rejoindre la bande de Gaza. Donc, il y a aussi une problématique qui s'est accentuée à Ramallah. Je rappelle aussi qu'en Cisjordanie, 36 % des Palestiniens ont accès à l'eau courante, qu'eux, ils sont bien en-deçà du seuil que l'OMS (Organisation mondiale de la santé) recommande en termes de consommation d'eau par jour.

Les problématiques sont réelles. Après, il en existe de multiples de par le monde, je vous rejoins, bien évidemment. Néanmoins, pourquoi les Palestiniens n'auraient pas le droit, plus ou moins que d'autres, de bénéficier de ce dispositif, qui est, je le rappelle, très encadré ? Cela fait partie de la liste des pays éligibles à l'aide publique au développement. Ce n'est pas n'importe quel pays et n'importe quel territoire qui peut bénéficier de ce type de financement.

Sur la question du timing, sachez qu'un dossier comme celui-ci est instruit pendant de nombreux mois. Ce n'est pas au mois de juin que ce projet est arrivé dans les circuits de travail de la Direction des relations internationales et de l'expertise du dossier que nous menons conjointement avec les services de la Régie de l'eau notamment. C'est un projet que nous avons instruit depuis de nombreux mois. C'est un projet qui s'inscrit dans la continuité d'un autre projet qui a bénéficié d'un appui conséquent de l'Agence française de développement. C'est un projet parfaitement identifié par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, par l'Agence française de développement, et il a pour objectif de venir combler une lacune d'un projet bien plus vaste de problématique de canalisation et d'eau usée qui se déverse et qui vient polluer les sources d'eau potable à Ramallah.

Il n'y a aucun sujet à polémique politique comme vous voulez essayer absolument à coup de forceps essayer d'inviter dans cette assemblée. Je pense vraiment qu'il faut garder à l'esprit que notre objectif à travers cette politique de financement solidaire est de venir soutenir des civils, des populations de par le monde au Sénégal, à Ramallah ou ailleurs, qui aujourd'hui n'ont pas accès à l'eau et qui sont dans des situations extrêmement difficiles. Et il ne faut pas chercher polémique plus avant, et je ne m'étendrai pas sur les autres sujets qui, je pense, nous en avons largement parlé, ne sont pas le sujet d'aujourd'hui.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame PAPIN d'avoir remis cette délibération dans son contexte général.

Je lance l'opération de vote. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
Abstention : Monsieur BOBET,  
Madame BONNEFOY, Monsieur  
CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE,  
Madame DELATTRE, Monsieur  
DUPRAT, Madame GAUSSSENS,  
Monsieur LAMARQUE, Monsieur  
MANGON, Monsieur MILLET, Madame  
PAVONE, Monsieur PEREIRA,  
Monsieur PESCINA, Monsieur  
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,  
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-  
LABAT, Madame SABOURET,  
Monsieur SALLABERRY, Monsieur  
TROUCHE  
Contre : Monsieur MORETTI  
Ne prend pas part au vote : Madame  
BONORON, Madame BRU, Monsieur  
CAZENAVE, Madame  
CORNACCHIARI, Monsieur  
GARRIGUES, Madame HELBIG,  
Monsieur LABARDIN, Madame  
LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur  
PAPADATO, Monsieur POIGNONEC,  
Monsieur PUJOL, Monsieur THONY

**Mme MELLIER** : Projet d'unité de conversion de Cobalt et Nickel – Société ELECTRO MOBILITY MATERIALS EUROPE (EMME) – Demande d'Autorisation Environnementale déposée le 7 août 2025 pour avis.

**M. BOBET**

(n°165) Projet d'unité de conversion de Cobalt et Nickel - Société ELECTRO MOBILITY MATERIALS EUROPE (EMME) - Demande d'Autorisation Environnementale déposée le 7 août 2025 - Avis

Monsieur Patrick BOBET présente le dossier.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur BOBET. Il aurait été difficile de résumer un dossier de 800 pages. Merci pour l'exercice de synthèse qui présente bien les attendus de notre délibération.

Monsieur HURMIC.

**M. HURMIC** : Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Nous devons rendre aujourd'hui un avis sur le dossier d'autorisation environnementale du projet EMME (Electro Mobility Materials Europe). La question qui nous est posée intervient dans le cadre réglementaire d'un dossier industriel aussi ambitieux que complexe classé SEVESO seuil haut. Même si nous ne sommes pas interrogés sur ce point, je tiens à dire que nous partageons le souci de réindustrialiser la France par ses territoires. Nous sommes attachés à la nécessaire souveraineté européenne sur les besoins essentiels tels que l'électrification du parc automobile, le développement économique de notre territoire.

De ce point de vue, le projet EMME représente un intérêt indéniable en tant que maillon du redéploiement européen de la filière batterie, mais la lecture approfondie et exigeante du dossier ne dissipe pas de trop nombreuses incertitudes qui inquiètent légitimement de nombreux élus habitants ainsi que des associations environnementales. En tant que maire, en tant qu'élu, nous avons la responsabilité de répondre à ces inquiétudes et de porter des exigences fortes sur les risques liés au projet, favoriser l'industrialisation des territoires, oui, mais certainement pas, quoi qu'il en coûte.

Aujourd'hui, nous devons seulement rendre un avis sur le dossier d'autorisation environnementale du projet EMME. Est-ce une bonne méthode de laisser croire que nous associons sérieusement les élus au destin de leur territoire en les consultant de manière aussi précipitée ? L'information nous est parvenue via un mail reçu dans nos services en pleine période estivale, le 7 août, qui nous demandait de rendre un avis rapide sur un dossier de 800 pages dans un délai de deux mois. Le nouveau Premier Ministre, Monsieur Sébastien LECORNU, nous a promis par courrier à nous, les maires, adressé voilà 8 jours, un grand acte de décentralisation, la clarification et de la liberté locale. Le moins que l'on puisse dire, c'est que son prédécesseur ne s'embarrassait pas de telles préoccupations. En effet, le 5 septembre, il décrétait le projet EMME d'intérêt national majeur, faisant peu de cas des délibérations et avis réclamés aux maires et à la Métropole, un mois plus tôt. Alors quoi ? Circulez, il n'y a plus rien à voir. La décision est prise, c'est le projet d'intérêt national majeur, et votre avis nous importe peu.

Pensons-nous dans cette enceinte et dans les six communes du périmètre arrêté que l'implantation de l'usine EMME offre aujourd'hui toutes les garanties d'innocuité pour notre environnement ? Je crains que personne, ici présent, ne puisse répondre par l'affirmative après avoir étudié les 800 pages du dossier qui nous a été envoyé cet été. À date, la seule réponse valable et contraignante pour le porteur de projet que nous pouvons apporter, c'est la somme des garanties et exigences que nous avons listées dans la délibération qui nous est soumise.

Il est de notre devoir d'élus responsables, face à l'ampleur de ce projet, confrontés aux zones d'ombre non levées par les 800 pages, d'émettre des exigences fortes qui devront être respectées. Au moment où beaucoup déplorent, à juste titre, un désengagement évident de l'État sur les questions environnementales, et ne m'obligez pas à lister la série des reculades. Il est du devoir des collectivités territoriales de suppléer ces lourdes carences et de se montrer, quant à elles, particulièrement vigilantes sur le respect des préoccupations environnementales. Pouvons-nous sérieusement considérer qu'il est superflu d'exiger du porteur du projet de nous informer plus amplement ? Est-il superflu de demander si des sites alternatifs plus rassurants ont été envisagés avant de décider de s'implanter en zone inondable ? Est-il superflu de demander une troisième étude sur le risque et l'impact inondation par un tiers indépendant du projet ? Est-il superflu de demander que les mesures de compensation écologique et de protection du vivant soient précisées et garanties dans le temps ? Que les impacts sur l'eau soient connus et sécurisés ? Que les impacts sur les circulations routières et fluviales soient réduits au maximum et partagés ? Qu'une station d'épuration traitant les effluents chimiques soit installée sur le site ? Enfin, est-il superflu de demander qu'un comité dans lequel sera présente Bordeaux Métropole ainsi que les communes concernées permette de suivre et garantie la mise en œuvre de ces exigences ?

Je suis persuadé que nous sommes très nombreux dans cette enceinte à partager ces préoccupations contenues dans la délibération que nous allons voter. Nous attendons de l'État, comme du porteur du projet, des réponses précises à ces exigences fortes.

Faute de réponses apportées aux questions et exigences portées dans la délibération que nous allons voter, nous ne saurions bien sûr valider ce projet.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur MORISSET.

**M. MORISSET** : Merci Madame la Présidente. Monsieur Pierre HURMIC, je vais aller dans votre sens en disant tout simplement que vous avez oublié un élément majeur, un argument majeur, c'est celui que nous avons une SEVESO juste en face, qui s'appelle Xara. Et Xara si cela explose, que vous ayez des pilotis pour mettre à hauteur, cela va encore plus le souffler votre aménagement architectural.

On va regarder sur les inondations, mais on est en train de raisonner à côté de la plaque. Parce qu'en plus de cela si on a du besoin sur les batteries, on parle d'alternatives, mais mettez cela du côté de Lapouyade. Vous avez déjà des sols qui sont déjà enfouis avec des déchets et que l'on essaye de cacher, mais là à la rigueur, vous pouvez très bien mettre cette usine dans cette zone-là, puisqu'au contraire on a un besoin plutôt Rive Droite pour les constructeurs s'il y a besoin d'avoir des constructeurs, ce sont les batteries. Ce n'est pas du côté Rive Gauche où il faudra à chaque fois faire passer les batteries de l'autre côté. Il y a quelque chose d'incohérent sur la volonté de faire quelque chose du côté ouest. Cela c'est la base toute simple.

Réfléchissez avant tout, avant de défendre un dossier, sur déjà la cohérence et pourquoi on vous le propose à tel endroit. Je pense qu'il y a d'autres choses que l'on ne nous dit pas et j'espère que la pétition qui est en cours en ce moment où on dit non à l'implantation au cœur de la Métropole, c'est sur une zone agricole inondable, d'une raffinerie SEVESO à haut risque, on est bien d'accord sur des métaux lourds, nickel et cobalt.

Je rappelle juste que les habitants seront impactés. Je vais relire rapidement cette pétition. Ils sont pour, et je l'ai signée, pour dire non à la mise en compatibilité du PLUI, le Plan local d'urbanisme inondation, demandé par le Port maritime de Bordeaux ; non aux émanations de fumée toxique proche des habitations et des écoles ; non au risque de contamination du sol et de spoliation de nos agriculteurs et éleveurs du droit de disposer de leur terre ; non au risque d'inondation due à la surélévation par un remblai sur une zone inondable de 13 ha à 2 m minimum de hauteur ; non à la destruction des écosystèmes faune et flore des marais et non à la détérioration du cadre de vie, bruit, fumée, poussière et dévalorisation du patrimoine culturel et naturel.

Je répète, mon argument massue, à mon sens, c'est que l'on ne peut pas mettre deux SEVESO face à face aussi proches, surtout que XARA, si cela explose, et je le rappelle, c'est beaucoup plus qu'AZF, le périmètre d'explosion va jusqu'à la centrale du Blayais.

Imaginez quand même que juste en face on va mettre un SEVESO de ce type-là avec des métaux lourds, c'est complètement ubuesque de penser cela. Sortons de ces raisonnements qui n'amènent qu'à essayer de se trouver une excuse pour dire que l'on va mettre des emplois, mais il y a des emplois à créer autrement peut-être. Soyons plutôt pragmatiques. Travaillois sur les alternatives. S'il faut des batteries en plus de cela, les dernières recherches, ce sont des batteries au sel et au zinc ou à l'aluminium et même ils ont essayé de faire quelque chose encore plus innovateur juste avec de l'air. On essaie de faire des choses en échange juste comme cela. Il y a des choses qui commencent à progresser. Cela veut dire que l'on se leurre à essayer de maintenir

une technologie dont, d'ailleurs, à l'origine on a des gros problèmes de matière première. Je pense qu'il faut au contraire avoir l'esprit des lumières en tête et commencer à dire : soyons intelligents, retravaillons sur un autre mode d'énergie et surtout un autre mode de stockage, parce que là les batteries on parle bien de stockage, et faisons en sorte que la voiture de demain ne soit plus aussi polluante que celle d'aujourd'hui à haut risque en particulier parce que, je le rappelle, le lithium quand c'est dans l'eau cela explose.

Arrêtons de regarder en permanence sur cette logique-là. Sortons à la fois de l'hydrogène, il n'est pas là, Monsieur Alain CAZABONNE, mais sortons aussi du lithium et travaillons sur les technologies propres. Il y en a et aujourd'hui il y a des personnes qui travaillent là-dessus en particulier sur des choses complètement propres. Je pense qu'il faudra regarder, peut-être un peu en arrière, pourquoi il y a eu certaines technologies comme le moteur à eau et d'autres technologies comme cela qui ont été prises en charge par certains grands industriels pour pas que cela sorte, surtout à certains moments, à clé, en particulier, quand les Rothschild avaient fortement investi dans le pétrole. Je crois qu'il faudra travailler sur le fait que si Rothschild se sort aujourd'hui du pétrole c'est parce que derrière il y a une logique de mettre en place une autre politique de contrôle des personnes. Sortons de ce nihilisme et surtout de ce fixisme sur ce type de batterie.

Merci beaucoup.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Monsieur GARRIGUES.

**M. GARRIGUES** : Madame la Présidente, cher Monsieur Patrick BOBET, mes chers collègues, nous devons nous prononcer sur la demande d'autorisation environnementale formulée par le porteur du projet EMME.

Je veux dire ici que ce projet industriel qui contribue à notre souveraineté industrielle en matière de production de batterie est une excellente opportunité pour notre territoire et bien sûr je veux saluer cette initiative.

En revanche, le choix du site s'avère des plus inadaptés à cette implantation. Je veux d'abord revenir sur l'historique du site de Grattequina. Ce site est un port réaménagé puisque c'est un port assez ancien, réaménagé dans les années 2010 à grands frais par le contribuable pour un projet à l'époque de transport de pales d'éoliennes et son aménagement a coûté près de 14 millions d'euros à l'époque. Pourtant, Nous apprenons dans un article du journal *Sud-Ouest* publié le 15 juin 2022, que ce port n'a vu accoster qu'un seul bateau, le Club Med 2, plus grand voilier au monde puisque le porteur du projet n'avait pas obtenu les autorisations pour s'installer, mais l'investissement, en revanche, lui, avait été ultra financé par des fonds publics. J'espère que les touristes du Club Med ont pu savourer ce moment à 14 millions d'euros puisqu'ils ont été les seuls à pouvoir en bénéficier, semble-t-il.

Ne sachant plus quoi faire de ce port sans bateau et cherchant à masquer ce fiasco, voilà que ce site a été recommandé aux porteurs de ce projet industriel bien que n'ayant pas été prévu initialement pour un usage industriel. Un site situé en zone inondable qui n'a absolument pas été pensé comme un site industriel, je veux faire le lien puisque cette gabegie à 14 millions d'euros vient se cumuler aux 26 millions d'euros déboursés pour le Triangle des Échoppes, on en a parlé ce matin, aux millions d'euros mobilisés pour un car express inutile et je crois que certains qui se présentent comme des Mozart de la politique industrielle, force est de constater que, depuis plusieurs années, l'orchestre joue plutôt faux.

Face à ce choix de localisation dû à un mauvais accompagnement des élus du territoire, je veux saluer le travail pragmatique et salutaire réalisé par certains élus ici pour contribuer à rendre ce projet plus soutenable, notamment le travail de Monsieur Patrick BOBET, mais aussi celui de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE qui ont cherché des solutions pour pallier et rendre ce projet plus soutenable au regard de son emplacement.

Je prends l'exemple du projet d'accompagnement de retraitement des eaux grises, d'une station d'épuration pour réduire l'impact du projet sur nos nappes, mais je constate ici avec regret que le porteur du projet n'a pas formulé de propositions concrètes pour la mise en œuvre de cette proposition tout à fait salutaire.

Sur le risque inondation, j'ai bien lu l'étude, très rassurante, mais l'étude peine à démontrer par quel miracle le site est protégé des inondations. Il y a bien ses conclusions, mais nous sommes sur une production de sulfates de nickel et de cobalt qui sont très solubles dans l'eau. La localisation apparaît quand même extrêmement importune au regard du réchauffement climatique et des enjeux qui sont devant nous et de la montée du niveau de la mer à cet endroit puisque nous sommes au niveau de l'estuaire et au niveau de la Garonne à cet endroit.

Le porteur du projet n'explique pas comment ce site pourrait fonctionner sans risque pour l'environnement dans l'hypothèse d'un encerclement par les eaux. Pourtant, c'est bien l'un des scénarios évoqués dans l'étude. Vous connaissez d'ailleurs les inquiétudes que j'avais soulevées sur les constructions en zone inondable. Je suis très embêté sur ce dossier qui a bien sûr beaucoup d'atouts pour notre territoire, Monsieur Patrick BOBET les a explicités, mais qui génère aussi des risques très importants. Il faut bien sûr attirer les industriels, mais il faut aussi repenser notre stratégie d'accompagnement des projets. C'est essentiel.

Je veux maintenant, et j'en terminerai là-dessus, en venir à l'avis que vous proposez puisque c'est bien sur cela que nous votons. Je ne peux qu'être d'accord avec l'essentiel de son contenu, Madame la Présidente. Toutefois il ne s'agit pas d'un avis puisqu'aucun avis n'est donné. Il s'agit, je crois, tout au plus d'une motion et je veux reprendre vos mots, Madame la Présidente, pour expliquer mon vote. Le 4 avril dernier, vous indiquez en préambule du Conseil sur le projet de motion relative à l'EPR (Réacteur pressurisé européen) que, je vous cite : « la plupart d'entre nous partageons le fait que les motions que nous posons dans quelque assemblée que ce soit n'ont aucune portée et une efficacité extrêmement relative ».

Et je vous cite encore, « elles servent aux uns et aux autres à donner leur opinion sur tel ou tel sujet, mais sont très limitées en termes d'efficacité et d'action ».

Je crois que vos propos résument parfaitement ma position sur ce texte, et je voterai contre cette délibération ou plutôt devrais-je dire cette motion.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur GARRIGUES. Petite précision quand même, il ne s'agit vraiment pas d'une motion, il s'agit de répondre à une sollicitation des services de l'État. C'est quand même très différent. Lorsque nous proposons une motion, c'est une auto-saisine. Ici c'est très différent. Monsieur ESCOTS.

**M. ESCOTS** : Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord je souhaite remercier le travail des services sur ce dossier parce que beaucoup de services métropolitains ont été mobilisés en peu de temps sur un dossier bien épais et ce n'était pas forcément évident, mais en commission et, aujourd'hui, nous avons pu avoir des

premiers éléments éclairants même si nous le voyons le projet d'avis, la délibération porte encore beaucoup de questions.

Nous débattons aujourd'hui d'un projet industriel majeur, l'implantation par l'entreprise Electro Mobility Materials Europe d'une usine de raffinage de nickel et cobalt sur le site le Grattequina. Ce projet déclaré d'envergure nationale suscite à la fois beaucoup d'attentes et de légitimes interrogations.

D'abord quels sont les intérêts ? Il s'agit d'un enjeu de souveraineté industrielle. L'Europe et la France ne peuvent pas rester dépendantes de production chinoise dans un domaine aussi stratégique que les batteries électriques. Même si les minerais continueront d'être importés, disposer d'une capacité de raffinage nationale permet de sécuriser une partie de la filière et de créer un ancrage industriel dans notre territoire.

Ensuite, il y a la question de l'emploi et du développement local. La construction de l'usine générerait plus de 1 000 emplois temporaires et son exploitation, 200 emplois directs et environ 300 emplois induits. Ces chiffres rapportés à la dynamique industrielle et scientifique de notre Métropole en termes de recherche, de formation, d'écosystème industriel représentent une opportunité forte. De plus, le grand Port maritime de Bordeaux bénéficierait de 20 % d'activités supplémentaires, ce qui est décisif pour son équilibre économique.

Troisième intérêt, la décarbonation. Aujourd'hui, le raffinage de ces métaux se fait principalement en Chine avec un bilan carbone très lourd. Produire en France avec un mix énergétique moins carboné et des procédés intégrant progressivement du recyclage permet de réduire significativement l'empreinte écologique et de tendre vers une économie circulaire, mais un tel projet soulève aussi des risques et des inquiétudes légitimes que nous entendons. Dans une telle situation, être sourd à ces inquiétudes serait irresponsable. Le site, cela a été dit, est classé SEVESO seuil haut, à raison de la manipulation de substances dangereuses. L'usine se situera en zone inondable en bord de Garonne et à la limite d'une zone Natura 2000. Bien évidemment, cela comporte les risques.

D'autres questions demeurent, les nuisances liées aux travaux ; l'impact paysager ; la consommation d'eau qui devrait être limitée si la connexion à la station d'épuration de Blanquefort est confirmée. La concertation a montré que EMME avait pris en compte une partie des remarques émises améliorant son projet initial. Beaucoup de risques sont limités par des mesures techniques, mais il reste nécessaire d'obtenir des garanties supplémentaires, notamment sur la pollution des nappes et le suivi en cas d'accident.

D'un côté, nous ne pouvons pas refuser, par principe, un projet qui répond à des enjeux de souveraineté, d'emploi et de transition écologique. De l'autre, nous devons garantir que ces intérêts ne se paient pas au prix de la santé, de l'environnement et de la sécurité des populations riveraines. C'est pourquoi nous plaidons pour un contrôle public renforcé, des moyens accrus pour les organismes de contrôle, une présence active des collectivités dans la gouvernance et la mise en place de dispositifs associant citoyens, salariés, comités sociaux et économiques pour suivre la réalisation et l'exploitation du site.

Enfin, il conviendra aussi d'évaluer le coût réel de ce projet pour la collectivité en matière d'infrastructures, de subventions, d'exonération afin que l'intérêt général prime sur les logiques de rentabilité privée.

En résumé, ce projet présente des atouts indéniables pour notre territoire et pour la transition écologique, mais son acceptabilité dépendra de la capacité à encadrer strictement ses impacts et à garantir un suivi démocratique et citoyen. Nous voterons favorablement la délibération qui nous est présentée. Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur ESCOTS. Madame JUSTOME.

**Mme JUSTOME** : Merci Madame la Présidente, et merci au fonctionnement démocratique vivant de cet hémicycle et de notre majorité plurielle de me permettre d'expliquer que ce dossier me met dans une situation douloureuse, mais comme dit Monsieur Jean-Paul SARTRE, nul ne peut se laver les mains de l'exemple qu'il donne.

Après avoir suivi ce dossier depuis le début, après avoir écouté habitants, associations, collectifs, élus, et après mûre réflexion, il ne me sera pas possible de voter pour cette délibération sur laquelle nous sommes très observés et qui nous engage pleinement. Je rappellerai le philosophe, Monsieur Francis BACON qui a dit que la nature, pour être commandée, doit être obéie. Autrement dit, les lois naturelles s'imposent par rapport aux lois humaines, y compris et surtout peut-être un décret pris *in extremis* et publié le 7 septembre dernier.

Pour avoir travaillé depuis le début du mandat sur les risques majeurs, et là, je remercie vraiment les équipes des services techniques experts sur ces questions qui m'ont beaucoup aidée, et ainsi, bien sûr, que sur la santé globale, il s'agit sur ce dossier des risques majeurs de délimiter et de limiter aussi nos vulnérabilités en renforçant la résilience de notre territoire. Et nous allons d'ailleurs ouvrir, on l'a dit, le mois de la résilience.

Nous avons déjà 748 installations classées pour la protection de l'environnement sur la Métropole et 12 installations SEVESO, dont Yara, il en a été question. Je l'ai visitée récemment.

SEVESO, seuil haut, qu'est-ce que cela veut dire ? Par définition, chaque installation SEVESO, seuil haut, est autant de SEVESO potentiels d'AZF, de Beyrouth, de Bhopal, de Feyzin et tant d'autres, de Lubrizol et même de Minamata, car la pollution chimique n'a pas de frontières et elle n'a pas non plus de risque zéro. Nous sommes en plein dans le sujet.

Or, le bilan à 20 ans de la loi risque qui a été prise par Monsieur Jacques CHIRAC en 2003, au lendemain d'AZF, enfin, peu après AZF, du 21 septembre 2001, d'ailleurs, on vient de fêter, si on peut dire, de célébrer en tout cas la tragique commémoration d'AZF le 21 septembre dernier. Le bilan à 20 ans qui a été fait par AMARIS, le réseau national des villes exposées aux risques industriels, est, selon le monde, cinglant, parce que cette loi à risque a provoqué la multiplication par deux des installations SEVESO, seuil haut, nous disions autrefois SEVESO2, seuil haut, c'est pour cela que je continue à le dire, pardonnez-moi. Et le nombre d'installations a doublé, mais seulement la moitié de ces installations, même pas la moitié, disposent d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) conforme à la loi, les autres non.

Est-ce qu'il faut rappeler en quoi consiste au départ la catastrophe de SEVESO ? Je ne crois pas, mais il s'agissait de fûts de produits toxiques perdus sur leur trajet vers la destruction. Or, EMME prévoit bien des transports fluviaux et routiers de produits chimiques dangereux. Par exemple, des acides sulfuriques, bien sûr aussi les sulfates de nickel qui seront produits, etc. Son projet d'unité de recyclage de batteries usagées qui seront stockées sur le site, promis à une extension, suscite également l'inquiétude, puisqu'à cet égard, le dossier est incomplet.

Quelles que soient les réponses apportées par l'État à toutes les exigences que je partage, évidemment, qui sont listées dans le texte que nous allons voter, ces réponses fermeront la question. Elles seront apportées point final. Ce projet d'extension est inquiétant parce qu'il répond, me semble-t-il, à la technique classique du cheval de Troie.

Personnellement, je suis acquise depuis 60 ans, faites le calcul, depuis ma lecture de Rachel Carson *Silent Spring* en 1966, j'avais 13 ans, à la biodiversité et à sa défense. Il est important de défendre la liberté, la vérité et la vie, et ici, rester cohérent avec la déclaration récente des droits de Garonne, par exemple.

Je rappelle également qu'un autre projet qui avait été déclaré aussi d'intérêt national majeur, le projet porté par Forgas dans les années 2000 et porté par le Grand Port de Bordeaux, a été finalement abandonné. Le porteur Forgas, qui avait toutes les qualités, également au moment de la présentation du projet, est parti du territoire, il n'en a plus été question. Au bout de trois ans de lutte, ce n'est qu'un début, nous aurons certainement à lutter et il va falloir, encore une fois, défendre la liberté, la vérité et la vie. Les enseignements de la recherche, l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), le Centre international de recherche sur le cancer, qui confirme que les sels de nickel, par exemple, mais d'autres produits également qui seront manipulés sur cette usine, sont cancérogènes de groupe 1, c'est-à-dire avérés cancérogènes sur la santé humaine. Et bien sûr, dans les risques SEVESO, nous avons quatre catégories de risques : explosions, incendies, toxicité et écotoxicité, l'environnement aquatique étant directement, bien sûr, concerné.

Je regrette si je n'ai pas pu me faire efficacement le porte-parole des personnes que j'ai rencontrées comme de ma propre conviction, mais en mon âme et conscience, je voterai, puisque l'État nous demande notre avis, clairement contre l'autorisation environnementale.

Merci beaucoup.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Madame. **Monsieur DUPRAT**.

**M. DUPRAT** : Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, nous sommes aux termes de ce Conseil métropolitain et finalement, ce dossier est parmi ceux qui sont les plus importants de ce Conseil. Ce dossier interpelle chacune et chacun d'entre nous, et ce que nous pouvions faire, et ce que moi, j'ai pris la peine de faire, c'est me plonger dans ce dossier parce que, comme tout le monde, cela ne va pas de soi que de répondre basiquement : oui ou non.

J'ai pris la peine de rencontrer, y compris des riverains, des industriels, des gens du Port autonome et chacun a pu me faire part de ses inquiétudes, de ses préférences. Je dois vous avouer que, comme disait Monsieur Pierre HURMIC, ces 800 pages, c'est long. Je n'ai pas un cabinet qui permettrait de le lire à ma place pour m'en faire une synthèse. Je me suis fait cela tout seul.

Aujourd'hui, il y a des points positifs. Le développement industriel de notre agglomération, peut-être que ce projet pourrait sauver le Port autonome, le Grand Port maritime de Bordeaux, parce que cette filière est d'intérêt national et qu'aujourd'hui, nous voyons bien que, dans les ventes de voitures neuves, la part de voitures électriques ou hybrides rechargeables, ce qui revient à peu près au même, est extrêmement importante et que, notamment, un certain nombre de ménages qui n'ont pas beaucoup de moyens peuvent bénéficier depuis quelques jours ou quelques heures

de véhicules à 100 euros au travers des véhicules électriques. Depuis des années, et encore une fois, je vais leur rendre hommage, mais nos collègues communistes ont toujours voulu qu'il y ait des barges qui circulent sur la Garonne et qui portent des matériaux. Voilà une occasion. Nous avons toujours dit : il faut le faire puis voilà une occasion de le faire. L'État a pris ses responsabilités en prenant, peut-être, les derniers moments de gouvernement, mais qui ne l'a pas fait, cette décision de classer ce projet comme d'intérêt national. Répondre oui, tout simplement, et pour solde de tout compte, ne me conviendrait pas. Mais répondre oui en y mettant un certain nombre de préconisations, de vigilances, de demandes fermes, me semble absolument indispensable. Certaines ont été dites, l'expertise hydraulique de la montée des eaux et des scénarios d'orientation doivent être affinés. Ils ne sont pas, aujourd'hui, suffisamment lisibles. Les crues centennales changent de jour en jour et il faut les modifier.

Le raccordement RTE (Réseau de Transport d'Électricité) doit être également vu. La circulation, comment, dans un premier temps, si la canalisation entre la station d'épuration et l'usine n'est pas faite, y aura-t-il un balai des camions portant de l'eau ? Il faut à tout prix que cette canalisation soit faite pour réutiliser ce que l'on appelle de l'eau industrielle. Compatibilité stricte des compensations écologiques dans le cadre de Natura 2000. Des retombées locales. Combien d'emplois créés concrètement ? Combien de taxes seraient payées aussi concrètement par cette entreprise ? Enfin, comment pouvons-nous rassurer les populations même si nous ne rassurerons pas tout le monde ?

Enfin, cela a été dit par plusieurs d'entre vous et je pense que c'est une bonne idée ..., je ne sais pas comment il faut l'appeler, comité de suivi, comité de pilotage, je ne sais pas, qui associe bien évidemment les collectivités, mais aussi les habitants. Je pense que c'est absolument indispensable, y compris quelques associations environnementales. J'ai pris la peine de rencontrer la SEPANSO. J'ai pris la peine de rencontrer ces associations qui peuvent avoir, à un moment donné, la voix à la parole.

Notre groupe, dans sa grande majorité, votera pour cette délibération, assortie de ces préconisations. Notre porte-parole, vous l'aurez bien compris, c'est Monsieur Patrick BOBET qui suit plus précisément ce dossier, mais je pense que toutes et tous, nous avons au fond de nous une opinion. Elle a besoin d'être confortée, confrontée à la réalité de quel est ce projet, mais encore une fois, à un moment donné, nous ne pouvons pas nous dire que la souveraineté industrielle française est un objectif à atteindre, et quand un projet se présente, lui dire non merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme FERREIRA** : Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. C'est un lourd dossier qui nous est présenté aujourd'hui. Beaucoup de choses ont été dites et je ne veux pas alourdir les débats.

Depuis plusieurs mois, nous constatons qu'il y a un véritable travail de qualité qui est effectué par l'entreprise. Nous allons être honnête, surtout depuis la concertation garantie par la CNDP (Commission nationale du débat public) et demandée par nos soins, les débuts ayant été beaucoup plus chaotiques et ayant donné davantage l'impression d'être un rouleau compresseur, mais c'est du passé. Et quand il y a une évolution positive, il faut pouvoir la saluer.

En effet, les évolutions sont réelles. Nous avons vu les évolutions dans le process, par exemple, pour ne citer qu'un exemple, sur la quantité d'eau à utiliser. Nous avons vu également des évolutions réelles quant aux mesures prises par rapport aux risques

d'inondation. Il est évident que c'est un projet industriel à considérer et c'est là où je ne veux pas redire tout ce qui a été dit jusque ici, et je souscris à tout ce qui a été dit et également à la petite phrase quand même qui dit que, faire paraître au Journal officiel le décret d'intérêt national majeur quelques heures à peine avant la demande de vote de confiance de Monsieur le Premier Ministre de l'époque, Monsieur François BAYROU, alors que nous sommes en plein milieu des deux mois de concertation des collectivités. Comme disait ma grand-mère, je trouve cela un peu fort de café ou du moins je trouve cela plutôt à l'image de cet aspect rouleau compresseur qui existait au début et que nous avions réussi à calmer un peu et que j'aimerais bien qu'il ne revienne pas de la part de l'État. Cela serait peut-être la 23<sup>e</sup> préconisation que je rajouterais à cette délibération.

C'est vrai que c'est une industrie qui peut inquiéter parce qu'elle est SEVESO haut, nous ne sommes pas SEVESO haut tout le temps pour la même raison. Dans ce cas, elle ne va pas forcément exploser, pas plus que d'autres. Nous n'attendons pas l'explosion particulièrement. En revanche, elle est classée ainsi, car nous le savons, le sulfate de nickel est très miscible dans l'eau et dans ces cas, très toxique. Or, nous sommes en zone inondable et bien sûr, c'est là où les questions commencent, et c'est là que les demandes d'exigence de garantie de la délibération prennent tout leur sens.

Je vais juste citer deux exemples toujours pour ne pas aller trop loin. Nous sommes dans un milieu humide avec une faune et flore relativement importante et nous demandons une attention particulière. Pourquoi est-ce que nous faisons cela ? Pas uniquement pour embêter, mais parce qu'il y a une bonne raison.

Normalement, quand il y a une stratégie de compensation, il y a un gain écologique attendu par rapport au terrain que nous prenons pour la zone de compensation. Et ici, connaissant bien le terrain forcément, j'avoue qu'il y a quand même pas mal d'interrogations, car nous ne sommes pas sur un terrain dégradé, sur la zone qui est choisie, mais sur une zone qui est déjà humide. Une zone humide qui commence une zone humide, il y a quelques interrogations à faire. Et je vais être sympa avec vous, je ne vais pas vous parler d'une certaine piste cyclable dont certains se sont chargés avant moi de parler, mais je vais juste faire un élément de comparaison avec un autre dossier industriel et qui est le dossier du futur repreneur du terrain de Ford, à savoir Axtom, qui, hasard du calendrier, a également déposé sa demande d'autorisation environnementale. Conseil municipal de Blanquefort pour Axtom, présentation du texte, 5 minutes, 2 pages, vote unanime, EMME, 11 pages sur cette délibération, 1 heure 15 de débat.

Nous sentons bien qu'il y a quand même une différence, et pour être honnête, j'espère que tout ce que l'État a demandé à Axtom en termes de stratégie de compensation sur un terrain qui avait juste accueilli Ford pendant 50 ans avec toutes les pollutions que nous connaissons, que les exigences qui ont eu lieu d'un côté, nous les aurons de l'autre. C'est vraiment une demande de ma part vraiment particulière. Puis, bien évidemment, des demandes en phase chantier, nous avons parlé de la circulation, j'y reviendrai. La question d'utiliser les eaux industrielles de la station de l'île de Blanquefort est plutôt une très bonne idée. Sur le fond, nous ne sommes pas contre. Là aussi, dans l'aspect rouleau-compresseur, la question, c'est de l'avoir mis avant de savoir si c'était faisable. Nous espérons que ce sera faisable, mais nous aimerais bien que cela se passe dans d'autres sens.

Nous avons parlé de RTE. RTE, bien évidemment que cela va faire des travaux. Là aussi, quand nous avons une zone industrielle à côté, et si je n'arrête pas de parler d'industrie, c'est bien pour dire que je suis pour l'industrialisation de la France. Quand, d'un côté, nous nous précipitons pour faire une enquête publique pour pouvoir apporter

de l'électricité à EMME, j'espère que nous pourrons aussi en apporter dans des délais tout aussi convenables ailleurs. C'est marqué dans la délibération en Gironde, à Bordeaux Métropole et je vais situer un tout petit peu plus, pourquoi pas sur la zone industrielle de Blanquefort, sur les 50 hectares dont je parlais tout à l'heure, sur lesquels nous avons particulièrement un besoin.

C'est vrai que cette délibération effectue un travail fouillé pour pouvoir expliquer toutes les exigences de garantie et en cela, les élus blanquefortais, bien évidemment, Madame la Présidente, bien évidemment, Monsieur Patrick BOBET, nous allons voter cette délibération.

La vraie question, c'est que le choix du site a été fait depuis le départ et que rien n'a été demandé aux communes. On est venu nous voir en nous disant : Regardez, on a une super usine, on va battre les Chinois, on s'installe là, cela ne dérange personne. Le problème de base était là. Et quand on regarde ce lourd dossier de 800 pages, j'avoue que j'ai lu toutes les pages de A jusqu'à Z pendant les deux malheureuses semaines de vacances que je m'étais accordées cet été et sur lesquelles on peut trouver un certain nombre d'interrogations. On dit que c'est déjà un terrain artificialisé parce que ce sont des terres céréalières à 73 %. Je suis désolée, je le conteste. Des terres céréalières, toujours en comparant avec l'autre terrain, c'est une question de choix de site. Moi, j'ai du mal à considérer que ce sont... une entreprise, cela n'est pas une artificialisation.

Sites sensibles par rapport aux inondations, bien sûr que c'est le vrai problème. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Guillaume GARRIGUES, l'entreprise apporte un certain nombre de réponses importantes à l'intérieur du dossier. Même si elles interrogent encore, elles existent. Un remblai jusqu'à 3,50 m de hauteur sur 17,5 hectares pour pouvoir mettre en hauteur. Pour autant, sur ce site sensible, c'est vrai que cela aussi s'interroge.

À un moment donné, dans le document, il est indiqué : « au départ, c'était prévu sur plus grand ». Finalement, c'est que sur 17,5 hectares. Regardez, on a fait de l'évitement. Là, non. Cette partie-là, non. Il suffit de mettre n'importe quel chiffre au départ pour pouvoir contester l'évitement, mais le travail sur l'inondation a été fait. Pour autant, c'est vrai qu'il y a beaucoup de mesures qui sont rajoutées. Ce remblai, pour être maintenu, il faut y enfoncer des pieux de 15 à 20 m de longueur sur un sol argilo-vasard afin de pouvoir maintenir ce million de tonnes de remblai avant tout travaux d'usine.

Pour conclure, ce qui est intéressant dans ce dossier, c'est non seulement les 800 pages, mais peut-être les 40 dernières, c'est-à-dire les pages de synthèse, qui ne sont pas mal faites. Elles commencent par montrer les impacts environnementaux de départ, c'est-à-dire la situation actuelle. Plus c'est rouge, plus ils sont forts. Regardez, c'est quasiment partout rouge. Et puis, avec les mesures éviter, réduire, compenser, que l'on connaît, on va sur des impacts qui sont jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'en phase d'exploitation.

Il y a vraiment dans cette synthèse des endroits où on voit qu'il y a des efforts de l'entreprise énormes qui ont été faits et quelques-uns où on peut dire franchement, on exagère un peu.

Je vais vous donner qu'un seul exemple. Le paysage termine en impact résiduel modéré. Je termine tout de suite, Madame la Présidente Christine BOST.

Lorsque l'on a un remblai de 3,50 m, une usine jusqu'à 38 m de hauteur, des visuels présentés qui nous montrent, il faut être honnête, plutôt une usine transparente, on peut vraiment s'interroger. Le travail technique pour parer aux forts enjeux environnementaux a été fait, mais la transformation du paysage est tellement importante pour répondre aux divers enjeux du site que l'on peut se poser la question : Peut-on considérer que parce qu'un projet paraît faisable techniquement, est-il pour autant acceptable ? Merci.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. POUTOU** : On n'arrête pas de discuter avec les voisins et les voisines parce qu'il y a quelque chose qui nous échappe un peu.

En tout cas, je trouve la délibération hyper mal fichue. Soit il y a un truc tordu là-dedans parce que l'on commence par deux pages de promotion du projet, ce qu'a fait **Monsieur Patrick BOBET**. C'est un projet important, intérêt national, il y aura des emplois, c'est super cool. On a une série de doutes ou de questions, et cela finit par, l'article dit que l'on vote pour des demandes de garantie. C'est-à-dire que l'on comprend bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Or, le titre de la délibération, c'est une demande d'autorisation environnementale, avis. C'est hyper ambigu parce que moi, je fais partie de celles et ceux qui sont opposés au projet, clairement opposés au projet. D'ailleurs, ce que l'on peut reprocher à la délibération, c'est un peu comme d'autres délibérations qui invisibilisent des tas d'aspects sociaux. Là, on a une invisibilisation de la contestation du projet. On invisibilise complètement tout un boulot de collectif, d'association, de scientifiques qui expliquent depuis le début que ce projet est néfaste. Cela n'apparaît pas du tout. Ce n'est quand même pas très honnête. On sait qu'il y a des polémiques. On sait qu'il y a des débats. La délibération, elle fait comme si cela n'existe pas. Cela dit, elle est quand même obligée de mettre en évidence des doutes.

Le gros doute quand même, et le truc qui est complètement avérant, c'est qu'il y a reconnaissance et c'est écrit dans la délibération. C'est un projet sur une zone inondable. Rien que cela. Cela suffit à annuler le projet. C'est une zone inondable. Il y a un risque qui peut être pas à 100 %, mais il y a un risque. Quand il y a un risque, on ne joue pas. On ne comprend pas le truc. C'est que l'on reconnaît des problèmes, on reconnaît des soucis. Il y a la question de la zone inondable. Cela étant, il y a la question de la zone humide et la question du transport. Enfin, il y a plusieurs questions qui s'accumulent. D'ailleurs, c'est dans les demandes de garantie.

Cela fait bizarre parce que l'on a l'impression que ceux qui défendent le projet finissent par voter contre la délibération. Ceux qui sont méfiants ou pas d'accord avec le projet votent pour la délibération, mais la délibération, franchement, n'est pas claire. On ne sait pas ce que l'on vote, en réalité. Moi, par exemple, et les camarades de l'équipe, on ne peut pas voter dans la mesure où les premières pages font la promotion du projet. On ne peut pas voter cette délibération. Il aurait fallu une délibération qui, clairement, liste les inconvénients, pas parce qu'il y a les deux choses qui s'opposent, qu'est-ce que l'on fait ? C'est un peu compliqué.

La décision que l'on prend, c'est de voter contre. Un contre qui est un contre le projet, qui est un contre les tentatives de promotion de quelque chose qui est complètement dingue, néfaste. Et on s'attache au titre qui dit : oui, on ne demande pas une autorisation environnementale parce que c'est un projet que l'on ne défend pas. On ne va pas demander une autorisation environnementale à un projet que l'on considère comme très problématique et très dangereux ou très néfaste pour l'environnement, y compris pour la population, pour des questions de sécurité et de santé publique. Le choix que l'on fait, c'est un vote contre parce que c'est contre le projet.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Oui, mais la question qui nous est posée, ce n'est pas de savoir si on est pour ou contre le projet. La question qui nous est posée, c'est de savoir, dans le cadre de l'autorisation environnementale, quels sont les points que l'on souhaite mettre en exergue. En ce sens, la délibération est tout à fait conforme à la commande qui nous est passée. C'est aussi simple que cela.

J'attire votre attention sur l'heure. Je sais qu'il y a d'autres inaugurations, là, bientôt. J'ai encore quatre demandes de réponses. Certainement, le rapporteur voudra dire quelque chose. Peut-être que j'aimerais bien dire quelque chose aussi. Si on pouvait ramasser les interventions, ce serait vraiment formidable.

Monsieur CUGY.

**M. CUGY** : Oui, merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je souhaite saluer le travail qui a été mené par tous celles et ceux qui ont eu à traiter de ce dossier. Dossier très difficile et j'avoue que ce qui a été dit montre les facettes multiples et les conflits qui existent entre la nécessité d'avoir de nouveaux emplois, les nécessités économiques, mais aussi la préservation de la santé et de l'environnement.

Monsieur le préfet nous a posé une question qui était claire, qui était de nous dire et de nous faire part de l'avis du Conseil de Bordeaux Métropole concernant l'enquête environnementale. C'est là où les choses deviennent compliquées. On ne peut que saluer le travail mené au niveau de la Métropole et par Monsieur le maire de Bordeaux, qui a essayé de trouver le moyen d'éviter que les conflits se développent. Trouver la solution qui permet de pouvoir faire que les uns et les autres puissent trouver un consensus sur ce projet qui me semble probablement et potentiellement utile à la collectivité.

J'ai lu le projet de délibération et vous savez que comme médecin, mieux vaut prévenir que guérir. Cela fait partie de ce que j'ai en tête, que *primum movens non nocere*, que nous avons l'article 5 de la charte de l'environnement qui dit à peu près la même chose pour l'environnement, et je suis très gêné par l'absence de réponse claire à la question du préfet.

Cela m'a amené à regarder un peu l'histoire et Confucius nous dit que celui qui ne répond pas à la question s'expose à la sanction. Il dit que celui qui ne répond pas à la question, c'est comme s'il n'avait rien dit. Et puis en 1256, Saint-Louis nous dit : « qui ne dit mot consent ».

Là, nous sommes dans une situation qui est très complexe, et je pense qu'il serait bien de rajouter quelques lignes à la fin de cette délibération, ou une ligne, dans laquelle on dit simplement qu'en l'absence de ces exigences, l'avis est réputé défavorable, simplement. Nous imposons au préfet de traiter ce texte et cette délibération comme si elle était potentiellement défavorable. C'est un point délicat.

Je voudrais rappeler aussi le processus, c'est-à-dire qu'une fois que nous avons délibéré, notre délibération sera publiée, puis les services techniques seront amenés à traiter et à travailler sur le sujet. Et la manière dont ils vont traiter le sujet sera différente suivant l'avis défavorable ou non défavorable.

S'il est non défavorable, ils peuvent le traiter de façon relativement simple. Sinon, si l'avis est réputé défavorable, ils sont obligés d'avoir une argumentation dite « renforcée », c'est-à-dire d'aller point par point et répondre point par point à l'ensemble des exigences que nous avons portées.

Madame la Présidente, si cela était envisageable, j'aimerais bien que, et si vous en avez la possibilité de faire que ces quelques mots soient rajoutés à la fin de la délibération. Je vous en remercie.

**Mme la Présidente Christine BOST** : La délibération a été mesurée, coécrite. D'ailleurs, je profite avant quoi que ce soit pour remercier les services, le cabinet, les différents services des communes, l'ensemble des Maires concernés puisqu'il y a six communes qui sont appelées à délibérer. Nous avons vraiment essayé d'embrasser l'ensemble des préoccupations qui concernaient toutes les communes et qui concernent évidemment, *a fortiori*, la Métropole.

Monsieur RUBIO.

**M. RUBIO** : Merci Madame la Présidente. En effet, ce dossier est éminemment complexe et l'ensemble des interventions que l'on vient d'entendre ce soir en sont la démonstration. Je voudrais évidemment remercier Monsieur Patrick BOBET pour la synthèse qu'il a réussi à nous faire en quelques minutes, à la fois de la complexité, mais aussi des atouts et des intérêts de ce projet. Madame la Présidente nous l'a rappelé, nous ne sommes pas amenés, ce soir, à donner un avis favorable ou défavorable au projet EMME. Nous sommes sollicités par les services de l'État, cela a été rappelé en plein cœur de l'été, dans un délai relativement court après que ce projet était en cours de route déclaré d'intérêt national majeur.

Pour autant, il faut nous positionner et émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale qui est faite par le porteur de projet. Nous avons là l'occasion d'exprimer une vision à la fois du développement économique, de l'environnement, de l'industrie et de la réindustrialisation de notre territoire. Il n'y a pas un échange, pas un discours qui échappe à l'intérêt ou l'impérieuse nécessité que de réindustrialiser notre territoire, à la fois pour les habitants qui peuplent nos territoires, parce que nous avons besoin d'emplois, de ressources, bien entendu, mais aussi, cela nous interroge je crois en tant qu'élu métropolitain et maire des communes concernées, et j'en fais partie, sur quelle industrie on veut.

Nous avons là, peut-être, certainement, et Monsieur Patrick BOBET en a rappelé de nombreux atouts, Monsieur Olivier ESCOTS aussi dans sa présentation, nous avons là certainement ce qui va se faire de mieux sur la fabrication des batteries, sur les technologies, et puis surtout sur un sujet qui, par le passé, on en parlait peu, ou comment nous faisons de nos déchets des ressources. Nous voulions plutôt voir, et d'ailleurs Monsieur Marc MORISSET nous l'a rappelé, les déchets plutôt Rive Droite. Ce que l'on ne veut pas, Rive Gauche, plutôt le transférer Rive Droite, de manière que l'on les voit un peu moins. Traversez la Garonne, Monsieur Marc MORISSET, vous verrez que l'on y trouve des choses formidables.

La question de l'économie circulaire, la question du recyclage, parce qu'à l'heure où nous parlons de rouler de plus en plus en voiture électrique, en véhicule électrique, la question du recyclage des batteries, c'est un véritable sujet, un défi, le défi déjà d'aujourd'hui et le défi de demain. Là, nous avons un porteur de projet qui, au cours de sa réflexion et des échanges que nous avons pu avoir avec lui, a fait évoluer son modèle économique, en augmentant significativement la possibilité, ou son volume d'activité consacré demain au recyclage. Et puis ces matériaux, matériaux rares, ils sont recyclables à l'infini. Nous pouvons tout à fait imaginer que demain, moins d'importations, plus de recyclage, jusqu'à peut-être avoir et inscrire un cercle très vertueux.

Nous nous interrogeons ce soir sur zone inondable. Mais zone inondable, ce n'est pas égal à terrain non constructible, sans quoi, il faut rapidement qu'évacuer l'ensemble des habitants de la presqu'île et de celles et ceux qui vivent en bord de Garonne.

Construire un terrain inondable, cela veut dire tenir compte d'un certain nombre d'enjeux, d'études. C'est précisément ce que nous demandons et que nous redemandons, aujourd'hui, à notre porteur de projet de renforcer les études pour, à la fois, être tout à fait certain que les modèles utilisés soient parmi les modèles les plus poussés, que les scénarios qui puissent être étudiés soient ceux les plus sévères et allant au-delà de ce qu'il se fait traditionnellement sur ces analyses, de manière à pouvoir le pousser sur ces sujets pleinement dans ses retranchements, mais en imaginant demain un aménagement, parce que, cela a été rappelé tout à l'heure, par le passé, nous avons investi beaucoup, parce que nous avions une ambition en termes d'aménagement sur ce terminal de Grattequina.

Ne rien faire aujourd'hui, c'est condamner, peut-être encore pour 20, 30 ou 40 ans, ce terminal sur lequel le Grand port maritime de Bordeaux a, à la fois, des ambitions, bien sûr, mais plus largement. Le Grand port maritime de Bordeaux, je le rappelle, c'est un établissement public de l'État qui porte des stratégies nationales, ancrées sur son territoire, et que l'on accompagne son développement, c'est aussi accompagner une mécanique vertueuse à l'échelle de notre territoire.

Cela ne veut pas dire que l'on ferme les yeux. Toutes vos interventions nous l'ont rappelé ce soir. Il nous faut, je crois, regarder d'une manière plutôt sérieuse et bienveillante les intérêts de ce projet, parce qu'ils sont nombreux, se disant aussi que nous sommes une Métropole exigeante, et cela devra certainement faire école pour la suite.

Les industriels, j'espère qu'ils seront nombreux à continuer à venir convoiter ce qu'il nous reste de fonciers disponibles, nous accompagner parfois dans la mutation des friches industrielles. Se dire que quand on vient investir sur le territoire métropolitain, désormais, il va falloir faire mieux que ce que l'on fait ailleurs. C'est précisément, je crois, le sens du texte qui vous est proposé ce soir ou en cette fin d'après-midi. C'est oui à la filière, parce que souveraineté, industrie, innovation, environnement, mais il y a des sujets sur lesquels on ne tergiverse pas, et moi, je suis le Maire d'une commune, vous avez rappelé combien il y avait de SEVESO en Gironde. J'en ai six sur ma commune. SEVESO, ce n'est pas qu'égal à du risque, du danger ou de la contrainte. SEVESO, c'est aussi un site demain qui sera extrêmement contrôlé par les services de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Si, c'est la réalité.

Nous avons évoqué, sur la question des risques, le fait que l'on pourrait mettre en œuvre un comité de pilotage qui associe largement. Il est déjà convenu avec le porteur de projet que, parce que je ne veux pas y laisser imaginer que, sur la presqu'île, nous ferions n'importe quoi et que ce projet serait raccroché au S3PI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels), sous la gestion de l'État, de la presqu'île. Au sein de ce S3PI, nous échangeons avec l'ensemble des industriels. Tous les trimestres, nous nous réunissons dans le cadre de comités de suivi de sites pour faire le point sur justement les contrôles DREAL et le suivi des prescriptions qui sont données, et puis, surtout, on y associe les habitants et les riverains.

Nous développons aussi des comités de veille pour que les habitants puissent régulièrement aller visiter nos industriels, échanger, comprendre ce qu'il se passe sur le site, les questionner et, là aussi, les pousser dans leur retranchement.

L'avis qui vous est proposé, c'est l'avis d'une Métropole ambitieuse sur les questions de développement économique, exigeante sur les questions de sécurité et sur les impératifs environnementaux. L'enquête publique va s'ouvrir. Nous sommes juste en amont de l'enquête publique. Il va y avoir encore toute une série de réunions publiques. Un commissaire enquêteur sera amené, lui aussi, à rendre un avis. Et notre avis, et Monsieur Pierre HURMIC est revenu sur les impératifs que nous attendons. Tous ces impératifs vont pouvoir être discutés, débattus pendant l'enquête publique et viendra le temps où chacun, évidemment, prendra ses responsabilités, notamment l'État, sur, pour ou contre le projet, mais on n'en est pas encore tout à fait là.

Encore une fois, il n'y a pas d'ambiguïté dans cette délibération et dans ce texte. Il y a simplement l'expression d'une volonté, d'une ambition et d'une volonté, d'une exigence. Ambition, exigence, Mesdames et Messieurs les élus, c'est, je crois, les thématiques sur lesquelles nous essayons de composer en longueur de journée, rendre un avis : est-ce qu'il faut dire oui, non ? Parfois, c'est un peu de nuance et, ce texte est nuancé. En tout cas, c'est une ambition et une exigence. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci Monsieur RUBIO. Monsieur le rapporteur, Patrick BOBET.

**M. BOBET** : Merci. Quelques réponses, très simplement. D'abord, je voudrais aussi remercier les services et ceux qui ont participé à cette élaboration, ce qui nous est présenté ce soir. C'est beaucoup de travail. C'est rassemblé sur quelques pages, mais c'est beaucoup de travail pour faire une synthèse à peu près cohérente et compréhensible par le plus grand nombre, y compris par le public.

Je remercie d'abord Monsieur Pierre HURMIC de son intervention, car c'est vrai qu'à travers des exigences très fortes et nombreuses, finalement, vous serez favorables pour ce qu'il a proposé. Je rappelle aussi qu'il nous a demandé un avis, c'est-à-dire que ce sont nos remarques et nos observations. Ce n'est pas d'être pour ou contre. On n'en est pas là pour l'instant. Il faut quand même préciser quelle est la question qu'il nous a posée. Cela a été dit, mais je préfère le répéter quand même, exigences fortes.

Quelque part, je pourrais rejoindre Monsieur Didier CUGY qui dit que s'il y a quatre pages d'exigences et de mise en garde, c'est que l'on n'est pas favorable. On verra ce que le préfet fait comme conclusion de notre page entière d'observations et d'exigences qui sont très fortes, mais ce n'est pas à nous de décider.

Je voudrais simplement dire qu'il ne faut pas confondre le principe de précaution et le principe de prévention. Je pense que cela mérite d'être un tout petit peu détaillé en une minute, simplement, même pas une minute. La précaution, cela veut dire, et c'est ce qu'a dit Monsieur Philippe POUTOU, vous avez dit très clairement dans votre phrase : il y a un risque, on ne joue pas. Personne ne joue ici. On n'y va pas. Cela veut dire qu'il y a un risque, on n'y va pas, mais c'est la précaution pour ne pas faire et avec cela, on ne fera jamais rien. Le principe de prévention, ce n'est pas la même chose du tout. C'est un principe où on met en avant toutes les garanties possibles à l'état actuel des connaissances scientifiques de toute nature, quelles qu'elles soient. On les comptabilise toutes. On les assume. On les ajoute les unes aux autres et on décide si on y va par ce principe de prévention, quand on a vraiment toutes les garanties de toutes questions qui nous ont été posées, toutes réponses scientifiques qui soient entendables et compréhensibles et on y va. Autrement, on n'irait jamais nulle part. Je voulais quand même vous redire cela, le principe de prévention. Ayez cela en tête. C'est beaucoup plus intéressant.

Je suis étonné que Madame Sylvie JUSTOME nous dise que ce qui l'inquiète, c'est le recyclage des batteries, alors que c'est un des points très vertueux de ce dossier. Là, vous m'étonnez beaucoup. On veut bien rouler en voiture avec des batteries, mais il faut les recycler. On est bien d'accord. Cela évite d'aller chercher dans d'autres pays à nouveau d'autres ressources et Monsieur Alexandre RUBIO l'a très bien dit. Là, je ne saisis pas bien votre crainte. Tout sera là aussi avec des questions posées, des réponses bien amenées, parce que je répète que les porteurs de projets sont des personnes qui ont de l'expérience, des vrais professionnels et qui répondent à nos questions sans détour et sans se cacher derrière leur petit dos. En tout cas, c'est ce qu'ils ont fait, c'est ce qu'elles ont fait, puisqu'il y a aussi des dames dans cette entreprise. En réunion publique, ce n'est pas l'exercice le plus facile, vous l'avouerez.

Monsieur Olivier ESCOTS, je te rassure, il y aura bien un comité de suivi, Monsieur Alexandre RUBIO l'a répété, bien sûr, et qui associera les associations, les riverains, les utilisateurs et les habitants de tout ceci.

Pour le reste, je crois que je n'en dirai pas beaucoup plus, mais vraiment redire que ce projet est un projet important pour notre indépendance nationale et européenne.

Si, rassurer, peut-être, c'est Monsieur Marc MORISSET qui a posé la question de notre site. Oui, on peut toujours... D'ailleurs, c'est ce que l'on demande, la Métropole le demande, vous l'avez bien vu, c'est la première question qui est posée sur la localisation, mais l'intérêt de ce site, c'est qu'il est près d'un fleuve, c'est un port. Et cela permet d'avoir un fret fluvial et maritime ensuite sans aucun problème. Je vous rappelle que ces fûts de sulfate, il n'y a pas de batterie qui partent. Ce sont des fûts de sulfate nickel et cuivre. Ils vont partir par voie maritime au nord de la France et en Allemagne. Ils restent bien en Europe. Bien évidemment, cela ne va pas repartir en Chine, vous l'avez bien compris.

J'espère avoir répondu au maximum de vos interrogations. Et encore, je le redis, je crois beaucoup à ce dossier. On en a besoin. La population de ce secteur en a certainement besoin. Ce n'est pas négatif pour la Métropole, bien au contraire. Je pense qu'il faut un peu faire confiance parfois aux personnes qui en savent plus que nous, qui nous présentent des dossiers qui sont solides et qui répondent de manière extrêmement transparente à toutes nos questions.

Merci, Madame la Présidente, de m'avoir laissé parler aussi longtemps.

**Mme la Présidente Christine BOST** : Merci, Monsieur le Rapporteur. Merci à tous pour la qualité des échanges. Je voudrais quand même dire quelques mots sur ce dossier particulièrement important. Cela a été rappelé. Le dossier, le projet EMME est un projet stratégique, un projet stratégique à double titre. D'abord, nous avons un enjeu en matière de souveraineté énergétique au niveau français et au niveau européen vis-à-vis de l'Asie et en particulier vis-à-vis de la Chine. Cet enjeu est renforcé par des incertitudes géopolitiques qui nécessitent que la France et l'Europe avancent à marche forcée pour reconquérir, j'avais écrit, leur autonomie. Je ne sais pas si un jour nous pourrons, mais pour aller vers, en tout cas, reconquérir des parts de marché et une certaine forme d'autonomie sur ces aspects industriels.

Nous partageons également, évidemment, la volonté farouche de décarboner la mobilité. Nous favorisons les déplacements à vélo, en voiture électrique, mais faut-il encore se donner les moyens de disposer des batteries nécessaires. Sinon, on admet que les batteries de nos vélos et de nos voitures sont faites en Chine, dans des usines qui fonctionnent au charbon, sans penser au recyclage des matériaux qui les

composent, et on ferme les yeux, car la position est ailleurs, mais cela, je pense que cela ne serait pas particulièrement sérieux.

L'industrie de la batterie électrique au sens large constitue un axe de développement majeur pour lequel, d'ailleurs, notre territoire est déjà concerné, comme en atteste la présence nombreuse pour saluer, il y a quelques jours, le nouveau procédé développé par Saft pour améliorer la sécurité des sites industriels en alimentation électrique. Le projet EMME se positionne dans cette chaîne de valeur, une industrie qui crée les emplois locaux pour participer très localement à la chaîne de production de batteries.

Ce n'est pas tous les jours qu'un projet de cette ampleur peut et veut s'implanter sur notre territoire, Monsieur Alexandre RUBIO vient de le rappeler. Je n'ai pas en tête de référence équivalente sur notre métropole dans la dernière décennie *a minima*, même si, naturellement, des unités industrielles ont été ouvertes. Mais nous parlons plus souvent ici de fermeture que d'ouverture, soyons de ce point de vue satisfaits de partager aussi l'enjeu de réindustrialisation.

Le projet prévoit aussi un centre de recherche, un centre de recyclage des matériaux. Je crois que cela va dans le bon sens et que cela nourrira, nourrirait, notre écosystème local déjà bien positionné. Pourtant, ce n'est pas une raison pour donner un blanc-seing au porteur de projet, c'est une évidence. Nous lui avons signifié dès le début que nous suivions de façon très attentive les avancées et la mise en œuvre de son process et de son usine. Nous mettons des conditions fortes à cette implantation, nous l'avons rappelé pendant près d'une heure et demie de débat. Ces conditions sont largement détaillées dans la délibération, je ne vais évidemment pas les re-lister, mais elles sont, je crois pouvoir le dire, très sérieuses. Nous sommes particulièrement attentifs aux risques d'inondation, à l'impact sur la faune et la flore, à l'eau, aux risques industriels notamment, et nous demandons également un suivi dans le temps.

Cela a été dit également par le Président du Grand Port, Grattequina est un terrain majeur, un terrain de 30 hectares en bord de Garonne, qui pourrait, évidemment, favoriser le transport fluvial plutôt que le transport par la route. Le fleuve et ses équipements portuaires ont été des éléments importants dans le choix de ce site.

Je crois que nous devons nous féliciter de ce développement du transport maritime pour notre port en premier lieu, mais au-delà, pour la décarbonation des échanges mondiaux.

De ce point de vue, je tiens à saluer cette dimension qui est une de celles que nous promouvons systématiquement avec un résultat jusqu'à présent, un peu mitigé.

Nous demandons un effort de même nature dans la Pass Chantier, et je compte sur le porteur de projet pour réaliser le maximum. Vos demandes, Mesdames les Maires, ont été évidemment entendues.

Par ailleurs, le débat aujourd'hui n'est pas de savoir si nous donnons un avis favorable ou défavorable au projet, mais de poser les conditions visant à protéger le territoire et ses habitants. Le processus pour aller jusqu'à l'usine, cela a également été dit, est encore long.

Notre délibération, avec nos points d'attention, avec nos exigences, sera annexée au dossier d'enquête publique. Le commissaire enquêteur rendra son rapport éclairé par toutes les remarques et par toutes celles qui seront à venir dans le cadre de l'enquête publique et reviendra ensuite, évidemment, à Monsieur le préfet, d'accorder ou non

l'autorisation environnementale dans le respect de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire dans le respect des règles de droit qui s'imposent à un projet de cette nature.

Notre contribution à ce stade du projet a été particulièrement soignée. Nous avons écouté les avis des uns et des autres, échangé avec toutes les communes appelées à émettre un avis de manière à être les plus cohérents possibles. Je crois que c'est ce à quoi nous sommes parvenus, mes chers collègues.

Je lance le vote. Mes chers collègues, la délibération est adoptée. Je vous en remercie.

**Majorité**

**Abstention : Madame BOZDAG,  
Madame PAVONE, Monsieur  
RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL  
Contre : Madame CASSOU-  
SCHOTTE, Monsieur CUGY, Madame  
CURVALE, Monsieur GARRIGUES,  
Madame JUQUIN, Madame JUSTOME,  
Monsieur MORISSET, Monsieur  
POUTOU, Monsieur RISTIC, Madame  
ZAMBON**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur  
ALCALA, Madame AMOUROUX,  
Madame BONORON, Monsieur  
CAZENAVE, Madame  
CORNACCHIARI, Madame FAHMY,  
Madame HELBIG, Monsieur  
LABARDIN, Madame LEPINE,  
Madame LOUNICI, Monsieur  
MANGON, Monsieur MARI, Monsieur  
N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL,  
Monsieur PAPADATO, Monsieur  
POIGNONEC, Monsieur PUJOL,  
Monsieur RIVIERES, Madame ROUX-  
LABAT, Madame SAADI, Monsieur  
SALLABERRY**

Monsieur Marc MORISSET a posé un certain nombre de questions. Vous en avez tous eu connaissance. Monsieur Marc MORISSET, je suis au regret de vous dire que je ne vais pas vous permettre de poser ces questions. Vous avez déjà tenté de les poser à plusieurs reprises et elles ne correspondent pas aux compétences de la Métropole. Elles sont hors sujet, hors compétences et hors de nos capacités à y répondre.

La séance est levée. Je vous remercie.

*La séance est levée à 19 heures 03*

Le secrétaire de séance

M. Jean-Jacques Puyobrau